

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail



**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME
ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE - Phase 2 (PROSER 2)**

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

-- RAPPORT FINAL --

-- Juillet 2025 --

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES.....	5
RESUME NON TECHNIQUE	6
NON TECHNICAL SUMMARY	34
DEFINITION DES CONCEPTS CLES.....	64
1. INTRODUCTION	66
1.1 Contexte général et justification du projet	66
1.2 Justification du Plan de Participation des Parties Prenantes	66
1.3 Description du PROSER 2.....	67
1.3.1 Brève présentation de CI-ENERGIES	67
1.3.2 Structure de gouvernance de CI-ENERGIES	67
1.3.3 Consistance des travaux du PROSER 2.....	68
1.4 Zones d'intervention	69
1.5 Rappel des principaux risques et impacts négatifs et positifs environnementaux et sociaux du PROSER 2.....	100
1.6 Principes et objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes	102
1.6.1 Principes	102
1.6.2 Objectifs	102
1.7 Démarche méthodologique	104
1.7.1 Stratégie de mobilisation des parties prenantes.....	104
1.7.2 Catégories d'acteurs rencontrés	106
2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	107
2.1 Exigences règlementaires nationales	107
2.1.1 Dispositions réglementaires de la participation publique en Côte d'Ivoire	107
2.1.2 Pratiques de la participation publique dans le cadre des évaluations environnementales en Côte d'Ivoire	108
2.2 Exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD en matière de consultations des PP	111
3. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	115
3.1 Résumé des activités déjà engagées	115
3.2 Activités envisagées	128
3.2.1 Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels	128
3.2.2 Consultation et participation des parties prenantes	128
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	129
4.1 Définition des parties prenantes	129
4.2 Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par la mise en œuvre du PROSER 2	130
4.3 Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PROSER 2	130
4.4 Groupes vulnérables	134
4.5 Analyse des parties prenantes	135
4.6 Dispositions à prévoir dans les procédures E&S.....	138
5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	139
5.1 Objectifs et calendrier du plan de participation des parties prenantes (P3P)	139
5.2 Information des populations riveraines et autres parties prenantes.....	142

5.3 Stratégie proposée pour les consultations et la diffusion des informations	142
5.3.1 Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes	142
5.3.2 Moyens et outils de communication.....	142
5.4 Stratégie proposée pour les consultations.....	150
5.5 Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables	150
5.6 Assistance aux personnes vulnérables	151
5.7 Examen des commentaires.....	152
5.8 Phases ultérieures	153
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	154
6.1 Typologie des plaintes	154
6.1.1 Plaintes non sensibles	154
6.1.2 Plaintes sensibles	155
6.2 Niveaux de traitement des plaintes	156
6.2.1 Résolution à l'amiable	156
6.2.2. Règlement judiciaire	157
6.3. Canaux de transmission	157
7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P	159
7.1 Ressources et budget	159
7.2 Fonctions et responsabilités de gestion	162
8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU P3P	163
8.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	163
8.2 Rapports aux groupes de parties prenantes	163
8.3 Renforcement des capacités	164
8.4 Suivi et rapports	164
8.5 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi	165
9. CONCLUSION	166
10. ANNEXES	167
Annexe 1: Termes de référence (TDR)	167
Annexe 2 : PV des consultations	178
Annexe 3 : Listes de présence.....	296
Annexe 4 : Photos des consultations.....	309

SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
BAD	: Banque Africaine de Développement
CI-ENERGIES	: Côte d'Ivoire Energies
EESS	: Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EIESA	: Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie
ISD	: Inclusive and Sustainable Development
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEMINADERPV	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions vivrières
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEDDTE	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MMPE	: Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
P3P	: Plan de Participation des Parties Prenantes
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PRONER	: Programme National d'Electrification Rurale
PROSER 2	: Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Electrique et d'Accès à l'Electricité 2
SO	: Sauvegarde Opérationnelle
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SSI	: Système de Sauvegardes Intégré
TDR	: Termes De Référence
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG	: Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Zones d'intervention du PROSER 2	71
Tableau 2 : Recensement des populations par département	73
Tableau 3 : Caractéristiques socio-économiques des districts concernés	74
Tableau 4 : Résumé des principaux risques et impacts négatifs et positifs environnementaux et sociaux du PROSER 2	100
Tableau 5 : Catégories d'acteurs rencontrés	106
Tableau 6 : Processus de l'EIES	109
Tableau 7: Engagement des parties prenantes et EIES	110
Tableau 8: Analyse comparative entre les Exigences du SSI de la BAD et les Dispositions juridiques applicables au P3P	113
Tableau 9: Résumé des consultations dans le district du Bas-Sassandra	116
Tableau 10 : Résumé des consultations dans le district du Denguélé	117
Tableau 11 : Résumé des consultations dans le district du Goh-Djiboua	118
Tableau 12 : Résumé des consultations dans le district des Montagnes	120
Tableau 13 : Résumé des consultations dans le district de Sassandra-Marahoué	122
Tableau 14 : Résumé des consultations dans le district des Savanes	123
Tableau 15 : Résumé des consultations dans le district de la Vallée du Bandama	124
Tableau 16 : Résumé des consultations dans le district de Yamoussoukro	125
Tableau 17 : Résumé des consultations dans le district du Zanzan	126
Tableau 18 : Grille de répartition des parties prenantes	131
Tableau 19 : Catégories des parties prenantes et leurs rôles	131
Tableau 20 : Analyse des parties prenantes	136
Tableau 21 : Programme d'engagement des parties prenantes	140
Tableau 22 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations	147
Tableau 23 : Processus de règlement des plaintes	156
Tableau 24 : Budget de la mise en œuvre du P3P	160
Tableau 25 : Equipe de gestion du P3P au niveau national	162

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation des Districts concernés par le PROSER 2	70
Figure 2 : Carte de localisation des régions concernées par le PROSER 2	72

RESUME NON TECHNIQUE

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité -Phase 2 (ci-après dénommé « **PROSER 2** » dans la suite du rapport) est destiné à en faciliter la compréhension par un public non spécialiste. Le présent P3P a pour objet de présenter une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités. Les chapitres traités sont les suivants :

- Introduction ;
- Cadre législatif et réglementaire
- Résumé des activités de consultations
- Identification des parties prenantes
- Programme et engagement des parties prenantes
- Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre du P3P
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Suivi et évaluation des rapports du P3P et diffusion de l'information
- Conclusion

INTRODUCTION

✓ Contexte général du projet

Dans le cadre de son soutien au développement du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire, la Banque Africaine de Développement (BAD) assure déjà le financement de plusieurs projets. Dans la poursuite de cet engagement, elle a engagé des discussions avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE) à travers Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) pour le financement de la seconde phase du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité, dénommé PROSER 2.

Le PROSER 2 s'inscrit dans le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) vise, entre autres, le renforcement des capacités énergétiques du pays et l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la réalisation de l'électrification rurale ainsi que du renforcement et d'extension de réseaux électriques pour le raccordement à l'électricité de nouveaux ménages.

Le PROSER 2 fait suite au PROSER 1 qui a visé la construction de 6 460 km de lignes 33 kV, 3 419 km de lignes BT et 1 394 postes MT/BT de distribution rurale pour l'électrification de 1088 localités se situant, pour l'essentiel, dans la catégorie de localités de moins de 500 habitants.

Le PROSER 2 vise la fourniture d'une énergie de qualité et le renforcement de l'accès à l'électricité des populations en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en zones rurales, à travers l'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées, le recul de l'exode rural et de l'insécurité et le développement des activités génératrices de revenus.

Le PROSER 2 comprend six (06) composantes majeures pour le segment distribution :

- Composante 1: Electrification Rurale de 244 localités issues du RHGP 2021 ;
- Composante 2 : Renforcement et Sécurisation du réseau HTA et BT d'Abidjan ;

- Composante 3 : Renforcement et sécurisation du réseau HTA et BT à l'intérieur du pays ;
- Composante 4 : Extension et Renforcement des réseaux de distribution ;
- Composante 5 : Réhabilitation des réseaux HTA/BT vandalisés dans la zone de l'ouest ;
- Composante 6 : Remplacement de 108 809 lanternes à lampes mixtes ou à lampes à vapeur de mercure par des lampes plus efficaces (en LED 80 W)

✓ **Justification du P3P**

La préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales constitue un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Par ailleurs, la Sauvegarde Opérationnelle 10 – engagement des parties prenantes et diffusion de l'information de la Banque Africaine de Développement (BAD), exige une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

C'est pour répondre à cette exigence que CI-ENERGIES a préparé le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

✓ **Description du projet PROSER 2**

Les travaux envisagés dans le cadre du PROSER 2 consisteront en :

- (i) L'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) régions ;
- (ii) Les travaux de création de départs HTA (3 issus du poste source de Yopougon 1 à savoir Anyama, Abobo, Azaguié, un sur le poste Daloa), de renforcement de l'artère principale du départ HTA Toupah issu du poste source de Dabou et d'installation de régulateurs de tension sur le départ 30 kV Tortiya ;
- (iii) L'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans le Grand Abidjan (Abobo, Ahoué et Azaguié), dans 12 Chefs-lieux de département (Kouto, Ouangolodougou, Kong, Madinani, Séguélon, Kaniasso, Samatiguila, Gbéléban, M'Bengué, Sinématiali, Sandégué et Lakota) ainsi que la réhabilitation des réseaux de distribution vandalisés dans sept (7) localités dans les départements de Duékoué et Bangolo en zone Ouest ;
- (iv) Le passage en triphasé du réseau monophasé de 40 villages des départements de Séguéla (23 villages) et d'Odienné (17 villages) ;
- (v) L'extension de réseaux dans les villes de Ferkessédougou, Katiola et Tengréla (22 quartiers au total) ; et
- (vi) Le remplacement de dix mille (10 000) lanternes à lampes mixtes ou à lampes vapeur de mercure d'éclairage public par des lampes efficaces (en LED 80 MW) dans neuf (09) communes du Grand Abidjan et 28 villes de l'intérieur du pays.

✓ **Zones d'intervention du PROSER 2**

Le PROSER 2 s'étend sur onze (11) districts, vingt (20) régions, quarante-deux (42) départements et 244 localités de la Côte d'Ivoire. Les tableaux suivants présentent le profil démographiques et économiques des districts et les données démographiques des départements concernés :

DISTRICTS	PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE ¹
BAS SASSANDRA	Le district du Bas-Sassandra est situé au sud-ouest du pays où il a une frontière commune avec le Libéria. Il s'étend sur une superficie de 28 095 km² et couvre ainsi 8,7 % de la superficie du pays. La population totale est estimée à 2,28 millions d'habitants en 2021, soit un peu plus de 10 % de la population nationale. Le district du Bas-Sassandra affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Yacouba, Sénoufo, etc.). À ces communautés se rajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale. Le district du Bas-Sassandra possède de nombreux atouts représentant de réelles opportunités de développement encore sous exploitées grâce à la présence de son port en eaux profondes qui en fait le premier exportateur mondial de café/cacao. Autrefois zone commerciale transfrontalière d'envergure avec le Libéria, le district a perdu, au fil des crises successives, son attrait marchand. Les secteurs clés du district que sont l'exploitation forestière et l'agriculture sont sous la mainmise d'un nombre restreint d'unités industrielles. En outre, malgré un climat propice aux cultures et un sol riche, le secteur agricole comme le secteur minier bénéficient très peu d'industrialisation et de mécanisation. Les exploitations sont de petites tailles et seules quelques usines de transformation permettent de créer une réelle valeur ajoutée aux produits agricoles. Il existe un potentiel touristique important de la zone avec ses 250 km de côte et la richesse naturelle de certains sites comme le Parc National de Taï inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
DENGUELE	Le district du Denguélé couvre l'espace territorial composé de la région du Kabadougou, où se trouve le principal centre urbain Odiénné, et de la région du Folon. Il s'étend sur une superficie de 20 600 km² occupant ainsi 6,4 % de la superficie du territoire national, pour une population estimée à 289 779 habitants en 2021. Du fait de sa position géographique privilégiée, son climat de type tropical soudanien et ses sols propices aux cultures, le district a longtemps attiré les populations des pays limitrophes, devenant au fil du temps une zone d'échanges commerciaux majeure. Le District compte une population rurale, essentiellement composée d'autochtones. Ces populations autochtones cohabitent avec des communautés allogènes à savoir les Yacouba et les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Maliens et les Burkinabés qui occupent une partie des terres cultivables du nord et dont les mouvements se sont accrus à la faveur de la longue crise qui a secoué la Côte d'Ivoire. Bien qu'il occupe une grande partie de la population notamment pour son autoconsommation, le secteur agricole contribue très peu au développement du district. La presque totalité des exploitations travaille de façon manuelle et les intrants chimiques sont utilisés dans une faible proportion soit par méconnaissance des techniques agricoles, soit en raison du prix élevé des produits phytosanitaires difficilement accessibles. Sans utilisation de ce type de techniques, les rendements des parcelles agricoles du district sont tributaires des perturbations pluviométriques, en forte augmentation dans la zone savanicole ivoirienne. À travers les plans de développement nationaux, les coopératives agricoles et les structures de

¹Études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire
<https://www.sigadt.com/pages/monographique>

	développement tels que l'ANADER et le Conseil du Coton et de l'Anacarde, les instances publiques tentent de structurer et pérenniser le secteur agricole. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du district, le secteur secondaire offre pourtant des potentialités de diversification pour l'économie locale qui sont sous exploitées à ce jour. En effet, alors que le district possède des surfaces agricoles importantes aussi bien sur les cultures de rente que les cultures vivrières, ce dernier ne compte que peu d'industries de transformation. À titre d'illustration, le Denguélé exporte tout le coton produit vers l'usine de Boundiali dans le district des Savanes. L'artisanat n'est également pas développé dans le district à l'exception de quelques tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs. Alors que le district bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel à la croisée du Mali et de la Guinée, le potentiel marchand de la ville est sous exploité. Le secteur marchand, dominé par la petite distribution, est majoritairement pratiqué de manière informelle. Les flux marchands sont restreints aux liaisons entre Odienné et son hinterland.
GOH-DJIBOUA	Le district du Gôh-Djiboua compte près de 1,61 million d'habitants en 2021, soit un peu plus de 7 % de la population nationale. La région du Gôh concentre près de 55 % de la population du district, soit 876 117 habitants, principalement dans le département de Gagnoa. Le district du Gôh-Djiboua présente une diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Bété et qui compte plusieurs autres groupes ethniques (les Dida, les Ega, les Gban et les Kouéni), avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Baoulé, Malinké, Sénoufo...). À ces communautés s'ajoute une importante population étrangère composée de Burkinabé, de Maliens, de Nigériens, de Guinéens, de Sénégalais ainsi qu'une communauté d'origine libanaise. Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du district du Gôh-Djiboua, est dominé par l'agriculture et plus particulièrement par la production cacaoyère et caféière, dont le district figure parmi les plus grands producteurs du pays. Compte tenu des conditions climatiques favorables et de la politique de diversification agricole du pays, l'essor agricole est aussi porté par les cultures d'introduction plus récente (l'hévéa et le palmier à huile), qui représentent des spéculations à haut rendement. Les cultures vivrières sont également développées, notamment le riz, qui est cultivé dans les nombreux bas-fonds du district. Ces activités dominent le secteur primaire puisque l'élevage et la pêche fluviales sont peu développés et sont surtout pratiqués de manière individuelle et artisanale. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du district, le secteur secondaire présente de réelles potentialités de diversification pour l'économie locale. En effet, le district du Gôh-Djiboua renferme d'importantes ressources minières au niveau des métaux de base (bauxite, manganèse, matériaux de construction...), ressources renforcées par la découverte d'indices d'or dans le district. En outre, malgré de nombreuses forêts classées et plusieurs essences de bois recherchées, l'industrie forestière est pénalisée par l'exploitation clandestine des forêts qui a engendré une menace importante pour l'essor de l'activité forestière. Les filières agroalimentaire et agro-industrielle sont également représentées dans le district, principalement via la présence dans le district de deux groupes de référence dans ces domaines : PALM-CI et SAPH. L'activité artisanale est relativement réduite en pays Bété et Dida, pour ce qui concerne l'artisanat d'art. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains, bénéficiant du positionnement central du district et de sa connectivité avec les principales villes du pays. Le district n'a pas de vocation touristique particulière, en l'absence de sites touristiques attrayants.

LAGUNES	Le district des Lagunes est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire. C'est un district côtier bordé par le littoral atlantique et par le district Autonome d'Abidjan. Il s'étend sur une superficie de 20 885 km² occupant 6,5 % de la superficie nationale. L'organisation administrative du district, qui regroupe les anciennes régions de Lagunes et Agnèby, s'appuie sur 4 types de circonscriptions : trois régions (Agnèby-Tiassa, Grands Ponts et Mé). Les populations du district des Lagunes se caractérisent par la présence d'autochtones (Odjoukrou, Abbey, Attié, Ebrié, Krobou...), d'allochtones (provenant des autres districts de Côte d'Ivoire) et d'allogènes. La population totale du district est estimée à 1,5 million d'habitants en 2021, soit 7,4 % de la population nationale. Le secteur primaire est la principale composante de l'économie du district des Lagunes qui bénéficie d'un environnement favorable. L'agriculture et la pêche occupent ainsi la plupart des ménages et génèrent d'importants revenus pour le district. L'agriculture est majoritairement pratiquée par les populations afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Cependant, du fait des conditions climatiques favorables et d'un sol particulièrement fertile, le district est un important producteur de spéculations telles que le palmier à huile, l'hévéa, le café et le cacao. Ces cultures de rente prennent de plus en plus d'importance dans le district, au détriment de cultures vivrières telles que le manioc, l'igname et le riz. L'élevage, dans le district, est polarisé par un élevage avicole et porcin intensif et industriel. Dans le district des Lagunes, le secteur secondaire est peu développé et peu diversifié. Il est essentiellement tourné vers l'agro-industrie (agroagriculture et filière bois), mais présente de réelles potentialités de diversification pour l'économie locale. Le développement du secteur secondaire peut s'appuyer sur la présence d'importantes infrastructures de transport puisque le district est traversé par l'unique ligne de transport ferroviaire du pays (longue de plus de 80 km et qui rejoint le district Autonome d'Abidjan) ainsi que par l'axe autoroutier de Côte d'Ivoire et d'importants axes routiers, tels que l'axe Abidjan – San Pedro qui passe par Dabou et Grand Lahou. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Il est dominé par le commerce informel. Les boutiques spécialisées sont peu nombreuses et concentrées à Agboville, Dabou et Adzopé. Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique. En effet, le district des Lagunes compte de nombreux sites naturels et historiques (Fort de Dabou, parc naturel d'Azagny, littoral atlantique et lagunes, etc.) et un patrimoine culturel riche (rites de passage Adjoukrou).
MONTAGNES	Le district des Montagnes s'étend sur une superficie de 31 002 km² et couvre ainsi près du dixième de la superficie du pays. Les régions du Tonkpi et du Cavally occupent la plus grande part de cet espace avec respectivement 39 % et 37 % de la superficie du district. Le district des Montagnes affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Dan, les Mahou, les Wê et Toura avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Sénoufo, Malinké...). A ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale. La population totale est de 2 371 920 habitants en 2021, soit 10 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 50 ans qui représentent 90 % de la population totale du district. En termes de distribution spatiale de la population, la région du Tonkpi concentre plus de la moitié des habitants du district et affiche une densité de population supérieure à la moyenne régionale.

	Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du district, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. En ce sens, les cultures vivrières (riz, manioc) sont encore majoritaires à ce jour avec 90 % de la production agricole contre seulement 10 % pour les cultures de rente (café, cacao). Pourtant, compte tenu des conditions climatiques favorables et d'un sol particulièrement fertile, le district est une terre propice permettant de produire des spéculations de qualité à haut rendement telles que l'hévéa et le palmier à huile. Le district des Montagnes renferme également d'importantes ressources minières, aussi bien des métaux de base (fer, nickel, cuivre...) que des métaux précieux (or, platinoïdes...). En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du district, le secteur secondaire offre d'importantes potentialités de diversification pour l'économie locale. Malgré de nombreuses forêts, parcs et réserves - et plusieurs essences de bois très recherchées- les sociétés d'exploitation forestière sont peu nombreuses dans le district et se limitent à un niveau de première transformation de la ressource. Le district compte également quelques unités implantées dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Bénéficiant notamment des échanges transfrontaliers, il est dominé par le commerce informel de produits alimentaires et autres produits de consommation quotidienne (cosmétique, quincaillerie...). Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique. En effet, figurant parmi les principales destinations touristiques du pays avant la crise, le district des Montagnes compte des sites naturels de premier choix (massifs montagneux, cascades naturelles, forêts classées, parcs nationaux...). Ces sites répartis sur l'ensemble des régions du district permettent une valorisation de l'ensemble du territoire.
SASSANDRA-MARAHOUÉ	Le district du Sassandra-Marahoué couvre l'espace territorial composé de la région du Haut Sassandra à l'ouest où se situe le principal centre urbain Daloa et de la région de Bouaflé à l'est. Il s'étend sur une superficie de 23 796 km² occupant 7,38 % de la superficie nationale avec 2 293 304 d'habitants en 2021. Majoritairement composé de Bété, cette population cohabite désormais avec des communautés originaires pour la plupart des pays suivants : Mali, Burkina-Faso, Guinée, Ghana, Bénin, Sénégal, Togo, Niger, Nigéria, Mauritanie, Liban, ainsi que des allogènes (Malinké, Baoulé, Agni, Sénoufo) issus des districts mitoyens. Les Bété et les Gouro sont les principaux groupes ethniques qui se sont installés à Daloa et ses alentours pour constituer la population autochtone. Bien que le secteur agricole mobilise une grande partie de la population notamment pour son autoconsommation, sa contribution au développement du district est amplement perfectible. Le mode d'exploitation agricole est essentiellement manuel et les intrants chimiques sont utilisés dans une faible proportion soit par méconnaissance des techniques agricoles, soit en raison du prix élevé des produits phytosanitaires difficilement accessibles pour une population à revenu faible. Sans utilisation de ce type de techniques, les rendements des parcelles agricoles du district restent tributaires des perturbations pluviométriques en forte augmentation sur toute l'étendue du territoire. Le secteur est également confronté à l'étroitesse du marché local. En effet, le district ne dispose que de quelques unités de transformation de bois. Il ne dispose d'aucun marché de gros permettant de stocker les marchandises et de dynamiser la commercialisation des produits. À travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développement telles que l'ANADER et les Conseils du Café-Cacao, du Coton et de l'Anacarde, entre autres, tentent de structurer et pérenniser le secteur.

	Le secteur secondaire offre des potentialités de diversification pour l'économie locale qui sont sous exploitées à ce jour. En effet, alors que le district possède des surfaces agricoles importantes aussi bien pour les cultures de rente que les cultures vivrières et fruitières, ces dernières ne comptent que peu d'industries locales de transformation. De même, malgré un taux de croissance démographique important, le secteur du BTP ne bénéficie pas pleinement de ce marché où la demande en habitat est en constante augmentation et où la nécessité de grands travaux publics est reconnue. Alors que le district bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel à la croisée de sept districts (Montagnes, Woroba, Vallée du Bandama, Lacs, Yamoussoukro, Bas-Sassandra, Gôh-Djiboua), son potentiel marchand est sous-exploité et dominé par la petite distribution pratiquée de manière informelle.
SAVANES	Le district des Savanes compte selon le RGPH de 2021, près de 1 607 497 habitants en 2021 et représente ainsi 7,1 % de la population totale alors qu'il constitue plus de 12 % de la superficie nationale. La région du Poro concentre près de 47,5 % de la population du district, soit 763 852 habitants. Le reste de la population est réparti entre la région de la Bagoué (23,4 %) et la région du Tchologo (29,1 %). La presque totalité des exploitations agricoles travaille de façon manuelle et ou avec les animaux d'attelage. Les rendements agricoles du district sont fortement affectés par les perturbations pluviométriques en forte augmentation dans la zone savanique ivoirienne. Le secteur est également confronté à l'étroitesse du marché local. En effet, le district ne dispose que de quelques unités de transformation (anacarde et riz) et d'aucun marché de gros permettant de stocker les marchandises et de dynamiser la commercialisation des produits. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du district, le secteur secondaire offre des potentialités de diversification pour l'économie locale qui sont sous-exploitées. En effet, alors que le district possède des surfaces agricoles importantes aussi bien sur les cultures de rente que les cultures vivrières, ce dernier ne compte que peu d'industries de transformation. De même, malgré un taux de croissance démographique parmi les plus élevés du pays, le secteur du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) ne bénéficie pas pleinement de ce marché où la demande en habitat est en constante augmentation et où la nécessité de grands travaux publics est reconnue. Alors que le district bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel à la croisée du Mali, du Burkina Faso et un accès aisé par la route à la capitale économique du pays, son potentiel marchand est sous exploité. Le secteur marchand, dominé par la petite distribution pratiquée par le micro commerce, est majoritairement pratiqué de manière informelle.
	La Vallée du Bandama est un district situé au centre de la Côte d'Ivoire qui a pour chef-lieu la ville de Bouaké. Elle a une superficie de 28 530 km². Ce district regroupe deux régions que sont le Hambol et le Gbêkê. Le district de la Vallée du Bandama affiche une grande diversité ethnique (les Akan, les Gur et les Mandé du Nord) avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire en lien avec la position centrale du district dans le pays. À ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Maliens et Burkinabé) et de la CEDEAO de manière générale. La population totale est estimée à 1,44 million d'habitants en 2021, soit 6,4 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 30 ans qui représentent 70 % de la population totale du district. En termes de distribution spatiale de la population, la région du Gbêkê concentre plus de 75 % des habitants du district avec notamment Bouaké, seconde ville du pays qui compte plus de 600 000 habitants.

VALLEE DU BANDAMA	Le secteur primaire, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population. L'élevage, bien qu'important, est traditionnel et familial ne permettant pas le développement et la structuration des acteurs et créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures. À travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développements tels que l'ANADER et le CNRA, entre autres tentent de structurer le secteur. L'économie du district de la Vallée du Bandama se distingue par un tissu industriel important, et une activité en reprise depuis la fin de la crise politique. Deuxième pôle industriel après Abidjan jusqu'en 2000, Bouaké a perdu ce statut au bénéfice de San Pedro après 10 ans de crise. Cependant, le district dispose de potentialités réelles pouvant lui permettre d'augmenter le poids du secteur secondaire dans la création de richesses, notamment grâce à une main-d'œuvre abondante ; à sa position centrale dans le pays ; et par la liaison du chemin de fer. Le développement artisanal du district de la Vallée du Bandama repose principalement sur la région du Hambol, qui est une grande région d'artisanat au niveau national. En effet, la région est connue pour son savoir-faire ancestral de la poterie artistique et utilitaire à l'argile rouge, permettant de produire plusieurs types de produits. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe plus de 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains, notamment à Bouaké. Cependant, le secteur est dominé par le commerce informel. Bouaké dispose néanmoins d'un grand potentiel, à travers notamment son marché de gros, seul marché du pays en dehors d'Abidjan. Le secteur tertiaire présente également d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique, à travers sa tradition dans l'artisanat et ses réserves naturelles comme la réserve du Haut Bandama.
WOROBA	Le district du Woroba s'étend sur une superficie de 31 308 km², occupant ainsi 9,7 % de la superficie nationale. Sa population estimée en 2021 à 1 184 813 habitants. Il est composé des régions du Bafing, du Béré et du Worodougou. Le district affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Mandés du Nord (Malinké, Mandingue, Koyoka...), avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Sénoufo, Mandé du Sud). À ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Maliens et Burkinabé) et de la CEDEAO de manière générale. Le secteur primaire, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population. Les cultures vivrières sont encore majoritaires à ce jour, portées principalement par l'igname et le manioc. Le Woroba est une terre de cultures de rentes, notamment le coton, qui permet d'alimenter en matières premières les usines d'égrainage de Mankono et Séguéla. L'élevage, bien qu'important, reste traditionnel et familial, avec des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures. Le secteur secondaire offre des potentialités de diversification pour l'économie locale. En effet, alors que le district possède des surfaces agricoles importantes notamment en coton, ce sous-secteur ne compte que peu d'industries de transformation opérationnelles à ce jour. L'artisanat est également peu développé dans le district, à l'exception de quelques tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs. Le secteur marchand, dominé par la petite distribution, est majoritairement pratiqué de manière informelle. Les flux marchands sont restreints aux liaisons entre Séguéla et son hinterland. Le transport de marchandises, limité au fret cotonnier circonscrit géographiquement et à l'évacuation d'une faible partie des produits, et le transport de

	personnes, représentent un poids modeste dans l'économie du district qui contraste avec leur vocation naturelle.
YAMOOUSSOUKRO	La population du district autonome de Yamoussoukro est constituée de nombreuses ethnies, avec une prédominance du peuple baoulé de même que Les Mandé du Nord, les Sénoufo, les Krou et Mandé du Sud. La grande majorité de la population (72,6 %) appartient à l'ethnie Baoulé, rattachée au grand groupe Akan. Il compte 355 573 habitants en 2025. Le secteur primaire occupe la plus grande partie des travailleurs dans le district autonome de Yamoussoukro. Le district est connu pour les cultures de rente, essentiellement le café et le cacao, l'hévéa et l'anacarde. Il est une grande zone de cultures vivrières. Parallèlement à l'agriculture, le district est également présent dans le domaine de la pêche. En effet, le Lac de Kossou est à cheval sur les districts des Lacs, de la Vallée du Bandama et de Yamoussoukro, ce qui permet le développement d'une pêche continentale non négligeable. Le secteur de l'artisanat est importance dans le district autonome de Yamoussoukro, avec les tisserands du pagne baoulé.
ZANZAN	Le district du Zanzan s'étend sur une superficie de 38 118 km², couvrant ainsi près de 12 % de la surface du pays. La région du Bounkani, avec 21 822 km², occupe la plus grande part de cet espace avec 57 % du district. La moitié de cette superficie est occupée par le Parc national de la Comoé. La population du district est estimée à 934352 habitants (RGPH,2021). Sur le plan coutumier, il est également caractérisé par la présence de deux Royaumes : le Royaume de Bouna en pays Koulango, et le Royaume Abron qui s'étend jusqu'au Ghana. La population y est en majorité constituée d'Abron, de Koulango, de Lobi et de Malinké. L'agriculture est de loin la principale activité économique du district avec plus de 80 % de la population. Elle présente un éventail très large de cultures : l'anacarde comme principale culture de rente, mais aussi différentes cultures vivrières et maraichères. La partie nord du district est une zone propice à l'élevage. Malgré sa pratique traditionnelle, l'élevage des bovins et des petits ruminants constitue le second pilier de l'économie du district. À ce titre, la région du Bounkani est l'une des principales régions d'élevage du pays. Malgré un réseau hydrographique riche (présence de deux grands fleuves que sont la Comoé et la Volta Noire), les activités halieutiques dans le district sont relativement peu développées et essentiellement pratiquées par les allogènes. Le secteur secondaire présente de réelles perspectives de développement, impulsé notamment par l'essor de l'industrie minière. Le district du Zanzan renferme en effet d'importantes ressources minières, dont l'or et le manganèse. Ce potentiel minier, longtemps sous-exploité, suscite désormais l'intérêt des plus grands groupes miniers, et les importants projets d'investissements qui se mettent en place devraient dynamiser l'industrie minière et bénéficier à l'économie locale du district dans son ensemble. Le secteur tertiaire possède des atouts capables d'augmenter sa contribution à l'économie locale. En effet, le district est une zone où les activités commerciales sont importantes avec sa frontière avec le Ghana et le Burkina Faso. Le district dispose d'attraits touristiques pouvant en faire l'une des destinations les plus prisées aux niveaux national et régional. Le Parc National de la Comoé (PNC), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983, constitue le principal attrait touristique de ce district .

Source : ISD, mai 2025 (A partir des données du SIGADT 2025)

Données démographiques des départements concernés

DEPARTEMENT	POPULATION	
	Hommes	Femmes
SAN-PEDRO	422 143	368 099
SOUBRE	312 390	275 050
BUYO	93 860	82 708
MEAGUI	159 445	139 806
KANIASSO	43 499	41 073
MADINANI	25 724	24 523
SAMATIGUILA	10 642	9 068
SEGUELON	16 886	16 699
GBELEBAN	15 192	14 339
GAGNOA	379 768	344 727
OUME	135 834	124 953
LAKOTA	177 608	156 626
GUIRY	103 010	94 225
DIVO	297 035	274 654
ALEPE	97 899	82 355
AGBOVILLE	200 049	184 291
SIKENS	66 882	59 014
TAI	63 809	53 579
DUEKOU	227 251	193 660
BANGOLO	147 622	123 007
DALOA	366 165	339 212
ISSIA	219 456	191 172
VAVOUA	255 203	221 951
BOUAFLE	161 857	138 448
SINFRA	128 054	117 172
BONON	89 275	78 122
SINEMATIALI	36 016	38 965
M'BENGUE	59 218	55 753
FERKESSEDOUGOU	96 831	93 310
OUANGOLODOUGOU	150 954	143 686
KONG	61 253	57 051
KOUTO	88 644	86 943
KATIOLA	85 753	76 719
NIAKARA	103 212	91 915
DABAKALA	132 802	121 628
TOUBA	62 918	57 606
YAMOOUSSOUKRO	191 372	181 188
BONDOUKOU	234 368	219 472
TRANSUA	57 434	55 408
SANDEGUE	36 024	33 718
DOROP	46 922	46 464

Source : RGPH 2021

✓ Objectif du P3P

L'objectif général du P3P du PROSER 2 est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

✓ Démarche méthodologique

Pour atteindre les objectifs de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- Une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du Projet de CI-ENERGIES et de la Banque Africaine de Développement le 23 avril 2025 ;
- Une analyse documentaire du 23 avril au 23 mai 2025 ;
- Une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement du 23 avril au 23 mai sur le site <https://www.afdb.org> pour une meilleure compréhension des sauvegardes opérationnelles portant sur les évaluations environnementales et sociales ;
- Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources du 29 avril au 21 mai 2025 ;

Une synthèse des données collectées et la production du rapport de P3P du 29 avril au 23 mai 2025.

Impacts des activités du projet

Phases	Impacts négatifs	Impacts positifs
Préparation	- Réduction du couvert végétal pour la libération des emprises ; - Non accès des populations aux plantations situées dans les emprises du projet ; - Nuisances sur les communautés et pollutions diverses ; - Accidents liés aux déplacements des engins sur les chantiers ; - Accidents de travail	- Mobilisation des parties prenantes ; - Amélioration de la qualité de vie des populations bénéficiaires ; - Création de 2000 emplois temporaires et permanents ; - Reboisements compensatoires
Aménagement et construction	- Modification du paysage et du microrelief ; - Modification de la dynamique naturelle du ruissellement des eaux - Dégradation et modification de la structure initiale des sols augmentant les risques d'érosion dans l'emprise des ouvrages ; - Nuisances sonores dues aux mouvements des engins et de la machinerie ; - Augmentation de la teneur en poussières et particules diverses de l'air due aux mouvements d'engins ; - Destruction du couvert végétal et de la diversité biologique ; - Pollution des eaux et des sols par les déchets solides et liquides ; - Destruction d'habitats et d'espèces animales, la perturbation et le délogement temporaire de la faune terrestre ; - Accidents de circulation et de travail ; - Propagation des VBG/HS/EAS ; - Nuisances sonores et pollutions atmosphériques ;	Amélioration des conditions économiques par la création d'de 2000 emplois, et d'opportunités d'affaires et l'augmentation des recettes fiscales

Phases	Impacts négatifs	Impacts positifs
	- Perte des terres et de cultures agricoles ; - Baisse ou perte de revenus agricoles et/ou commerciaux due aux restrictions occasionnées par les activités du projet ; - Exacerbation des conflits fonciers ; - Emergence de plaintes récurrentes liées à la mise en œuvre des activités du projet ; - Impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines : maladies, incidents ou accidents sur les chantiers du projet ; - Propagations de maladies sexuellement transmissibles (MST/IST, VIH, SIDA, etc.).	
Exploitation	- Incendie (court-circuit) - Electrocuton	- Amélioration du cadre de vie ; - Amélioration des services de santé, l'éducation, etc ; - Reduction de l'insécurité dans les zones électrifiées ; - Augmentation de la production électrique nationale et l'augmentation des recettes fiscales.

Source : ISD, mai 2025

CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE APPLICABLE AU PROJET

Le cadre réglementaire de la participation des Parties Prenantes est constitué de la réglementation nationale et des exigences de BAD en la matière.

✓ Exigences règlementaires nationales

La participation du public se situe dans le cadre du Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, des projets de développement en Côte d'Ivoire. Les articles 36 et 37 de ce Décret comprennent les phases suivantes :

- Article 36 : L'information et la consultation du public sont réalisées lors de rencontres au cours desquelles les partenaires au projet échangent avec les autorités locales et les populations riveraines afin d'obtenir leur avis et préoccupations liés à la réalisation du projet. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans le souci de protéger l'environnement naturel et humain ;
- Article 37 : L'enquête publique qui consiste à mettre à la disposition du public le rapport de l'Etude d'Impact Environnemental sous la supervision d'un Commissaire Enquêteur nommé par arrêté municipal ou préfectoral et chargé de recueillir les observations du public.

✓ Exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD

Dans sa quête pour atteindre son objectif principal d'aider les pays africains à atteindre le développement économique et le progrès social, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés de façon inclusive et juste. Elle consacre ainsi la sociale opérationnelle 10 (SO 10) pour traiter les questions relatives à la « Participation des parties prenantes et diffusion d'information ».

Les objectifs de la SO 10 sont les suivants :

- Etablir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des griefs, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces griefs et de les gérer ;
- Promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive ;

IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet.

Dans le cadre du PROSER 2, objet du présent P3P, les parties prenantes sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet. Ainsi, i) Ils sont affectés ou susceptibles d'être affectés (parties prenantes affectées), ii) ou qui peuvent avoir un intérêt (parties intéressées), ou encore iii) qui peuvent être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisées (groupes vulnérables) par le PROSER 2. Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- Les partenaires techniques financiers ;
- Les communautés et autorités locales ;
- Les autorités publiques nationales ;
- Les organisations publiques internationales ;
- Les ONG, les associations ;
- Les médias
- Etc.

Les catégories des parties prenantes sont consignées dans le tableau suivant :

CATEGORIE	PARTIE PRENANTE	ENTITE	NIVEAU D'INFLUENCE
Gouvernement	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique	ANDE	Fort
	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	Les Directions générales de l'énergie CI-ENERGIES Unité de Gestion du Projet (UGP)	Fort
	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Les Directions générales de travail	Moyen
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Les Directions Régionales de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)	Moyen
	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Les Directions Régionales ou Départementaux de l'Agriculture	Moyen
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'urbanisme	Les Directions Régionales ou Départementaux de la construction	Moyen
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Les Administrateurs civils (Préfets, Sous-préfets), Services techniques des communes (Mairies)	Fort
	Chefferies locales et communautés locales	Les Chefs de Canton, de village ou quartier	Moyen
	Autorités religieuses et coutumières	Les Association des jeunes et des femmes	Moyen
		Les PAP	Fort
Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Les Entreprises locales des travaux	Moyen
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	Les ONG locales	Moyen
Médias	Radio, journaux et télévisions	La Presses	Moyen

Pa Financement	Les partenaires techniques financiers	BAD	Fort
----------------	---------------------------------------	-----	------

Source : ISD, mai 2025

RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATIONS

✓ Stratégie d'identification et de mobilisation des parties prenantes aux consultations

Les consultations des parties prenantes ont été faites en coordination avec les cabinets chargés des EIESA, PAR et PGDD.

La stratégie adoptée pour les consultations a consisté à adresser des courriers aux différentes préfectures des départements concernés dans le but de convier toutes les parties prenantes (autorités administratives et coutumières, chefs des services techniques, les représentants des jeunes et femmes des localités bénéficiaires...) à des séances de consultations publiques. Ces séances ont eu pour objectif de présenter le projet aux parties prenantes afin de recueillir leurs préoccupations et avis. En plus des consultations publiques, des entretiens individuels ont été effectués auprès des responsables des services techniques dans le but de renforcer les informations reçues lors des consultations publiques. Des focus group au niveau des localités ont été réalisés afin d'apporter les informations aux bénéficiaires afin de recueillir leurs inquiétudes et avis sur le dit-projet. Ces focus group ont eu la participation des chefs coutumiers, les jeunes, les femmes ainsi que les personnes affectées par le PROSER 2.

Les séances de consultations des différentes parties prenantes ont été menées du 29 avril au 21 mai 2025 dans les quarante-deux (42) chefs-lieux de départements et soixante-dix-huit (78) villages, conformément aux dispositions nationales et aux exigences du SSI. Ces consultations qui ont touché un total de 3065 personnes dont 2260 hommes et 805 femmes, ont permis d'échanger avec les autorités locales (administratives et traditionnelles), des communautés villageoises, des représentants des associations de jeunes et femmes ou d'ONG, les populations riveraines et les personnes affectées. Les échanges ont porté notamment sur les objectifs visés par le PROSER 2, les principales activités envisagées, les bénéficiaires, les risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures de gestion y afférentes. Ces séances ont ainsi permis de relever les avis/perceptions, préoccupations et recommandations des différentes parties prenantes en vue de leur prise en compte dans l'exécution des activités du projet.

✓ Dates et lieux de conduites des séances

DSIRICTS	REGIONS	DEPARTEMENT/SOUS-PREFECTURES	DATES DES CONSULTATIONS
BAS SASSANDRA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO (GRAND BREBY)	7 mai 2025
		GABIADJI	7 mai 2025
	NAVA	SOUBRE	03 mai 2025
		BUYO	30 avril 2025
		MEAGUI	05 mai 2025
DENGUELE	FOLON	KANIASSO	9 mai 2025
	KABADOUDOU	MADINANI	12 mai 2025
		SAMATIGUILA	8 mai 2025
		SEGUELON	14 mai 2025
		M'BENGUE	14 mai 2025
		GBELEBAN	15 mai 2025

	BAGOUÉ	KOUTO	9 mai 2025
GOH-DJIBOUA	GOH	GAGNOA	8 mai 2025
		OUME	29 avril 2025
	LOH-DJIBOUA	LAKOTA	29 avril 2025
		GUITRY	29 avril 2025
		DIVO	5 mai 2025
LAGUNES	ME	ALEPE	30 avril 2025
	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	5 mai 2025
		TIASSALE	6 mai 2025
		SIKENS	7 mai 2025
MONTAGNES	CAVALY	TAI	13 mai 2025
	GUEMON	DUEKOUÉ	15 mai 2025
		BANGOLO	14 mai 2025
SASSANDRA-MARAHOUÉ	HAUT-SASSANDRA	DALOA	13 mai 2025
		ISSIA	6 mai 2025
		VAVOUA	20 mai 2025
	MARAHOUÉ	BOUAFLE	21 mai 2025
		SINFRA	19 mai 2025
		BONON	14 mai 2025
		SINEMATIALI	7 mai 2025
SAVANES	PORO	SINEMATIALI	7 mai 2025
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	29 avril 2025
		OUANGOLODOUGOU	8 mai 2025
		KONG	9 mai 2025
VALLEE DU BANDAMA	HAMBOL	KATIOLA	02 mai 2025
		NIAKARA	29 avril 2025
		DABAKALA	30 avril 2025
WOROBA	BAFING	TOUBA	16 mai 2025
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	05 mai 2025
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	6 mai 2025
		TRANSUA	2 mai 2025
		SANDEGUE	5 mai 2025
	BOUNKANI	DOROPO	9 mai 2025

Source : ISD, mai 2025

✓ Résumé des activités déjà engagées

Il est présenté ci-après un aperçu des contenus des consultations déjà réalisées permettant d'entrevoir les activités à réaliser lors de la mise en œuvre du projet.

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	Date/heures	Régions/ Département / Localité	Points de discussion	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS	Effectifs des participants (Effectif par sexe et effectif des personnes vulnérables)
Administration, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées (la Préfecture, sous-préfecture, mairie, conseil régional, directions régionales ou départementales de l'agriculture, de la construction, du	-	42 chefs-lieux de départements et 78 villages (Voir détails dans le tableau précédent)	- Annoncer la réalisation de l'EIESA et PAR du Projet et recueillir les préoccupations, suggestion, avis et recommandations ; - Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation et attentes, - Echanger sur la procédure de compensation et l'identification des personnes affectées.	- La non-implication des chefs dans les activités du projet ; - Est-ce que les PAP seront indemnisées avant l'ouverture des couloirs ? - Dédommagement à temps des impactés afin d'éviter des litiges sur le terrain ; - Qu'en est-il des constats des impacts agricoles pendant la phase des travaux ? - Certaines indemnités des projets antérieurs de CI-ENERGIES n'ont pas encore été faites ; - Les lignes et les poteaux des villages déjà électrifiés sont endommagés ; - Est-ce que les habitats seront impactés dans ce projet ? - Est-ce que les lignes ne traversent par des cours d'eaux et n'impactent pas des arbres ?	- Elaborer un plan de participation des parties prenantes adapté au projet - Les indemnités seront faites avant la réalisation des travaux ; - Les cultures qui seront impactées pendant les phases de construction sans avoir été recensées feront objet de réclamation auprès des comités de gestion des plaintes ; - Indemniser les PAP des projets antérieurs ; - Adresser un courrier au Directeur Régional de la CIE pour le remplacement des poteaux endommagés ; - En général, tout est mis en œuvre pour éviter le survol et la destruction des bâtis, sinon ils font l'objet de	3065 personnes dont 2260 hommes et 805 femmes

pétrole et l'énergie, de l'environnement, ressource animale et halieutique, équipement et entretien routier, de l'emploi, de la femme, de la famille et de l'enfant, les forces de l'ordre (police, gendarmerie), les chefs des villages, les présidents des jeunes et femmes des villages			-	- Certains planteurs ne sont pas sortis pour l'expertise agricole. Dans ce cas comment le projet peut se réaliser ? - Mettre en place un mécanisme de gestion des sites sacrés présents dans le périmètre de la ligne moyenne tension ; - Avoir une connaissance sur le barème de l'expertise agricole ; - Le choix de certains villages au détriment d'autres villages qui se considèrent comme les tuteurs ; - Prévoir un plan de reboisement dans les grandes lignes du projet ; - Prévoir le renforcement des lignes et poteaux électriques dans les chefs-lieux de département concernés ; - Avoir les informations sur les délais d'exécution du projet - Prendre en compte la purge des droits	dédommagement au même titre que les cultures ; - Des basfonds et rivières ont été observés et la flore sera impactée. Dans l'EIESA, un plan de reboisement sera proposé pour compenser les arbres qui seront probablement impactés ; - Une médiation pourrait dissiper le désaccord sur le choix des villages et les modalités pour faire bénéficier ceux qui sont en attente ; - Un mécanisme de gestion des plaintes est en cours d'élaboration ; - Pour les sites sacrés situés dans l'emprise de la ligne, les autorités coutumières ainsi que les propriétaires sont consultées pour examiner les modalités de leur déplacement ; - Le barème d'indemnisation des cultures est défini par l'Arrêté interministériel n°453/MINADER/MIS/MI	
---	--	--	---	--	--	--

				coutumiers pour le PROSER 2 afin de faire face aux multiples plaintes des propriétaires terriens ;	RAH/MEF/MCLU/MMG/M EER/SEPMBPE du 01 août 2018 ; - Les essences protégées ont été identifiées lors de l'expertise agricole et feront l'objet d'analyse par les experts du cabinet CSI afin de les intégrer dans le rapport de l'EIESA pour répondre aux exigences du bailleur de fonds ; - Le délai d'exécution du projet est de cinq (05) ans et le délai de réalisation des travaux se situe entre 12 et 18 mois ; Compte-tenu du fait que le projet n'occasionne pas d'expropriations définitives de terres, mais plutôt des restrictions d'accès et à l'usage des terres, le paiement de la purge n'est pas requis.	
Chefs de villages, notabilités, chefs de terres, familles détentrices de droits	-		- Annoncer la réalisation de l'EIES et PAR ; - Recueillir les préoccupations, suggestions, avis, recommandations ;	- Empêchement du projet par des autochtones ; - Implantation des poteaux électriques dans des villages lotis ; - Prévoir des poteaux pour les extensions des villages ;	- Elaborer un plan de participation des parties prenantes au projet ; - Sensibiliser les communautés (autochtones et allogènes)	

coutumiers, associations des jeunes et femmes			- Identification des personnes affectées dans le cadre du PAR, - Echange sur la procédure de compensation et l'identification des personnes affectées.	- Prendre en compte les champs détruits pendant les travaux qui n'ont pas fait objet d'évaluation dans les expertises ; - Les indemnités prennent assez de temps ; - La non-implication de la jeunesse dans les projets de développement ; - Les jeunes sont au chômage ; - Reprofilage des voies reliant les localités - Dotation des villages en pompes hydrauliques ; - Construction des salles de classes et des logements des enseignants ; - Construction des centres de santé.	- sur les avantages du projet ; - Indemniser les PAP avant la destruction des plantations ; - Encourager le recrutement de la main-d'œuvre locale ; - Accompagner les communautés à la réalisation des infrastructures de base.	
---	--	--	---	--	--	--

Source : ISD, mai 2025

PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

✓ Objectifs et calendrier du plan de participation des parties prenantes (P3P)

Le but du P3P est de favoriser l'adhésion des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre du PROSER 2, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'agira précisément d'identifier les différentes parties prenantes du projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Le P3P sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, les coûts y afférant, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités.

✓ Information des populations riveraines et autres parties prenantes

L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le PROSER 2. Conformément à la SO 10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du PROSER 2 doivent être communiquées aux populations des différentes zones d'intervention du Projet et aux autres parties concernées. Les acteurs intervenant dans la communication de l'information sont :

- L'UGP (l'Unité de Gestion du Projet) de CI-ENERGIES ;
- Les consultants et ou cabinets mandatés pour la réalisation des outils E&S.

Les parties prenantes qui doivent être associées sont :

- Autorités administratives et Techniques régionales ;
- Chefs de village ;
- Chef de communauté ;
- Communautés bénéficiaires ;
- Personnes impactées par le projet.

✓ Stratégie et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2 les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

- Assemblées avec les communautés
- Focus group
- Entretiens individuels
- Médias de masse
- Commissions ou comités locaux
- Appels téléphoniques
- Mails et courriers physiques
- Ateliers et séminaires
- Brochures sur le PROSER 2
- Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes
- Consultations publiques

- Réunions communautaires
- Les enquêtes, sondages et questionnaires
- Site web du PROSER 2
- Visites des sites du PROSER 2

Tableau : Programmes de participation des parties prenantes

Stade/phase du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Type d'interaction	Objectif spécifique	Acteurs concernés (Parties Prenantes à associer)	Stratégie et approche (Méthodes proposées)	Informations à partager	Période d'interaction	Responsabilités	Coût (FCFA)
Préparation	- Identifier les Parties prenantes ; - Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes - Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet	- Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group	- Informer les parties prenantes ; - Recueillir les préoccupations, attentes et avis relatifs au projet ; - Impliquer les parties prenantes dans la réalisation du projet (mettre en place un P3P)	- Autorités administratives et Techniques régionales - Chefs de village - Chef de communauté - Communautés bénéficiaires	- Correspondances électroniques ; - Entretiens individuels ; - Assemblées communautaires ; - Utilisation des Media locaux ; - Réalisation d'enquêtes socio-économiques et d'enquête ménage ; - Ateliers de restitution et de validation - Affiches	- Identification et gestion des risques et impacts sociaux du Projet, élaboration, validation et publication des instruments de sauvegardes E&S : - Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) - Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) ; - Plan d'Action de Réinstallation (PAR)	- Tout au long de la phase de préparation dans toutes les zones du projet	- CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) - Consultants - Cabinets	114 000 000
Mise en œuvre du Projet	- Elaborer, faire valider et diffuser le P3P assortie du MGP selon la stratégie de communication définit dans ce P3P ; - Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet ; - Suivi de la mise en œuvre des mesures du P3P ; - Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du P3P ; - Suivi de la mise en œuvre du PGES ; - Suivi de la mise en œuvre des PAR	- Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group	- S'assurer le P3P est fonctionnel - S'assurer que le PGES est fonctionnel ; - S'assurer que les plans de restauration des moyens de subsistances des PAP sont restaurés	- Populations bénéficiaires - Personnes affectées - Groupes vulnérables - Autorités locales - Communautés et ONG locales - Autres parties prenantes concernées	- Campagne de sensibilisation dans les différentes localités ; - Réunion d'informations au démarrage des activités du projet, émissions radiophoniques, Affiches sur les lieux publics ; - Consultation des organisations de la société civile ; - Sorties sur le terrain, entretien auprès des communautés affectées, intéressées ou vulnérables	- Paiement des compensations - Libération de l'emprise - Gestion des plaintes - Lancement des travaux - Sensibilisation sur diverses thématiques - Réception des ouvrages - Evaluation de la mise en œuvre du P3P - Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées	- Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans les zones du projet	- CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) - Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale Spécialistes, Spécialiste en Communication	285 000 000
Exploitation	- Mesure d'entretien et de gestions des lignes électriques ; - Réaliser une évaluation/Audit finale de la mise en œuvre du P3P	- Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group	- S'assurer de la bonne exécution du PROSER 2	- Parties prenantes affectées et autres parties concernées (administration, ONG, etc)	- Entretiens individuels - Focus group - Assemblées communautaires	- Evaluation globale du Projet - Leçons apprises - Sucées-stories - Niveau de restauration des	- Dès l'achèvement des travaux dans les différentes zones du projet	- CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) - Evalueurs / Auditeur BAD	67 000 000

					Réunions formelles	moyens de subsistances des PAP -Préoccupations E&S résiduelles - Audit de conformité E&S			
	TOTAL								466 000 000

RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

✓ Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre du P3P exigera la mobilisation de ressources humaines tels que :

- Une unité de Coordination du Projet pour coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ;
- Un Spécialiste en Développement Social de l'UGP qui sera chargé de la mise en œuvre du P3P ;
- Un responsable Administratif et Financier de l'UGP pour confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes ;
- Un spécialiste en Passation des Marchés qui s'assurera que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement de prendre en charge tous les aspects du projet sont intégrées dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs ;
- Un spécialiste en communication qui se chargera d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au P3P ;
- Un spécialiste en suivi et évaluation qui mettra en place une base de données des parties prenantes et fera le suivi du P3P et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres (bénéficiaires ou PAP du projet pour exemple) soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

Typologie des plaintes

✓ Plaintes non sensibles

- Demande d'informations, de clarification et doléances
- Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet
- Plaintes liées à la gestion des relations de travail
- Plaintes liées au processus d'indemnisation des PAP

✓ Plaintes sensibles

- Plaintes liées aux aspects fiduciaires
- Plaintes liées aux VBG/EAS/HS, VCE ou tout autre abus ou violation de droits de l'homme

Niveaux de traitement des plaintes

✓ Résolution à l'amiable

Les niveaux de résolution à l'amiable sont :

- Comité Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP) : Un point focal de l'ONG au niveau villageois qui collecte les plaintes et les transmet au niveau sous-préfectoral ;

- Comité Sous-préfectoral de Gestion des Plaintes (CSGP) : Un point focal de l'ONG au niveau sous-préfectoral qui collecte les plaintes dans sa localité et centralise les plaintes au niveau de la sous-préfecture ;
- Comité départemental de gestion des plaintes (CDGP) : Un point focal de l'ONG au niveau départemental qui collecte les plaintes dans sa localité, centralise les plaintes au niveau du département et les transmet au superviseur de l'ONG ;
- Comité de gestion des plaintes sensibles : Le superviseur de l'ONG aura directement la charge de collecter et de transmettre les plaintes sensibles au Spécialiste E&S du projet.

✓ **Règlement judiciaire**

Si en dépit des efforts déployés par le projet pour procéder à un règlement à l'amiable des différentes plaintes, aucun accord n'est trouvé entre les plaignants et CI-ENERGIES, ceux-ci pourront saisir l'instance judiciaire territorialement compétente. Toutefois, les parties prenantes peuvent engager directement la procédure judiciaire si elles le souhaitent, mais les dispositions seront prises pour sensibiliser ces dernières sur les avantages du règlement à l'amiable, exception faite des plaintes sensibles.

SUIVI ET ELABORATION DES RAPPORTS DU P3P ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le Service des Etudes Environnementales et Sociales de CI-ENERGIES sera chargé de la coordination des activités environnementales et sociales liées au PROSER 2 pendant toute la durée de sa préparation et de sa mise en œuvre. Il sera assisté par un responsable des affaires sociales et un chargé de la liaison avec les communautés locales. Les parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi au sein desquels se trouveront les entreprises et l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet.

Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet. Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions par semestre des différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de femmes et de jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des plaintes ;
- Nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du MGP ;
- Nombre de solutions (décisions rendues) à la satisfaction des parties prenantes objets de PV ;
- Nombre de griefs y compris les plaintes résolus ;
- Nombre de séance ayant impliquées les personnes vulnérables
- Nombre de solutions mises en œuvre.

Le P3P sera mis à jour chaque semestre pendant la phase de construction.

Le renforcement des capacités des points focaux et des comités villageois, communal et sous-préfectoral est nécessaire pour permettre une meilleure efficacité du MGP.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes.

Le PROSER 2 formera les membres des comités de gestion des plaintes à chaque niveau.

Un suivi sera nécessaire pour s'assurer que les engagements du P3P sont tenus par les parties prenantes et que les plaintes et les grief soumis seront traités. Aussi, des rapports périodiques de suivis seront préparés par l'UGP.

BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU P3P

Dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2, les ressources humaines responsables de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), sont le (la) spécialiste en développement social, le (la) spécialiste en genre et inclusion sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation et en gestion financière.

Les coûts nécessaires pour la mise en œuvre desdites activités s'élèvent à **cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent mille (579 700 000) Francs CFA** () et seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet.

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Source de financement
Divulgence du P3P	Atelier de présentation du P3P auprès des parties prenantes	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités	200 000 000	BAD/CI-ENERGIES
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication et Conception des supports de communication	Spécialiste en communication de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités	60 000 000	BAD/CI-ENERGIES
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêt des parties prenantes	Unité de Coordination du Projet	Pendant la mise en œuvre du P3P	100 000 000	BAD/CI-ENERGIES

Mise en œuvre de la communication	Publicité dans le journal/radio/TV/ presses écrites	Spécialiste en communication de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités	30 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP		70 000 000	
Suivi évaluation du P3P	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social, Spécialiste en suivi et évaluation de l'UCP	Pendant la mise en œuvre du Projet	12 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Mise à jour P3P et Suivi de la mobilisation des PP		En mi-parcours du projet	20 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P		Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités	10 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Evaluation de la performance du P3P		Fin de projet	25 000 000	BAD/CI-ENERGIES
TOTAL				527 000 000	
IMPREVUS (10%)				52 700 000	
TOTAL Général				579 700 000	

NON TECHNICAL SUMMARY

The Stakeholder Participation Plan (P3P) of the Electricity System Reinforcement and Access to Electricity Project, Phase 2 (hereinafter referred to as "**PROSER 2** " in the rest of the report) is intended to facilitate understanding by a non-specialist audience. The purpose of this P3P is to present a coherent and accessible stakeholder engagement strategy that serves as a guide for regular public consultations to meaningfully contribute to the successful implementation of activities. The chapters covered are as follows:

- Introduction ;
- Legislative and regulatory framework
- Summary of consultation activities
- Stakeholder identification
- Program and Stakeholder Engagement
- Resources and responsibilities for the implementation of the P3P
- Complaint Management Mechanism
- Monitoring and evaluation of P3P reports and dissemination of information
- Conclusion

INTRODUCTION

✓ General context of the project

As part of its support for the development of the electricity sector in Côte d'Ivoire, the African Development Bank (AfDB) is already financing several projects. In pursuit of this commitment, it has initiated discussions with the Ministry of Mines, Petroleum and Energy (MMPE) through Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) for the financing of the second phase of the Project for the Reinforcement of Electricity System Structures and Access to Electricity, called PROSER 2.

PROSER 2 is part of the National Rural Electrification Program (PRONER) aims, among other things, to strengthen the country's energy capacities and improve the living conditions of the population, through the realization of rural electrification as well as the strengthening and extension of electricity networks for the connection to electricity of new households.

PROSER 2 is a follow-up to PROSER 1, which aimed to build 6,460 km of 33 kV lines, 3,419 km of LV lines and 1,394 MV/LV rural distribution substations for the electrification of 1088 localities, mainly in the category of localities with fewer than 500 inhabitants.

PROSER 2 aims to provide quality energy and strengthen access to electricity for the population with a view to improving the living conditions of the population, particularly in rural areas, by improving the school success rate in the localities concerned, reducing the rural exodus and insecurity and developing income-generating activities.

PROSER 2 includes six (06) major components for the distribution segment:

Component 1: Rural Electrification of 244 localities from the RHGP 2021;

Component 2: Reinforcement and Securing of the HVA and LV network in Abidjan;

Component 3: Reinforcement and security of the MV and LV network in the interior of the country;

Component 4: Extension and Strengthening of Distribution Networks;

Component 5: Rehabilitation of vandalized MV/LV networks in the western area;

Component 6: Replacement of 108,809 mixed-lamp or mercury-vapour lanterns with more efficient lamps (80 W LEDs)

✓ **Rationale for P3P**

The preparation of environmental and social safeguard instruments is a prerequisite for any process of design, development and implementation of development programmes and projects likely to harm the environment.

In addition, the African Development Bank's (AfDB) Operational Safeguard 10 – Stakeholder Engagement and Information Dissemination, requires open and transparent collaboration between the borrower and project stakeholders as an essential element of international good practices. Effective stakeholder participation can improve environmental and social sustainability, increase project acceptance, and contribute significantly to the successful design and implementation of projects.

It is to meet this requirement that CI-ENERGIES has prepared this Stakeholder Participation Plan (P3P).

✓ **PROSER 2 project description**

The work envisaged in the framework of PROSER 2 will consist of:

- (vii) The electrification of 244 new rural localities in the interior of the country and spread over twenty (20) of the thirty-two (32) regions;
- (viii) The work to create HVA feeders (3 from the Yopougon 1 source substation, namely Anyama, Abobo, Azaguié, one from the Daloa substation), to reinforce the main artery of the Toupah HVA feeder from the Dabou source substation and to install voltage regulators on the 30 kV Tortiya feeder;
- (ix) The extension and strengthening of distribution networks in Greater Abidjan (Abobo, Ahoué and Azaguié), in 12 departmental capitals (Kouto, Ouangolodougou, Kong, Madinani, Séguélon, Kaniasso, Samatiguila, Gbéléban, M'Bengué, Sinématiali, Sandégué and Lakota) as well as the rehabilitation of vandalized distribution networks in seven (7) localities in the departments of Duékoué and Bangolo in the western zone;
- (x) The transition to three-phase of the single-phase network of 40 villages in the departments of Séguéla (23 villages) and Odienné (17 villages);
- (xi) The extension of networks in the cities of Ferkessédougou, Katiola and Tengréla (22 districts in total); and
- (xii) The replacement of ten thousand (10,000) lanterns with mixed lamps or mercury vapor lamps for public lighting by efficient lamps (80 MW LEDs) in nine (09) municipalities of Greater Abidjan and 28 cities in the interior of the country.

✓ **PROSER 2 intervention areas**

PROSER 2 covers eleven (11) districts, twenty (20) regions, forty-two (42) departments and 244 localities in Côte d'Ivoire. The following tables present the demographic and economic profile of the districts and the demographic data of the departments concerned:

DISTRICTS	DEMOGRAPHIC AND ECONOMIC PROFILE
BAS-SASSANDRA	The Bas-Sassandra district is located in the south-west of the country where it shares a border with Liberia. It covers an area of 28,095 km² and thus covers 8.7% of the country's land area. The total population is estimated at 2.28 million in 2021, or just over 10% of the national population. The Bas-Sassandra District is highly ethnically diverse, which is reflected in the cohabitation of a composite indigenous population with a strong non-native community from various parts of Côte d'Ivoire (Akan, Yacouba, Sénoufo, etc.). In addition to these communities, there are nationals of border countries (Guineans and Liberians) and ECOWAS in general. The Bas-Sassandra District has many assets representing real development opportunities that are still under-exploited thanks to the presence of its deep-water port which makes it the world's leading exporter of coffee/cocoa. Once a major cross-border trade area with Liberia, the District has lost its commercial appeal over the course of successive crises. The key sectors of the District, which are forestry and agriculture, are under the control of a small number of industrial units. In addition, despite a climate conducive to cultivation and rich soil, both the agricultural and mining sectors benefit very little from industrialization and mechanization. The farms are small and only a few processing plants can create real added value to agricultural products. There is a significant tourist potential of the area with its 250 km of coastline and the natural wealth of some sites such as the Taï National Park, a UNESCO World Heritage Site.
DENGUELE	The Denguélé district covers the territorial area composed of the Kabadougou region, where the main urban centre of Odiénné is located, and the Folon region. It covers an area of 20,600 km², occupying 6.4% of the national territory, for an estimated population of 289,779 inhabitants in 2021. Due to its privileged geographical position, its Sudanese tropical climate and its soils suitable for cultivation, the District has long attracted the populations of neighbouring countries, over time becoming a major trade area. The District has a rural population, mainly composed of indigenous people. These indigenous populations coexist with non-native communities, namely the Yacouba and other ECOWAS nationals, particularly Malians and Burkinabés who occupy part of the arable land in the north and whose movements have increased thanks to the long crisis that has shaken Côte d'Ivoire. Although it employs a large part of the population, particularly for its own consumption, the agricultural sector contributes very little to the development of the District. Almost all farms work manually and chemical inputs are used in a small proportion either because of a lack of knowledge of agricultural techniques or because of the high price of phytosanitary products, which is difficult to access for a population living in advanced precariousness. Without the use of this type of technique, the yields of agricultural plots in the District are dependent on rainfall disturbances, which are increasing sharply in the Ivorian savannah zone. Through national development plans, agricultural cooperatives and development structures

	such as ANADER and the Cotton and Cashew Council, public authorities are trying to structure and sustain the agricultural sector. Despite its relatively limited weight in the District's economy, the secondary sector offers diversification potential for the local economy that is currently under-exploited. Indeed, while the District has significant agricultural land for both cash crops and food crops, the latter has few processing industries. For example, the Denguelé exports all the cotton produced to the Boundiali factory in the Savanes District. Handicrafts are also not developed in the District with the exception of a few weavers, potters, blacksmiths and sculptors. While the District benefits from a natural strategic geographical position at the crossroads of Mali and Guinea, the commercial potential of the city is under-exploited. The commercial sector, dominated by small retailers, is mainly practiced informally. Merchant flows are restricted to the links between Odienné and its hinterland.
GOH-DJIBOUA	The district of Gôh-Djiboua has nearly 1.61 million inhabitants in 2021, or just over 7% of the national population. The Gôh region concentrates nearly 55% of the district's population, or 876,117 inhabitants, mainly in the department of Gagnoa. The district of Gôh-Djiboua has an ethnic diversity that is materialized by the cohabitation of a composite indigenous population, dominated by the Bété and which includes several other ethnic groups (the Dida, the Ega, the Gban and the Kouéni), with a strong non-native community from various backgrounds in Côte d'Ivoire (Baoulé, Malinké, Sénoufo, etc.). In addition to these communities, there is a large foreign population made up of Burkinabé, Malians, Nigeriens, Guineans, Senegalese as well as a community of Lebanese origin. The primary sector, the largest contributor to the GDP of the Gôh-Djiboua District, is dominated by agriculture and more particularly by cocoa and coffee production, of which the District is one of the largest producers in the country. Given the country's favourable climatic conditions and agricultural diversification policy, agricultural growth is also driven by more recently introduced crops (rubber and oil palm), which represent high-yielding high-yield quality crops. Food crops are also developed, especially rice, which is grown in the many lowlands of the District. These activities dominate the primary sector, since livestock farming and river fishing are underdeveloped and are mainly practiced on an individual and artisanal basis. Despite its relatively limited weight in the District's economy, the secondary sector has real potential for diversification for the local economy. Indeed, the Gôh-Djiboua District contains significant mineral resources in terms of base metals (bauxite, manganese, construction materials, etc.), resources reinforced by the discovery of gold showings in the District. In addition, despite many classified forests and several sought-after wood species, the forest industry is penalized by illegal logging, which has created a significant threat to the development of forestry activity. The agri-food and agro-industrial sectors are also represented in the District, mainly through the presence in the District of two reference groups in these areas: PALM-CI and SAPH. Craft activity is relatively limited in the Bété and Dida countries, as far as arts and crafts are concerned. The tertiary sector is driven by trade, which employs 15% of the population in the main urban centres, benefiting from the District's central positioning and its

	connectivity with the country's main cities. The District has no particular tourist vocation, in the absence of attractive tourist sites.
LAGUNES	The Lagoons District is located in the southern part of Côte d'Ivoire. It is a coastal district bordered by the Atlantic coast and by the Autonomous District of Abidjan. It covers an area of 20,885 km² occupying 6.5% of the national area. The administrative organisation of the District, which includes the former regions of Lagunes and Agnéby, is based on 4 types of districts: three regions (Agnéby-Tiassa, Grands Ponts and Mé). The populations of the Lagoon District are characterized by the presence of indigenous people (Odioukrou, Abbey, Attié, Ebrié, Krobou, etc.), non-natives (from other districts of Côte d'Ivoire) and non-natives. The total population of the District is estimated at 1.5 million in 2021, or 7.4% of the national population. The primary sector is the main component of the economy of the Lagoons District, which benefits from a favourable environment. Agriculture and fishing thus occupy most households and generate significant income for the District. Agriculture is mainly practiced by the population in order to meet the primary need for food security. However, due to favourable climatic conditions and particularly fertile soil, the District is a major producer of high-yielding quality crops such as oil palm and rubber, as well as coffee and cocoa. These cash crops are becoming increasingly important in the District, to the detriment of food crops such as cassava, yams and rice. Livestock farming, which is not very developed in the District, is polarized by intensive and industrial poultry and pig farming. In the Lagoons District, the secondary sector is underdeveloped and not very diversified. It is mainly focused on agro-industry (agro-agriculture and the timber industry), but has real potential for diversification for the local economy. The development of the secondary sector can be based on the presence of important transport infrastructure since the District is crossed by the country's only rail transport line (more than 80 km long and which joins the Autonomous District of Abidjan) as well as by the Côte d'Ivoire motorway axis and important roads, such as the Abidjan – San Pedro axis which passes through Dabou and Grand Lahou. The tertiary sector is driven by trade, which employs 15% of the population in the main urban centres. It is dominated by informal trade. Specialized shops are few and far between and concentrated in Agboville, Dabou and Adzopé. The tertiary sector nevertheless presents significant opportunities for development and diversification in the tourism sector. Indeed, the Lagoon District has many natural and historical sites (Dabou Fort, Azagny Natural Park, Atlantic coast and lagoons, etc.) and a cultural heritage rich in various manifestations (Adjikourou rites of passage).
	The Mountain District covers an area of 31,002 km² and thus covers almost a tenth of the country's land area. The regions of Tonkpi and Cavally occupy the largest share of this area with 39% and 37% of the District's surface area respectively. The District of the Mountains displays a great ethnic diversity which is materialized by the cohabitation of a composite indigenous population, dominated by the Dan, the Mahou, the Wê and the Toura with a strong non-native community from various backgrounds of Côte d'Ivoire (Akan, Sénoufo, Malinké...). In addition to these communities, there are nationals of border countries (Guineans and Liberians) and ECOWAS in general. The total population is 2,371,920 inhabitants in 2021, or 10%

MONTAGNES	of the national population. The age pyramid is dominated by the under 50s, who represent 90% of the total population of the District. In terms of the spatial distribution of the population, the Tonkpi region concentrates more than half of the inhabitants of the District and has a population density higher than the regional average. The primary sector, the main contributor to the District's GDP, is largely dominated by agriculture, which is practiced by a large part of the population in order to meet the primary need for food security. In this sense, food crops (rice, cassava) are still in the majority to date, accounting for 90% of agricultural production, compared with only 10% for cash crops (coffee, cocoa). However, given the favourable climatic conditions and particularly fertile soil, the District is a sought-after land for the production of high-yielding quality crops such as rubber and oil palm. The Mountain District also contains important mineral resources, both base metals (iron, nickel, copper, etc.) and precious metals (gold, platinum metals, etc.). Despite its relatively limited weight in the District's economy, the secondary sector offers significant potential for diversification for the local economy. Despite numerous forests, parks and reserves - and several highly sought-after wood species - logging companies are few in number in the District and are limited to a level of primary processing of the resource. The District also has a few units located in the field of agri-food and agro-industry. The tertiary sector is driven by trade, which employs 15% of the population in the main urban centres. Benefiting in particular from cross-border trade, it is dominated by the informal trade in food products and other everyday consumer products (cosmetics, hardware, etc.). The tertiary sector nevertheless presents significant opportunities for development and diversification in the tourism sector. Indeed, as one of the country's main tourist destinations before the crisis, the Mountain District has first-class natural sites (mountain ranges, natural waterfalls, classified forests, national parks, etc.). These sites spread over all the regions of the District allow the entire territory to be enhanced.
	The Sassandra-Marahoué District covers the territorial space composed of the Haut Sassandra region to the west, where the main urban center Daloa is located, and the Bouaflé region to the east. It covers an area of 23,796 km² occupying 7.38% of the national area With 2,293,304 inhabitants in 2021. Mainly composed of Bété, this population now coexists with communities from most of the following countries: Mali, Burkina Faso, Guinea, Ghana, Benin, Senegal, Togo, Niger, Nigeria, Mauritania, Lebanon, as well as non-natives (Malinké, Baoulé, Agni, Sénoufo) from the adjoining districts. The Bété and the Gouro are the main ethnic groups that will settle around Daloa and its surroundings to constitute the indigenous population. Although the agricultural sector mobilizes a large part of the population, particularly for its own consumption, its contribution to the development of the District can be greatly improved. The farming method is essentially manual and chemical inputs are used in a small proportion either because of a lack of knowledge of agricultural techniques or because of the high price of phytosanitary products that are difficult to access for a population living in a certain precariousness. Without the use of this type of technique, the yields of the District's agricultural plots remain dependent on the sharply increasing rainfall disturbances throughout the territory. The sector is also faced with the narrowness of the local market. Indeed, the District has only a

SASSANDRA-MARAHOUÉ	few processing units (wood) and no wholesale market to store goods and boost the marketing of products. Through national development plans, agricultural cooperative societies and development structures such as ANADER and the Coffee-Cocoa, Cotton and Cashew Councils, the public authorities are trying to structure and sustain the sector. The secondary sector offers diversification potential for the local economy that is currently under-exploited. Indeed, while the District has significant agricultural land for cash crops as well as food and fruit crops, the latter have only a few local processing industries. Similarly, despite a significant population growth rate, the construction sector does not fully benefit from this market where the demand for housing is constantly increasing and where the need for major public works is recognized. While the District benefits from a natural strategic geographical position at the crossroads of seven districts (Mountains, Woroba, Bandama Valley, Lakes, Yamoussoukro, Bas-Sassandra, Gôh-Djiboua), its market potential is under-exploited and dominated by small-scale distribution practiced informally.
SAVANES	According to the RGPH, the Savanes District is home to nearly 1,607,497 inhabitants in 2021 and thus represents 7.1% of the total population, while it constitutes more than 12% of the national area. The Poro region concentrates nearly 47.5% of the population of the District, or 763,852 inhabitants. The rest of the population is divided between the Bagoué region (23.4%) and the Tchologo region (29.1%). Such a situation, due to high emigration and a lack of attraction of the District for non-native Ivorians as well as for migrants from neighbouring countries, is a major demographic characteristic of the area. Mainly composed of Senufo (Mandé from the North) from Mali, the indigenous population coexists in harmony with non-native communities (mainly the Yacouba and ECOWAS nationals, mainly Malians, Burkinabés and Guineans). Although it employs a large part of the population, particularly for its own consumption, the agricultural sector contributes very little to the development of the District. Almost all farms work manually and chemical inputs are used in a small proportion either because of a lack of knowledge of agricultural techniques or because of the high price of phytosanitary products, which is difficult to access for a population living in advanced precariousness. Without the use of this type of technique, the yields of the District's agricultural plots are dependent on the sharply increasing rainfall disturbances in the Ivorian savannah zone. The sector is also faced with the narrowness of the local market. Indeed, the District has only a few processing units (cashew nuts and rice) and no wholesale market to store goods and boost the marketing of products. Despite its relatively limited weight in the District's economy, the secondary sector offers diversification potential for the local economy that is currently under-exploited. Indeed, while the District has significant agricultural land for both cash crops and food crops, the latter has few processing industries. Similarly, despite one of the highest population growth rates in the country, the construction sector does not fully benefit from this market where the demand for housing is constantly increasing and where the need for major public works is recognized. However, the atomicity of micro and small unstructured operators generates strong and sometimes unfair competition that slows down the development of the sector.

		While the District benefits from a natural strategic geographical position at the crossroads of Mali, Burkina Faso and the country's economic capital, its commercial potential is under-exploited. The commercial sector, dominated by small-scale distribution practiced by micro-commerce, is mainly practiced informally. Similarly, the transport sector, which has historically been buoyant, is not playing its full potential. The major carriers are indeed hampered in their development by road infrastructure in poor condition. The transport of goods, limited to cotton freight, geographically circumscribed, and the evacuation of a small part of the local products, as well as the transport of people, burdened by uncontrolled competition, represent a modest weight in the economy of the District which contrasts with its natural vocation.
VALLE BANDAMA	DU	The Bandama Valley is a district located in the center of Côte d'Ivoire whose capital is the city of Bouaké. It has an area of 28,530 km². Since the redistribution, this district has included two distinct regions: Hambol and Gbêkê. The Bandama Valley District displays a great ethnic diversity which is materialized by the cohabitation of a composite indigenous population, dominated by 2 major ethnic groups (the Gur and the Mandé of the North) with a strong non-native community from various backgrounds of Côte d'Ivoire in connection with the central position of the District in the country. In addition to these communities, there are nationals of border countries (Malian and Burkinabé) and ECOWAS in general. The total population is estimated at 1.44 million in 2021, or 6.4% of the national population. The age pyramid is dominated by the under 30s, who represent 70% of the total population of the District. In terms of the spatial distribution of the population, the Gbêkê region concentrates more than 75% of the District's inhabitants, including Bouaké, the country's second largest city with more than 600,000 inhabitants. The primary sector, the main contributor to the District's GDP, is largely dominated by agriculture, which is practiced by a large part of the population in order to meet the primary need for food security. Livestock farming, although important, is traditional and family-based, which does not allow for the development and structuring of actors and thus creates conflicts between breeders and farmers due to the destruction of crops by ruminants. The orientation of the District and the country in general towards an agriculture focused on profitability requires upstream a structuring of the actors who are currently dispersed and highly dependent on the climate and the price of inputs. Through national development plans, agricultural cooperative societies and development structures such as ANADER and CNRA, public authorities are trying to structure and sustain the sector. The economy of the Bandama Valley District is distinguished by a significant industrial fabric, and an activity that has been recovering since the end of the political crisis. The second industrial hub after Abidjan until 2000, Bouaké lost this status to San Pedro after 10 years of crisis. However, the District continues to have real potential to increase the weight of the secondary sector in wealth creation, in particular through an abundant workforce; its central position in the District; and finally by the presence of the railway throughout the District (north-south axis Korhogo Abidjan). Finally, the handicraft development of the Bandama Valley District is mainly based on the Hambol region, which is a major handicraft region at the national level. Indeed, the region is known for its ancestral know-how of artistic and utilitarian pottery with red clay, allowing the production of several types of products.

	The tertiary sector is driven by trade, which employs more than 15% of the population in the main urban centres, particularly in Bouaké. However, the sector is dominated by informal trade. Bouaké nevertheless has great potential, particularly through its wholesale market, the only market in the country outside Abidjan. The tertiary sector also presents important opportunities for development and diversification in the tourism sector, through its tradition in crafts and its nature reserves such as the Haut Bandama reserve.
WOROBA	The District covers the territorial area composed of the regions of Béré in the east, Worodougou in the centre and Bafing in the west. It covers an area of 31,308 km², occupying 9.7% of the national area. Its estimated population in 2021 was 1,184,813 inhabitants. It is divided between the regions of Bafing, Béré and Worodougou. The District displays a great ethnic diversity which is materialized by the cohabitation of a composite indigenous population, dominated by the Mandé of the North (Malinké, Mandingo, Koyoka...), with a strong non-native community from various backgrounds of Côte d'Ivoire (Sénoufo, Mandé du Sud) given the central position of the District in the country. In addition to these communities, there are nationals of border countries (Malian and Burkinabé) and ECOWAS in general. The primary sector, the main contributor to the District's GDP, is largely dominated by agriculture, which is practiced by a large part of the population in order to meet the primary need for food security. In this sense, food crops are still in the majority to date, mainly driven by yams and cassava. In addition, the Woroba District is also a land of cash crops, particularly cotton, which supplies raw materials to the Mankono and Séguéla ginning factories. Livestock farming, although important, remains traditional and family and does not allow for the development and structuring of actors, thus creating conflicts between breeders and farmers due to the destruction of crops by ruminants. The orientation of the District and the country in general towards an agriculture focused on profitability requires upstream a structuring of the actors who are currently dispersed and highly dependent on the climate and the price of inputs. Through national development plans, agricultural cooperatives and development structures such as ANADER and CNRA, public authorities are trying to structure and sustain the sector. Despite its relatively limited weight in the District's economy, the secondary sector offers diversification potential for the local economy that is currently under-exploited. Indeed, while the District has significant agricultural land, particularly cotton, this sub-sector has only a few processing industries operational to date. In addition, with low population growth, the construction sector is underdeveloped and reduced to a few craftsmen, most often working informally. Handicrafts are also not very developed in the District, with the exception of a few weavers, potters, blacksmiths and sculptors. The commercial sector, dominated by small retailers, is mainly practiced informally. Merchant flows are restricted to connections between Séguéla and its hinterland. The transport of goods, limited to geographically limited cotton freight and the evacuation of a small part of the local products, and the transport of people, burdened by uncontrolled competition, represent a modest weight in the economy of the District, which contrasts with their natural vocation.
	The Autonomous District of Yamoussoukro is historically a multi-ethnic territory where the different ethnic groups of Côte d'Ivoire have cohabited. The Baoulé ethnic group has left its mark on this territory since its creation. The Nanafoué were the

YAMOOUSSOUKRO	major sub-group under the reign of Abla Pokou, then under the reign of Akua Boni, the major sub-group was that of the Akouè. The population of the Autonomous District is made up of many ethnic groups, with a predominance of the Baoulé people. This diversity is partly due to population movements linked to the need for agricultural labour. The population of the Autonomous District is composed of Mande from the North, Senufo, Krou and Mande from the South. The vast majority of the population (72.6%) belongs to the Baoulé ethnic group, which is part of the large Akan group. Today, the Autonomous District is inhabited by 355,573 people. The primary sector employs the majority of workers in the Autonomous District of Yamoussoukro. Traditionally, the District has been a producer of cash crops, mainly coffee and cocoa. Recently, like other districts of Côte d'Ivoire, Yamoussoukro has been producing rubber and cashew nut crops. However, the majority of the plants remain food crops for the self-consumption of the inhabitants (cassava and yams). In addition to agriculture, the District is also present in the field of fishing. Indeed, Lake Kossou is shared by the Lakes, Bandama Valley and Yamoussoukro Districts, which allows the development of a significant inland fishery. Finally, although the District has significant mining resources, particularly gold and manganese, it currently has only a few active mines in an artisanal manner, highlighting the under-exploitation of its natural resources. The secondary sector has increasingly important agricultural production on crops such as rubber or cashew nuts, the latter has only a few processing industries. For example, Yamoussoukro exports almost all of the cashew produced in Bouaké, in the neighboring district of the Bandama Valley, for processing. The handicrafts sector is of primary importance within the Autonomous District of Yamoussoukro, indeed the Baoulé tradition has made the reputation of the weavers of the region who also allow the development of the tertiary sector and tourism. The District has a unique geographical location allowing it to be accessible from all regions of Côte d'Ivoire, a highway connects it to Abidjan and it has an international airport. All of these elements have enabled the District to develop a significant transport industry, Yamoussoukro has 16 transport companies. In addition, President Felix Houphouët-Boigny's desire to make Yamoussoukro the capital of the country has allowed the city to be endowed with many monuments and administrative buildings with bold architecture. This element combined with the existence of exceptional natural sites such as the Abokouamékro wildlife reserve, Lake Kossou and finally the tradition of the Baoulés in crafts makes it possible to attract tourists from all over Côte d'Ivoire, the sub-region and abroad. The stabilization of the country after the end of the crisis thus allows the tourism industry, already very important, to develop in terms of hotel content and products. Finally, trade is also destined to develop due to the central position of the District, which allows it to be at the crossroads of the two main roads and merchants of Côte d'Ivoire: Abidjan-Daloa-Man and Abidjan-Bouaké-Korhogo.
	The Zanzan District covers an area of 38,118 km², covering nearly 12% of the country's surface. The Bounkani region, with 21,822 km², occupies the largest part of this area with 57% of the District. Half of this area is occupied by the Comoé National Park. The population of the district is estimated at 934352 inhabitants (RGPH, 2021). On the customary level, it is also characterized by the presence of two Kingdoms: the Kingdom of Bouna in the Kulango country, and the Abron Kingdom which extends

ZANZAN	to Ghana. The population is mainly made up of Abron, Koulango, Lobis and Malinkes. The Abron settled in the Bondoukou Region are originally from Akwamu (a region located in the south-east of Ghana, near the Voltas River. In the BOUNKANI, it was in the 2nd century that the ancestors of the KOULANGO (THE LORHON) populated this region. The primary sector is the largest contributor to GDP in the Zanzan District. Indeed, agriculture is by far the main economic activity of the District. More than 80% of the population derives its resources from it. It has a very wide range of crops: cashew nuts as the main cash crop, but also various food and vegetable crops. The northern part of the District is an area suitable for livestock farming. Despite its traditional practice, cattle and small ruminant breeding is the second pillar of the District's economy. As such, the Bounkani region is one of the country's main livestock regions. Despite a rich hydrographic network (presence of two major rivers, the Comoé and the Black Volta), fishing activities in the District are relatively undeveloped and mainly practiced by non-natives. The secondary sector offers real prospects for development, driven in particular by the boom in the mining industry. The Zanzan District contains important mineral resources, the main one being manganese. This mining potential, long under-exploited, is now attracting the interest of the largest energy and mining groups, and the major investment projects that are being put in place should boost the mining industry and benefit the local economy of the District as a whole. The tertiary sector has assets capable of increasing its contribution to the local economy. Indeed, the District is an area where commercial activities are the most important. Supported by the traditions of the Dioula and Koulango people, and renowned for the quality of the products on offer, particularly food, the trade benefits from its proximity to the border with Ghana and Burkina Faso. However, this potential is mitigated by the weight of the informal sector (particularly smuggling) and the poor connectivity of the road network with neighbouring countries. The observation is almost identical for tourism. Indeed, the District has first-class tourist attractions, which can make it one of the most popular destinations at the national and regional levels. The Comoé National Park (PNC), a UNESCO World Heritage Site since 1983, was the main tourist attraction in the northern region before the crisis.
--------	--

Source: ISD, mai 2025

Demographic data of the departments concerned

DEPARTEMENT	POPULATION	
	Hommes	Femmes
SAN-PEDRO	422 143	368 099
SOUBRE	312 390	275 050
BUYO	93 860	82 708
MEAGUI	159 445	139 806
KANIASSO	43 499	41 073
MADINANI	25 724	24 523

SAMATIGUILA	10 642	9 068
SEGUELON	16 886	16 699
GBELEBAN	15 192	14 339
GAGNOA	379 768	344 727
OUME	135 834	124 953
LAKOTA	177 608	156 626
GUITRY	103 010	94 225
DIVO	297 035	274 654
ALEPE	97 899	82 355
AGBOVILLE	200 049	184 291
SIKENS	66 882	59 014
TAI	63 809	53 579
DUEKOUÉ	227 251	193 660
BANGOLO	147 622	123 007
DALOA	366 165	339 212
ISSIA	219 456	191 172
VAVOUA	255 203	221 951
BOUAFLE	161 857	138 448
SINFRA	128 054	117 172
BONON	89 275	78 122
SINEMATIALI	36 016	38 965
M'BENGUE	59 218	55 753
FERKESSEDOUGOU	96 831	93 310
OUANGOLODOUGOU	150 954	143 686
KONG	61 253	57 051
KOUTO	88 644	86 943
KATIOLA	85 753	76 719
NIAKARA	103 212	91 915
DABAKALA	132 802	121 628
TOUBA	62 918	57 606
YAMOUSSOUKRO	191 372	181 188
BONDOUKOU	234 368	219 472
TRANSUA	57 434	55 408
SANDEGUE	36 024	33 718
DOROPO	46 922	46 464

Source: ISD, mai 2025

✓ **Purpose of P3P**

The overall objective of the PROSER 2 P3P is to develop a coherent and accessible stakeholder engagement strategy that serves as a guide for regular public consultations to meaningfully contribute to the successful implementation of activities.

✓ **Methodological approach**

To achieve the objectives of the study, the following approach was adopted:

- A scoping meeting with the CI-ENERGIES Project Preparation Team and the African Development Bank on April 23, 2025;
- A literature review from April 23 to May 23, 2025;

- A review of the African Development Bank's Integrated Safeguards System (ISS) from 23 April to 23 May at the <https://www.afdb.org> site for a better understanding of operational safeguards related to environmental and social assessments;
- Consultations with stakeholders, including potential beneficiary populations, local authorities and other resource persons from 29 April to 21 May 2025;
- A synthesis of the data collected and the production of the P3P report from April 29 to May 23, 2025.

Impacts of project activities

Phases	Negative impacts	Positive impacts
Preparation	- Reduction of vegetation cover to free up rights-of-way; - Lack of access for the population to the plantations located in the project's rights-of-way; - Nuisances to communities and various forms of pollution; - Accidents related to the movement of machinery on construction sites; - Workplace accidents	- Stakeholder engagement; - Improvement of the quality of life of the beneficiary populations; - Creation of 2000 temporary and permanent jobs; - Compensatory reforestation
Layout and construction	- Modification of the landscape and microrelief; - Changing the natural dynamics of water runoff - Degradation and modification of the initial soil structure increasing the risk of erosion in the right-of-way of the structures; - Noise pollution due to the movement of machinery and equipment; - Increase in the content of dust and various particles in the air due to the movements of machinery; - Destruction of vegetation cover and biological diversity; - Pollution of water and soil by solid and liquid waste; - Destruction of habitats and animal species, the disturbance and temporary displacement of terrestrial fauna; - Traffic and work accidents; - Spread of GBV/HS/EAS; - Noise and atmospheric pollution; - Loss of land and agricultural crops; - Decrease or loss of agricultural and/or commercial income due to restrictions caused by project activities; - Spread of land conflicts; - Recurring complaints related to the implementation of project activities; - Health and safety of workers and local communities: illnesses, incidents or accidents on project sites;	Improved economic conditions through the creation of 2000 jobs, business opportunities and increased tax revenues

Phases	Negative impacts	Positive impacts
	- Spread of sexually transmitted diseases (STD/STI, HIV, AIDS, etc.). - Electrocution	
Exploitation	- Fire (electrical short circuit) - Electrocution	- Improvement of the living environment; - Improvement of health services, education, etc.; - Reduction of insecurity in electrified areas; - Increased domestic electricity production and increased tax revenues.

Source: ISD, mai 2025

LEGISLATIVE AND REGULATORY FRAMEWORK APPLICABLE TO THE PROJECT

The regulatory framework for stakeholder participation consists of national regulations and AfDB requirements.

✓ National regulatory requirements

Public participation is within the framework of Decree No. 2024-595 of June 26, 2024 determining the rules and procedures applicable to environmental and social assessments of development projects in Côte d'Ivoire. Articles 36 and 37 of this Decree comprise the following phases:

- Article 36: Public information and consultation are carried out during meetings during which the project partners exchange with the local authorities and the local populations in order to obtain their opinions and concerns related to the implementation of the project. A common strategy will be defined for the implementation of the project, with a view to protecting the natural and human environment;
- Article 37: The public inquiry, which consists of making the report of the Environmental Impact Assessment available to the public under the supervision of an Investigating Commissioner appointed by municipal or prefectural decree and responsible for collecting public observations.

✓ AfDB Integrated Safeguards System (ISS) Requirements

In its quest to achieve its primary objective of helping African countries achieve economic development and social progress, the Bank recognizes that the right to effective participation in decision-making is essential for the development of inclusive and just societies. It thus enshrines Social Operational 10 (SO10) to address issues relating to "Stakeholder Participation and Information Dissemination".

The objectives of SO 10 are to:

- Establish a systematic approach to stakeholder engagement that will help Borrowers identify them and establish and maintain a constructive relationship and channels of communication with them, in particular the parties affected by the project;
- Assess the level of stakeholder interest and support for the project and allow their views to be taken into account in the project design and environmental and social performance;
- Promote and provide means for effective, safe and inclusive participation of parties affected by the project, including women's perspectives in an equitable manner, and vulnerable groups, without reprisals, throughout the project lifecycle on issues that could potentially affect them;
- Enhance the benefits of the project and mitigate the damage caused to local communities;
- Ensure that appropriate information on the environmental and social risks and impacts of the project is communicated to stakeholders in a timely manner and in an understandable, accessible and appropriate form;
- Provide accessible and inclusive means for parties affected by the project to provide input, raise issues, questions, proposals, concerns, and grievances, and enable borrowers to respond to and manage these grievances;
- Promote development benefits and opportunities for communities affected by the project, taking into account the needs of women, including vulnerable groups, in an accessible, equitable, culturally appropriate and inclusive manner;

STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS

The purpose of stakeholder identification is to identify organizations and individuals who may be affected (positively or negatively) or have an interest in the Project.

In the context of PROSER 2, the subject of this P3P, stakeholders are defined as individuals, or groups actively or passively involved in the project. Thus, i) they are affected or likely to be affected (affected stakeholders), ii) or who may have an interest (stakeholders), or iii) who may be disproportionately affected or further disadvantaged (vulnerable groups) by PROSER 2. Stakeholders include a wide variety of actors, such as:

- Financial technical partners;
- Local communities and authorities;
- National public authorities;
- International public organizations;
- NGOs, associations;
- The media
- Etc.

The categories of stakeholders are recorded in the following table:

CATEGORY	STAKEHOLDER	ENTITY	LEVEL OF INFLUENCE
Government	Ministry of the Environment, Sustainable Development and Ecological Transition	ANDE	Strong
	Ministry of Mines, Petroleum and Energy	Directorates-General for Energy CI-ENERGIES Project Management Unit (PMU)	Strong
	Minister of Employment and Social Protection	The Directorates-General of Labour	Medium
	Minister of Women, Family and Children	The Regional Directorates for the Promotion of Gender and Equity (DPGE)	Medium
	Ministry of Agriculture, Rural Development and Food Production	Regional or Departmental Directorates of Agriculture	Medium
	Ministry of Construction, Housing and Urban Planning	Regional or Departmental Construction Directorates	Medium
Local authorities	Territory administration	Civil Administrators (Prefects, Sub-Prefects), Technical services of the municipalities (Town halls)	Strong
	Local chiefdoms and local communities	The Chiefs of Cantons, Villages or Districts	Medium
	Religious and customary authorities	Youth and Women's Association	Medium
		PAPs	Strong
Private sector	Private sector in the construction industry	Local construction companies	Medium
Civil society organization	Non-governmental and grassroots community organizations	Local NGOs	Medium
Media	Radio, newspapers and television	The Press	Medium
Pa Financing	Technical and financial partners	BAD	Strong

SUMMARY OF CONSULTATION ACTIVITIES

✓ Strategy for identifying and engaging stakeholders in consultations

Stakeholder consultations were carried out in coordination with the offices responsible for EIESA, RAP and PGDD.

The strategy adopted for the consultations consisted of sending letters to the various prefectures of the departments concerned in order to invite all stakeholders (administrative and customary authorities, heads of technical services, representatives of young people and women in the beneficiary localities,..) to public consultation sessions. The objective of these sessions was to present the project to stakeholders in order to collect their concerns and opinions. In addition to the public consultations, individual interviews were conducted with the heads of the technical services with the aim of reinforcing the information received during the public consultations. Focus groups at the local level have been carried out in order to provide information to the beneficiaries in order to collect their concerns and opinions on the said project. These focus groups had the participation of traditional chiefs, young people, women and people affected by PROSER 2.

The consultation sessions with the various stakeholders were conducted from April 29 to May 21, 2025 in the forty-two (42) departmental capitals and seventy-eight (78) villages, in accordance with national provisions and the requirements of the ISS. These consultations, which reached a total of 3065 people, including 2260 men and 805 women, provided an opportunity to exchange with local authorities (administrative and traditional), village communities, representatives of youth and women's associations or NGOs, local populations and affected people. The discussions focused in particular on the objectives of PROSER 2, the main activities envisaged, the beneficiaries, the environmental and social risks and impacts, as well as the related management measures. These sessions thus made it possible to identify the opinions/perceptions, concerns and recommendations of the various stakeholders with a view to their consideration in the implementation of the project's activities.

✓ ***Dates and places of conduct of the sessions***

DSIRICTS	REGIONS	DEPARTMENT/SUB-PREFECTURES	DATES OF THE MEETINGS
SASSANDRA BOTTOMS	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO (GRAND BREBY)	May 7, 2025
		GABIADJI	May 7, 2025
	NAVA	SOUBRE	03 May 2025
		BUYO	April 30, 2025
		MEAGUI	05 May 2025
DENGUELE	FOLON	KANIASSO	May 9, 2025
	KABADOUDOU	MADINANI	May 12, 2025
		SAMATIGUILA	May 8, 2025
		SEGUELON	May 14, 2025
		M'BENGUE	May 14, 2025
		GBELEBAN	May 15, 2025
	BAGUE	KOUTO	May 9, 2025
GOH-DJIBOUA	GOH	GAGNOA	May 8, 2025
		OUME	April 29, 2025
	LOH-DJIBOUA	LAKOTA	April 29, 2025
		GUITRY	April 29, 2025
		DIVO	May 5, 2025
LAGUNES	ME	ALEPE	April 30, 2025
	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	May 5, 2025
		TIASSALE	May 6, 2025

		SIKENSI	May 7, 2025
MONTAGNES	CAVALY	TAI	May 13, 2025
	GUEMON	DUEKOUÉ	May 15, 2025
		BANGOLO	May 14, 2025
SASSANDRA-MARAHOUÉ	HAUT-SASSANDRA	DALOA	May 13, 2025
		ISSIA	May 6, 2025
		VAVOUA	May 20, 2025
	MARAHOUÉ	BOUAFLE	May 21, 2025
		SINFRA	May 19, 2025
		BONON	May 14, 2025
SAVANES	PORO	SINEMATIALI	May 7, 2025
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	April 29, 2025
		OUANGOLODOUGOU	May 8, 2025
		KONG	May 9, 2025
VALLE DU BANDAMA	HAMBOL	KATIOLOA	02 May 2025
		NIAKARA	April 29, 2025
		DABAKALA	April 30, 2025
WOROBA	BAFING	TOUBA	May 16, 2025
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	05 May 2025
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	May 6, 2025
		TRANSUA	May 2, 2025
		SANDEGUE	May 5, 2025
	BOUNKANI	DOROPO	May 9, 2025

✓ **Summary of activities already undertaken**

Below is an overview of the contents of the consultations already carried out in order to foresee the activities to be carried out during the implementation of the project.

STAKEHOLDERS CONSULTED	Talking points	UNEASINESS	RECOMMENDED RESPONSES/SUGGESTIONS
Administration, decentralised technical services, representatives of the affected communities (Prefectures, sub-prefectures, town halls, regional councils, regional or departmental directorates of agriculture, construction, oil and energy, environment, animal and fisheries resources, road equipment and maintenance, employment, women, family and children, law enforcement (police, gendarmerie), village chiefs, the presidents of	- Announce the completion of the EIESA and RAP of the Project and collect concerns, suggestions, opinions and recommendations; - Consult with stakeholders on their understanding of the Project, including the risks and impacts associated with the Project, mitigation measures and expectations, - Discuss the compensation procedure and the identification of affected persons.	- The non-involvement of the chiefs in the project activities; - Will the PAPs be compensated before the opening of the corridors? - Timely compensation for those affected in order to avoid disputes on the ground; - What about the observations of agricultural impacts during the work phase? - Some compensation for CI-ENERGIES' previous projects has not yet been made; - The lines and poles of the villages already electrified were damaged; - Will habitats be impacted in this project?	- Develop a stakeholder participation plan adapted to the project - Compensation will be made before the work is carried out; - Crops that will be impacted during the construction phases without having been identified will be the subject of complaints to the complaints management committees; - Compensate PAPs from previous projects; - Send a letter to the Regional Director of the CIE for the replacement of the damaged poles. ; - In general, everything is done to avoid the overflight and destruction of buildings, otherwise they are subject to compensation in the same way as crops; - Shallows and rivers have been observed and the flora will be impacted. In EIESA, a reforestation plan will be proposed to compensate for the trees that are likely to be impacted; - Mediation could dispel the disagreement over the choice of villages and the modalities for benefiting those who are waiting; - A complaint management mechanism is being developed; - For sacred sites located within the right-of-way of the line, the customary authorities and the owners are consulted to examine the modalities of their relocation; - The scale of compensation for crops is defined by Interministerial Order No. 453/MINADER/MIS/MIRAH/MEF/MCLU/MMG/MEER/SEPMBPE of 1 August 2018; - The protected species were identified during the agricultural expertise and will be analysed by the experts of the CSI firm in

the youth and women of the villages		- Do the lines not cross waterways and impact trees? - Some planters did not come out for agricultural expertise. In this case, how can the project be carried out? - Establish a mechanism for the management of sacred sites within the perimeter of the medium-voltage line; - Have knowledge of the scale of agricultural expertise; - The choice of certain villages to the detriment of other villages that consider themselves to be the guardians; - Include a reforestation plan in the broad outlines of the project; - Provide for the reinforcement of electricity lines and poles in the departmental	order to integrate them into the EIESA report to meet the requirements of the funder; - The project execution time is five (05) years and the time for completion of the works is between 12 and 12 months; Given that the project does not result in permanent land expropriations, but rather restrictions on access and land use, payment of the purge is not required.
-------------------------------------	--	--	---

		capitals concerned; - Have the information on the project execution times - Take into account the purging of customary rights for PROSER 2 in order to deal with the multiple complaints of landowners;	
Village chiefs, notabilities, land chiefs, families holding customary rights, youth and women's associations	- Announce the completion of the ESIA and RAP; - Collect concerns, suggestions, opinions, recommendations ; - Identification of persons affected under the RAP, - Exchange on the compensation procedure and the identification of affected persons.	- Impediment of the project by indigenous people; - Installation of electricity poles in subdivided villages; - Provide posts for village extensions; - Take into account the fields destroyed during the work that were not evaluated in the expert assessments;	- Develop a plan for the participation of stakeholders in the project; - Raise awareness among communities (indigenous and non-native) about the benefits of the project; - Compensate PAPs before the destruction of plantations; - Encourage the recruitment of local labour; - Supporting communities in the construction of basic infrastructure.

		- Compensation takes quite a long time; - The non-involvement of youth in development projects; - Young people are unemployed; - Reprofiting of roads connecting communities - Provision of hydraulic pumps to the villages; - Construction of classrooms and teachers' accommodation; - Construction of health centres.	
--	--	--	--

Source: ISD, May 2025

STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM

✓ Objectives and timeline of the Stakeholder Participation (P3P) plan

The goal of the P3P is to foster stakeholder buy-in in the design and implementation of PROSER 2, and to improve its environmental and social sustainability. This will include identifying the various project stakeholders to address their views and concerns, defining the roles and responsibilities of each of them, as well as the timelines for the implementation of activities and the costs (if necessary) of consultations and engagement activities.

The P3P will be translated into a program of activities that clearly defines the timelines for each activity, the associated costs, and who is responsible for implementing these activities.

✓ Information for local populations and other stakeholders

The purpose of this communication and information dissemination strategy is to establish the functional framework for information, communication and mobilization of stakeholders interested in and affected by PROSER 2. In accordance with SO 10, information on the potential environmental and social risks and effects of PROSER 2 must be communicated to the populations of the different areas of intervention of the Project and to other interested parties. The actors involved in the communication of information are :

- The PMU (Project Management Unit) of CI-ENERGIES ;
- Consultants and/or firms mandated for the creation of E&S tools.

The stakeholders that need to be involved are:

- Regional Administrative and Technical Authorities;
- Village chiefs;
- Community Leader ;
- Beneficiary communities ;
- People impacted by the project.

✓ Communication strategy and tools

As part of the implementation of PROSER 2, the following tools and means of communication will be promoted:

- Assemblies with the communities
- Focus group
- Individual interviews
- Mass Media
- Local Boards or Committees
- Calls
- Physical emails and letters
- Workshops and seminars
- PROSER 2 brochures
- Feedback management and information sharing with stakeholders
- Public consultations
- Community Meetings
- Surveys, polls and questionnaires
- PROSER 2 website

- PROSER 2 Site Visits

Table : Stakeholder engagement programs

Table :

Project Stage/Phase	Issues/activities requiring participation	Type of interaction	Specific Objective	Stakeholders (Stakeholders to be involved)	Strategy and Approach (Proposed Methods)	Information to share	Interaction period	Responsibilities	Cost (FCFA)
Preparation	- Identify Stakeholders; -Consult with stakeholders on their understanding of the Project including the risks and impacts associated with the project, recommended mitigation measures and collect their concerns and expectations - Integrate relevant points into the project design	-Public consultation sessions; - Individual interviews; -Focus group	- Inform stakeholders; - Collect concerns, expectations and opinions relating to the project; - involve stakeholders in the implementation of the project (set up a P3P)	Regional Administrative and Technical Authorities Village chiefs Community Leader Beneficiary communities	- Electronic correspondence; -Individual interviews; - Community assemblies; - Use of Local Media; - Carrying out socio-economic surveys and household surveys; - Restitution and validation workshops -Posters	Identification and management of the risks and social impacts of the Project, development, validation and publication of E&S safeguard instruments: - Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) - Stakeholder Participation (P3P) Plan; - Resettlement Action Plan (RAP)	Throughout the preparation phase in all project areas	-CI-ENERGIES (PROSER 2 Management Unit) -Consultants -Cabinets	114 000
Project Implementation	- Develop, validate and disseminate the P3P with the MGP according to the communication strategy defined in this P3P; - Conduct a communication campaign so that beneficiaries prepare for	Public consultation sessions; - Individual interviews; -Focus group	- Make sure P3P is functional - Ensure that the PGES is functional; - Ensure that PAP livelihood restoration plans are restored	Beneficiary populations Affected persons Vulnerable groups Local authorities	- Awareness campaign in the various localities; - Information meeting at the start of project activities, radio broadcasts, posters in public places;	-Payment of compensation -Release of the right-of-way -Complaint management -Launch of the work	Throughout the implementation of the Project in project areas	CI-ENERGIES (PROSER 2 Management Unit) Coordinator, Environmental and Social Safeguards Specialists, Communication Specialist	285 000

	the opportunities that will be offered by the Project; - Monitoring of the implementation of P3P measures; - Conduct a mid-term evaluation of the implementation of the P3P - Monitoring of the implementation of the PGES; Monitoring the implementation of PAR			Local communities and NGOs Other stakeholders involved	- Consultation with civil society organizations; -Field trips, interviews with affected, interested or vulnerable communities	-Raising awareness on various themes - Acceptance of works -Evaluation of the implementation of the P3P - Evolution of the project's activities and difficulties encountered			
Exploitation	- Maintenance and management measures for power lines; -Conduct a final evaluation/audit of the implementation of the P3P	Public consultation sessions; - Individual interviews; -Focus group	Ensure the proper execution of PROSER 2	Affected stakeholders and other stakeholders (administration, NGOs, etc.)	Individual interviews Focus group Community Assemblies Formal meetings	-Overall evaluation of the Project - Lessons Learned - Suces-stories - Level of livelihood restoration of PAPs -Residual E&S concerns - E&S compliance audit	Upon completion of work in the different project areas	CI-ENERGIES (PROSER 2 Management Unit) Evaluators / Auditor BAD	67 000 000

Source : ISD, mai 2025

RESOURCES AND RESPONSIBILITIES FOR THE IMPLEMENTATION OF THE P3P

✓ Management Functions and Responsibilities

The implementation of the P3P will require the mobilization of human resources such as:

- A Project Coordination Unit to coordinate and supervise the implementation of the P3P;
- A Social Development Specialist from the PMU who will be in charge of the implementation of the P3P;
- An Administrative and Financial Officer of the PMU to confirm the establishment of a sufficient budget for stakeholder mobilization;
- A Procurement Specialist who will ensure that the environmental and social clauses related to the commitment to support all aspects of the project are integrated into the ToR and the contracts of consultants and contractors;
- A communication specialist who will be responsible for developing and implementing the communication plan with reference to the P3P;
- A M&E specialist who will set up a stakeholder database and monitor the P3P and the project's environmental and social performance indicators.

PAINT MANAGEMENT MECHANISM

The main objective is to ensure that concerns and complaints from communities or others (beneficiaries or PAPs of the project for example) are listened to, promptly analyzed and addressed with the aim of detecting the causes, taking corrective and/or preventive actions, and avoiding a potential aggravation that goes beyond the control of the project or avoiding recourse to the judicial system and seeking an amicable solution in as many situations as possible, thus preserving the interests of the plaintiffs and the image of the project by limiting the risks inevitably associated with legal action.

Typology of complaints

✓ Non-sensitive complaints

- Request for information, clarification and grievances
- Complaints related to the environmental and social management of the project
- Complaints related to labour relations management
- Complaints related to the PAP compensation process
-

✓ Sensitive complaints

- Complaints related to fiduciary aspects
- Complaints related to GBV/EAS/HS, VCE or any other abuse or violation of human rights

Levels of complaint handling

✓ Amicable resolution

The levels of amicable resolution are:

- Village Complaints Management Committee (CVGP): A focal point of the NGO at the village level who collects complaints and forwards them to the sub-prefectural level;

- Sub-prefectural Complaint Management Committee (CSGP): A focal point of the NGO at the sub-prefectural level who collects complaints in his locality and centralizes complaints at the sub-prefecture level;
- Departmental Complaint Management Committee (CDGP): An NGO focal point at the departmental level who collects complaints in their locality, centralizes complaints at the departmental level and forwards them to the NGO supervisor;
- Sensitive Complaints Management Committee: The NGO supervisor will be directly responsible for collecting and forwarding sensitive complaints to the project's E&S Specialist.

✓ **Judicial settlement**

If, despite the efforts made by the project to settle the various complaints amicably, no agreement is reached between the plaintiffs and CI-ENERGIES, the latter may refer the matter to the territorially competent judicial body. However, stakeholders may initiate legal proceedings directly if they wish, but steps will be taken to raise awareness of the benefits of informal settlement, with the exception of sensitive complaints.

MONITORING & PREPARATION OF P3P REPORTS AND DISSEMINATION OF INFORMATION

CI-ENERGIES' Environmental and Social Studies Department will be responsible for coordinating environmental and social activities related to PROSER 2 throughout its preparation and implementation. He will be assisted by a Social Affairs Officer and a Local Community Liaison. The stakeholders will be part of local monitoring committees in which the companies and the Project Management Unit (PMU) will be located. The activities of these committees will be reported in the project monitoring reports.

The activities of these committees will be reported in the project monitoring reports. The following indicators will be used to monitor and evaluate the effectiveness of stakeholder engagement activities:

- Number of meetings per semester of the different kinds (public consultations, workshops, meetings with local leaders) held with each category of stakeholders and number of participants;
- Number of suggestions and recommendations received through various feedback mechanisms;
- Number of publications covering the project in the media;
- Number of women and youth who lodged complaints with the complaints structures;
- Number of mediation sessions held in each of the MGP bodies;
- Number of solutions (decisions rendered) to the satisfaction of the stakeholders subject to the minutes;
- Number of grievances, including complaints resolved;
- Number of sessions involving vulnerable people
- Number of solutions implemented.

The P3P will be updated every six months during the construction phase.

Capacity building of the focal points and village, communal and sub-prefectural committees is necessary to enable a better effectiveness of the MGP.

The results of stakeholder engagement activities will be communicated both to the various stakeholders concerned and to broader stakeholder groups.

PROSER 2 will train members of complaint management committees at each level.

Follow-up will be required to ensure that P3P commitments are met by stakeholders and that submitted complaints and grievances are addressed. Also, periodic monitoring reports will be prepared by the PMU.

P3P IMPLEMENTATION BUDGET

As part of the implementation of PROSER 2, the human resources responsible for the implementation of the Stakeholder Participation Plan (P3P) are the social development specialist, the gender and social inclusion specialist, the environmental safeguard specialist, the communication, monitoring and evaluation and financial management specialists.

The costs required for the implementation of the said activities amount to **six hundred and seventy-three million two hundred thousand (673,200,000) CFA francs** and will be directly integrated into the project management budget.

Heading	Activity	Responsible	Deadline/Periodicity	Estimated cost (CFA francs)	Source of funding
P3P Disclosure	Stakeholder presentation of the P3P	The Environmental Specialist, the Social Development Specialist of the UCP	Throughout the implementation of the Project in all localities	200 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
Development of the plan and communication materials	Development of the global communication plan and Design of communication materials	UCP Communications Specialist	Throughout the implementation of the Project in all localities	60 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
Capacity building	Training and support to administrative authorities, technical services of the State and local authorities by improving their capacities in mediation and management of stakeholders' interests	Project Coordination Unit	During the implementation of P3P	100 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
Implementation of the Communication	Advertising in newspaper/radio/TV/print media	UCP Communications Specialist	Throughout the implementation of the Project in all localities	30 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
	Consultation meetings (venues, printing, notebooks, snacks, refreshments, etc.)	The Environmental Specialist, the Social Development Specialist of the UCP		70 000 000	

P3P monitoring and evaluation	Editing and disseminating reports on P3P engagement	The Environmental Specialist, the Social Development Specialist, the Monitoring and Evaluation Specialist of the UCP	During the implementation of the Project	12 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
	P3P Update and Follow-up on PP Mobilization		Mid-term of the project	20 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
	Editing and disseminating reports on P3P engagement		Throughout the implementation of the Project in all localities	10 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
	P3P Performance Assessment		End of project	25 000 000	AFDB/CI-ENERGIES
TOTAL				527 000 000	
Unforeseen (10%)				52 700 000	
GRAND TOTAL				579 700 000	

Source: ISD, mai 2025

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Acquisition de terres : elle fait référence à toutes les méthodes permettant d'obtenir des terres aux fins d'un projet, ce qui peut inclure l'achat pur et simple, l'expropriation de biens et l'acquisition de droits d'accès tels que des servitudes ou des droits de passage. L'acquisition de terres peut également inclure : i) l'acquisition de terres inoccupées ou inutilisées, que le propriétaire foncier compte ou non sur ces terres à des fins de revenu ou de subsistance ; ii) la reprise de terres publiques utilisées ou occupées par des individus ou des ménages ; et iii) les impacts du projet qui entraînent la submersion de terres ou les rendent autrement inutilisables ou inaccessibles (*Glossaire SS1, 2023, page 131*).

Bénéficiaires : les bénéficiaires d'un projet sont les personnes qui tireront directement profit des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit des personnes directement ciblées par les interventions du projet. Les bénéficiaires directs sont les personnes qui participeront directement au projet et bénéficieront ainsi de son existence ; quant aux bénéficiaires indirects, il s'agit de toutes les personnes ou familles qui vivent dans la zone d'influence du projet (*FAO, préparation et analyse des avant-projets d'investissement*).

Engagement des parties prenantes : processus continu et itératif par lequel l'Emprunteur ou le projet facilite une interaction bidirectionnelle avec les parties prenantes du projet. Il peut s'agir de consultation, de dialogue, de gestion des plaintes ou de toute autre forme d'échange d'information, de discussion ou de collaboration bidirectionnelle. La communication, c'est-à-dire la transmission d'informations d'une partie à une autre, y compris la diffusion ou la divulgation d'informations sur le projet, est un aspect de l'engagement des parties prenantes. La consultation est un événement ou une série d'événements particuliers qui font partie d'un processus continu d'engagement des parties prenantes. La participation efficace des parties prenantes requiert la diffusion de l'information afin d'en faciliter la compréhension avant de procéder à des consultations constructives. (*SSI, Note d'orientation SO 10, page 1, paragraphe 4*).

Mécanisme de gestion des plaintes : il s'agit d'une procédure ou d'un processus formel qui permet de recevoir et de faciliter la résolution des plaintes découlant d'un projet. Un mécanisme de gestion des plaintes peut aider à fournir des réparations aux personnes et aux collectivités lésées par le projet et peut se traduire par des avantages accrus pour le projet. C'est un élément essentiel d'un engagement efficace des parties prenantes et un outil utile d'identification et de gestion des risques. Les mécanismes de gestion des plaintes pour les travailleurs du projet (voir SO2) devraient être distincts du mécanisme pour les parties prenantes (*SSI, Note d'orientation SO 10, page 12, paragraphe 31*).

Parties prenantes : désigne les individus ou les groupes qui :

- Sont affectés ou risquent d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement, (parties affectées par le projet) ; et/ou
- Peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet (autres parties concernées), *SO 5, page 124*

Personnes Affectées par le Projet (PAP) :

a) les personnes détentrices de droits légaux sur la terre ou sur d'autres actifs reconnus en vertu des lois du pays. Cette catégorie englobe généralement les personnes qui résident physiquement sur le site du projet et celles qui seront déplacées ou qui peuvent perdre l'accès à la terre ou leurs moyens de subsistance du fait des activités du projet.

(b) Les personnes dépourvues de droits légaux sur la terre ou sur d'autres actifs au moment du recensement/évaluation, mais qui peuvent prouver qu'elles ont des revendications relevant du droit coutumier ou de la législation nationale. Cette catégorie peut comprendre les personnes qui peuvent ne pas résider physiquement sur le site du projet ou les personnes qui peuvent ne pas avoir d'actifs ni de sources directes de subsistance découlant du site du projet, mais qui ont des liens (SSI, p.84).

Personnes défavorisées ou vulnérables : sont celles qui risquent le plus d'être affectées par les impacts du projet et/ou qui sont plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces personnes ou groupes sont également plus susceptibles d'être exclus ou incapables de participer pleinement au processus de consultation générale et, à ce titre, peuvent avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance spécifique. Cela tiendra compte des considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, et notamment dans des circonstances où ils peuvent être séparés de leur famille, de la communauté ou d'autres personnes dont ils dépendent (*Glossaire SS1, 2023, page 135*).

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte général et justification du projet

Dans le cadre de son soutien au développement du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire, la Banque Africaine de Développement (BAD) assure déjà le financement de plusieurs projets. Dans la poursuite de cet engagement, elle a engagé des discussions avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE) à travers Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) pour le financement de la seconde phase du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité, dénommé PROSER 2. Le PROSER 2 fait suite à une première phase qui a visé la construction de 6 460 km de lignes 33 kV, 3 419 km de lignes BT et 1 394 postes MT/BT de distribution rurale pour l'électrification de 1088 localités se situant, pour l'essentiel, dans la catégorie de localités de moins de 500 habitants.

Ce projet qui s'inscrit dans le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) vise, entre autres, le renforcement des capacités énergétiques du pays et l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la réalisation de l'électrification rurale ainsi que du renforcement et d'extension de réseaux électriques pour le raccordement à l'électricité de nouveaux ménages.

Le PROSER 2 vise la fourniture d'une énergie de qualité et le renforcement de l'accès à l'électricité des populations en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en zones rurales, à travers l'amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées, le recul de l'exode rural et de l'insécurité et le développement des activités génératrices de revenus.

Le coût total du PROSER 2 est de 156,03 millions d'euros, la contribution de la Banque au financement se situant à hauteur de 62,35 millions à travers un prêt souverain du guichet BAD accordé à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le PROSER 2 comprend six (06) composantes majeures pour le segment distribution :

- Composante 1: Electrification Rurales de 244 localités issues du RHGP 2021 ;
- Composante 2 : Renforcement et Sécurisation du réseau HTA et BT d'Abidjan ;
- Composante 3 : Renforcement et sécurisation du réseau HTA et BT à l'intérieur du pays ;
- Composante 4 : Extension et Renforcement des réseaux de distribution ;
- Composante 5 : Réhabilitation des réseaux HTA/BT vandalisés dans la zone de l'ouest ;
- Composante 6 : Remplacement de 108 809 lanternes à lampes mixtes ou à lampes à vapeur de mercure par des lampes plus efficaces (en LED 80 W)

1.2 Justification du Plan de Participation des Parties Prenantes

Conformément à la Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement et au décret n°2024-695 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales constitue un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'Environnement.

La préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales constitue un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Par ailleurs, la Sauvegarde Opérationnelle 10 – engagement des parties prenantes et diffusion de l'information de la Banque Africaine de Développement (BAD), reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

C'est pour répondre à cette exigence que CI-ENERGIES a préparé le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

1.3 Description du PROSER 2

1.3.1 Brève présentation de CI-ENERGIES

L'initiateur de ce projet est le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE), à travers Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) maître d'ouvrage délégué du secteur de l'électricité. La société CI-ENERGIES a été créée par le décret n°2011-472 du 21 décembre 2011, sise au Plateau, Avenue Verdier- Immeuble EECI (01 BP 1345 ABIDJAN 01 (225) 27 20 20 61 83). Elle a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger, d'assurer le suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique, la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'Etat en tant qu'autorité concédante ainsi que la production, le transport et la distribution d'électricité et toute autre activité du secteur de l'électricité qui pourrait lui être confiée par l'Etat.

A cet effet, CI-ENERGIES prend toutes les dispositions nécessaires, entre autres, pour : (i) la maîtrise d'œuvre des investissements en matière d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau de transport, de distribution et d'électrification rurale et (ii) la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux infrastructures, ouvrages et équipements du secteur de l'électricité.

L'organisation de CI-ENERGIES est présentée sur la figure ci-dessous et s'articule autour d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale. L'organigramme de la Direction Générale de CI ENERGIES est présenté ci-dessous.

1.3.2 Structure de gouvernance de CI-ENERGIES

L'organisation de CI-ENERGIES se présente comme suit :

- ✓ **Une Direction Générale** comportant deux (2) Directions :
 - Direction des Relations Publiques et de la Communication (DCRP)
 - Direction de l'Audit Interne
- ✓ **Un Secrétariat général** comportant trois directions à savoir :
 - Direction des systèmes d'information
 - Direction juridique et assurances
 - Direction de la Conformité Sociale
- ✓ **Quatre (4) Directions centrales**, à savoir :
 - **Direction Centrale Stratégie et Acquisitions (DCSA)** qui comprend trois (3) Directions, à savoir :
 - Direction de la Planification
 - Direction du Suivi et Contrôle des Projets

- Direction Gestion Foncière
- **Direction Centrale Equipement et Travaux (DCET)** avec ses cinq (5) directions que sont :
 - Direction de l'Ingénierie
 - Direction des Grands Projets Hydroélectriques
 - Direction de la Production
 - Direction des Transports
 - Direction de la Distribution
- **Direction Centrale Administration et Finances (DCAF)** qui comprend quatre (4) directions :
 - Direction du Budget et du Contrôle de Gestion
 - Direction Financière et Comptable
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction des Etudes Financières
- **Direction Centrale Exploitation et Patrimoine (DCEP)**
 - Direction de l'Exploitation
 - Direction O&M
 - Département Patrimoine Electrique
 - Département Atelier Central

1.3.3 Consistance des travaux du PROSER 2

Ce projet qui s'inscrit dans le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) vise, entre autres, le renforcement des capacités énergétiques du pays et l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la réalisation de l'électrification rurale ainsi que du renforcement et d'extension de réseaux électriques pour le raccordement à l'électricité de nouveaux ménages.

Les travaux envisagés dans le cadre du PROSER 2 consisteront en :

- L'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) régions ;
- Les travaux de création de départs HTA (3 issus du poste source de Yopougon 1 à savoir Anyama, Abobo, Azaguié, un sur le poste Daloa), de renforcement de l'artère principale du départ HTA Toupah issu du poste source de Dabou et d'installation de régulateurs de tension sur le départ 30 kV Tortiya ;
- L'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans le Grand Abidjan (Abobo, Ahoué et Azaguié), dans 12 Chefs-lieux de département (Kouto, Ouangolodougou, Kong, Madinani, Séguélon, Kaniasso, Samatiguila, Gbéléban, M'Bengué, Sinématiali, Sandégué et Lakota) ainsi que la réhabilitation des réseaux de distribution vandalisés dans sept (7) localités dans les départements de Duékoué et Bangolo en zone Ouest ;
- Le passage en triphasé du réseau monophasé de 40 villages des départements de Séguéla (23 villages) et d'Odienné (17 villages) ;
- L'extension de réseaux dans les villes de Ferkessédougou, Katiola et Tengréla (22 quartiers au total) ; et

- Le remplacement de dix mille (10 000) lanternes à lampes mixtes ou à lampes vapeur de mercure d'éclairage public par des lampes efficaces (en LED 80 MW) dans neuf (09) communes du Grand Abidjan et 28 villes de l'intérieur du pays.

1.4 Zones d'intervention

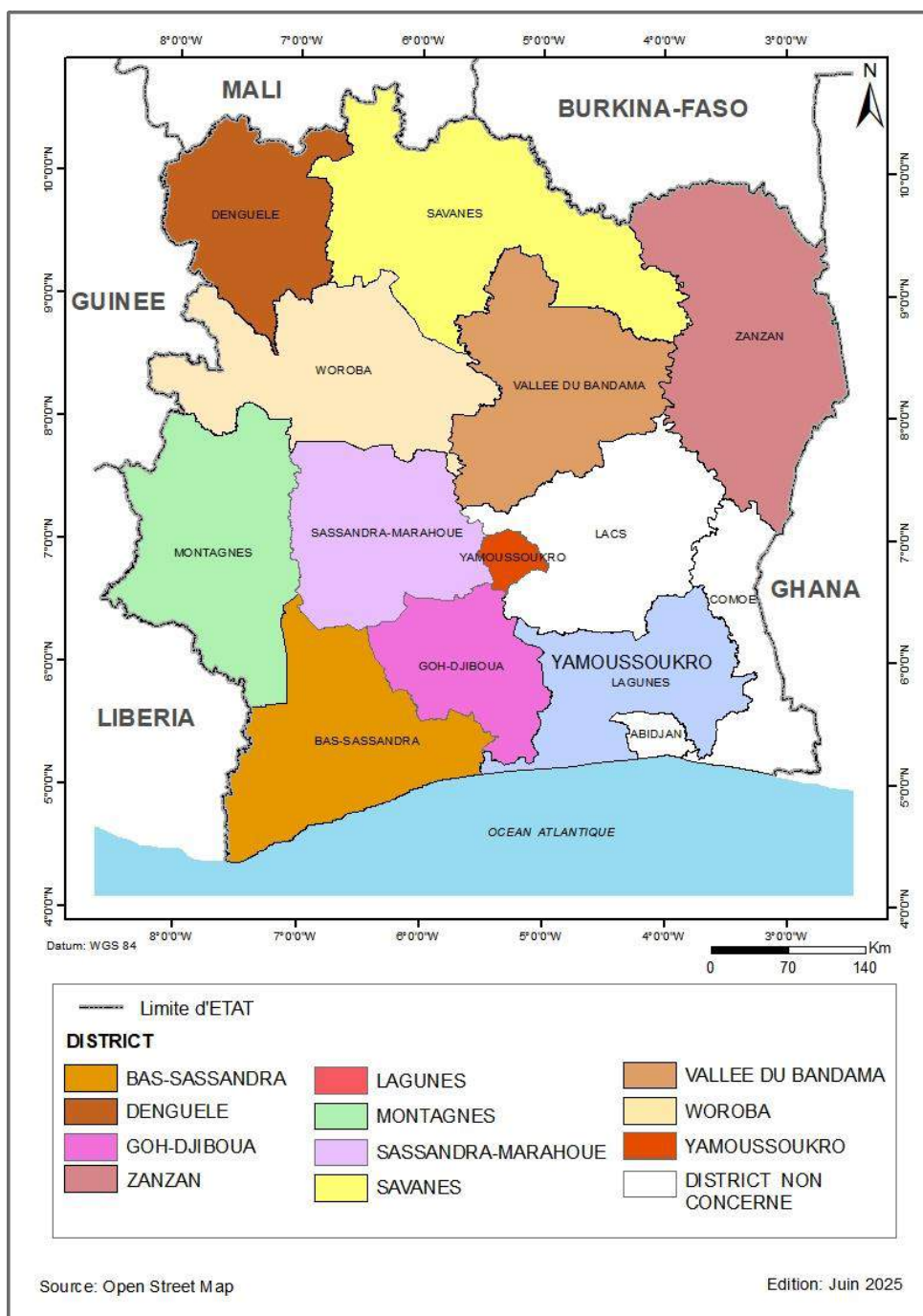
Le PROSER 2 s'étend dans 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur de la Côte d'Ivoire et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) régions .

Les Districts concernés sont les :

- District du Bas Sassandra
- District du Denguélé
- District du Gôh-Djiboua
- District des Lagunes
- District des Montagnes
- District de Sassandra-Marahoué
- District des Savanes
- District de la Vallée du Bandama
- District du Woroba
- District de Yamoussoukro
- District du Zanzan

La carte ci-après présente les Districts concernés par le PROSER 2 :

Figure 1 : Carte de localisation des Districts concernés par le PROSER 2



Source : Etudes techniques PROSER 2, CI-ENERGIES (2025)

Le tableau ci-après présente les Districts, régions et Départements des zones d'intervention du PROSER 2 :

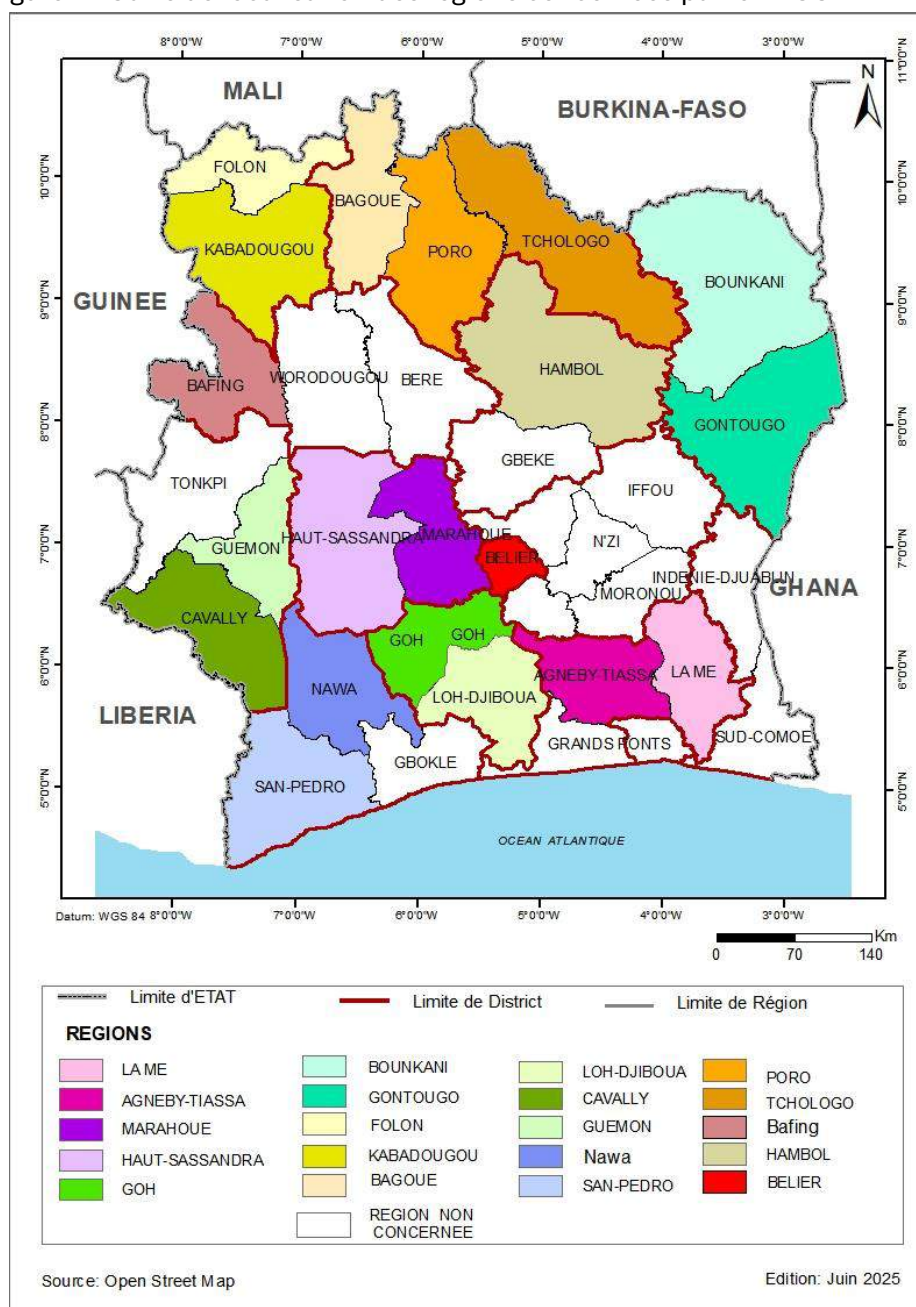
Tableau 1: Zones d'intervention du PROSER 2

DSIRICTS	REGIONS	DEPARTEMENT
BAS SASSANDRA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
	NAVA	SOUBRE
		BUYO
DENGUELE	FOLON	MEAGUI
	KABADOUDOU	KANIASSO
		MADINANI
		SAMATIGUILA
		SEGUELON
GOH-DJIBOUA	GOH	GBELEBAN
		GAGNOA
	LOH-DJIBOUA	OUME
		LAKOTA
		GUITRY
LAGUNES	ME	DIVO
	AGNEBY-TIASSA	ALEPE
		AGBOVILLE
MONTAGNES	CAVALY	SIKENSI
	GUEMON	TAI
		DUEKOUÉ
SASSANDRA-MARAHOUÉ	HAUT-SASSANDRA	BANGOLO
		DALOA
		ISSIA
	MARAHOUÉ	VAVOUA
		BOUAFLE
		SINFRA
SAVANES	PORO	BONON
		SINEMATIALI
	BAGOUE	M'BENGUE
	TCHOLOGO	KOUTO
		FERKESSEDOUGOU
VALLEE DU BANDAMA	HAMBOL	OUANGOLODOUGOU
		KONG
		KATIOLA
WOROBA	BAFING	NIAKARA
		DABAKALA
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	TOUBA
ZANZAN	GONTOUGO	YAMOOUSSOUKRO
		BONDOUKOU
		TRANSUA
	BOUNKANI	SANDEGUE
		DOROPO

Source : ISD, mai 2025

La carte suivante présente la localisation des régions d'intervention du PROSER 2 :

Figure 2 : Carte de localisation des régions concernées par le PROSER 2



1.5. Profil démographique des zones du projet

Le tableau ci-dessous présente les données démographiques des départements concernés par le PROSER 2 :

Tableau 2 : Recensement des populations par département

REGIONS	DEPARTEMENT	Hommes	Femmes
SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	422 143	368 099
NAVA	SOUBRE	312 390	275 050
	BUYO	93 860	82 708
	MEAGUI	159 445	139 806
FOLON	KANIASSO	43 499	41 073
KABADOUDOU	MADINANI	25 724	24 523
	SAMATIGUILA	10 642	9 068
	SEGUELON	16 886	16 699
	GBELEBAN	15 192	14 339
GOH	GAGNOA	379 768	344 727
	OUME	135 834	124 953
LOH-DJIBOUA	LAKOTA	177 608	156 626
	GUIRY	103 010	94 225
	DIVO	297 035	274 654
ME	ALEPE	97 899	82 355
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	200 049	184 291
	SIKENS	66 882	59 014
CAVALY	TAI	63 809	53 579
GUEMON	DUEKOU	227 251	193 660
	BANGOLO	147 622	123 007
HAUT-SASSANDRA	DALOA	366 165	339 212
	ISSIA	219 456	191 172
	VAVOUA	255 203	221 951
MARAHOUE	BOUAFLE	161 857	138 448
	SINFRA	128 054	117 172
	BONON	89 275	78 122
PORO	SINEMATIALI	36 016	38 965
	M'BENGUE	59 218	55 753
TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	96 831	93 310
	OUANGOLODOUGOU	150 954	143 686
	KONG	61 253	57 051
BAGOU	KOUTO	88 644	86 943
HAMBOL	KATIOLA	85 753	76 719
	NIAKARA	103 212	91 915
	DABAKALA	132 802	121 628
BAFING	TOUBA	62 918	57 606
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	191 372	181 188
GONTOUGO	BONDOUKOU	234 368	219 472
	TRANSUA	57 434	55 408
	SANDEGUE	36 024	33 718
BOUNKANI	DOROPO	46 922	46 464

Source : RGPH 2021

1.6. Profil socio-économique des districts concernés par le Projet

Le tableau suivant présente les différentes activités économiques des districts concernés par le PROSER 2 :

Tableau 3 : Caractéristiques socio-économiques des districts concernés

DISTRICTS	ACTIVITES ECONOMIQUES
BAS-SASSANDRA	<u>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</u> Le district du Bas-Sassandra est situé au sud-ouest du pays où il a une frontière commune avec le Libéria. Il s'étend sur une superficie de 28 095 km² et couvre ainsi 8,7 % de la superficie du pays. La population totale est estimée à 2,28 millions d'habitants en 2021, soit un peu plus de 10 % de la population nationale. Le District du Bas-Sassandra affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Yacouba, Sénoufo, etc.). À ces communautés se rajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale. <u>Ressources naturelles</u> Le District est situé dans une zone à relief relativement homogène, avec des terres dotées de ressources naturelles riches et abondantes. Son réseau hydrographique est l'un des plus denses du pays, avec la présence du fleuve Sassandra et de trois barrages : Buyo, Soubré et Fayé. Le sol et le climat sont aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières. Les 250 km de côtes sableuses caractérisent le paysage du sud du district et abritent un fort potentiel de développement touristique et d'exploitation halieutique. Le district se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques : 10 forêts classées et 2 parcs dont celui de Taï, inscrit au patrimoine mondial. Les aptitudes culturelles des sols et la richesse de l'écosystème du district sont renforcées par un climat de type équatorial de transition, qui favorise une végétation luxuriante propice à l'agriculture. <u>Caractéristiques socioéconomiques de la population</u> <u>Agriculture</u> La région du Bas-Sassandra enregistre la présence des cultures de café, de cacao, de palmier à huile, de coco et de l'hévéa. Le cacao et le café se partagent la quasi-totalité du territoire régional. Ils sont majoritairement implantés dans les sous-préfectures de Buyo, Grand-Zattry, Soubré, Méaguy, Gueyo, Sago, Sassandra et de San Pédro. La sous-préfecture de Grand-Béréby est la zone privilégiée de l'hévéa. La culture du coco est localisée sur la frange littorale de la région et de façon précise dans la Sous-préfecture Tabou. La culture du palmier à huile est, quant à elle, présente dans les Sous-préfectures de Tabou, Grabo et d'Okrouyo. <u>Elevage</u> Les principaux types d'élevage dans le District sont celui de la volaille, du bovin, de la pisciculture, de l'ovin et du porcin. L'élevage sous toutes ses formes est localisé plutôt au centre du District, tandis que l'élevage de la volaille et du porcin est concentré dans les sous-préfectures de Méagui, Soubré et de San Pédro. <u>Secteur halieutique</u> Le District du Bas Sassandra est parmi les meilleurs pourvoyeurs de la pêche (le 2ème) avec 44 % de la quantité produite et 31 % de valeur ajoutée, juste après le District Automne d'Abidjan, grâce à San Pédro qui dispose d'infrastructures portuaires permettant de générer de grosses productions de pêche au large de l'océan atlantique. <u>Ressources minières</u> Le District du Bas-Sassandra renferme d'importantes ressources de métaux de base (fer, nickel, cobalt, manganèse) et de métaux précieux comme l'or. <u>Industrie</u>

	De par sa richesse naturelle et la diversité de ses essences, l'industrie dans le District est dominée par l'industrie du bois et les exploitations agro-industrielles. À cela s'ajoutent quelques rares unités de transformation agroalimentaire et une cimenterie : - La ville de San Pédro concentre 5 % de la production industrielle du pays ; - Le district compte 19 scieries pour 43 périmètres exploités et 27 542 m³ produits. Le district compte de nombreuses unités de transformation de produits agricoles en produits semi finis. Les unités de première transformation sont dominées par des moulins tels que le Grand Moulin Autonome de San Pédro et d'autres, de capacité de moins de 500 kg /heure, qui assurent une première transformation de riz, maïs (en poudre), manioc (en pâte ou poudre) et d'arachide (en pâte). Artisanat Le District du Bas-Sassandra présente différents types d'activités artisanales, réparties sur l'ensemble de son territoire : - Le tissage aux alentours de la frontière Libérienne (Grabo, Tabou) ; - La sculpture à San Pédro, Méagui, Gueyo, Soubré ; - La poterie sur l'axe Gabiadji, Sassandra, Sago ; - La forge dans l'ensemble de la région de la Nawa, sur l'axe San Pédro – Soubré et sur l'axe Gueyo – Sago. Commerce Le commerce est animé par la représentation de grossistes et semi-grossistes tels que la CDCI, la SOCOCE, PROSUMA, BERNABE ainsi que quelques supermarchés dont les magasins KING CASH, BON PRIX, MONDIAL CYCLE, DMD43. À côté des grossistes constitués majoritairement de Libanais exerçant dans les produits agricoles (cacao en majorité) et les produits semi manufacturés ou manufacturés (quincaillerie par exemple), de nombreux revendeurs détaillants exercent leur activité, dont une forte proportion de non Ivoiriens, notamment des Burkinabés, des Mauritaniens, des Nigériens, des Ghanéens, des Nigériens et des Sénégalais. Tourisme Le district du Bas-Sassandra, avec sa biodiversité et son paysage côtier, offre de nombreuses potentialités touristiques qui restent aujourd'hui à exploiter. Il est le premier pôle du tourisme en Côte d'Ivoire au regard de la diversité des sites dont il dispose : - Tourisme balnéaire (250 km de côtes avec plages, baies, activités nautiques) ; - Tourisme sportif (golf, stade de football, tennis⁵²) ; - L'écotourisme (diversité des paysages, parc national de Taï et du Gaoulou) ; - Tourisme économique ou agrotourisme (plantations industrielles et villageoises) ; - Tourisme culturel (riche culture régionale) ; - Tourisme historique (sites coloniaux et vestiges).
DENGUELE	Caractéristiques sociodémographiques et peuplement Le district du Denguélé couvre l'espace territorial composé de la région du Kabadougou, où se trouve le principal centre urbain Odiénné, et de la région du Folon. Il s'étend sur une superficie de 20 600 km² occupant ainsi 6,4 % de la superficie du territoire national, pour une population estimée à 289 779 habitants en 2021. De par sa position géographique privilégiée, son climat de type tropical soudanien et ses sols propices aux cultures, le District a longtemps attiré les populations des pays limitrophes, devenant au fil du temps une zone d'échanges commerciaux majeure. Le District compte une population rurale, essentiellement composée d'autochtones. Ces populations autochtones cohabitent avec des communautés allogènes à savoir les Yacouba et les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Maliens et les Burkinabés qui occupent une partie des terres cultivables du nord et dont les mouvements se sont accrus à la faveur de la longue crise qui a secoué la Côte d'Ivoire. Ressources naturelles

	Le district du Denguélé dispose de ressources naturelles variées, aussi bien hydrauliques que géologiques ou biologiques, sous-exploitées aujourd’hui du fait de l’éloignement géographique de ce territoire du cœur économique et administratif du pays et du manque d’infrastructures. Le nord-ouest du district du Denguélé est composé principalement de sols ferrallitiques fortement désaturés alors que l’est du District se constitue de sols ferrallitiques moyennement ou faiblement désaturés. Le district compte aussi quelques complexes de sols hydromorphes minéraux et de sols peu évolués. La composition des sols, associée au climat sud-soudanais/soudanais de la zone, est propice aux cultures de rente, comme le coton, et aux cultures vivrières, comme le riz, cultivé dans les nombreux bas-fonds de la zone et permettant d’assurer la subsistance des populations. <u>Caractéristiques socioéconomiques de la population</u> <u>Agriculture</u> Le district du Denguélé possède un fort potentiel agricole aux regards des pratiques de la population (90 % agricoles), de l’étendue des bas-fonds et des plaines aménageables et de sa pluviométrie. Le District dispose d’une surface agricole développée d’environ 200 000 hectares avec plus de 70 % en cultures vivrières et maraîchères (maïs, riz, arachide) et près de 30 % de culture de rente (coton, anacarde et mangue). Deux produits de rente majeurs sont présents dans le district du Denguélé : l’anacarde qui constitue la principale source de revenus pour un grand nombre d’agriculteurs ; et le coton, pilier historique de l’économie des régions savanicoles et qui, après avoir été abandonné à cause des différentes crises, connaît une remontée auprès des producteurs. A ces cultures historiques se sont ajoutés ces dernières années des vergers de manguiers. Les cultures vivrières (principalement le riz, le maïs, l’igname et l’arachide) sont également très présentes dans l’économie locale. Elles représenteraient près de 70 % des surfaces cultivées et des deux tiers de la production. Les cultures vivrières sont pratiquées principalement en vue de la consommation alimentaire de la population qui vit dans le district. <u>Elevage</u> L’élevage y est pratiqué de façon traditionnelle. Toutefois, le secteur est limité par la précarité des conditions d’élevage qui ne garantit pas une bonne productivité et l’absence de suivi sanitaire qui freine le développement. L’élevage transhumant représente environ 15 % des élevages du district. Les bêtes sont généralement la propriété d’éleveurs peuls résidants dans le district et qui cultivent quelques parcelles pendant la saison des pluies, profitant de la fumure organique. En saison sèche, ils pratiquent la transhumance interne, à la recherche de fourrages et d’eau pour l’alimentation animale. <u>Secteur halieutique</u> Au niveau du district du Denguélé, la pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinantes. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,14 % de la population du District, dont la majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson. Le principal moyen de transformation est le fumage (en moyenne 80 %) suivi par la fermentation (en moyenne 10 %). <u>Ressources minières</u> Le district du Denguélé renferme d’importantes ressources de métaux de base, notamment le manganèse. Toutefois, ce potentiel est sous exploité jusqu’à ce jour avec une seule mine en activité. Exploitée par la société minière indienne Taurian Manganèse, à proximité du village de Ziémougoula, dans le département de Kaniasso, la mine possède un permis d’exploitation et possède un potentiel de production estimé à 700 tonnes par an. La production est totalement destinée à l’export. D’autres exploitations sont en cours dans le sous-sol de certains villages de la région du Folon (Tienko, Sokoro). <u>Industrie</u>
--	--

	Le tissu industriel du Denguélé est maigre avec seulement quelques unités agroalimentaires. Les activités de transformation, notamment des produits de l'arrière-pays, sont concentrées sur deux entreprises (SITA.SA et ETG) et sont quasi inexistantes parmi les entreprises de taille moyenne. En outre, alors que le district dispose de grandes superficies de coton, aucune usine d'égrenage n'est présente soulignant le manque à gagner pour l'économie locale. Les unités de l'industrie agroalimentaire sont principalement représentées par deux unités de production d'anacarde et de riz et quelques unités artisanales. Toutefois, le secteur connaît de sérieuses difficultés avec une faible industrialisation des unités artisanales induisant une productivité et donc une rentabilité limitée. Les unités artisanales (intermédiaires) s'appuient quasi exclusivement sur le marché local. Ainsi leur dynamisme est fortement lié aux performances de l'économie régionale, ce qui limite l'essor et l'effort global d'investissement en l'absence d'un projet de relance. <u>Artisanat</u> L'artisanat est très peu développé dans le District et les objets d'art sont très rares. Quelques rares tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs ont été recensés dans tout le district. Ces acteurs s'appuient principalement sur la cellule familiale afin de réaliser leur production. Les quelques sites d'artisanat du district sont : - Le quartier des forgerons d'Odienné, lieu de fabrication traditionnelle d'armes et d'outils agricoles ; - Le quartier des potières, lieu de fabrication traditionnelle d'objets et d'articles de décorations poteries ; - Les hauts fourneaux de Koutouba, lieu de fabrication d'armes de guerre sous Samory Touré. <u>Commerce</u> La situation frontalière du district lui confère une dimension commerciale majeure. Le Denguélé est un District de transit des flux de personnes et de biens en provenance et à destination du Mali et de Guinée. Toutefois les flux commerciaux, relevant du secteur moderne et intermédiaire, gérés depuis Odienné sont relativement limités en comparaison d'une part, des performances commerciales de la diaspora Odienneka ayant fait fortune dans les grandes villes de la Côte d'Ivoire et d'autre part du potentiel marchand de la ville, dont une partie est exploitée par des réseaux de commerce informel. Ainsi le taux des commerçants présente de fortes disparités avec un taux de 15 % à la frontière guinéenne (Gbéléban), entre 10 % et 15 % dans le département d'Odienné et moins de 3,5 % dans le reste du District. <u>Tourisme</u> Le District du Denguélé compte plusieurs sites touristiques aussi bien naturels que culturels : - Les sites religieux tels que Les mosquées de type soudanais de Mahandiana-Sokourani ; - Les sites d'artisanat tels que Les hauts fourneaux de Koutouba, lieu de fabrication d'armes de guerre sous Samory Touré ; - Les sites culturels tels que La case de Samory ; - Les sites naturels tels que Le mont Denguélé qui culmine à 806 mètres d'altitude.
GOH-DJIBOUA	<u>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</u> Le district du Gôh-Djiboua compte près de 1,61 million d'habitants en 2021, soit un peu plus de 7 % de la population nationale. La région du Gôh concentre près de 55 % de la population du district, soit 876 117 habitants, principalement dans le département de Gagnoa. Le district du Gôh-Djiboua présente une diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Bété et qui compte plusieurs autres groupes ethniques (les Dida, les Ega, les Gban et les Kouéni), avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Baoulé, Malinké, Sénoufo...). À ces communautés s'ajoute une importante population étrangère composée de Burkinabé, de Maliens, de Nigériens, de Guinéens, de Sénégalais ainsi qu'une communauté d'origine libanaise. <u>Ressources naturelles</u> Le District du Gôh-Djiboua est irrigué par trois rivières principales et plusieurs petites rivières secondaires. Son réseau hydrographique, son climat et la richesse de son sol favorisent plusieurs types de cultures et présentent des potentialités importantes dans les secteurs agricole et forestier. La

biodiversité est préservée dans le District à travers 5 forêts classées. Néanmoins, les forêts du District sont fortement dégradées en raison d'une exploitation agricole et forestière intense.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Le District du Gôh-Djiboua est considéré comme une zone de forte production des cultures du café-cacao. Cette culture a été introduite dans la région depuis les années 1930 avec l'installation des grandes plantations coloniales. Le cacao est la principale culture de rente avec 51,8 % des superficies développées. Le District est également un producteur traditionnel du café. En plus des cultures historiques qui sont le café et le cacao, de nouvelles cultures ont été introduites au niveau du District, notamment le palmier à huile qui occupe environ 21 000 hectares, soit 9 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation.

Les cultures vivrières (principalement le riz, la banane plantain, l'igname et le manioc) sont également très présentes dans l'économie locale. Elles représentent près de 35 % des surfaces cultivées et 60 % de la production. Les cultures vivrières sont pratiquées principalement en vue de la consommation alimentaire de la population qui vit dans le District.

Elevage

Le District du Gôh-Djiboua n'a pas de tradition pastorale. L'élevage y est essentiellement pratiqué de façon traditionnelle et est composé de l'élevage des bovins, ovins, caprins et porcins, en plus de l'élevage des volailles.

Secteur halieutique

La pêche continentale est majoritairement pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinantes les principaux bassins versants du District du Gôh-Djiboua. Elle est ainsi pratiquée au niveau du Divo, du Boubo et du Gôh.

Au niveau de la région du Gôh, la pêche est pratiquée par la population autochtone, toute l'année, mais surtout en saison sèche. Le matériel de pêche est artisanal (filets traditionnels) et les produits de la pêche sont davantage destinés à l'autoconsommation.

Ressources minières

Alors que le District possède des ressources minières variées et abondantes (or, bauxite et manganèse), l'exploitation n'a été entamée que récemment avec la mise en exploitation de la mine d'Or de Bonikro en 2008 (réserves probables d'un million d'onces d'or) et l'inauguration en 2014 de la mine d'or d'Agbaou.

Industrie

De par son positionnement stratégique, sa richesse agricole et la diversité de ses essences ligneuses, le District possède des atouts certains pour développer son potentiel industriel :

- Une position stratégique à mi-parcours entre Abidjan et l'arrière-pays, qui pourrait s'approvisionner dans le District pour certains produits agro-industriels ;
- La proximité avec San-Pedro pour l'exportation des produits de transformation dans les pays de la sous-région ;
- Le potentiel naturel permettant l'approvisionnement des agro-industries ;
- Une zone forestière couvrant plus de 34 espèces forestières qui représentent un fort intérêt commercial

Avec plus de 34 essences forestières présentant un fort intérêt commercial (Acajou, Samba, Kotibe, Bété, Sipo, Iroko, Framiré, Fraké, Koto, Fromager¹⁹), le District du Gôh-Djiboua a une forte vocation industrielle dans l'industrie du bois. Cette activité a ainsi connu un essor important dans le District et a servi de base à l'émergence de cette industrie autour de Gagnoa et de Divo.

À l'industrie forestière s'ajoutent de nombreuses petites unités de transformation agroalimentaire dont des unités de :

- Décorticage du riz et de café (Gagnoa) ;
- Première transformation du cacao (Oumé) ;
- Broyage du manioc.

	La filière agroindustrielle est représentée dans le District du Gôh-Djiboua à travers la production de caoutchouc. En effet, 1er producteur de caoutchouc naturel en Afrique de l'Ouest, la société SAPH intervient dans le District, principalement en tant que centrale d'achat et capte 70 % de la production qui s'élève à 25 000 ha de champs d'hévéa. Artisanat Bien que l'activité artisanale soit relativement réduite en pays Bété et Dida, le District du Gôh-Djiboua présente différents types d'artisanats, répartis sur l'ensemble de son territoire : - Le travail du fer est l'activité la plus représentée, et ce, au niveau de l'ensemble du District ; - La poterie, pratiquée au niveau de Byota, Dignago, Oumé, Lakota, ainsi qu'au nord-est et au sud de Divo ; - La sculpture au sud de Gagnoa ; - Le tissage au niveau de l'agglomération de Divo, de Lakota et de Gagnoa. Commerce Activité principalement exercée de façon informelle par des personnes n'ayant pas forcément reçu de formation professionnelle, le commerce occupe pourtant un actif sur 10 du pays. Au sein du District du Gôh-Djiboua sont perceptibles de fortes disparités régionales concernant le poids des commerçants dans la population active : - Autour de la ville de Gagnoa, chef-lieu de la région du Gôh et de la ville de Divo, chef-lieu de la région du Lôh-Djiboua, le taux de commerçants est supérieur à 15,1 % ; - Autour des chefs-lieux des départements, le taux des commerçants est compris entre 3,2 % et 9,9 %. D'importants marchés sont présents dans la région du Gôh. Ils sont localisés à Bayota, Ouragahio et Guibéroua. Ces marchés se tiennent généralement le mercredi, vendredi et dimanche et connaissent une grande affluence. Le marché de Gagnoa est quant à lui permanent. Plusieurs villages accueillent des marchés hebdomadaires, qui permettent aux populations de se ravitailler, notamment en produits de première nécessité. Tourisme Le District du Gôh-Djiboua n'a pas de vocation touristique particulière et ne compte pas de villes figurant parmi les localités réputées touristiques en Côte d'Ivoire. En effet, le District ne présente pas de sites balnéaires et touristiques attrayants (absence de mer, de montagne, de parcs, de monuments, d'objets artisanaux...). En revanche le District possède un potentiel culturel dans le domaine des danses et chants traditionnels (Alloukou, Zaglobi, Tohourou, Gbégbé20) qui sont mis à l'honneur chaque année par le conseil général de Gagnoa dans le cadre d'un festival en plein air
LAGUNES	Caractéristiques sociodémographiques et peuplement Le District des Lagunes est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire. C'est un District côtier bordé par le littoral atlantique et par le District Autonome d'Abidjan. Il s'étend sur une superficie de 20 885 km² occupant 6,5 % de la superficie nationale. L'organisation administrative du District, qui regroupe les anciennes régions de Lagunes et Agnèby, s'appuie sur 4 types de circonscriptions : trois régions (Agnèby-Tiassa, Grands Ponts et Mé). Les populations du District des Lagunes se caractérisent par la présence d'autochtones (Odjoukrou, Abbey, Attié, Ebrié, Krobou...), d'allochtones (provenant des autres districts de Côte d'Ivoire) et d'allogènes. La population totale du District est estimée à 1,5 million d'habitants en 2021, soit 7,4 % de la population nationale. Ressources naturelles Le District des Lagunes dispose de ressources naturelles variées et abondantes. À cet égard, le District bénéficie de l'un des réseaux hydrographiques les plus denses du pays à travers un plan d'eau exceptionnel, composé en particulier d'un système lagunaire, de deux grands fleuves (la Comoé et le Bandama), et du lac de barrage hydroélectrique de Taabo. Par ailleurs, le District des Lagunes se situe dans une aire culturelle favorable à différents types de cultures, aussi bien industrielles que vivrières. La qualité des rendements est renforcée par un climat subéquatorial propice à l'agriculture. Enfin, le

territoire du District est essentiellement composé de forêts, dont plusieurs sont protégées et classées. Ces espaces sont cependant confrontés à des problèmes liés à la pression démographique, aux activités clandestines et aux défrichements agricoles, avec des effets négatifs sur l'écosystème.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Le District des Lagunes est l'un des Districts les plus importants de Côte d'Ivoire sur le plan de l'agriculture. Celle-ci repose principalement sur la culture de fruits, du palmier à huile, de l'hévéa et du cacao (cultures de rente) ainsi que plusieurs types de cultures vivrières telles que le manioc, le riz et l'igname entre autres.

Le District dispose d'une des plus grandes superficies d'hévéa (31 % des surfaces réservées à l'hévéa à l'échelle nationale) et de palmiers à huile (20,9 % du total des surfaces). La culture du coco est également l'une des plus importantes du District. En revanche, le cacao qui occupe la plus grande partie des superficies agricoles de District ne représente que 4 % de la production nationale.

Les cultures vivrières représentent 90 306 ha, soit 31,8 % de la surface agricole du District où sont principalement cultivés le manioc, le riz, la banane plantain et l'igname.

Elevage

En 2024, l'élevage dans le District était dominé par les ovins et caprins qui représentaient respectivement 2,9 % et 1,5 % du cheptel national. L'élevage est pratiqué de façon traditionnelle, limité par la précarité des conditions d'élevage qui ne garantit pas une bonne productivité et souffre de l'absence de suivi sanitaire qui freine son développement.

Secteur halieutique

Le District des Lagunes possède un réseau hydrographique favorable à la pêche (lagunes, façade atlantique, fleuves et lac de barrage). La région côtière et lagunaire, avec une activité de pêche très développée et la présence de nombreux plans d'eau, concentre un nombre important de sites d'habitations de pêcheurs. Elle présente également les revenus des ménages liés à la pêche parmi les plus élevés du pays. Les modes de pêche privilégiés utilisent le filet dormant, l'épervier, la nasse ou encore la senne (ou le filet encerclant). La pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinants les principaux bassins versants du District

Ressources minières

La principale ressource minière du District est le manganèse, exploité notamment dans la mine de Lauzoua dans le département de Grand-Lahou. L'exploitation de la mine date de la période coloniale.

Les carrières de granite du District sont très peu exploitées :

- Le département d'Agboville compte 4 carrières industrielles de granite exploitées, à Akébéfiat, Azaguié (bientôt en activité), Adzopé et Sikensi ;
- Dans la zone d'Akébéfiat, plusieurs entreprises attendent d'obtenir un agrément pour l'exploitation des gisements.

Industrie

Le développement du secteur secondaire dans le District est favorisé par la présence d'importantes infrastructures de transport puisque le District est traversé par l'unique ligne de transport ferroviaire du pays (longue de plus de 80 km et qui rejoint le District Autonome d'Abidjan) ainsi que par l'axe autoroutier de Côte d'Ivoire et d'importants axes routiers, tels que l'axe Abidjan – San Pedro qui passe notamment par les villes de Dabou et de Grand-Lahou. Ces infrastructures favorisent les échanges commerciaux et permettent l'importation et l'exportation de différents produits, aussi bien les matières premières que les produits finis. Cependant, ces infrastructures sont encore insuffisantes et le secteur peine à se diversifier.

Les produits et services des grandes entreprises industrielles sont principalement destinés à l'export (bois, caoutchouc...) tandis que le reste de la production est écoulee sur le marché local (café, volailles...).

L'agroalimentaire constitue une activité industrielle dominante du District. Dans la partie sud du District, celle-ci est essentiellement constituée de la production d'huile de palme alors que le nord est plus connu pour ses cultures de rente telles que le café, le cacao, la banane pochoy et l'ananas.

	Le District est caractérisé également par la présence d'une aviculture moderne ainsi que d'une filière piscicole développée notamment dans le département de Dabou. <u>Artisanat</u> L'artisanat est une composante importante des traditions du District. De nombreuses ethnies sont connues pour la qualité de leurs créations dont : - L'ethnie Krobou, réputée pour son habileté dans l'art de la fabrication des perles en verre ; - Les ethnies présentes dans la région Agnéby-Tiassa qui produisent différents meubles en rotin. Le District compte des menuisiers, des forgerons, des potiers, des sculpteurs et des tisserands. Ainsi, pour la filière bois qui est une importante composante de l'artisanat local, des menuiseries de bois, des dépôts-vente de bois ainsi que des dépôts-vente de produits secondaires (charbons de bois) produisent et commercialisent de façon artisanale des produits issus de l'exploitation du bois. Le centre artisanal d'Agboville qui, malgré un état de délabrement avancé, est réputé pour ses meubles en rotin, bois pouvant être issu de différents palmiers et qui est importé depuis le District Autonome d'Abidjan. Le secteur de l'artisanat est peu structuré dans le District des Lagunes. Quelques organismes liés à l'artisanat sont représentés, mais n'arrivent pas redynamiser le secteur. Le principal organisme au niveau du District est la Chambre Nationale des Métiers qui aide quelques bijoutiers, menuisiers, tailleurs, maçons et ferronniers à vivre de leurs passions, mais aussi à travers la présence dans le District d'un centre d'artisanat à Agboville. Dans les autres domaines, les artisans doivent généralement pratiquer, en parallèle, une autre activité professionnelle. <u>Commerce</u> Les commerçants sont bien présents dans le District des Lagunes, et ce particulièrement dans la région Grands Ponts où plus de 15 % de la population active exerce une activité commerciale. Depuis l'époque coloniale, le département d'Agboville est considéré comme une plaque tournante du commerce des produits agricoles dont le plus ancien est la cola. Aujourd'hui, le niveau du commerce est soutenu par les filières café et cacao mieux organisées, malgré l'existence d'acheteurs individuels aidés par des pisteurs. Le secteur du commerce est toutefois peu organisé et peu soutenu alors qu'il est pourtant générateur de nombreux emplois et de revenus pour les populations, aussi bien hommes que femmes. <u>Tourisme</u> Le District des Lagunes se distingue par la variété de ses attraits en matière de tourisme. Il recèle d'importantes potentialités touristiques aujourd'hui sous-exploitées alors qu'elles permettraient d'améliorer son développement économique. La région Agnéby-Tiassa possède également de nombreuses richesses touristiques mêmes si celles-ci sont moins reconnues et exploitées. Ses ressources naturelles offrent un cadre riche permettant le développement de l'écotourisme dans la région, mais elles ne constituent pas l'unique intérêt touristique de la région avec : - La marre aux hippopotames du Bandama ; - Le confluent Bandama-N'Zi ; - Les rochers de Sikensi ; - Le parc archéologique d'Ahouakro dans le département de Tiassalé ; - Le parc de recherches écologiques de Lamto ; - Les cérémonies mystiques du Dipri dans le département du Sikensi et la fête des ignames dans le département d'Agboville ; - La tombe et barque du Capitaine MANEY à Tiassalé ; - Le cénacle et le Pont de Tiassalé. Le potentiel touristique de la région de la Mé comporte des sites tels que : - Les montagnes jumelles Mafa-Mafou (montagnes aux miracles) de Bécédi-Brignan ; - La forêt de bambou de Chine sur la rivière à Monnékoi et les chutes de Monnékoi dans le département d'Alépé ; - La lagune Potou à Alépé ; - Un grand répertoire de danses traditionnelles Gwa ; - La procession des Monts Maffa ; - Un art culinaire caractérisé notamment par le plat Biékosseu.
--	--

MONTAGNES

Caractéristiques sociodémographiques et peuplement

Le District des Montagnes s'étend sur une superficie de 31 002 km² et couvre ainsi près du dixième de la superficie du pays. Les régions du Tonkpi et du Cavally occupent la plus grande part de cet espace avec respectivement 39 % et 37 % de la superficie du District.

Le District des Montagnes affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Dan, les Mahou, les Wê et Toura avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Sénoufo, Malinké...). A ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale. La population totale est de 2 371 920 habitants en 2021, soit 10 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 50 ans qui représentent 90 % de la population totale du District. En termes de distribution spatiale de la population, la région du Tonkpi concentre plus de la moitié des habitants du District et affiche une densité de population supérieure à la moyenne régionale.

Ressources naturelles

Le District est situé dans une zone montagneuse dotée de ressources naturelles riches et abondantes. Son réseau hydrographique est l'un des plus denses du pays, avec la présence de deux fleuves majeurs de Côte d'Ivoire (le Cavally et le Sassandra) et de l'un des principaux lacs de barrage nationaux (le Lac de Buyo).

Le sol est aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières.

Les reliefs montagneux caractérisent le paysage du District et abritent, en plus de 3 sommets culminant à plus de 1 000 m d'altitude, le sommet le plus élevé du territoire, le Mont Nimba, qui fait partie des rares véritables chaînes montagneuses de l'Afrique de l'Ouest.

Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques avec 27 forêts classées, 4 aires protégées représentant une superficie totale de 1 165 636 hectares.

Les aptitudes culturelles des sols et la richesse de l'écosystème du District sont renforcées par un climat de type tropical humide qui favorise une végétation luxuriante propice à l'agriculture.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Le secteur agricole connaît un essor économique conséquent appuyé, dans le District des Montagnes, par des conditions climatiques favorables. En effet, la zone a une forte vocation agricole grâce à une pluviométrie abondante, des bas-fonds en eau une grande partie de l'année et des sols qui retiennent de façon modérée l'humidité et la matière organique indispensable à la croissance des végétaux.

Les populations sont de souche agraire. Elles sont donc fortement attachées à la terre et aux activités agricoles. Les femmes de l'ouest sont réputées volontaires et ardentes au travail agricole ; elles constituent la principale force de travail.

Les caractéristiques climatiques et naturelles du District des Montagnes favorisent le développement de cultures diversifiées. Ce potentiel agricole a attiré depuis de nombreuses années les populations des autres régions de la Côte d'Ivoire, mais également des pays voisins à la recherche de terres fertiles. Au sein du District, trois types de cultures se développent :

- Les cultures vivrières qui représentent 29,3 % des surfaces cultivées et 91 % de la production. Elles sont destinées à la consommation alimentaire de la population qui vit dans le District ;
- Les cultures de rente occupent 70,2 % de la surface agricole, mais ne représentent que 9 % de la production en tonnage. Ces cultures d'exportation portent principalement sur le café et le cacao et assurent le rôle de locomotive économique dans le District ;
- Quelques cultures maraîchères sont pratiquées de façon marginale sur 0,5 % des surfaces cultivées.

Les cultures vivrières sont dominées en termes de surface agricole par le riz, notamment le riz pluvial qui occupe environ 50 % des surfaces des cultures vivrières. A l'inverse, le manioc, cultivé sur seulement 20 % de la superficie des cultures vivrières. Les autres cultures vivrières concernent principalement l'igname, la banane et le maïs.

	Les cultures de rente, source de revenus, sont dominées par : - Le cacao, avec 59 % de la surface des cultures de rente et 71 % de la production, principalement concentrée dans la région du Guémon (87 % de la production totale de cacao) ; - Le café avec 15,5 % de la surface et 1,9 % de la production ; - Quelques cultures d'hévéa, de cola, d'anacarde et de palmier à huile. Les cultures maraichères comme l'aubergine, la tomate, le piment ou le chou occupent des parts similaires dans le paysage agricole. La culture principale est la tomate avec 28 % de la production, suivie par l'aubergine à hauteur de 22 % et le chou avec 21 %. <u>Elevage</u> Du point de vue écologique, le District des Montagnes n'est pas favorable à l'élevage ; d'une part, le climat humide et la pluviométrie abondante favorisent la prolifération de parasites comme les glossines responsables de trypanosomiasés. D'autre part, les pâturages font défaut. Par ailleurs, les peuples de l'ouest n'ont pas de tradition pastorale affirmée. Toutefois, des efforts sont réalisés pour développer l'élevage bovin et l'élevage à cycle court dans le cadre du Projet Ouest Forestier. De façon plus marginale, sont recensés dans le District : - L'apiculture ; - L'aulacodiculture (élevage d'agouti) ; - La sériciculture (élevage des vers à soie) ; - La cuniculture (lapins domestiques) ; - La ranaculture (grenouilles) ; - L'héliculture (escargots). <u>Secteur halieutique</u> Les cours d'eau du District des Montagnes ont toujours été exploités pour les activités de pêche occasionnelle et artisanale. Mais depuis la création du lac de retenue du Barrage de Buyo en 1982 sur le fleuve Sassandra, la pêche est devenue l'une des principales activités de la région. La pêche se déroule essentiellement dans les secteurs de Duékoué, Guiglo et Taï. Par ailleurs, depuis quelques années, des installations piscicoles s'implantent ; dont la production vient compléter les ressources tirées de la pêche habituelle. La pêche artisanale est pratiquée dans le District des Montagnes sous forme de pêche continentale, principalement au niveau des fleuves Sassandra, Cavally et Bafing. La pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinant les principaux bassins versants du District. <u>Ressources minières</u> Le District des Montagnes dispose d'importantes ressources minières. Il possède des gisements de fer, de cuivre, de nickel et d'or. A cela s'ajoutent des indices à sondage de multiples minerais (diamant, étain, rutil, ilménite, etc.) : - Les principales formations ferrifères sont les gisements du Mont Nimba et du Mont Klahoyo ; - L'or est principalement exploité dans le département de Zouan Hounien par la société de mine lty. Le gouvernement a consenti à de nombreux efforts très récemment pour lutter contre le phénomène de l'orpaillage clandestin ainsi que ses conséquences sur la santé des populations et l'environnement. <u>Industrie</u> De par sa richesse naturelle et la diversité de ses essences, le secteur industriel dans le District des Montagnes est dominé par l'industrie du bois. A cela s'ajoutent quelques rares unités de transformation alimentaire et agroalimentaire. Le sciage domine l'activité industrielle et représente l'activité principale de la plupart des usines. A l'industrie forestière s'ajoutent quelques rares unités de transformation agroalimentaire dont une société d'ensachage d'eau à Man et une compagnie hévéicole regroupant une plantation industrielle de 7 000 hectares ainsi qu'une usine de caoutchouc.
--	---

	Le District compte enfin quelques unités de transformation de faible capacité. Celles-ci sont dominées par des moulins de capacité de moins de 500 kg à l'heure, qui assurent une première transformation de riz, maïs (en poudre), manioc (en pâte ou poudre) et d'arachide (en pâte). Artisanat L'artisanat a toujours été l'une des grandes traditions Yacouba à travers notamment la fabrication de masques et le tissage du coton, qui sont des spécialités de la région (Yacouba et Sénoufo). Dans ce domaine, la région dispose de styles qui lui sont propres, comme les masques et les statuettes ainsi que le boubou Yacouba, produits à notoriété, car connus dans tout le pays. Dans la région du Tonkpi, la Chambre Régionale des Métiers recense 1 652 artisans affiliés, dont 78 % sont des hommes. La zone de Man est surtout réputée pour la vannerie (nattes, paniers coniques, accessoires de danse), la poterie utilitaire à l'argile rouge, le tissage et la teinture (coton blanc et indigo pour les costumes de travail et de danse) et enfin le travail du fer et du bois permettant de produire plusieurs types de produits. Commerce Le pourcentage des commerçants dans le District des Montagnes varie en fonction de l'éloignement aux principaux centres urbains. Ainsi, la zone avec la plus forte concentration est le département de Man. La répartition par secteur d'activité place les boutiques comme l'activité principale avec plus de la moitié des opérateurs économiques (58 %). Ce secteur est suivi de loin du commerce des pièces détachables (11 %), de la mercerie (8 %), des produits cosmétiques (6 %), de la quincaillerie (4 %) et des produits phytosanitaires (3 %). Les activités de commerce sont majoritairement pratiquées par des non-Ivoiriens ressortissants de la CEDEAO. Tourisme La région ouest est l'une des principales régions touristiques du pays. En effet, le District des Montagnes occupe une place particulière par sa personnalité physique et culturelle, son relief, son climat, sa biodiversité et son histoire, et ses richesses culturelles traditionnelles qui offrent d'énormes potentialités touristiques diversifiées, à exploiter pour son développement économique. Le District des Montagnes est ainsi réputé pour la richesse de ses chants et danses traditionnelles, ses masques et ses rites. Le culte des masques est la principale tradition ; de ce culte découlent de nombreux rites d'initiation, des danses célèbres, des jeux populaires et des architectures typiques qui retiennent volontiers l'intérêt des touristes. Le potentiel touristique du District est équitablement réparti sur l'ensemble du territoire avec, de façon non exhaustive : - Les cascades naturelles (à Zadepleu, Deoulé et Ziogoualé) ; - Les grottes à Danané ; - Les cours d'eau avec leurs chutes à Sangouiné ; - Les montagnes (chaînes, massifs) ; - Les festivals des masques (Villages de Ke-Bouebo, Tinhoun, Guehia et Béoua) ; - Le Parc National de Taï (Camp Boye, Gouliako 1, Dahobly, Pole-Oula et Tiolé-Oula) ; - Les montagnes et grottes sacrées de Guitrozon ; - Les festivals de masques ; - Les sculpteurs de masques et autres statuettes ; - Etc...
	Caractéristiques sociodémographiques et peuplement Le District du Sassandra-Marahoué couvre l'espace territorial composé de la région du Haut Sassandra à l'ouest où se situe le principal centre urbain Daloa et de la région de Bouaflé à l'est. Il s'étend sur une superficie de 23 796 km² occupant 7,38 % de la superficie nationale Avec 2 293 304 d'habitants en 2021. Majoritairement composé de Bété, cette population cohabite désormais avec des communautés originaires pour la plupart des pays suivants : Mali, Burkina-Faso, Guinée, Ghana, Bénin, Sénégal, Togo, Niger, Nigéria, Mauritanie, Liban, ainsi que des allogènes (Malinké, Baoulé, Agni, Sénoufo) issus des Districts mitoyens. Les Bété et les Gouro sont les principaux groupes ethniques qui s'installeront à cet effet autour de Daloa et de ses alentours pour constituer la population autochtone. Ressources naturelles

SASSANDRA-MARAHOUÉ

Le District du Sassandra-Marahoué dispose de ressources naturelles variées. Son réseau hydrographique est dense, avec la présence de deux fleuves majeurs : le Sassandra et la Marahoué. Le sol est propice aux cultures pérennes comme le coton dans le nord ainsi qu'à une gamme variée de cultures vivrières, dont le riz au sud.

Le District est en grande partie couvert par des plaines intérieures comprises entre 100 et 300 mètres d'altitude. Ces plaines couvrent la totalité des régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué. Il se caractérise également par sa richesse faunistique et floristique. Ces ressources naturelles ont été nettement impactées durant les années de crise du fait du braconnage et de l'exploitation illégale.

Le District du Sassandra-Marahoué est de type tropical, caractérisé par 4 saisons : 2 saisons des pluies et 2 saisons sèches.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Le District du Sassandra-Marahoué dispose de ressources naturelles et climatiques adaptées à une grande variété de cultures. Cependant, les agriculteurs du District se consacrent majoritairement à l'exploitation du café et du cacao qui représentent, avec le coton, les principales cultures d'exportation de la Côte d'Ivoire. À titre d'illustration, les surfaces destinées à la culture du couple café-cacao s'étendent dans les régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué.

Le District du Sassandra-Marahoué a longtemps privilégié l'exploitation des cultures de rente destinées à l'exportation au détriment des cultures vivrières, fruitières et maraîchères. Ce choix délibéré des producteurs industriels et locaux s'explique par l'attractivité financière générée autour du couple café-cacao, considéré depuis les indépendances comme l'un des principaux piliers de l'économie ivoirienne.

De toutes les cultures vivrières, la plus importante se révèle être le riz. En effet, cette denrée est l'aliment de base sur l'ensemble du territoire national. La banane plantain est la troisième culture alimentaire de base en Côte d'Ivoire. L'exploitation de cette denrée est notamment assurée par le District du Sassandra-Marahoué qui occupe le premier rang au classement des superficies développées pour les besoins de la culture du plantain.

Élevage

L'élevage est essentiellement pratiqué dans le District du Sassandra-Marahoué de façon individuelle et artisanale. L'élevage est pratiqué sous deux formes principales : l'élevage semi-moderne, pratiqué en pâturage qui produit des effets bénéfiques à l'agriculture (humus issus de la décomposition des excréments des bestiaux), et l'élevage traditionnel transhumant.

L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale. Plus de 80 % des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle.

Secteur halieutique

Le District du Sassandra-Marahoué dispose d'un plan d'eau continentale favorable à l'aquaculture (peu développé) et à la pêche (de type artisanale). Le poisson est vendu frais, conditionné sous glace ou transformé par fumage. Principale source de protéines animales du consommateur local, la consommation halieutique individuelle annuelle est estimée entre 11 et 16 kg. Les équipements utilisés sont principalement des filets dormants, des nasses, des éperviers et des palangres de petites tailles.

La production est essentiellement réalisée aux abords du lac de Kossou et de manière plus marginale, dans le Bandama et le Sassandra. Les activités de pêche sont concentrées dans la région du Haut-Sassandra avec le port de pêche de Guessabo dans le département de Zoukougbeu et les rivières d'Iboguhé et de Gbeuzibo dans le département d'Issia, représentant près de 72 % de la production totale du District.

Ressources minières

Le District renferme des ressources minières telles que l'or, le diamant, le tantale, le sable et le gravier. Ces filières souffrent d'un manque d'organisation et de moyens pour se développer. La région du Haut-Sassandra ne compte que des exploitations clandestines d'or. Les départements de Sinfra et de Zuénoula dans la région de la Marahoué comptent également des sites clandestins.

Industrie

Le secteur industriel du District du Sassandra-Marahoué est porté par les deux filières suivantes :

- La filière du bois ;
- La filière agroalimentaire et alimentaire.

La ville de Daloa dispose d'une zone industrielle d'une superficie de plus de 145 ha abritant majoritairement des unités industrielles de transformation du bois. Les autres unités industrielles de la région du Haut-Sassandra se situent à Gadouan (département de Daloa) et à Vavoua ou encore sur les axes routiers entre Issia et Daloa, Saïoua, Guessabo et Gagnoa. Le Département de Bouaflé abrite une usine du brasseur SOLIBRA.

La filière agroalimentaire et alimentaire du District du Sassandra-Marahoué se compose de diverses unités industrielles : des entreprises de transformation de produits vivriers et de rente (maïs, riz, manioc, canne à sucre, café), une brasserie, un complexe sucrier, des fermes, plusieurs boulangeries et une entreprise de production d'eau.

Le District compte une unité de décortilage de café dans la région du Haut-Sassandra, et de petites unités artisanales de décortilage de riz et de café, ainsi que de broyage de manioc.

Artisanat

Le District compte dans la région du Haut-Sassandra une communauté de près de 15 000 artisans, dont 75 % dans le département de Daloa. Le département de Zoukougbeu ne compte aucun artisan inscrit à la Chambre Régionale des Métiers.

Le secteur artisanal souffre d'un manque de structuration ; les artisans s'appuient sur la cellule familiale pour la réalisation de la production annuelle. La précarité de l'activité ne leur permet pas de disposer d'un pouvoir de négociation des prix des différents intrants (fils industriels, colorants, etc.) auprès des industriels.

Les artisans vendent leurs marchandises directement sur site au sein de dépôts rudimentaires ou dans les marchés et les foires et les marchés des grandes villes. Le transport des produits à ces foires se fait généralement par motos ou camionnettes.

Le secteur du tissage ne bénéficie pas de formations spécifiques et de moyens relatifs aux techniques modernes qui permettraient d'améliorer la productivité et la performance des tisserands.

L'organisation de l'ensemble des artisans du District en groupements ou en sociétés coopératives permettrait d'harmoniser le prix de vente des pièces fabriquées face à la pression des revendeurs. En outre, elle permettrait de pérenniser et de valoriser un savoir-faire traditionnel et ancestral propre à chaque District du pays.

Commerce

Tout au long de l'année, le District enregistre des flux importants de produits agricoles (vivriers, produit de rente) et de biens manufacturés entre les zones de production rurales et les centres urbains. Ces transactions commerciales peuvent être résumées comme suit :

- Les collecteurs professionnels et autres intermédiaires de commerce acquièrent sur les marchés villageois des produits vivriers et de rente pour le compte de grossistes. Les petits commerçants ruraux revendent des produits manufacturés issus des chefs-lieux de département et de région ;
- Sur des marchés de regroupement des chefs-lieux généralement hebdomadaires et des intersections des axes routiers majeurs sont échangés les produits vivriers (issus des marchés villageois) et les biens manufacturés (issus de la ville de Daloa) qui serviront à la desserte des ménages locaux ;
- Les produits vivriers collectés en campagne ont pour destination finale la ville de Daloa qui constitue non seulement le principal lieu de stockage et de distribution de ces denrées, mais aussi, le point de ravitaillement des autres localités en ce qui concerne les biens manufacturés.

Le District du Sassandra-Marahoué est un des greniers du pays en matière de production agricole. Si les produits de rente sont destinés à l'exportation sur les ports d'Abidjan et de San-Pédro, les vivriers alimentent les marchés locaux. La multiplication des intermédiaires de commerce et la mauvaise qualité de la route favorisent l'inflation des produits vivriers ; ce qui contribue à freiner l'essor de ce commerce.

	<u>Tourisme</u> Le District du Sassandra-Marahoué, de par sa biodiversité et son histoire, offre d'énormes potentialités touristiques. Les principales zones touristiques du District sont réparties dans les 2 régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué, avec de nombreuses attractions comme le centre artisanal de Daloa ou encore les lieux naturels tels que la grotte mystique de Zébra. Le District compte plusieurs attractions touristiques parmi lesquelles : - Le parc national de la Marahoué qui représente l'image du District de par la diversité de sa végétation (forêts galeries et denses à l'ouest, savanes arborées et herbeuses à l'est) et la pluralité des espèces animales (bongo, cobe Défassa, guib harnaché, éléphant, chimpanzé, buffle, mangouste, etc.) que ce site d'intérêt public permet de conserver ; - Le centre artisanal de Daloa. Situé au cœur du quartier commercial de la ville de Daloa, il regroupe des sculpteurs de bois et d'ivoire, des bijoutiers, des cordonniers et autres marchands d'objets d'art. La possibilité est donnée aux visiteurs d'apprécier sur place le savoir-faire des artisans ; - Le MONA carnaval de Daloa qui est une manifestation initiée par la commune de Daloa en vue de valoriser le patrimoine culturel, économique et touristique de la commune ; - Les singes sacrés de Gbétitapéa (sur l'axe Daloa - Issia) ; - La roche éléphant. Cette roche située à Brizéboua sur l'axe Daloa – Vavoua (à 80 km), incarne la légende selon laquelle l'éléphant abattu se serait transformé en roche au moment où le chasseur cherchait du renfort pour le dépecer ; - Etc..
SAVANES	<u>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</u> Le District des Savanes accueille selon le RGPH, près de 1 607 497 habitants en 2021 et représente ainsi 7,1 % de la population totale alors qu'il constitue plus de 12 % de la superficie nationale. La région du Poro concentre près de 47,5 % de la population du District, soit 763 852 habitants. Le reste de la population est réparti entre la région du Bagoué (23,4 %) et la région du Tchologo (29,1 %). Une telle situation, à mettre au compte d'une forte émigration et d'un manque d'attrait du District pour les autochtones ivoiriens comme pour les migrants venus des pays limitrophes, est une caractéristique démographique majeure de la zone. Majoritairement composé de Sénoufo (Mandé du Nord) venus de Mali, la population autochtone cohabite en harmonie avec des communautés allogènes (essentiellement les Yacouba et les ressortissants de la CEDEAO principalement Maliens, Burkinabé et Guinéens). <u>Ressources naturelles</u> Le District des Savanes dispose de ressources naturelles variées, aussi bien hydrauliques que géologiques ou biologiques, sous-exploitées aujourd'hui du fait de l'éloignement géographique de ce territoire du cœur économique et administratif du pays et du manque d'infrastructures. Son réseau hydrographique est dense, avec la présence de cours d'eau majeurs : le Bandama, la Comoé et la Bagoué. Le District compte aussi un important réservoir d'eaux souterraines. Le sol est propice aux cultures pérennes comme l'igname et le coton ainsi qu'à une gamme variée de cultures vivrières, dont le riz. Le District est en grande partie couvert par des hauts plateaux compris entre 500 à 700 mètres d'altitude. Ces hauts plateaux couvrent la totalité des régions du Poro et de la Bagoué, ainsi que la partie ouest de la région du Tchologo. Le District se caractérise également par sa richesse faunistique et floristique. Ces ressources naturelles ont été nettement impactées durant les années de crise du fait du braconnage et de l'exploitation illégale. Le climat du District des Savanes est de type tropical soudanien, caractérisé par une saison humide (mai à octobre) et une saison sèche (novembre à avril). <u>Caractéristiques socioéconomiques de la population</u> <u>Agriculture</u> Le District des Savanes en tant que zone savanicole se prête à la culture du coton et de l'anacarde. Le premier est la principale culture industrielle. L'anacarde fait plutôt office de culture secondaire dans la très grande majorité des localités sauf dans la sous-préfecture de Kong. C'est une culture pionnière en matière d'arboriculture dans les zones savanicoles du pays. Le karité qui ne fait pas encore l'objet d'une culture (produit de cueillette) et la mangue pourraient s'inscrire dans cette même optique à moyen

terme. Le District compte aussi la présence de fermes agro-industrielles consacrées à la canne à sucre.

Considéré comme le grenier de la Côte d'Ivoire, le District des savanes est l'un des premiers producteurs de cultures vivrières avec une superficie estimée à 409 291 hectares où sont cultivés le riz, le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide et le manioc.

Les produits maraîchers dans le District sont constitués essentiellement de patates, tomates, laitues, aubergines, oignons, gombos et choux. La culture maraîchère a toujours joué un rôle important dans la valorisation des bas-fonds.

Elevage

L'élevage, vieille activité des habitants des Savanes, a pris une nouvelle dimension juste après l'indépendance sous l'impulsion des programmes gouvernementaux à travers la société pour le développement de la production animale (SODEPRA) qui devait encadrer les éleveurs. Toutefois le secteur est limité par la précarité des conditions d'élevage qui ne garantit pas une bonne productivité et l'absence de suivi sanitaire qui freine le développement.

L'élevage des bovins représente plus de 900 000 têtes dans le District des Savanes, soit le plus grand cheptel de Côte d'Ivoire. Il se caractérise pour l'essentiel par :

- Une forte prédominance de l'élevage dit de transhumance opérée par des éleveurs peuls ivoiriens et maliens ;
- Une forte concentration de petits élevages au niveau de Korhogo et de ses alentours (25 km), due à la pression foncière.

L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale.

Le District concentre le plus grand cheptel de porcins du pays. Les bêtes sont majoritairement présentes dans la région du Poro (60 % des bêtes du District sont dans les environs de Korhogo).

L'élevage villageois ou traditionnel représente l'essentiel de la production de volailles du District ; il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance. L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement et ne se pratique en général que dans les fermes proches de la ville de Korhogo.

Secteur halieutique

La pêche dans le District est essentiellement pratiquée de façon artisanale. Elle constitue une activité secondaire pour les riverains de la Bagoué, du Bandama et des différents cours d'eau qui drainent le District. Ce sont surtout les ressortissants maliens communément appelés « bozos » qui font de la pêche une activité principale sans aucune réglementation.

Les produits de la pêche sont destinés en général à l'autoconsommation et à la vente locale, ce qui permet d'avoir quelques ressources financières. La pêche est pratiquée surtout en saison sèche. Les espèces pêchées sont généralement les silures, les carpes et les machoirons.

Ressources minières

Le District des Savanes renferme d'importantes ressources de minerais, notamment :

- L'or, principalement exploité dans la mine de Tongon dans le département de M'Bengué ;
- Le manganèse ;
- Le tantale dans la zone nord-ouest.

La filière souffre d'un phénomène d'orpaillage important qui limite non seulement le développement et les investissements et provoquent également des graves incidents écologiques avec l'utilisation de composés chimiques (mercure, cyanure) sans contrôle.

Industrie

Le secteur industriel du District des Savanes est constitué principalement d'unités d'égrainage de coton et de transformation de canne à sucre, de mangue et de bois. A cela, s'ajoutent quelques unités de fabrication de textile et de l'habillement.

Si le District compte actuellement 14 unités d'égrainage du coton, les principaux acteurs de la filière opérant au niveau du District sont :

- L'entreprise Ivoire Coton qui compte 4 unités dans tout le pays dont 3 dans le District des Savanes permettant d'égrainer 135 000 tonnes de coton par an ;

	- La compagnie Ivoirienne de Coton COIC S.A qui compte 3 unités dans la ville de Korhogo capables d'égrener 145 000 tonnes de coton par an. La filière agroalimentaire est principalement représentée par la production de sucre dans la périphérie de Ferkessédougou où sont concentrées deux usines de la SUCAF CI, créée en 1997 à la suite du programme de restructuration et de privatisation du secteur sucrier ivoirien. En mai 2015, 3 unités de séchage de mangue ont été inaugurées à Korhogo, Boundiali et Ferkessédougou. <u>Artisanat</u> Le District des Savanes compte une grande communauté d'artisans notamment dans la périphérie de Korhogo où se trouve le village de Waraniéné, particulièrement réputé pour la qualité de ses tisserands. La constitution de l'ensemble des artisans du District en groupements ou en sociétés coopératives permettrait d'harmoniser et de maintenir les prix de vente des pièces fabriquées face à la pression des revendeurs et des visiteurs de passage. Les artisans s'approvisionnent principalement de coton brut, acheté à des paysans locaux, de fil industriel et de teintures achetées directement aux industriels. Le manque de structuration de ces artisans ne leur permet pas de disposer d'un pouvoir de négociation des prix des différents intrants avec les industriels (fils industriels, colorants, etc.). Le secteur ne bénéficie pas de formations spécifiques aux nouvelles techniques de tissage qui leur permettraient d'améliorer leur productivité et leur performance. Le savoir-faire dans ce métier est transmis de père en fils, et ce depuis plusieurs générations. <u>Commerce</u> Tout au long de l'année, les principaux échanges commerciaux sont réalisés dans l'une des 3 catégories de sites marchands du District : - Au sein de la soixantaine de marchés villageois où opèrent des commerçants ruraux qui échangent des biens manufacturés et des collecteurs professionnels de produits vivriers et de rente pour le compte de grossistes Korhogois ; - Au sein des marchés de regroupement des chefs-lieux et des intersections des axes routiers majeurs. Ces marchés se tiennent en moyenne tous les six jours et permettent de desservir les populations des sous-préfectures jouant ainsi le rôle d'interface entre la ville et les populations rurales ; - Enfin, au sein de Korhogo qui se positionne comme le principal lieu d'approvisionnement des commerçants opérant dans les marchés départementaux, et de regroupement final des produits collectés en brousse. La ville de Korhogo joue un rôle majeur dans le commerce local et sous-régional en raison de la densité des liens qu'elle entretient avec son arrière-pays immédiat, sa position stratégique dans la savane ivoirienne et sa proximité par rapport avec le Mali et le Burkina Faso. Héritière d'une longue tradition marchande, la région de Korhogo se caractérise par un dense réseau de marchés locaux où s'échangent quotidiennement des produits agricoles et de distribution de biens manufacturés. Le Burkina Faso et le Mali sont les 2 premiers partenaires commerciaux du District des Savanes. <u>Tourisme</u> Le Burkina Faso et le Mali sont les 2 premiers partenaires commerciaux du District des Savanes : - La mosquée de Kaoura, située dans la ville d'Ouangolodougou. Elle a été construite aux alentours du 17ème siècle. De style soudanais, elle se distingue particulièrement par son architecture et la forme de ses minarets. - La mosquée de Kong, vieille de plus de 300 ans, est le plus vieux symbole de l'islamisation des peuples du nord de la Côte d'Ivoire. La grande Mosquée a été détruite en 1897, puis reconstruite au début du 20ème siècle à l'initiative de l'administration coloniale. - Le village de tisserands de Waraniéné, à l'est de Korhogo, est particulièrement réputé pour la qualité de ses tisserands. Il y est produit en particulier la toile qui sert aux peintres de Fakaha. - Le village de Koni, réputé pour ses forgerons. - Au sein de la végétation savanicole du District se trouve la forêt classée de Korhogo, qui s'étend sur 1 600 hectares, surmontée de quelques monts isolés dont le plus imposant est le mont Korhogo (567 mètres d'altitude).
--	---

**VALLEE
BANDAMA**

DU

Caractéristiques sociodémographiques et peuplement

La Vallée du Bandama est un district situé au centre de la Côte d'Ivoire qui a pour chef-lieu la ville de Bouaké. Elle a une superficie de 28 530 km². Depuis le redécoupage, ce district regroupe deux régions distinctes : le Hambol et le Gbèkè. Le District se partage entre trois grands territoires attachés à différentes ethnies :

- Au nord, dans la région du Hambol, le territoire est relié à l'ethnie des Sénoufos (Voltaïques) qui représente 28,6 % de la population (Tagbana, Djimini) ;
- Au sud, dans la région de Gbèkè le territoire est marqué par le groupe ethnique des Baoulés (Akan) qui pèse pour 51 % de la population ;
- Au centre-est et centre-ouest, le District compte des Malinké, N'Gan et Gouro (Mandés du Nord) à hauteur de 14,2 %.

Le District de la Vallée du Bandama affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par 2 grands groupes ethniques (les Gur et les Mandé du Nord) avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire en lien avec la position centrale du District dans le pays. À ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Maliens et Burkinabé) et de la CEDEAO de manière générale. La population totale est estimée à 1,44 million d'habitants en 2021, soit 6,4 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 30 ans qui représentent 70 % de la population totale du District. En termes de distribution spatiale de la population, la région du Gbèkè concentre plus de 75 % des habitants du District avec notamment Bouaké, seconde ville du pays qui compte plus de 600 000 habitants.

Ressources naturelles

Le District de la Vallée du Bandama est situé au centre du pays et est doté de ressources naturelles riches et abondantes. Le District possède un réseau hydrographique très dense, avec 3 fleuves, le Bandama Blanc, le N'Zi et la Comoé ainsi que le Lac de Kossou qu'il partage avec le District des Lacs et le District Autonome de Yamoussoukro.

Le District de la Vallée du Bandama est caractérisé par des bas-reliefs avec une altitude comprise entre 100 et 300 mètres d'altitude en moyenne, hormis quelques hauts plateaux dans le nord qui culminent à 700 mètres d'altitude.

Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques. Ainsi la présence de la réserve du Haut Bandama permet le développement de nombreuses espèces animales et végétales, parmi celle-ci, la forêt sèche, la forêt-galerie du fleuve Bandama et la savane soudanaise.

Enfin, le District de la Vallée du Bandama possède un climat de type équatorial de transition atténuée, les pluies sont nettement plus faibles que dans les autres régions sud du pays.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Premier contributeur au PIB du District, le secteur primaire est largement dominé par l'agriculture. Les cultures vivrières sont encore majoritaires à ce jour, portées principalement par l'igname et le manioc. Le District de la Vallée du Bandama est également une terre de cultures de rentes, notamment le coton et l'anacarde, qui s'appuient sur les usines de transformations industrielles au niveau de la ville de Bouaké.

L'anacarde est la principale culture de rente dans le District de la Vallée du Bandama. Elle occupe 21 % des superficies développées dédiées à cette culture au niveau national. Le District est également un producteur traditionnel de coton et bénéficie de l'existence d'usines de transformation et d'égrainage à Bouaké. Le coton joue un rôle important et historique dans les transactions commerciales et a longtemps constitué une activité structurante pour la production agricole locale

Les cultures vivrières dans le District de la Vallée du Bandama sont pratiquées dans le cadre de petites exploitations familiales, le plus souvent inférieures à 5 ha, avec des techniques artisanales (plus de 85 % des parcelles sont labourées manuellement). Les principales cultures vivrières sont l'igname, le riz, le manioc, le maïs, la banane Plantain, le sorgho, l'arachide et le mil.

Les produits maraîchers sont constitués essentiellement de gombo, tomates, aubergines, et piments.

Elevage

L'élevage, bien qu'important, est traditionnel et familial et ne permet pas la structuration des acteurs, créant ainsi des conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures par les ruminants.

Le trait caractéristique de l'élevage en Côte d'Ivoire est la décroissance du nord au sud des effectifs du cheptel bovin et l'existence de concentrations de petit élevage dans le centre. Les considérations climatiques ne sont pas étrangères à cette disposition géographique des différents cheptels. Le nord et le centre sont en effet des zones savanicoles qui intrinsèquement sont favorables à l'activité d'élevage. Pourtant ce potentiel est encore sous-exploité de sorte que la consommation de viande et de lait est tributaire de l'importation. Ainsi, le District de la Vallée du Bandama est une zone dense d'élevage avec la présence de plusieurs types d'élevage. L'élevage des petits ruminants est plus développé dans la région de Gbèkè alors que l'élevage des bovins est plus développé dans la région du Hambol.

Secteur halieutique

La pêche continentale est principalement pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinants les principaux bassins versants du District. Le District de la Vallée du Bandama est le deuxième plus grand District en termes de contribution en volume et en montant de la pêche continentale avec 18 % de la valeur totale nationale générée. La production du District est essentiellement réalisée aux abords du Lac de Kossou. De manière plus marginale, la production est également réalisée au niveau du Bandama Blanc et de la Comoé. Dans le District de la Vallée du Bandama, la pêche se pratique principalement à Béoumi et Sakassou.

Ressources minières

Le District comprend de nombreuses ressources minières et notamment la présence d'or, de chrome, de granite et de diamant. L'exploitation de ces ressources est néanmoins artisanale et souvent illégale (présence d'orpailleurs). La filière souffre d'un phénomène d'orpaillage important qui, non seulement limite le développement et les investissements, mais provoque également de graves incidents écologiques avec l'utilisation de composés chimiques (mercure, cyanure) sans contrôle. Le District compte 10 entreprises minières sur la filière or possédant chacune des permis de recherche dans sept localités différentes. Par ailleurs, trois entreprises d'exploitation de carrière de granite sont présentes à Bouaké et Brobo.

Industrie

La totalité du tissu industriel est concentrée au niveau de la ville de Bouaké, 3ème ville économique du pays à travers plusieurs secteurs d'activité comme le tabac, le textile et l'agro-alimentaire. La région du Hambol est dépourvue de toute unité industrielle.

L'industrie textile est l'industrie traditionnelle du District de la Vallée du Bandama profitant des nombreuses cultures de coton présentes dans la région comme en témoigne le complexe textile de Gonfreville créé en 1921 qui s'étend sur une superficie totale de 200 hectares, dont 100 occupés par des usines dédiées à ce secteur. Le site est partagé par 4 sociétés :

- Global coton (GLC) qui réalise l'égrainage du coton ;
- FTG qui réalise la filature et le tissage ;
- TEXCI dont la spécialité est l'ennoblissement ;
- SI confection qui loue les machines de FTG pour son activité de confection.

Le département de Bouaké compte deux usines en marche d'égrainage de coton, Bouaké compte également l'usine de la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Textile) qui continue à bénéficier d'un soutien public de par les difficultés économiques qu'a connues la région.

Le District bénéficie des nombreuses cultures de coton et d'anacarde existants dans la région qui ont permis l'implantation de plusieurs industries de transformation essentiellement dans deux filières :

- La transformation d'anacarde ;
- La trituration de graines de coton.

Artisanat

Le Chef-lieu de la nouvelle circonscription administrative, Bouaké s'est rendue célèbre à travers son carnaval, événement culturel fortement médiatisé jusqu'à une date récente.

	L'artisanat constitue la base du tourisme dans le District de la Vallée du Bandama. La forge, la sculpture, le tissage, la poterie sont les principales activités artisanales. Le District s'étend sur deux aires culturelles distinctes (Akan et Gur) avec chacune un type d'artisanat particulier : - La sculpture et le tissage sont présentes dans l'aire Akan au sud du District ; - A l'inverse, les poteries et les forges sont plus présentes en pays Gur, avec notamment, les Tagouana et les Djimini qui possèdent une longue tradition de potiers. - <u>Commerce</u> Activité principalement exercée de façon informelle par des personnes n'ayant pas forcément reçu de formation professionnelle particulière, le commerce occupe pourtant un actif sur 10 en Côte d'Ivoire. Il en est de même pour le District de la Vallée du Bandama qui, en raison de sa position centrale, occupe une place prépondérante dans les échanges intérieurs et extérieurs. Le Marché de Gros dont dispose Bouaké est le premier maillon d'un important réseau de Marchés d'Intérêts National ayant pour objectifs de : - Améliorer les conditions d'écoulement de la production vivrière ; - Regrouper en un seul lieu les offres de producteurs pour faciliter les opérations de distribution des commerçants grossistes en produits vivriers ; - Sécuriser l'approvisionnement des zones urbaines en produits vivriers ; - Augmenter les revenus des producteurs et des commerçants ; - Faciliter les échanges tant sur le plan national qu'international. Le marché de Gros de Bouaké a été inauguré le 16 avril 1998, il est composé de plusieurs séries de hangars en dur où les commerçants sont regroupés par spéculation. Les cargaisons sont pesées puis les transactions s'effectuent entre les grossistes et les détaillants qui ravitaillent les marchés de consommation de la ville. <u>Tourisme</u> Bouaké regorge de potentialités touristiques énormes : la cour royale (la tombe des rois) dans le quartier Walèbo à Sakassou; les poteries de Wassou dans la Sous-préfecture de Dibiri Assrikro et Tanou Sakassou (route de Brobo); le Goli oka (lieu d'observation d'hippopotames de Bourébo, Sous-préfecture de Kondrobo ; les vastes labyrinthes de grottes préhistoriques à Agbassi, Sous-préfecture de Béoumi; les fortifications de Samory Touré à Marabadiassa; un parc animalier et réceptif hôtelier de N'Zi River lodge dans la Sous-préfecture de Brobo; la cathédrale Sainte Thérèse, le Monastère des Bénédictines et Bénédictines; la teinture de Dar-es-Salam; le centre de formation artisanale des handicapés physiques dans la commune de Bouaké et les forgerons de Djébonoua. Katiola (chef-lieu de la région du Hambol) est le berceau du sous-groupe ethnique Mangoro qui transmet un savoir-faire de poterie ancestral, de génération en génération, de mère en fille. L'aire culturelle du Gur est connue pour la poterie artistique et utilitaire à l'argile rouge permettant de produire plusieurs types de produits (outils, ustensiles, masques, statuettes...).
--	---

WOROBA

Caractéristiques sociodémographiques et peuplement

Le District couvre l'espace territorial composé des régions du Béré à l'est, du Worodougou au centre et du Bafing à l'ouest. Il s'étend sur une superficie de 31 308 km², occupant ainsi 9,7 % de la superficie nationale. Sa population estimée en 2021 à 1 184 813 habitants. Il est divisé entre les régions du Bafing, du Béré et du Worodougou.

Le District affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Mandés du Nord (Malinké, Mandingue, Koyoka...), avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Sénoufo, Mandé du Sud) étant donnée la position centrale du District dans le pays. À ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Maliens et Burkinabé) et de la CEDEAO de manière générale.

Ressources naturelles

Le District est doté de ressources naturelles riches et abondantes. Il bénéficie d'un réseau hydrographique dense avec plusieurs cours d'eau principaux (le Bandama Blanc, le Sassandra, le Bandama Rouge) ainsi que le Lac de Kossou qu'il partage avec le District des Lacs et le District Autonome de Yamoussoukro.

Le relief du District est en grande partie composé de hauts plateaux de 500 à 700 mètres d'altitude. A la frontière guinéenne, il devient montagneux et dépasse les 700 mètres d'altitude. Le sud-est du District est globalement plat et peu accidenté.

Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques. Il compte plusieurs forêts classées qui s'étendent sur près d'un million d'hectares, principalement dans la région du Worodougou où se trouve la forêt classée de Séguéla. Enfin, le District possède un climat de type soudanien dans le centre et l'ouest, caractérisé par deux saisons, et un climat de type soudano-guinéen, tropical humide à deux saisons, dans la région du Bafing.

Caractéristiques socioéconomiques de la population

Agriculture

Le District dispose d'une surface agricole estimée à 482 351 hectares avec plus de 66,1 % de cultures vivrières (riz, igname, maïs) et près de 33,9 % de culture de rente (coton, anacarde, cacao).

Les cultures de rente sont dominées par le coton et l'anacarde qui occupent respectivement 54 % et 38 % des superficies dédiées aux cultures de rente. Le District compte aussi la présence de fermes agro-industrielles consacrées à la canne à sucre. La région du Worodougou compte près de 500 hectares de mangue dont la production est destinée à l'export.

Les cultures vivrières représentent 314 662 hectares soit 66,1 % de la surface agricole du District 124. où sont principalement cultivés le riz, l'igname, le maïs et le manioc. De toutes les cultures vivrières, la plus importante est le riz, cultivé sur les plateaux (pluvial) ou dans les bas-fonds (irrigué). Les exploitants font une culture mécanisée et intensive, utilisant des tracteurs et des intrants chimiques. Les ruraux, encadrés par l'ANADER pratiquent plutôt le mode manuel et la culture traditionnel : usage d'outils traditionnels pour les labours, absence d'intrants chimiques.

Elevage

Le District du Woroba dispose d'un cheptel bovin estimé à 99 554 têtes, avec des élevages d'une taille moyenne de 25 têtes. L'élevage de bovins est une source de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs en raison des dommages causés par les troupeaux lors des transhumances. Cependant, malgré l'élevage existant, il n'y a pas d'autosuffisance pour la consommation de viande de bœuf dans le District qui a recours à l'import.

L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale.

L'élevage villageois ou traditionnel représente l'essentiel de la production de volailles du District ; 138. il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance. L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement.

Secteur halieutique

Les trois régions du District du Woroba connaissent une activité halieutique :

- La région du Worodougou qui est traversée par plusieurs fleuves : le fleuve Yani au centre et le Béré qui est un affluent de la Marahoué ;
- La région du Béré, avec le Bandama Blanc, la Marahoué, le Béré, le Kan et le lac Kossou ;
- La région du Bafing avec le fleuve Sassandra et trois de ses affluents (le Ferédougouba, le Bafing et le Boa).

Cependant, la pêche est délaissée par les populations autochtones, et ce pour des raisons culturelles. Elle est pour l'essentiel pratiquée par les pêcheurs maliens, appelés Bozo, et les pêcheurs ghanéens au niveau du Bafing.

La pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinant les principaux bassins versants du District.

Ressources minières

Le district compte la plus grande mine de classe mondiale située à cheval des régions du Béré (département de Dianra) et du Worodougou (département de Kani).

De plus, le District compte une carrière de sable en cours d'exploitation à Séguéla et plusieurs permis en cours d'instruction : un pour le sable, deux pour les pierres ornementales et un pour le granite.

Le District a attribué 10 permis de recherche pour l'exploration minière :

- Filière diamant : Le District compte 8 entreprises minières (zone SODEMI) dont 3 possèdent un permis de recherche.
- Filière Or : 6 permis de recherche ont été accordés. Toutefois, 7 sites d'orpaillage ont également été recensés contre lesquels plusieurs actions sont en cours ;
- Filière cuivre et nickel : un permis de recherche à Séguéla.

Industrie

L'économie du District du Woroba repose essentiellement sur l'agriculture comme tous les Districts ruraux de Côte d'Ivoire. A ce titre, les industries agro-alimentaires et agro-industrielles sont les seules présentes sur le territoire du District.

Le District compte un des fleurons de l'industrie sucrière du pays avec le complexe sucrier de Borotou-Koro. Le District compte également 2 unités de transformation de noix de cajou : l'une à Séguéla (en lieu et place d'une unité de décorticage de riz abandonnée) ; et l'autre à Babien dans la sous-préfecture de Sifié.

Produit dans les régions du Worodougou et du Béré, le coton a depuis longtemps été la principale culture de rente du District. Ainsi, le District compte 3 usines d'égrainage de coton avec une capacité nominale totale de 110 tonnes et employant plus que 50 personnes à plein temps.

Ces opportunités sont pour l'instant sous-exploitées par le District, en raison de son enclavement et de la faiblesse des incitations étatiques. Cependant, la présence de la CIDT et de SUCRIVOIRE prouve qu'il est possible de développer un secteur secondaire performant dans le Woroba.

Artisanat

Les forges constituent l'essentiel des activités artisanales du District pour des raisons socio culturelles. Le peuple Mahou (autochtones de la région) fait partie du grand groupe Malinké dont le système d'organisation social est basé sur les castes. De ce fait, des castes de forgerons sont présentes dans presque toutes les localités qui tiennent des forges. Elles servent à la fabrication d'outils (houes, armes blanches, faucilles, etc.) et d'armes à feu.

Les artisans souffrent d'un manque de structuration du secteur et la production artisanale s'appuie essentiellement sur la cellule familiale. La constitution de l'ensemble des artisans du District en groupements ou en sociétés coopératives permettrait d'harmoniser et de maintenir les prix de vente des pièces fabriquées face à la pression des revendeurs et des visiteurs de passage. Les artisans vendent leurs marchandises directement sur site au sein de dépôts rudimentaires ou dans les marchés et foires, organisés dans les grandes villes. Le transport des produits à ces foires se fait généralement par motos ou camionnettes.

	<u>Commerce</u> Activité principalement exercée de façon informelle par des personnes n’ayant pas forcément reçu de formation professionnelle particulière, le commerce occupe pourtant un actif sur dix en Côte d’Ivoire. Il en est de même pour le District du Woroba qui bénéficie de sa position stratégique à la croisée des routes commerciales avec la Guinée, le Mali et les autres Districts de Côte d’Ivoire. Le commerce de denrées alimentaires, exercé majoritairement par des femmes, occupe la première place des biens échangés. Les hommes tiennent généralement des magasins de tissus et autres tenues vestimentaires. La localisation géographique à la frontière de certaines localités du District telles que Booko, Koonan, Ouaninou, Santa, Saboudougou, Soula et Bounda en fait de véritables carrefours transfrontaliers qui attirent non seulement les commerçants Ivoiriens mais aussi les commerçants de la Guinée. Tout au long de l’année, les principaux échanges commerciaux sont réalisés dans l’une des deux catégories de sites marchands du District : - Au sein des marchés villageois où opèrent des commerçants ruraux, qui échangent des biens manufacturés, et des collecteurs professionnels de produits vivriers et de rente pour le compte de grossistes ; - Au sein des marchés de regroupement des chefs-lieux et des intersections des axes routiers majeurs ; ces marchés se tiennent en moyenne tous les six jours et permettent de desservir les populations des sous-préfectures, jouant ainsi le rôle d’interface entre la ville et les populations rurales. <u>Tourisme</u> <u>Le District dispose d’un nombre conséquent de sites pouvant faire l’objet d’une exploitation touristique. Le District du Woroba, avec sa biodiversité et son histoire, dispose de potentialités touristiques principalement concentrées dans la région du Bafing et du Worodougou. Plus d’une dizaine de sites touristiques attractifs dont :</u> - <u>Mont Zaala</u> - <u>Complexe sucrier de Borotou</u> - <u>Parc du Mont Sangbé</u> - <u>Mosquées de Ganwe</u> - <u>Forêt classée de Séguéla</u> - <u>Exploitations artisanales des sites de diamants vers Diarabana</u> - <u>Mosquée de Kani</u> - <u>Minbala</u> - <u>Exploitation artisanale d’or vers Tiéman</u> - <u>Guinteguela</u> - <u>Etc...</u>
YAMOOUSSOUKRO	<u>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</u> Le District Autonome de Yamoussoukro est historiquement un territoire multiethnique où ont cohabité les différentes ethnies de Côte d’Ivoire. L’ethnie Baoulé a marqué ce territoire de son empreinte depuis sa création. Les Nanafoùé étaient le sous-groupe majeur sous le règne d’Abla Pokou, ensuite sous le règne Akua Boni, le sous-groupe majeur était celui des Akouè. La population du District Autonome est constituée de nombreuses ethnies, avec une prédominance du peuple baoulé. Cette diversité est en partie due aux mouvements de populations liés aux besoins de main-d’œuvre agricole. La population du District Autonome est composée de Mandé du Nord, de Sénoufo, de Krou de Mandé du Sud. La grande majorité de la population (72,6 %) appartient à l’ethnie Baoulé, rattachée au grand groupe Akan. Aujourd’hui, le District Autonome est habité par 355 573 personnes. <u>Ressources naturelles</u> Le District Autonome est doté de ressources naturelles riches et abondantes. Elles sont notamment composées du lac de Kossou, véritable réservoir d’eau pour l’agriculture, l’élevage et la pêche ; mais également de la réserve faunique d’Abokouamékro qui compte un nombre important d’espèces végétales. Hormis les collines Baoulés, le relief du District est constitué d’un relief relativement plat avec quelques ondulations comprises entre 100 et 300 mètres d’altitude.

	Le climat du District Autonome est de type équatorial de transition atténué. Les précipitations moyennes observées sont comprises entre 1 000 et 1 300 mm par an, réparties sur quatre saisons. La température moyenne maximale à Yamoussoukro est de 27,8 °C, quand la minimale est de 24,5 °C. <u>Caractéristiques socioéconomiques de la population</u> <u>Agriculture</u> Le cacao est la principale culture de rente dans le District Autonome de Yamoussoukro, il occupe plus de 8 000 hectares soit 35 % des superficies dédiées aux cultures de rente. Le District est également un producteur important des fruits de la passion et des agrumes à essence. Les productions de café dans le District ont subi les aléas des crises politiques qui ont fortement touché la zone de production. Le District compte également près de 3 600 hectares dédiés à la production d'anacarde (soit 0,9 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation) et environ 1 500 hectares pour la production de mangue (soit 5,9 % de la superficie nationale). Près de 4 091 hectares d'agrumes à essence soit 11 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. Les cultures vivrières occupent une superficie d'environ 120 140 hectares soit 84 % de la surface agricole du District, où sont principalement cultivés l'igname, la banane plantain, le manioc, le maïs et le riz. Alimentation de base des Baoulés, l'igname est produite sur l'ensemble du territoire. Deux variétés d'igname prédominent : l'igname précoce qui occupe 70 % des superficies dédiées à cette spéculation et l'igname tardive. Le développement de la production de banane plantain est lié à celui des cultures de rente, principalement le cacao, auxquelles elle est associée. A l'instar des autres Districts du pays, la culture maraîchère (principalement la tomate, le chou, l'oignon, le piment, le gombo et l'aubergine) est pratiquée et joue un rôle important dans la valorisation des bas-fonds. <u>Elevage</u> L'activité d'élevage dans le District est essentiellement traditionnelle et familiale, et concerne tous types de cheptels. L'élevage traditionnel constitue une source de revenus pour les familles de la région et est utilisé pour l'autoconsommation. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Le District concentre près de 65 500 bêtes avec 2,4 % des ovins et 1,8 % des caprins au niveau national. L'élevage de porcins ne représente qu'un peu plus de 3 400 bêtes, soit 1 % du cheptel de porcins national. A l'instar du reste de la Côte d'Ivoire, l'essentiel de l'élevage concerne l'élevage avicole et plus particulièrement les poulets de chair avec un effectif dépassant les 150 000 dans le département de Yamoussoukro. <u>Secteur halieutique</u> Dans le District Autonome de Yamoussoukro, la pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinant les principaux bassins versants. L'activité de pêche est assurée principalement par les Akan (69 %) et les Maliens du groupe ethnique Dozo. Le District Autonome de Yamoussoukro est le huitième District en termes de contribution en volume et en montant de la pêche continentale. Il représente 1 % de la valeur totale nationale générée. La production du District est essentiellement réalisée aux abords du Lac de Kossou. Celui-ci permet une production de pêche d'environ 4 000 tonnes de poissons par an, répartie entre le District de la Vallée du Bandama, le District Autonome de Yamoussoukro et le District des Lacs. De manière plus marginale, la production est également réalisée au niveau du N'Zi. Depuis quelques années cependant, les volumes de production de pêche au niveau du Lac de Kossou ont tendance à devenir aléatoires. La pêche est réalisée essentiellement avec des pirogues de pêche à membrure non motorisées et dans une moindre mesure avec des pirogues monoxyle non motorisées. La technique de pêche la plus fréquemment utilisée est le filet dormant, suivi de la nasse, de la palangre et de l'épervier. <u>Ressources minières</u>
--	--

	Le District Autonome de Yamoussoukro renferme d'importantes ressources de matériaux et de minerais avec notamment le sable, le gravier, le granite, l'or et le manganèse. Le District compte une carrière industrielle d'exploitation de granite (SOGECA) et cinq carrières de production de sable. Ces exploitations sont étroitement liées aux activités du secteur du bâtiment et des travaux publics. Les mines exploitées actuellement dans le District Autonome de Yamoussoukro concernent les recherches d'or, de manganèse et de granite. Elles sont exploitées par des sociétés privées disposant des permis de recherche et d'exploitation. Le caractère artisanal de la majorité des exploitations existantes (9 sur 14) explique le fait que ce potentiel soit encore sous-exploité. Grâce aux programmes d'encadrement des petits exploitants miniers, l'exploitation artisanale pourrait mieux s'organiser et être plus profitable à la population. <u>Industrie</u> Le secteur industriel dans le District Autonome de Yamoussoukro est constitué principalement des industries de transformation du bois et des unités de production agroalimentaires. Le District compte 3 scieries qui exploitent une superficie estimée à 118 722 ha. Le secteur de l'agroalimentaire concerne essentiellement le conditionnement d'eau en sachet avec 2 usines implantées dans la ville de Yamoussoukro, la transformation d'anacarde, le conditionnement de maïs et le décortilage de café et de riz. Aux côtés de ces unités industrielles, le District Autonome compte également de nombreuses petites structures sur son territoire dont l'activité relève plus de la production artisanale, par exemple celle de l'attiéké à Lolobo et à Yamoussoukro. <u>Artisanat</u> Le District Autonome de Yamoussoukro possède une tradition artisanale forte avec plus de 19 000 artisans, dont environ 70 % sont situés dans la ville de Yamoussoukro. La sous-préfecture de Lolobo compte une communauté importante d'artisans. Les tisserands font la renommée d'une douzaine de villages de la sous-préfecture comme Assanou ou encore Sakiaré et Tounzuébo. Le village de Sakiaré compte 1 500 tisserands réputés pour le tissage du pagne baoulé. En plus de vendre leurs productions artisanales, les tisserands initient les visiteurs au métier à tisser. <u>Commerce</u> Du fait de sa position centrale, le District Autonome de Yamoussoukro connaît un niveau d'activités commerciales croissant, malgré un manque de diversification des types de commerce. Le tissu commercial est constitué de vendeurs de produits agricoles, de représentants de concessionnaires d'automobiles ou de machines agricoles et de nombreuses boutiques de détaillants tenues surtout par des ressortissants étrangers (Sénégalais, Béninois et Nigériens). Les activités de commerce sont réalisées principalement : - Sur les marchés, avec des marchés villageois, plusieurs marchés permanents dans les chefs-lieux des sous-préfectures (Attiégrouakro, Kossou, Lolobo) et au niveau de la ville de Yamoussoukro, 3 grands marchés (le marché central, le marché Mô Faitai et le marché de la Fondation) et 5 marchés de quartiers (Dioulabougou, 220, SOPIM, Assabou et Morofé) ; - Au sein de structures de distribution organisées, comme les supermarchés de taille moyenne et les supérettes ; - Dans les boutiques (souvent tenues par les Mauritaniens et les Sénégalais), les quincailleries et autres magasins de vente au détail. <u>Tourisme</u> Le District Autonome de Yamoussoukro est le principal District touristique de la Côte d'Ivoire derrière Abidjan. Il présente d'importantes potentialités touristiques, incluant des sites naturels, culturels et anthropologiques. Le produit touristique est très varié et permet différents types de tourisms : - Le tourisme religieux : Basilique Notre-Dame de la paix, Mosquée de la Paix ; - Le tourisme sportif : le Président golf club, les gymnases de l'INP-HB ; - Le tourisme de congrès et d'affaires : l'Hôtel Président, l'hôtel HP Resort, la Fondation FHB pour la recherche de la paix, l'hôtel de ville ; - L'éco-tourisme : le lac aux Caïmans, la Réserve de Faune d'Abokouamékro, les berges du Lac de Kossou ;
--	---

	- L'agro-tourisme : les plantations Guiglo, les plantations de Toumbokro ; - Le tourisme culturel : les tisserands, la stèle d'Akouè Bozi (bloc de pierre monumentale érigée à l'endroit où le Président Houphouët-Boigny fit ses 1^{ers} pas à l'école), les danses traditionnelles : le Goly, l'Adjémélé, l'Adjos, le Kotou ; - Le tourisme archéologique : possible dans la région grâce à l'existence de plusieurs grottes et de la chaîne de montagnes Baoulé.
ZANZAN	<u>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</u> Le District du Zanzan s'étend sur une superficie de 38 118 km², couvrant ainsi près de 12 % de la surface du pays. La région du Bounkani, avec 21 822 km², occupe la plus grande part de cet espace avec 57 % du District. La moitié de cette superficie est occupée par le Parc national de la Comoé. La population du district est estimée à 934352 habitants (RGPH,2021). Sur le plan coutumier, il est également caractérisé par la présence de deux Royaumes : le Royaume de Bouna en pays Koulango, et le Royaume Abron qui s'étend jusqu'au Ghana. La population y est en majorité constituée d'Abron, de koulango et de Lobis et Malinkés. Les Abron installés dans la Région de Bondoukou sont originaires d'Akwamu (région située au sud-est du Ghana, près du fleuve Volta). Dans le BOUNKANI, c'est au 2^{ème} siècle que les ancêtres des KOULANGO (LES LORHON) peuplaient cette région. <u>Ressources naturelles</u> Le District du Zanzan dispose des ressources naturelles les plus riches et les plus variées de Côte d'Ivoire. Couvrant une large partie de son territoire, le Parc National de la Comoé représente la plus grande réserve naturelle de l'Afrique de l'Ouest, permettant au district du Zanzan de bénéficier d'une biodiversité diversifiée. Par ailleurs, le District se situe majoritairement dans une aire culturelle propice à différents types de cultures, aussi bien les cultures de rente (anacarde) que vivrières (mil et igname). La présence de forêts claires et de savanes favorise le développement de l'élevage entre autres. Cependant, les espaces naturels du District se heurtent à divers problèmes environnementaux, dus principalement aux activités humaines qui sont menées de façon incontrôlée : agriculture extensive, activités d'orpaillage et urbanisation représentent des facteurs importants qui ont un impact négatif sur la diversité biologique et accélèrent l'appauvrissement des écosystèmes. <u>Caractéristiques socioéconomiques de la population</u> <u>Agriculture</u> L'économie du District repose essentiellement sur l'agriculture, la production animale, le commerce (vivriers, produits artisanaux, etc.) et les services. Malheureusement, Il n'y existe aucune unité industrielle de grande envergure. L'anacarde constitue la principale culture de rente des deux régions avec une production de 99 324 tonnes, soit 22 % de la production nationale. À cette culture, s'ajoutent le cacao et le café produits en faible quantité en raison du vieillissement des plantations. Ils sont cultivés dans la partie sud de la Région du Gontougo. En dehors des plantations d'anacarde, l'arboriculture est inexistante dans la Région du BOUNKANI. Des arbres comme le néré, le karité, les manguiers et les agrumes bien qu'utilisés à des fins de consommation, font rarement l'objet d'entretien. En outre, il compte 5 unités industrielles dans la Région du Gontougo. Il s'agit notamment de 2 usines de décorticage de la noix de cajou situées à Lomo (S/p de Tanda) et à Sapli-Sépingo ; 2 unités de transformation de bois rattachées à la société FIF d'Adzopé localisées à Bondoukou et à Tankessé et 1 scierie à Tankesse. Les principales cultures vivrières pratiquées dans la Région sont l'igname, la banane plantain, le manioc, le maïs, le riz. La renommée de ce District repose sur la célèbre variété d'igname appelée « Kponan ». <u>Elevage</u> En matière de production animale, le secteur de l'élevage, notamment l'élevage des ruminants sur pâturage naturel, représente un grand apport productif pour le District du Zanzan. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale. Plus de 80 % des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle.

L'élevage villageois ou traditionnel représente l'essentiel de la production de volailles du District ; il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance. L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement.

Secteur halieutique

Les activités halieutiques sont peu développées dans le District du Zanzan. Elles consistent en la pratique de la pêche continentale, qui n'occupe qu'une place mineure dans le paysage économique. Pratiquée sur les fleuves et retenues d'eau, l'activité de pêche est essentiellement assurée par les allogènes maliens et ghanéens. Elles sont constituées principalement par les pirogues à membrure non motorisées. La pêche est pratiquée principalement au moyen de filets dormants, de palangres à maille moyenne et d'éperviers.

La plus grande partie des captures est revendue directement par les pêcheurs (plus de 50 %) ou remise à la famille pour vente (environ 25 %). Moins de 5 % des captures sont transformées, principalement via fumage ou fermentation. La pisciculture est une activité marginale (à titre d'illustration, le département de Bondoukou compte un unique étang piscicole à Songori).

Ressources minières

Le secteur minier est en plein développement dans le District du Zanzan. Située dans la partie nord-est du pays, la région du Gontougo possède des gisements de bauxite, de manganèse, et dans une moindre mesure, de l'or. En effet, quelques filons et indices d'or ont récemment été décelés par la SODEMI (Société d'État pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire) près du département de Tanda. La région du Bounkani est quant à elle moins riche en minerais. L'or fait néanmoins l'objet d'exploitations clandestines sur des parcelles situées près des départements de Bouna, Doropo et Téhini. Par ailleurs, l'exploitation de matériaux de carrières (sable, gravier et terres graveleuses) existe dans les deux régions, mais elle est effectuée de manière artisanale.

A ce jour, le District compte 10 sociétés disposant de permis de recherche minière portant sur l'or (8 dans la région du Gontougo et 2 dans la région du Bounkani), ainsi qu'une société d'exploitation de manganèse (Bondoukou Manganèse S.A.). Toutefois, l'exploitation des gisements miniers (manganèse, carrières de granite, ...) dans ces zones, accompagnée des activités d'orpaillage, a un impact sur la pollution atmosphérique, l'ensablement des cours d'eau et la dégradation de la qualité des eaux.

Industrie

Le District du Zanzan compte de petites unités industrielles de transformation de la noix de cajoux.

La filière bois a un poids relativement important dans l'industrie du District. Ce dernier compte et 2 scieries situées à Bondoukou et Tankessé. Seule la scierie de Tankessé est en activité. L'unité de transformation de bois de Bondoukou (SSB) tourne au ralenti voire de façon saisonnière, par manque de matières premières.

Artisanat

Le secteur de l'artisanat est peu structuré dans le District du Zanzan. Les organismes qui permettraient un développement de l'emploi dans le secteur de l'artisanat (AGEPE, FDFP,...) sont représentés, mais n'arrivent pas à donner une dynamique positive au secteur à cause de l'insuffisance de moyens dont ils disposent. Le principal organisme au niveau du District est la chambre des métiers. Le District du Zanzan comptait en 2013, 433 artisans inscrits à la Chambre régionale des métiers et répartis sur 7 branches principales :

- Bâtiment ;
- Mécanique ;
- Bois ;
- Textile et Habillement ;
- Hygiène et alimentation ;
- Artisanat d'Art ;
- Electronique.

Commerce

Les commerçants sont concentrés autour des 2 grands pôles de chaque région avec respectivement 10 % et 15 % d'habitants pour qui le commerce représente l'activité principale dans les départements de Bondoukou et de Bouna. Ce taux atteint même les 25 % dans le département de Doropo bénéficiant

	des effets du commerce transfrontalier avec le Ghana et le Burkina Faso. Toutefois ces échanges intenses de part et d'autre des frontières échappent à l'économie du District à cause du phénomène contrebande. Deux types de commerces se distinguent dans le District : le commerce traditionnel et le commerce moderne : - Le commerce traditionnel concerne essentiellement les produits agricoles (igname, mangue, karité, tomate, noix de cajou). Il est pratiqué par les femmes Dioula et Koulango qui achètent leurs produits sur les champs ou sur les marchés ruraux, les évacuent sur les marchés urbains avant de les acheminer vers les grands centres du pays. Bondoukou est ainsi l'un des marchés les plus importants du commerce des ignames en Côte d'Ivoire. Dans le Bounkani, le département de Bouna dispose d'un marché permanent, où se rencontrent vendeurs et acheteurs des différents villages voisins, y compris ceux situés au Ghana et au Burkina Faso ; - Le commerce moderne occupe une faible part dans le paysage commercial du District. Il est dominé par des opérateurs non nationaux (libanais, mauritaniens,...) et se limite aux activités de distributions modernes. Tourisme Ce district est un lieu au potentiel touristique important vu la présence du parc national de la Comoé et la ville historique de Bondoukou. Le District du Zanzan à travers son profil culturel et naturel de la Région du Bounkani représente une destination touristique capable de subjuguer tous ceux qui s'y rendent. Ce profil prend en compte le parc national de la Comoé, la danse, la tenue vestimentaire, les mets, les sites touristiques. Dans le département de Nassian (le Bounkanil), nous avons la danse Yémina ; C'est une danse qui marque la fin d'un mois d'initiation des jeunes filles hors du village afin de les préparer à la future vie de femme ; accompagnées de tam-tam, les initiées toutes parées dansent en tournant sur elle. Dans le Gontougo, nous avons la mosquée du 17ème siècle de Sorobango, la maison de Samory, les singes sacrés du village Soko interdits à la consommation, le musée de Bondoukou construit par le commandant de cercle Français en 1954, il était le marché de la ville avant d'être transformé en 1980 en musée des arts et traditions Abron- Koulango.
--	---

Source : ISD, mai 2025 (à partir de SIGADT 2025)

1.5 Rappel des principaux risques et impacts négatifs et positifs environnementaux et sociaux du PROSER 2

Les impacts environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre du PROSER 2 seront aussi bien positifs que négatifs. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux que le PROSER 2 pourrait engendrer sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Résumé des principaux impacts négatifs et positifs environnementaux, et sociaux du PROSER 2

aPhases	Impacts négatifs	Impacts positifs
Préparation	- Réduction du couvert végétal pour la libération des emprises ; - Non accès des populations aux plantations situées dans les emprises du projet ; - Nuisances sur les communautés et les pollutions diverses ; - Accident lié aux déplacements des engins sur les chantiers ; - Accidents de travail.	- Mobilisation des parties prenantes ; - Amélioration de la qualité de vie des populations bénéficiaires ; - Création de 2000 emplois temporaires et permanents ; - Reboisements compensatoires

aPhases	Impacts négatifs	Impacts positifs
Aménagement et construction	- Modification du paysage et du microrelief ; - Modification de la dynamique naturelle du ruissellement des eaux - Dégradation et la modification de la structure initiale des sols augmentant les risques d'érosion dans l'emprise des ouvrages ; - Nuisances sonores dues aux mouvements des engins et de la machinerie ; - Augmentation de la teneur en poussières et particules diverses de l'air due aux mouvements d'engins ; - Destruction du couvert végétal et de la diversité biologique ; - Pollutions des eaux et des sols par les déchets solides et liquides ; - Destruction d'habitats et d'espèces animales, la perturbation et le délogement temporaire de la faune terrestre ; - Accidents de circulation et de travail ; - Nuisances sonores et pollutions atmosphériques ; - Perte des terres et de cultures agricoles ; - La baisse ou la perte de revenus agricoles et/ou commerciaux due aux restrictions occasionnées par les activités du projet ; - La propagation des conflits fonciers ; - Les plaintes récurrentes liées à la mise en œuvre des activités du projet ; - Impact sur la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines : maladies, incidents ou accidents sur les chantiers du projet ; - Propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST/IST, VIH, SIDA, etc.) ; - Propagation des VBG/HS/EAS - Electrocutation	Amélioration des conditions économiques par la création d'emplois temporaires, et d'opportunité d'affaires et l'augmentation des recettes fiscales
Exploitation	- Incendie (court-circuit électrique) - Electrocutation	- Amélioration du cadre de vie ; - Amélioration des services de santé, l'éducation, etc. - Réduction de l'insécurité dans les zones électrifiées - Augmentation de la production électrique nationale et l'augmentation des recettes fiscales.

Source : ISD, mai 2025

Des mesures d'atténuation des impacts du projet ont été définies dans les Études d'Impact Environnemental et Social Approfondies (EIESA) du PROSER 2.

1.6 Principes et objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes

1.6.1 Principes

Les principes qui seront utilisés par le projet dans la conception des mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de la Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD. Ils sont les suivants :

- L'engagement visera à fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation ;
- La participation des parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de l'engagement des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées ;
- Les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

1.6.2 Objectifs

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à conformer le PROSER 2 aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui dispose d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie des projets. A cet effet, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet.

L'objectif général du P3P du PROSER 2 est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

Le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants, tels que décrits plus en détail dans ladite SO :

- (i) L'identification et l'analyse des parties prenantes ;

- (ii) La planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ;
- (iii) La diffusion d'informations ;
- (iv) La consultation des parties prenantes ;
- (v) Le traitement et la réponse aux plaintes ;
- (vi) Fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et
- (vii) Un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet.

Les objectifs spécifiques du Plan de participation des parties prenantes sont résumés comme suit :

- Décrire le projet, ainsi que les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation ;
- Cartographier (identifier, hiérarchiser & analyser) toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence directe et/ou indirecte et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités ;
- Permettre aux parties prenantes de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- Donner l'opportunité aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
- Comprendre les craintes et les recommandations des parties prenantes et les prendre en compte en vue de leur engagement au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager les informations sur le projet et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées par le projet tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui pourraient subir des Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) ;
- Donner aux populations concernées par le projet les moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive et de pouvoir s'exprimer librement y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles ;

- Fournir aux populations les moyens de revendiquer leurs droits tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques, les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiqués à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Définir des mesures de reportage et de suivi pour garantir l'efficacité du P3P ;
- Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du P3P ;
- Indiquer comment la communication avec les parties prenantes sera gérée pendant la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant.

Le P3P s'avère ainsi un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les différentes parties prenantes au projet.

1.7 Démarche méthodologique

L'élaboration du P3P a suivi une démarche qualitative alliant revue documentaire, entretiens avec les informateurs clés et réunions de groupe. De façon spécifique, cela a consisté en :

- Une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du Projet de CI-ENERGIES et de la Banque Africaine de Développement le 23 avril 2025 ;
- Une analyse documentaire du 23 avril au 23 mai 2025 ;
- Une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement du 23 avril au 23 mai sur le site <https://www.afdb.org> pour une meilleure compréhension des sauvegardes opérationnelles portant sur les évaluations environnementales et sociales ;
- Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources du 29 avril au 21 mai 2025 ;

Une synthèse des données collectées et la production du rapport de P3P du 29 avril au 23 mai 2025.

1.7.1 Stratégie de mobilisation des parties prenantes

Les consultations des parties prenantes ont été faites en coordination avec les cabinets chargés des EIESA, PAR et PGDD.

La stratégie adoptée pour les consultations a consisté à adresser des courriers aux différentes préfectures des départements concernés dans le but de convier toutes les parties prenantes (autorités administratives et coutumières, chefs des services techniques, les représentants des jeunes et femmes des localités bénéficiaires,...) à des séances de consultations publiques. Ces séances ont eu pour objectif de présenter le projet aux parties prenantes afin de recueillir leurs préoccupations et avis. En plus des consultations publiques, des entretiens individuels ont été effectués auprès des responsables des services techniques dans le but de renforcer les informations reçues lors des consultations publiques. Des focus group au niveau des localités ont été réalisés afin d'apporter les informations aux bénéficiaires afin de recueillir leurs

inquiétudes et avis sur le dit-projet. Ces focus group ont enregistré la participation des chefs coutumiers, des jeunes, des femmes ainsi que des personnes affectées par le PROSER 2.

✓ **Dates et lieux de conduites des séances**

DSIRICTS	REGIONS	DEPARTEMENT/SOUS-PREFECTURES	DATES DES CONSULTATIONS
BAS SASSANDRA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO (GRAND BREBY)	7 mai 2025
		GABIADJI	7 mai 2025
	NAVA	SOUBRE	03 mai 2025
		BUYO	30 avril 2025
		MEAGUI	05 mai 2025
DENGUELE	FOLON	KANIASSO	9 mai 2025
	KABADOUDOU	MADINANI	12 mai 2025
		SAMATIGUILA	8 mai 2025
		SEGUELON	14 mai 2025
		M'BENGUE	14 mai 2025
		GBELEBAN	15 mai 2025
	BAGOUE	KOUTO	9 mai 2025
GOH-DJIBOUA	GOH	GAGNOA	8 mai 2025
		OUME	29 avril 2025
	LOH-DJIBOUA	LAKOTA	29 avril 2025
		GUITRY	29 avril 2025
		DIVO	5 mai 2025
LAGUNES	ME	ALEPE	30 avril 2025
	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	5 mai 2025
		TIASSALE	6 mai 2025
		SIKENSI	7 mai 2025
MONTAGNES	CAVALY	TAI	13 mai 2025
	GUEMON	DUEKOUE	15 mai 2025
		BANGOLO	14 mai 2025
SASSANDRA-MARAHOUÉ	HAUT-SASSANDRA	DALOA	13 mai 2025
		ISSIA	6 mai 2025
		VAVOUA	20 mai 2025
	MARAHOUÉ	BOUAFLE	21 mai 2025
		SINFRA	19 mai 2025
		BONON	14 mai 2025
SAVANES	PORO	SINEMATIALI	7 mai 2025
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	29 avril 2025
		OUANGOLODOUGOU	8 mai 2025
		KONG	9 mai 2025
VALLEE DU BANDAMA	HAMBOL	KATIOLA	02 mai 2025
		NIAKARA	29 avril 2025
		DABAKALA	30 avril 2025
WOROBA	BAFING	TOUBA	16 mai 2025
YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	05 mai 2025
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	6 mai 2025
		TRANSUA	2 mai 2025
		SANDEGUE	5 mai 2025
	BOUNKANI	DOROPO	9 mai 2025

Source : ISD, mai 2025

1.7.2 Catégories d'acteurs rencontrés

Les consultations ont mis un accent tout particulier sur l'engagement des parties prenantes (des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat et des personnes impactées par le projet). Le tableau suivant présente les différentes catégories d'acteurs rencontrés.

Tableau 5 : Catégories d'acteurs rencontrés

CATEGORIE	PARTIE PRENANTE	ENTITE
Gouvernement	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique	ANDE
	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	Les Directions générales de l'énergie CI-ENERGIES Unité de Gestion du Projet (UGP)
	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Les Directions générales de travail
	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Les Directions Régionales de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)
	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Les Directions Régionales ou Départementales de l'Agriculture
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Les Directions Régionales ou Départementales de la construction
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Les Administrateurs civils (Préfets, Sous-préfets), Services techniques des communes (Mairies), le conseil régional
	Chefferies locales et communautés locales	Les Chefs de Canton, de village ou quartier
	Autorités religieuses et coutumières	Les Associations des jeunes et des femmes
		Les PAP
Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Les Entreprises locales des travaux
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	Les ONG locales
Médias	Radio, journaux et télévisions	La Presse

Source : ISD, mai 2025

2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences réglementaires applicables au PROSER 2 en ce qui a trait à la consultation publique.

2.1 Exigences réglementaires nationales

2.1.1 Dispositions réglementaires de la participation publique en Côte d'Ivoire

La participation du public se situe dans le cadre réglementaire du décret n°2024-595 du 23 novembre 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales. Les articles 36 et 37 comprennent deux (2) phases :

- Article 36 : L'information et la consultation du public qui sont réalisées lors de rencontres au cours desquelles les parties prenantes au projet échangent avec les autorités locales et les populations riveraines afin d'obtenir leurs avis et préoccupations relatifs à la réalisation du projet. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans le souci de protéger l'environnement naturel et humain ;
- Article 37 : L'enquête publique qui consiste à mettre à la disposition du public le rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social sous la supervision d'un Commissaire Enquêteur nommé par arrêté municipal ou préfectorale et chargé de recueillir les observations du public.

Quelques exemples d'actes sur la participation publique :

- ❖ **La loi n° 23-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'environnement** qui stipule que le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement.

Ces exigences figurent au chapitre des droits fondamentaux :

Article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement.

Article 13 : L'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'Etat.

Article 14 : Les associations de protection de l'environnement, les acteurs du domaine de l'environnement, les entreprises et les individus, en particulier, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les enfants et les vieillards ont le droit de participer à la gestion de leur environnement en vue du développement durable. Ils prennent part au processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans, des projets, des programmes et des politiques ayant une incidence sur leur environnement.

Article 15 : Il est mis en place des cadres consultatifs aux fins de recueillir l'opinion et l'apport des personnes visées à l'article précédent

Article 16 : Les projets soumis à l'Etude d'Impact Environnemental et Social donnent lieu à une enquête publique. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives.

❖ **Décret du 25 novembre 1930 portant "Expropriation pour cause d'utilité publique"**

Article 9 : En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant publie et notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés ; soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Dans la huitaine qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par la publicité collective prévue au premier alinéa du présent article et tenus dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

Article 10 : L'expropriant notifie le montant de ses offres et invite les expropriés à faire connaître le montant de leur demande. Les indemnités allouées doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain, causé par l'expropriation. Toutefois, l'indemnité accordée par l'Etat ne tiendra compte que de la valeur des biens au jour de l'expropriation et des travaux effectués par le propriétaire et incorporés au sol (remblai, terrassement, assainissement...)

❖ **L'article 21 du Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement,**

Cet article stipule que le projet soumis à l'étude d'impact environnemental fait l'objet d'une enquête publique. L'étude d'impact environnemental est portée à la connaissance du public dans le cadre de cette enquête et constitue une pièce du dossier.

2.1.2 Pratiques de la participation publique dans le cadre des évaluations environnementales en Côte d'Ivoire

L'évaluation environnementale peut se définir comme un ensemble de processus visant la prise en compte de l'environnement, au sens large qui inclut les aspects biophysiques, sociaux et économiques, aux diverses phases du cycle de vie des interventions planifiées, qu'il s'agisse d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet, de façon à en accroître les effets positifs et à éviter les incidences négatives, à les atténuer si elles sont inévitables, ou, en dernier recours, à les compenser (André et al., 1999, p. 2).

Dans l'idée même d'évaluation, chaque instrument comporte généralement un ensemble de phases qui visent (i) à déterminer si une proposition risque d'avoir des conséquences environnementales (tamisage, screening), (ii) à définir l'ampleur et les limites de l'évaluation qui seront requises (cadrage, scoping), (iii) à documenter le système environnemental et le rapport qui existera entre les activités projetées et les composantes écologiques, sociales et économiques, (iv) à déterminer les effets négatifs et positifs du projet sur l'environnement, et (v) à proposer des modifications ou des mesures permettant d'éviter les effets négatifs ou de les réduire (voire de les compenser) ou de maximiser les retombées positives (réalisation de l'évaluation). Il s'en suit un examen technique et / ou public des rapports, puis une décision.

La nature politique de l'évaluation environnementale qui est directement liée à une décision concernant un projet de développement impose la participation du public. Il s'agit d'un

impératif qui apparaît tant aux trois (3) échelons de décision (stratégique, intermédiaire et opérationnel) qu'à diverses phases de l'utilisation des instruments d'évaluation.

Spécifiquement pour l'étude d'impact des projets sur l'environnement et social (EIES), la démarche observée peut être résumée en six (6) phases.

Tableau 6 : Processus de l'EIES

1) Le tri préliminaire	Il s'agit de la phase qui déclenche la procédure d'évaluation environnementale. Sur la base d'un avis de projet ou d'une évaluation très sommaire, le gestionnaire du processus détermine si un projet doit être soumis à une EIE et si celle-ci doit être sommaire ou détaillée. Ce tri préliminaire se fait en s'appuyant sur les dispositions prévues par la loi n° 23-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement.
2) Le cadrage	Cette phase sert à définir le contenu de l'EIES à produire, son étendue et ses caractéristiques. Il en ressort les exigences d'études contenues dans une directive, des termes de référence, voire un cahier des charges. L'élaboration et/ou la validation de ce document est l'œuvre de la personne ou de l'organisme gestionnaire de la procédure. Un bureau d'études environnementales agréé ou un consultant individuel est sollicité en vue de conduire les investigations et rédiger un document cadre de procédures pour la réalisation d'évaluations environnementales plus précises
3) La réalisation de l'EIE	Elle est conduite sous l'autorité du maître d'ouvrage et du bureau d'études qu'il a retenues, l'étude est réalisée en suivant le document émis au terme de la phase de cadrage. De façon typique, le rapport d'EIE contient une description du projet, une caractérisation biophysique et sociale du territoire touché, la détermination et l'évaluation des incidences du projet sur ces composantes, la détermination des mesures pertinentes d'évitement, d'atténuation, de bonification ou de compensation, de même qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et un plan d'intervention en situation d'urgence.
4) L'examen	Le rapport d'EIES est ensuite soumis à un examen qui peut être conduit par les instances décisionnelles elles-mêmes (examen interne) ou par une unité fonctionnelle indépendante (examen externe). Il s'agit alors de s'assurer que les exigences définies à l'étape de cadrage ont été respectées, que la qualité de cette étude répond aux exigences de la profession et que les mesures proposées permettent une meilleure intégration des projets dans leur milieu d'insertion. L'examen vise enfin à circonscrire les lacunes de l'étude et à proposer au décideur des mesures complémentaires, ou même, dans certains cas, le refus du projet.
5) La décision	La dernière étape du processus se résume à la décision prise par le responsable à la lumière des rapports d'EIES et de l'examen réalisé.

6) La surveillance et le suivi	Alors que les phases précédentes se situent toutes ex ante, c'est-à-dire avant que l'intervention planifiée ne soit réalisée, cette phase survient soit durant la construction (surveillance), soit durant l'exploitation (suivi). Dans les deux cas, il s'agit de s'assurer que les conditions prévues par arrêtés ou par décrets et liées à l'autorisation sont respectées et permettent effectivement de répondre aux objectifs pour lesquels elles ont été élaborées, à défaut de quoi, dans un objectif d'amélioration continue, des mesures seraient mises en place pour les atteindre.
--------------------------------	---

Source : ISD, mai 2025

Ceci demande l'implication de toutes les parties :

- (1) à la détermination des problèmes environnementaux et des priorités d'intervention ;
- (2) à la définition des solutions possibles, voire à leur co-construction ;
- (3) à l'élaboration des exigences d'évaluation ;
- (4) au partage de la connaissance sur les incidences positives et négatives des solutions ;
- (5) aux discussions sur le choix de l'option à retenir et, enfin ;
- (6) à la décision envisageant même, dans certains contextes, la possibilité de codécideur.

Ce système comporte aussi comme objectif important d'informer et d'éduquer les différents acteurs aux différents intérêts sur les choix de développement, la situation environnementale, les possibilités d'intervention, les limites, les conditions d'action, les droits et les devoirs de chacun.

Le tableau suivant présente quelques dispositifs organisationnels prévus pour la participation du public dans le cycle d'évaluation d'impact environnemental dans le projet de développement en Côte d'Ivoire.

Tableau 7: Engagement des parties prenantes et EIES

Phase	Objectifs principaux	Exemple de dispositif
Tri préliminaire	- Informer le public de l'intention de projet - Stimuler un intérêt ou une mobilisation sociale	- Avis public, rencontres d'information, portes-ouvertes
Cadrage	- Définir les enjeux du projet - Accroître la concordance entre les demandes d'études et les études réalisées - Intégrer la connaissance locale ou régionale dans les exigences d'étude	- Groupes de discussion, consultations et recueil d'avis ou de commentaires dans le cadre d'élaboration des documents cadre
Réalisation de l'EIE	- Acquérir de l'information de nature scientifique, vernaculaire ou traditionnelle	- Enquête, groupes de discussion, réunion d'information et de consultation publique

Phase	Objectifs principaux	Exemple de dispositif
	- Evaluer la signification des incidences pour les différents publics - Intégrer des mesures qui répondent aux préoccupations et aspirations des acteurs	
Examen	- S'assurer de l'intégration des préoccupations et aspirations des acteurs dans le rapport et / ou dans la décision	- Audience publique, séance d'information, validation de rapport d'EIES et PAR en comité interministériel avec les organisations de la société civile, enquête publique, atelier de restitution
Décision	- Rendre compte de la décision - Partager la décision	- Information par voie de presse des conclusions d'enquête publique
Surveillance	- S'assurer de la performance de la mise en place du plan de gestion environnementale et sociale par rapport aux engagements du promoteur	- Mission de contrôle d'exécution des travaux du projet, comités de surveillance ou de suivi, mise à disposition publique des rapports, panel d'inspection

Source : ISD, mai 2025

L'engagement des parties prenantes validé au niveau de l'EIES, garantit la participation de ces parties prenantes tout au long du cycle du projet.

2.2 Exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD en matière de consultations des PP

Le Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement est la pierre angulaire de sa politique de soutien à la transformation économique durable des pays africains. Il vise une croissance inclusive et durable dans le respect des règles environnementales et sociales.

Le Système de sauvegardes intégré (SSI) révisé en 2023 comprend :

- La Vision du Groupe de la Banque Africaine de Développement sur le développement durable, qui définit l'approche et les aspirations du Groupe de la Banque en matière de durabilité environnementale et sociale ;

- La Politique environnementale et sociale du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui définit les engagements et les principales responsabilités et exigences de la Banque dans les projets, les activités et les initiatives qu'elle supporte ;
- Dix sauvegardes opérationnelles (SO), accompagnées d'annexes, qui définissent les exigences obligatoires applicables aux projets, activités et initiatives des emprunteurs ;
- Des Notes techniques environnementale et sociale (Notes techniques SSI) sont des outils qui offrent des conseils techniques à la Banque et à ses emprunteurs sur des approches méthodologiques spécifiques, les bonnes pratiques industrielles internationales (BPIL) et les standards pertinents pour répondre aux exigences des sauvegardes opérationnelles.

Dans sa quête pour atteindre son objectif principal d'aider les pays africains à atteindre le développement économique et le progrès social, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés inclusives et justes. Elle consacre ainsi une sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles à la « Participation des parties prenantes et diffusion d'information » ; SO 10.

Les objectifs de la SO10 sont les suivants :

- Etablir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation 18 constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des griefs, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces griefs et de les gérer ;
- Promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive ;

Le tableau suivant présente une analyse comparative des Exigences du SSI de la BAD (SO 10) et la législation environnementale en Côte d'Ivoire en matière de participation des parties prenantes.

Tableau 8: Analyse comparative entre les Exigences du SSI de la BAD et les Dispositions juridiques applicables au P3P

Exigences du SSI de la BAD : Sauvegarde Opérationnelle 10	Législation nationale	Commentaire/dispositions à prendre
❖ Participation des parties prenantes et diffusion d'information		
▪ Participation des parties prenantes : Les emprunteurs assureront la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la participation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels. Concernant le Plan de participation, la SO 10 stipule qu'en consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de participation des parties prenantes (P3P) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Une version préliminaire du P3P sera diffusée dès que possible, et avant l'évaluation du projet, et l'Emprunteur sollicitera l'avis des parties prenantes sur le P3P, notamment sur l'identification des parties prenantes et les propositions d'engagement futur. Si le P3P a fait l'objet de modifications importantes, l'Emprunteur communiquera la version mise à jour.	La législation nationale ne contient pas de dispositions claires pour l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes. Cependant elle exige des consultations publiques dans le cas des EIES. Cette procédure est clairement décrite dans le Décret n°2024-595 du 26 juin 2024	Le PROSER 2 appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions non existantes dans la législation nationale
▪ Diffusion d'information : L'Emprunteur diffusera les informations relatives au projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts de l'opération ou du projet, ainsi que les opportunités potentielles. Les informations seront publiées de manière continue, le cas échéant, tout au long du cycle de vie du projet.	La loi nationale satisfait à l'exigence de diffusion d'information mais le circonscrit dans le cadre restreint des EESS (Chapitre 1 des dispositions particulières). La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques (Décret EESS en	Le PROSER 2 appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions non existantes dans la législation nationale

	son Article 21 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.	
▪ Mécanisme de gestion des plaintes : L'Emprunteur répondra à temps aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet au niveau de la performance environnementale et sociale du projet. A cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un mécanisme de de gestion des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs.	La législation nationale ne contient pas de dispositions permettant d'établir un MGP spécifique au projet. Cependant, elle contient des dispositions qui permettent aux citoyens de déposer des plaintes et des griefs, mais ces dispositions ne permettent pas l'anonymat (c'est le cas des enquêtes commodo et incommodo généralement d'une durée d'un mois). Titre 5, chapitre 1 : droit d'accès à la justice et réparation du code de l'environnement de 2023	Le PROSER 2 appliquera les exigences du SSI de la BAD et facilitera la soumission anonyme de griefs et de plaintes. A cet effet un Mécanisme de Gestion des Plaintes du PROSER 2 est préparé.

Source : ISD, mai 2025

3. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

3.1 Résumé des activités déjà engagées

Lors des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR), les équipes d'experts ont organisé plusieurs séances de consultation publique au sein des préfectures des régions, départements et sous-préfectures concernés par le PROSER 2. Ces rencontres avaient pour but :

- d'informer les autorités administratives, autorités coutumières, population, guide religieux, leaders communautaires et association du démarrage effectif des EIES et PAR du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité, dénommé PROSER 2 ;
 - présenter les caractéristiques et composantes du projet ;
 - sensibiliser les parties prenantes riveraines sur les impacts potentiels du projet ;
 - recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes.

L'objectif de ces consultations publiques est d'impliquer suffisamment les populations afin d'obtenir leur adhésion au projet. Dans le principe, les acteurs du projet doivent informer, consulter et donner l'opportunité aux personnes affectées par ledit projet de participer à toutes les étapes du processus de manière constructive. Les activités de consultation publiques ont permis de recenser les préoccupations, suggestions et recommandations des populations.

Les séances de consultations des différentes parties prenantes ont été menées du 29 avril au 21 mai 2025 dans les quarante-deux (42) chefs-lieux de départements et soixante-dix-huit (78) villages, conformément aux dispositions nationales et aux exigences du SSI. Ces consultations qui ont touché un total de 3065 personnes dont 2260 hommes et 805 femmes, ont permis d'échanger avec les autorités locales (administratives et traditionnelles), des communautés villageoises, des représentants des associations de jeunes et femmes ou d'ONG, les populations riveraines et les personnes affectées. Les échanges ont porté notamment sur les objectifs visés par le PROSER 2, les principales activités envisagées, les bénéficiaires, les risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures de gestion y relatives. Ces séances ont ainsi permis de relever les avis/perceptions, préoccupations et recommandations des différentes parties prenantes en vue de leur prise en compte dans l'exécution des activités du projet.

Les procès-verbaux des consultations sont annexés au rapport.

Les tableaux ci-après présentent les différentes dates des consultations du public entrepris dans le cadre du projet.

Tableau 9: Résumé des consultations dans le district du Bas-Sassandra

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
San-Pedro	San-Pedro (Grand-Béréby)	7 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées	- Qu'en est-il des indemnisations pour les propriétaires terriens ? - L'accès aux villages est difficile à cause de l'état des routes ; - Quel est l'apport des chefs de village dans le projet ? - Certains villages se plaignent de ne pas bénéficier du PROSER 2 ; - Quelles sont les emprises du projet. - Quand et comment se feront les indemnisations ?	- Les indemnisations seront effectuées sur la base des rapports d'expertises agricoles et le foncier non titré n'est pas pris en compte ; - Paiement des indemnisations dans un délai raisonnable ; - 15 mètres d'emprises sont nécessaires pour la construction des lignes HTA ; - le paiement des indemnisations interviendra avant le démarrage des travaux ; - Le rôle des chefs de village est de faciliter les négociations entre les PAP et CI-ENERGIES pour favoriser le bon déroulement du projet.
	Gabiadji				
Nawa	Soubéré	03 mai 2025			
	Buyo	30 avril			
	Méagui	05 mai 2025			

Source : NATRA Consultant, mai 2025

Tableau 10 : Résumé des consultations dans le district du Denguélé

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Folon	Kaniasso	9 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées	- Est-ce que le projet concerne uniquement la ville de M'Bengué ou tous les villages du département de M'Bengué ? - Est-ce que CI-Energies a tenu compte des lotissements existants avant la réalisation du projet pour ne pas impactés les anciennes installations et la population ? - Est-ce que tous les quartiers 'extension de M'Bengué qui n'ont pas d'électricité seront pris en compte dans le projet ? - Est-ce que l'entreprise en charge des travaux va travailler avec les jeunes des localités concernées ou elle viendra avec ses ouvriers ? - Quand et comment se feront les indemnisations ? - -Installer un Mécanisme de Gestion de Plainte (MGP) avant de commencer le projet ; - Remplacer les poteaux en bois par des poteaux en béton ; - Renforcer l'éclairage public de la ville de KOUTO ; - Recruter une entreprise agréée pour la réalisation des travaux ;	- Le projet concerne pour le moment la ville de M'Bengué ; - La plupart des tracés suivent les voies de lotissement de la ville selon les plans réalisés par CI-Energies. Une demande a été faite auprès de la direction technique pour aider à faire une superposition du plan de la ville de M'Bengue au plan du projet mis à notre disposition ; - L'objectif du projet est de renforcer l'électricité dans la ville de M'Bengué. La plupart des lignes qui seront construites se trouvent dans les quartiers d'extension ; - Selon les exigences du promoteur (CI-Energies), pour les emplois qui ne nécessitent pas de qualification spécifiques, l'entreprise en charge des travaux doit recruter la main d'œuvre locale ;
Kabadougou	Madinani	12 mai 2025			
	Samatiguila	8 mai 2025			
	Séguelon	14 mai 2025			
	M'Bengue	14 mai 2025			
	Gbeleban	15 mai 2025			
Bagoué	Kouto	9 mai 2025			

				- Quel est le délai d'exécution des travaux ? - Est-ce que tous ceux qui se trouvent sous l'emprise sont pris en compte ? - Renforcer la ligne de Kouto-Boundiali ; - Les autorités n'ont pas été associées dans la première phase de l'étude ;	- Le projet examinera la possibilité de renforcer l'éclairage public de la ville de Kouto ; - Les indemnités seront effectuées sur la base des expertises agricoles ; - Paiement des indemnités dans un délai raisonnable ; - Le délai d'exécution des travaux varie de 12 à 18 mois sur toute l'étendue du territoire ; - Tous les impactés du projet seront pris en compte ; - Elaborer un plan de participation des parties prenantes adapté au projet -
--	--	--	--	--	---

Source : ENVIMA CONSULTING, mai 2025

Tableau 11 : Résumé des consultations dans le district du Goh-Djiboua

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES
Go	Gagnoa	8 mai 2025		- Associer la direction régionale du pétrole et de l'énergie à la planification du projet ; - Probable empêchement du projet dans certaines localités (communautés installées par les autochtones) ;	- la doléance sera portée à l'attention du Promoteur ; - Les autorités administratives et coutumières seront pleinement impliquées dans la réalisation du PROSER 2 afin d'éviter les tensions ;
	Oumé	29 avril 2025			
Loh-Djiboua	Lakota	29 avril 2025			
	Guित्रy	29 avril 2025			
	Divo	5 mai 2025			

			Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées	- Le respect et la bonne précision des emprises du projet ; - Connaître bien les tracés afin de déterminer si les parcs et réserves ne sont pas impactés ; - Le ressort des propriétaires terriens et des exploitants des sites du projet ; - Certaines localités bénéficiaires du PROSER 2 sont déjà électrifiées ; - Il serait idéal d'ajouter les localités non électrifiées ; - Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Possibilité de changer le tracé en contournant les plantations ; - Existence de conflits entre certaines localités ; - Qui des propriétaires terriens et exploitants sera indemnisé ?	- Les communautés (autochtones et allogènes) seront sensibilisées sur les avantages du projet ; - Les emprises du projet sont de 15 mètres pour les lignes moyenne tension ; - Transmettre les cartes sur les tracés afin de déterminer la probabilité de passage dans des réserves ; - Les directions régionales et départementales de l'agriculture identifieront les propriétaires des cultures pour les expertises agricoles ; - Les indemnités seront effectuées sur la base des expertises agricoles ; - Paiement des indemnités dans un délai raisonnable ; - Les tracés des lignes ayant été déterminés à travers des études techniques, il n'existe pas de possibilité de contournement. Cependant, tous les biens se situant dans les emprises seront compensés ; -
--	--	--	--	--	--

Communautés villageoises	30 avril au 10 mai 2025	Chefs de villages, notabilités, chefs de terres, familles détentrices de droits coutumiers, associations des jeunes et femmes	- Empêchement du projet par les autochtones (peuple Dida) ; - Implantation des poteaux électriques dans des villages lotis ; - Les indemnités prennent assez de temps ; - La non implication de la jeunesse dans les projets de développement ; - Les jeunes sont au chômage ; - Reprofilage des voies reliant les localités - Dotation des villages en pompes hydrauliques ; - Construction des salles de classes et des logements des enseignants ; - Construction des centres de santé.	- Sensibiliser les autochtones sur les modalités de choix des localités ; - Sensibiliser les communautés (autochtones et allogènes) sur les avantages du projet ; - Indemniser les PAP avant la destruction des plantations ; - Encourager le recrutement de la main-d'œuvre locale ; - Expliquer les missions et les responsabilités de CI-ENERGIES. La construction des infrastructures socio de base (écoles, route, eau) sont de la responsabilité d'autres entités.
--------------------------	-------------------------	---	--	--

Source : H&B CONSULTING, mai 2025

Tableau 12 : Résumé des consultations dans le district des Montagnes

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU-PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Cavally	Taï	13 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des	- Le cas où le propriétaire terrien diffère du cultivateur ayant son bien sur la parcelle, laquelle	- Le passage de la ligne moyenne tension n'exproprie pas définitivement les populations de leur terre, les populations peuvent exploiter leurs parcelles après le passage de la ligne moyenne tension à condition de faire des cultures qui ne dépassent pas un (01) metre à la maturité. C'est la personne qui
Guemon	Duekoué	15 mai 2025			
	Bangolo	14 mai 2025			

			communautés impactées	de ces deux personnes doit être prise en compte lors de l'expertise agricole ? - Les indemnisations doivent aussi prendre en compte des propriétaires terriens ; - Avoir une connaissance sur le barème de l'expertise agricole ; - Prévoir un plan de reboisement dans les grandes lignes du projet ; - Avoir les informations sur les délais d'exécution du projet - Prendre en compte la purge des droits coutumiers pour le PROSER 2 afin de faire face aux multiples plaintes des propriétaires terriens ; - Les PAP doivent être indemnisées	a le bien sur la parcelle qui est éligible lors des expertises agricoles, - Le barème des expertises est basé sur l'Arrêté n°453/MINADER/MIS/MIRAH/MEF/MCLU/MMG/MEER/SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction des cultures ; - Les essences protégées ont été identifiées lors de l'expertise agricole et feront l'objet d'analyse par les experts du cabinet CSI afin de les intégrer dans le rapport de l'EIESA pour répondre aux exigences du bailleur de fonds ; - Le délai d'exécution du projet se situe entre 12 et 18 mois ; - CI-ENERGIES ne prend pas en compte les droits de sol, ce sont seulement les activités agricoles présentes dans l'emprise qui sont prises en compte dans les indemnisations car les projets de CI-ENERGIES font objet d'un Arrêté pour cause d'utilité publique ; - Un mécanisme de gestion des plaintes est en cours d'élaboration ; Pour les sites sacrés situés dans l'emprise de la ligne, l'avis des autorités coutumières est sollicité pour examiner les modalités de déplacement dont le financement sera assuré par CI-ENERGIES.
--	--	--	-----------------------	--	--

				avant le démarrage des travaux ; - Mettre en place un mécanisme de gestion des sites sacrés présents dans le périmètre de la ligne moyenne tension ;	
--	--	--	--	---	--

Source : CSI, mai 2025

Tableau 13 : Résumé des consultations dans le district de Sassandra-Marahoué

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU-PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Haut-Sassandra	Daloa	13 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées	- La non implication des chefs dans les activités du projet ; - Est-ce que les PAP seront indemnisées avant l'ouverture des couloirs ? - Dédommager à temps les impactés afin d'éviter des litiges sur le terrain ; - Qu'en est-il des constats des impacts agricoles pendant la phase des travaux ? - Les indemnités des projets antérieurs de CI-ENERGIES n'ont pas encore été faites ; - Les lignes et les poteaux des villages déjà électrifiés sont endommagés ;	- Elaborer un plan de participation des parties prenantes adapté au projet - Dans la mesure du possible, les indemnités seront versées avant le démarrage des travaux ; - Les cultures qui seront impactées pendant les phases de construction sans avoir été recensées feront objet de réclamation auprès des comités de gestion des plaintes ; - Indemniser les PAP des projets antérieurs ; - Projet est en cours prenant en compte le remplacement de
	Issia	6 mai 2025			
	Vavoua	20 mai 2025			
Marahoué	Bouafle	21 mai 2025			
	Sinfra	19 mai 2025			
	Bonon	14 mai 2025			

				- Est-ce que les habitats seront impactés dans ce projet ? - Est-ce que les lignes ne traversent par des cours d'eaux et n'impacte pas des arbres ? - Le chef de Louafla n'est pas d'accord avec le projet et certains planteurs ne sont pas sortis pour l'expertise agricole. Dans ce cas comment le projet peut se réaliser ?	tous les poteaux en bois dans toutes les localités en Côte d'Ivoire ; - Adresser un courrier au Directeur Régional de la CIE pour le remplacement des poteaux endommagés ; - Les bâtis ne sont pas concernés dans ce projet. Lorsque des bâtiments sont observés sur l'itinéraire, un plan de déviation est proposé ; - Des basfonds et rivières ont été observés et la flore seront impactées. Dans l'EIESA, un plan de reboisement sera proposé pour compenser les arbres qui seront probablement impactés ; - Le projet offre la possibilité au Chef d'exprimer ses attentes et préoccupations auxquelles CI-ENERGIES pourra donner des réponses - s.
--	--	--	--	---	---

Source : ENVIPUR, mai 2025

Tableau 14 : Résumé des consultations dans le district des Savanes

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Poro	Sinematiali	7 mai 2025			

Tchologo	Ferkessédougou	29 avril 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées	- Quels sont les impacts négatifs du projet sur le milieu humain ? - Quelles sont les mesures prises pour la destruction de la faune et de la flore ? - Est-ce que le plan du tracée sera disponible pour identifier les PAP ? - Quel sera l'apport du ministère du transport dans le projet ? - Mettre en place un MGP et recruter des entreprises locales - Renforcer le réseau électrique de Ouangolodougou pour pallier aux coupures intempestives - Souhaiter que les travaux de déroulent en période sèche pour éviter les perturbations des activités agricoles.	- Les impacts négatifs du projet sont la destruction de cultures et la perte de revenus agricoles, les destructions de la faune et flore, les accidents de circulation, les risques d'électrocution, etc... - Le reboisement compensatoire, éviter la destruction des espèces rares, la sensibilisation des travailleurs et sous-traitants sur les inconvénients liés à la destruction des espèces rares, - Un mécanisme de gestion des plaintes est en cours d'élaboration pour le projet.
	Ouangolodougou	8 mai 2025			
	Kong	9 mai 2025			

Source : H&B CONSULTING et ENVIMA CONSULTING, mai 2025

Tableau 15 : Résumé des consultations dans le district de la Vallée du Bandama

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU-PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Hambol	Katiola	02 mais 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées.	- Les expertises agricoles n'ont pas encore été faites dans certains villages ; - Connaître les délais d'exécution du projet arrêter de faire les cultures dans l'espace qui est prévu pour les lignes ;	- Les expertises ont déjà commencé et se suivent, elles se font de village en village ; - Un calendrier sera dressé pour les travaux d'exécution du PROSER 2 ; - Une plainte peut être émise pour insatisfaction sur l'expertise de son champ ou
	Niakara	29 avril 2025			
	Dabakala	30 avril 2025			

				- Quels ont été les critères de sélection des villages pour le projet car certains villages sur la route ne sont pas électrifiés et ce sont ceux qui sont loin qui sont sectionnés ; - A quel moment une plainte peut être émise ?	sur l'identification du champ, omission etc... ;
--	--	--	--	---	--

Source : ENVIPUR, mai 2025

Tableau 16 : Résumé des consultations dans le district de Yamoussoukro

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Yamoussoukro	Yamoussoukro	5 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées.	- Est-ce la ligne ne passe pas dans une forêt classée ? - Sur quelle ligne le village sera connecté, car il y a deux lignes et une ligne est dédié à la SODECI ? - Pourquoi parle-t-on d'étude approfondie ?	- La ligne est déjà construite et n'a pas d'impact ; - La ligne qui est concernée n'est pas celle sur laquelle la SODECI est connectée ; - EIESA parce qu'il y a des impacts majeurs dans certaines localités et c'est aussi une recommandation de la BAD.

Source : ENVIPUR, mai 2025

Tableau 17 : Résumé des consultations dans le district du Zanzan

REGIONS	DEPARTEMENTS OU SOU- PREFECTURES	DATE DES CONSULTATIONS	PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Gontougo	Bondoukou	6 mai 2025	Administratifs, services techniques déconcentrés, représentants des communautés impactées.	- Associer les responsables des services techniques au projet ; - Recommandation de prendre en compte les impacts possibles des arbres hors des zones d'emprunt ; - Recommandation de mettre à disposition une ambulance pour le projet ; - Prendre en compte les voies d'accès dégagés pour atteindre les emprises lors du PAR ; - Dédommager les PAP avant le début des travaux ; - Prendre en compte les lieux habités dans le nouveau plan de lotissement pour la pose des BT ; - Renforcer le réseau électrique des chefs lieu de département ; -	- Les recommandations seront prises en compte dans le PGES ; - Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale ; - Les structures techniques seront associées à la mise en œuvre du sous-projet à travers un plan de participation des parties prenantes ; - L'indemnisation se fera dans un délai raisonnable. Lorsque toutes les procédures de vérification seront effectuées. -
	Transua	2 mai 2025			
	Sandégué	5 mai 2025			
Bounkani	Doropo	9 mai 2025			
Communautés villageoises		Du 2 au 10 mai 2025	Chefs de villages, notabilités, chefs de terres, familles détentrices de droits coutumiers, associations des jeunes et femmes	- Recruter les jeunes des villages pour les travaux ; - Est-ce que le projet prévoie des activités pour les femmes ? - Quand est ce que les travaux débiteront ? - Que peut être la contribution de jeunes dans le projet ?	- LA PROSER 2 prévoit de mettre en place des activités pour aider les femmes dans les tâches quotidiennes ; - Les travaux débiteront après la phase des études ; - Les jeunes peuvent contribuer en étant employés par l'entreprise.

			- Prendre en compte des infrastructures publiques (SANTÉ, ÉCOLE, etc) lors de la pose des poteaux ; - Association des services du ministère des mines et de pétrole dans le processus d'indemnisation.	-
--	--	--	---	---

Source : *BERGEC*, mai 2025

3.2 Activités envisagées

3.2.1 Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les personnes affectées par le projet sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

3.2.2 Consultation et participation des parties prenantes

Ces consultations mettront un accent tout particulier sur l'engagement des parties prenantes (des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat et des personnes impactées par le projet) dans le processus de mise en œuvre du PROSER 2 et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, les besoins en matière de participation, le niveau de vulnérabilité, les attentes en termes de participation et les priorités des acteurs.

Dans le cadre du PROSER 2, objet du présent P3P, les parties prenantes sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par les activités du PROSER 2 (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le PROSER 2 (parties intéressées) et qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le PROSER 2 (groupes vulnérables). Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- Les personnes affectées par le projet ;
- Les partenaires techniques financiers ;
- Les communautés et autorités locales ;
- Les autorités publiques nationales ;
- Les organisations publiques internationales ;
- Les ONG, les associations ;
- les prestataires de service
- Les médias
- Etc.

4.1 Définition des parties prenantes

Le terme " partie prenante " désigne les individus ou les groupes qui sont affectés ou à risque d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement, (parties affectées par le projet) ; et/ou peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet (autres parties concernées) (SO10). Autrement dit, les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui sont :

- **Parties intéressées** : Elles comprennent des individus ou des groupes ayant un intérêt dans le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc. ;
- **Parties affectées** : sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles et culturelles, le bien être ou les moyens de subsistance de ces personnes.
- **Groupes vulnérables** : Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes

en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet

4.2 Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par la mise en œuvre du PROSER 2

Les « parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement » désignent les individus, groupes, populations locales et autres parties touchées ou affectées par le projet, positivement ou négativement par l'une des manières ci-dessus décrite ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par les actions du projet. Ainsi, dans ce groupe, les personnes peuvent être affectées différemment : acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, effets environnementaux (pollutions et nuisances), effets économiques (pertes ou ralentissement de l'activité) et effets sociaux négatifs comme les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet. Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants :

- Les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes et leurs ménages qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans l'emprise du Projet, subiront un déplacement physique ou économique ;
- Les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet ;
- Les collectivités territoriales concernées qui, du fait des déplacements économiques des PAP, perdront des sources de recettes.

D'une manière générale, ce groupe constitue les populations bénéficiaires du PROSER 2. Ces bénéficiaires du Projet sont les populations des villages/villes situées dans onze (11) districts, Vingt (20) régions et deux cent quarante-quatre (244) localités, à qui les investissements et les réalisations du projet sont destinés. Afin de mieux impliquer les populations dans la mise en œuvre du projet, il est primordial de :

- Connaître leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- Communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;
- Engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

4.3 Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PROSER 2

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- Les entités gouvernementales, y compris les services communaux et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.

- Les collectivités territoriales, les communautés riveraines, et les populations riveraines des zones de travaux qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du PROSER 2, et de l'amélioration du cadre de vie dans la zone du projet ;
- Les organisations de la société civile (ONG et OCB) et les chefferies locales qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de CI-ENERGIES dans la réalisation du PROSER 2 ;
- Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- Les Partenaires techniques : le projet s'attachera également des services de partenaires techniques sur les questions de conseil et d'assistance technique ;
- Les bailleurs de fonds ;
- Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.

Le tableau suivant présente la grille de répartition des parties prenantes intéressées.

Tableau 18 : Grille de répartition des parties prenantes

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Prêteurs
Sociétés privées Associations et des transporteurs, agriculteurs, chasseurs, etc.	Gouvernement, services de l'administration Autorités locales (les préfets, les sous-préfets et les maires)	Médias Mouvements sociaux et Groupe de mobilisation ONG Groupe d'Intérêt Economique Association	Les établissements financiers qui appliqueront les SO la BAD

Source : ISD, mai 2025

Le tableau suivant présente les catégories de parties prenantes intéressées ainsi que leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Tableau 19 : Catégories des parties prenantes et leurs rôles

CATEGORIE	PARTIE PRENANTE	ENTITE	DESCRIPTION DU ROLE
Gouvernement	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique	ANDE	❖ Elaboration des termes de références des EIES ❖ Organisation de l'enquête publique ❖ Examen technique du rapport d'EIES ❖ Attribution de l'arrêté d'exploitation ❖ Suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	Les Directions générales de l'énergie CI-ENERGIES Unité de Gestion du Projet (UGP)	❖ Mise à œuvre du P3P ❖ Information et implication des parties prenantes ❖ Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes ❖ Gestion et suivi du mécanisme de gestion des plaintes ❖ Veiller à la prise en compte des besoins et intérêts des populations ❖ Mise en œuvre du PGES ❖ Gestion et suivi des compensations des PAP, ❖ Suivi de la mise en œuvre des plans de restauration des moyens de subsistance du PAR, ❖ Veiller à la prise en compte et aux règlements des plaintes ; ❖
	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Les Directions générales de travail	❖ Suivi du respect de la réglementation du Travail (travail des enfants) ❖ Suivi des conditions de travail et d'hygiène ❖ Lutte contre les maladies professionnelles
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Les Directions Régionales de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)	❖ Suivi des questions sociales et relatives aux violences basées sur le genre, au travail des enfants.
	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Les Directions Régionales ou Départementales de l'Agriculture	❖ Suivi des inventaires et évaluation des cultures impactées ❖ Contrôler le respect de la réglementation et des procédures nationales en matière d'indemnisation ❖ Membre du comité administratif des purges
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Les Directions Régionales ou Départementales de la construction	❖ Suivi des inventaires et évaluation des bâtis et du foncier ❖ Membre du comité administratif des purges

Secteur Privé	Secteur privé des BTP	Les Entreprises des travaux Bureau de contrôle	❖ Exécution des travaux ❖ Suivi et contrôle des travaux ❖ Participation à la mise en œuvre du PGES ❖ Participation à la mise en œuvre du MGP
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Les Administrateurs civils (Préfets, Sous-préfets), Services techniques des communes (Mairies)	❖ Participation au suivi local des mesures environnementales et sociales ❖ Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes ❖ Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales ❖ Membre du comité administratif des purges
	Chefferies locales et communautés locales	Les Chefs de Canton, de village ou quartier	❖ Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes ❖ Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales ❖ Diffusion de l'information dans la zone du projet ❖ Canaux de communication ❖ Participation à la prise de décisions ❖ Suivi des programmes de mise en œuvre des décisions
	Autorités religieuses et coutumières	Les Association des jeunes et des femmes	
		Les PAP	
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation communautaire de base	Les ONG locales	❖ Défense des intérêts des communautés ❖ Information et sensibilisation des communautés ; ❖ Appui à la gestion des plaintes et à la mise en œuvre des PRME ❖ Appui à la mise en œuvre du Plan de communication
Médias	Radio, journaux et télévisions	La Presses	❖ Diffusion des informations (Le processus de recensement des PAP, mobilisations des PAP, sensibilisations, le chronogrammes des activités du projet, le dispositif sur le MGP, la mise en œuvre du PAR et

			PGES) sur le plan national et dans la zone du projet en langues locales ❖ Canaux de communication (radio-communautaire, crieurs publics et relais communautaires)
Partenaires financiers	Prêteurs	BAD	❖ Appui financier ❖ Supervision et appui à la mise en œuvre des activités du projet, notamment les questions environnementales et sociales ❖ Garant de la participation des parties prenantes

Source : ISD, mai 2025

4.4 Groupes vulnérables

L'un des enjeux du P3P est d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Ainsi les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes sont caractéristiques de cette vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Par conséquent, le P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Ainsi des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires seront l'occasion d'identifier des actions spécifiques plus adéquates dans le cadre du P3P envers cette cible particulièrement fragile et certainement moins résiliente.

La fragilité de certains groupes ou individus peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Dès lors, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- Les handicapés (physiques ou mentaux),
- Les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables,
- Les personnes âgées (plus de 70 ans), particulièrement quand elles vivent seules et sans soutien de la famille et dépourvues de moyens pour leur prise en charge,
- Les ménages dont les chefs sont des femmes,
- Les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources,
- Les ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique ;
- Les personnes victimes d'exploitation, abus et harcèlement sexuel (EAHS),

- Les personnes appartenant à certaines minorités notamment ethniques, culturelles ou religieuses ;
- Les veuves et orphelins ;
- Les communautés pastorales et celles dont les moyens de subsistance reposent sur des coutumes traditionnelles qui dépendent de l'accès à leurs ressources naturelles (ex : guérisseurs, pêcheurs, exploitants des produits forestiers non ligneux, ...).

Ces groupes vulnérables sont porteurs d'un handicap ou font l'objet d'une marginalisation et stigmatisation qui pourraient les empêcher de participer pleinement et dans ce cas, vont bénéficier de mesures spécifiques en termes de déplacement.

Aussi, le non- respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut aussi leur faire perdre les avantages liés au Projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du Projet et de leurs sous-traitants.

Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.). Des consultations vont cibler les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables susceptibles d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

4.5 Analyse des parties prenantes

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- Téléphone / email ;
- Des entrevues individuelles ;
- Des ateliers / groupes de discussion ;
- Distribution de brochures et de bulletins d'information ;
- Des réunions publiques ;
- Réseaux sociaux et
- Journaux / magazines / radio.

L'évaluation des craintes et des attentes des parties prenantes permettra de prendre certaines décisions sur le niveau d'effort à consacrer pour traiter leurs besoins. Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer les résultats du projet :

- L'Intérêt (élément motivateur) d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou de sa dépendance à l'égard du Projet ;
- Le Pouvoir (capacité d'influencer le projet) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.
- Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères seront pris en compte :
- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;

- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ; et
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente. L'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée. Les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du Projet seront gérées de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du Projet. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir faible vis-à-vis du Projet, des actions de communication seront le plus souvent suffisantes pour satisfaire leurs besoins. Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation projet, ont servi à alimenter le P3P. D'autres consultations seront tenues dans le cadre de la mise à jour du présent P3P.

Tableau 20 : Analyse des parties prenantes

ORGANISATIONS GROUPES, PARTIES PRENANTES CONSULTEES	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE	ACTION À MENER POUR LEUR ENGAGEMENT
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique (MEDDTRE) à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	Elevé	Fort	- Elaborer les termes de références des EIESA, - Organiser les audiences (enquêtes) publiques - Suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (CI-ENERGIES)	Fort	Fort	- Coordination nationale de la mise en œuvre des activités du Projet, - Veiller au respect des normes établies régissant le secteur énergie - Participer à la mise à œuvre du P3P - Information et implication des parties prenantes - Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes - Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs - Veiller à la prise en compte des besoins et intérêts des populations
Ministres Gouverneurs de Districts	Elevé	Moyen	Assurer l'implication des collectivités territoriales, les Préfectures et Sous-préfectures dans les rencontres officielles, transmettre l'information formelle régulière dans le cadre de la réalisation du projet.
Les préfectures de régions	Elevé	Fort	
Les préfectures des départements	Elevé	Fort	
Les Sous-préfectures	Elevé	Fort	
Les conseils régionaux	Elevé	Moyen	Assurer l'implication de la commune dans les rencontres officielles, transmettre une
Les Mairies	Elevé	Moyen	

ORGANISATIONS GROUPES, PARTIES PRENANTES CONSULTEES	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE	ACTION À MENER POUR LEUR ENGAGEMENT
			information formelle régulière. Participation aux consultations publiques. Participation aux comités, validation des étapes, viser les accords de compensation.
Les Directions Régionales de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique	Moyen	Fort	Engagement et implication dans le suivi des actions durant la réalisation du projet.
Les Directions Régionales de l'Equipeement et de l'Entretien Routier	Moyen	Fort	
Les Directions Régionales du Pétrole et de l'énergie CI-ENEERGIES	Fort	Fort	
Les Directions Régionales ou départementales de l'Agriculture du développement rural et des productions vivrières	Moyen	Fort	
Les Directions Régionales de la Construction du logement et de l'urbanisme	Moyen	Fort	
Les Directions Régionales du Plan et du Développement	Elevé	Moyen	
Les Directions Régionales des Eaux et Forêts	Moyen	Fort	
Les Directions Régionales de la Santé	Moyen	Moyen	
Les Directions régionales du travail et de l'emploi	Moyen	Faible	
Les Brigades de Gendarmerie des régions ou départements	Faible	Moyen	
Organisation de la société civile	Moyen	Moyen	- Défense des intérêts des communautés - Information et sensibilisation des communautés ; - Appui à la gestion des plaintes et à la mise en œuvre des PRME - Appui à la mise en œuvre du Plan de communication
Secteur privé	Fort	Faible	- Exécution des travaux - Suivi et contrôle des travaux - Veiller au respect de la législation du travail et de la sécurité sociale

ORGANISATIONS GROUPES, PARTIES PRENANTES CONSULTEES	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE	ACTION À MENER POUR LEUR ENGAGEMENT
			- Mise en œuvre du MGP à chaque entreprise, - Mise en œuvre du PGES
Les médias	Moyen	Moyen	Diffusion de l'information (Le processus de recensement des PAP, mobilisations des PAP, sensibilisations, le chronogrammes des activités du projet, le dispositif sur le MGP, la mise en œuvre du PAR et PGES) sur le plan national et dans la zone du projet
Les Chefs des villages	Moyen	Moyen	Assurer l'implication des chefferies traditionnelles dans les rencontres officielles, transmettre l'information formelle régulière. Implication pour la mobilisation des PAP et la modération des négociations. Gestion des plaintes
Les Mutuelles de développement des localités	Moyen	Moyen	Assurer l'implication des mutuelles de développement dans les rencontres officielles, transmettre une information formelle régulière.
Les Présidents des jeunes des localités	Moyen	Moyen	Consultation et information, échanges
Les Présidentes des femmes de localités	Moyen	Moyen	Consultation et information, échanges
Les personnes affectées par le PROSER 2	Fort	Fort	Consultation et information, échanges sur la compensation.
Partenaires financiers (BAD)	Fort	Fort	- Appui financier Supervision des activités du projet, notamment les activités environnementales sociales - Garant de la participation des parties prenantes

Source : ISD, mai 2025

4.6 Dispositions à prévoir dans les procédures E&S

Les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des EIESA et PAR. Chaque instrument préparé dans le cadre du projet inclura des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables.

L'assistance aux individus et groupes vulnérables sera efficacement assumée par des ONG spécialisées, qui disposent d'agents et de l'expérience pour prendre en charge les personnes vulnérables. Les EIESA et PAR identifieront précisément les structures les mieux placées pour exécuter ces mesures.

5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Objectifs et calendrier du plan de participation des parties prenantes (P3P)

Le but du P3P est de favoriser l'adhésion de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'agira précisément d'identifier les différentes parties prenantes du projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. L'engagement et la participation de toutes les parties prenantes peut se définir ainsi comme une série d'activités entreprises par une organisation dans le but d'établir des relations solides avec celles-ci. Le PROSER 2 regroupera donc via le présent P3P, les parties prenantes identifiées dans le document et dont les craintes et recommandations sont aussi présentées. La démarche sera basée sur un processus participatif et inclusif qui permet de relever toutes les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Ainsi, le plan sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, les coûts y afférant, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du Projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le P3P à la situation de mise en œuvre du PROSER 2. Pour engager ainsi toutes ces parties prenantes, le projet mettra en place un dispositif d'amélioration de son acceptabilité sociale basé sur l'information, la consultation et le dialogue avec les parties prenantes. En engageant de manière proactive ses parties prenantes et en identifiant en amont les enjeux potentiellement problématiques, les activités du PROSER 2 dans les zones dédiées contribueront ainsi à stabiliser les relations sociales et de collaboration entre les parties.

Le calendrier d'exécution du P3P est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Programme d'engagement des parties prenantes

Stade/phase du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Type d'interaction	Objectif spécifique	Acteurs concernés (Parties Prenantes à associer)	Stratégie et approche (Méthodes proposées)	Informations à partager	Période d'interaction	Responsabilités	Coût (FCFA)
Préparation	- Identifier les Parties prenantes ; - Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes - Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet	- Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group	- Informer les parties prenantes ; - Recueillir les préoccupations, attentes et avis relatifs au projet ; - Impliquer les parties prenantes dans la réalisation du projet (mettre en place un P3P)	- Autorités administratives et Techniques régionales - Chefs de village - Chef de communauté - Communautés bénéficiaires	- Correspondances électroniques ; - Entretiens individuels ; - Assemblées communautaires ; - Utilisation des Media locaux ; - Réalisation d'enquêtes socio-économiques et d'enquête ménage ; - Ateliers de restitution et de validation - Affiches	- Identification et gestion des risques et impacts sociaux du Projet, élaboration, validation et publication des instruments de sauvegardes E&S : - Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) - Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) ; - Plan d'Action de Réinstallation (PAR)	Tout au long de la phase de préparation dans toutes les zones du projet	- CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) - Consultants - Cabinets	114 000 000
Mise en œuvre du Projet	- Elaborer, faire valider et diffuser le P3P assortie du MGP selon la stratégie de communication définit dans ce P3P ; - Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se	- Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group	- S'assurer le P3P est fonctionnel - S'assurer que le PGES est fonctionnel ; - S'assurer que les plans de restauration des moyens de	- Populations bénéficiaires - Personnes affectées - Groupes vulnérables	- Campagne de sensibilisation dans les différentes localités ; - Réunion d'informations au démarrage des	- Paiement des compensations - Libération de l'emprise - Gestion des plaintes - Lancement des travaux	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans les zones du projet	- CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) - Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale	285 000 000

	préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet ; - Suivi de la mise en œuvre des mesures du P3P ; - Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du P3P - - Suivi de la mise en œuvre du PGES ; Suivi de la mise en œuvre des PAR		subsistances des PAP sont restaurés	Autorités locales Communautés et ONG locales Autres parties prenantes concernées	activités du projet, émissions radiophoniques, Affiches sur les lieux publics ; - Consultation des organisations de la société civile ; -Sorties sur le terrain, entretien auprès des communautés affectées, intéressées ou vulnérables	-Sensibilisation sur diverses thématiques -Réception des ouvrages -Evaluation de la mise en œuvre du P3P -Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées		et sociale Spécialistes, Spécialiste en Communication	
Exploitation	-Mesure d'entretien et de gestions des lignes électriques ; -Réaliser une évaluation/Audit finale de la mise en œuvre du P3P	Séances de consultations publiques ; -Entretiens Individuels ; -Focus group	S'assurer de la bonne exécution du PROSER 2	Parties prenantes affectées et autres parties concernées (administration, ONG, etc)	Entretiens individuels Focus group Assemblées communautaires Réunions formelles	-Evaluation globale du Projet - Leçons apprises - Sucés-stories - Niveau de restauration des moyens de subsistances des PAP -Préoccupations E&s résiduelles - Audit de conformité E&S	Dès l'achèvement des travaux dans les zones du projet	CI-ENERGIES (Unité de Gestion du PROSER 2) Evaluateurs / Auditeur BAD	67 000 000

Source : ISD, mai 2025

5.2 Information des populations riveraines et autres parties prenantes

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs. L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le PROSER 2. Conformément à la SO 10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du PROSER 2 doivent être communiquées aux populations des différentes zones d'intervention du Projet et aux autres parties concernées.

5.3 Stratégie proposée pour les consultations et la diffusion des informations

Pour la diffusion de l'information, un plan de communication sera établi dans le cadre du PRPSER 2. Ce plan appuiera l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leurs catégories et en veillant à identifier des canaux appropriés. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social, genre et inclusion sociale et en communication de l'UGP veilleront à la vulgarisation du P3P.

La stratégie à mettre en œuvre pour la diffusion des informations s'articulera autour des points suivants.

5.3.1 Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes

Les informations à diffuser sont entre autres les suivantes :

- Objectifs du PROSER 2 et zones d'intervention ;
- Calendrier de mise en œuvre des activités du PROSER 2 ;
- Risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Mesures de gestion des risques et impacts identifiés ;
- Opportunités offertes par le projet ;
- Prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Projet ;
- Méthode et outils d'information et de communication avec les parties prenantes ;
- Mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des plaintes EAS/HS ;
- Lieu de dépôt des réclamations ;
- Coûts unitaires utilisés ;
- Période de la mise en œuvre du PAR ;
- Etc.

5.3.2 Moyens et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2 les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

5.3.2.1 Assemblées avec les communautés

Il s'agit en général de consultations en assemblées publiques formelles, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé par les parties présentes. Cependant, l'inconvénient de ce type d'assemblées est que seules les personnes les plus influentes pourront exprimer librement ou facilement leurs opinions ; par conséquent, elles ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans des contextes sociaux où certaines personnes ou groupes de personnes sont défavorisés, voire discriminés. Ces assemblées sont néanmoins utiles, pour partager des

informations générales sur une activité, et ne nécessitent pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme une preuve de transparence et de partage de l'information, et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

5.3.2.2 Focus group

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

5.3.2.3 Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc.

Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées

5.3.2.4 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc.

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des articles, des communiqués de presse, des reportages sur le projet, des capsules vidéo, la couverture médiatique des campagnes de lancement des activités du projet, etc. La presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, aussi les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet.

5.3.2.5 Commissions ou comités locaux

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local ou communal, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple, recrutement local, suivi environnemental des travaux et acquisition de terres au niveau local, impact sur les personnes vulnérables).

Ces comités et commissions mixant les représentants du Projet, les représentants de la société civile, de la communauté et les autorités administratives locales peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

5.3.2.6 Mails et courriers physiques

Les mails et les courriers physiques peuvent être utilisés pour la diffusion des informations aux parties prenantes, notamment les acteurs de l'administration. L'avantage réside dans la traçabilité des informations communiquées et du caractère instantané des mails.

5.3.2.7 Ateliers et séminaires

La tenue des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation des EIES, PAR, etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

5.3.2.8 Brochures sur le PROSER 2

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes : sur le projet, le Mécanisme de consultation du projet ; les contacts, etc., diffusion.

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principaux objets à construire ;
- Principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Mécanisme de consultation du projet ;
- Mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes
- Disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- Informations de contact du Projet, du centre d'appel pour les plaintes et renseignement, des Comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser les événements important (comme les inaugurations des ouvrages) ; les Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ; etc.

5.3.2.9 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feedback est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. Il permet au Projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur les différentes activités du Projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant

directement dans les locaux du Projet ou des comités installés. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines.

5.3.2.10 Consultations publiques

Ces consultations seront réalisées avant et pendant la construction et aussi pendant les premières années de fonctionnement du PROSER 2. Elles soutiendront la plupart des activités de mobilisation qui sont nécessaires au développement et à la mise en œuvre des différents plans de gestion compris dans les PGES.

5.3.2.11 Réunions communautaires

Le personnel des relations communautaires de CI-ENERGIES organisera des réunions communautaires au niveau des 181 localités et au sein des villages concernés.

Ces réunions sont ouvertes à tous les membres des communautés et, à ce titre, sont annoncées en suivant les outils et supports de communication des communautés (président des jeunes /annonce à la radio locale/annonce à la mosquée, etc...), au moins une semaine à l'avance. Elles seront l'occasion pour les dirigeants communautaires et les autres participants de recevoir des mises à jour sur l'évolution du projet, de soulever des préoccupations ou de formuler des griefs.

Les éléments clés de discussion seront consignés dans un registre produit par le personnel des relations communautaires de CI-ENERGIES. Un résumé des rapports de réunion communautaire, soulignant les éléments clés de discussion, sera soumis aux membres du suivi.

5.3.2.12 Enquêtes, sondages et questionnaires

Ces enquêtes seront utilisées pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet (exploitants agricoles, propriétaires terriens etc.).

5.3.2.13 Site web du PROSER 2

Le PROSER 2 ouvrira un site Web dédié où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du PROSER 2 comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces feuilles seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du projet), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

5.3.2.14 Visites des sites du PROSER 2

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, hommes et femmes de médias, représentants des organisations de la société civile,) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts

environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des réalisations du projet par les parties prenantes peut également être efficace car elle s'assure la mise en œuvre de l'objectif de développement du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les activités soutenues par le projet.

Tableau 22 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation du Projet : Préparation des conditions préalables à l'évaluation et à l'approbation du Projet	Identification et gestion des risques et impacts sociaux du Projet, élaboration, validation et publication des instruments de sauvegardes E&S : - Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) - Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) ; - Plan d'Action de Réinstallation (PAR) Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés	- Correspondances électroniques - Entretiens individuels - Assemblées communautaires - Utilisation des Media locaux - Réalisation d'enquêtes socioéconomiques et d'enquête ménage - Ateliers de restitution et de validation - Presse écrite et en ligne Affiches	Un communiqué Un passage à la radio locale tout au long de la phase de préparation et de lancement du projet dans toutes les zones concernées (Régions, départements, sous-préfectures, villages)	- Administration centrale et locale - Populations riveraines - Bénéficiaires du projet - Personnes affectées - Personnes ressources - ONG	- Unité de Coordination du Projet (CI-ENERGIES) - Consultants externes

	Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables				
Suivi de la mise en œuvre du Projet : Exécution des activités du projet et mise en œuvre des instruments de sauvegarde	- Paiement des compensations - Libération de l'emprise - Gestion des plaintes - Lancement des travaux - Sensibilisation sur diverses thématiques - Réception des ouvrages - Evaluation de la mise en œuvre du P3P - Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées	- Appels téléphoniques - Utilisation des Media locaux - Entretiens individuels - Focus group - Assemblées villageoises, - Presse écrite et audiovisuelle - Site web du Projet - Affiches dans les lieux publics - Organisation de quarts d'heure sécurité	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités concernées (concernées (Régions, départements, sous-préfectures, villages)	- Administration centrale - Autorités locales - Communautés locales - Bénéficiaires du projet - Personnes affectées - Groupes vulnérables - Personnes ressources	Unité de Coordination du Projet/ Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale Spécialistes/ Spécialiste en communication

Clôture du Projet	- Evaluation globale du Projet - Leçons apprises - Niveau de restauration des moyens de subsistances des PAP - Préoccupations E&s résiduelles - Audit de conformité E&S	- Entretiens individuels - Focus group - Assemblées communautaires - Réunions formelles	Dès l'achèvement des travaux par zone du projet	- Parties prenantes affectées et autres parties concernées : administration, ONG, etc.	- Unité de Coordination du Projet - Consultant externe
Exploitation	- Mesure d'entretien et de gestions des installations - Campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux installations	- Entretiens individuels - Focus group - Assemblées communautaires -	A la fin de l'exécution du projet dans toutes les localités concernées (régions, départements, sous-préfectures, villages)	- Populations riveraines - Bénéficiaires du projet - Personnes affectées	Unité de Coordination du Projet/ Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale

Source : ISD, mai 2025

5.4 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc. à travers des ateliers, des vidéo conférences, des échanges de mails ou des échanges téléphoniques, des entretiens de visu ou via le téléphone. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- Des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- Des réunions (en effectif réduit) ou des focus groups seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Des groupes de discussion (ou focus group) seront organisés avec les chefferies, les femmes et les jeunes, les hommes, les agriculteurs de manière séparée afin de recueillir leurs opinions de manière éthique et sûre pour ces groupes. Les groupes de discussion ciblant les femmes seront animés par des femmes.

Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à aborder. Une stratégie de mobilisation des parties prenantes devra être développée avant la réalisation de chaque activité qui requiert la consultation des parties prenantes. Ainsi, l'objectif de l'activité, les parties prenantes concernées, devront être indiqués dans la stratégie.

5.5 Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Toutes les dispositions seront prises par le Projet dans sa mise en œuvre afin de s'assurer la participation des femmes, des ménages dirigés par des femmes, à travers des campagnes d'information et un soutien adapté, et en impliquant des femmes dans les équipes chargées de la réalisation des études, la diffusion des informations, la collecte des données, les campagnes de sensibilisation. L'approche consiste précisément à :

- Impliquer les représentants des communautés locales, les organisations de la société civile (OSC), notamment les associations ou groupements de femmes et de jeunes, les ONG intervenant dans les zones du Projet à travers la mobilisation des communautés et à la diffusion des informations des informations sur le projet ;
- Veiller à la présence de femmes dans les équipes de collecte de données et organiser des entretiens spécifiques avec les PAP ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables et ou défavorisées, ainsi que les groupes de femmes vulnérables ou défavorisées ;
- Sensibiliser les femmes sur les opportunités offertes par le projet, les avantages de leur accès aux infrastructures sociales de base ;

- Utiliser le canal de structures telles que des organisations à base communautaires pour renforcer la participation et l'action des femmes afin d'accroître la durabilité des opérations.
- Offrir divers canaux de réception des plaintes, afin de faciliter l'accès des personnes vulnérables et/ou défavorisées et les femmes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

La prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables lors de la phase de préparation du PROSER 2 (y compris les screening, les études, les évaluations, les plans de gestion) doit se faire à travers les dispositions suivantes :

- L'élaboration des outils de collecte de données (guide d'entretien, fiche d'enquête socio-économique...) doit prendre en compte des questions touchant aux préoccupations et besoins spécifiques des femmes et des différents groupes spécifiques, notamment les personnes défavorisées ou vulnérables ;
- La composition des équipes de collecte des données doit également se faire dans une perspective de genre et combiner des approches de communication adaptées au contexte et aux différentes cibles. Les consultations doivent être menées dans un environnement garantissant que les personnes consultées soient dans des dispositions où elles peuvent exprimer librement leurs points de vue (focus group pour chaque groupe spécifique, présence de femmes dans l'équipe de collecte et de personnes comprenant la langue locale...) ;
- L'identification des personnes et groupes vulnérables dans la mesure où le PROSER 2 présente des risques d'accroître la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent certaines parties prenantes : paysans sans terre vivant essentiellement de l'agriculture, personnes en situation de handicap physique ou mental, femmes ou jeunes chefs de ménages, personnes migrantes, personnes analphabètes avec des moyens de subsistance limités, personnes déplacées internes, personnes vivant sous le seuil de pauvreté...
- L'analyse des impacts différenciés du projet sur les femmes, les hommes, les jeunes et les différents groupes vulnérables, et l'identification des obstacles qui pourraient empêcher certains groupes d'avoir accès aux bénéfices et opportunités offerts, afin de prévoir les mesures additionnelles nécessaires pour réduire les inégalités de genre dans le cadre du projet ;
- La définition de procédures et mesures accessibles aux femmes et aux autres groupes vulnérables dans l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes, notamment la présence de membres de sexe féminin dans les organes en charge de la gestion des plaintes, pour s'assurer que les femmes puissent être accompagnées par ces dernières, surtout en cas de harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels.

5.6 Assistance aux personnes vulnérables

L'assistance à accorder aux différents groupes spécifiques, notamment aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le PROSER 2, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

- Les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés ;
- Les lieux de consultations doivent être facilement accessibles pour tous notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- Des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet ;
- Selon le niveau de vulnérabilité des PAP et l'ampleur des impacts subis, le PROSER 2 peut envisager l'accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique : fauteuil roulant, bicyclette au profit des orphelins et enfants vulnérables, appui pour le paiement des frais de scolarité, appui financier pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes, etc. ;
- Des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s'assurer que leur niveau de vie ne se dégrade pas.

5.7 Examen des commentaires

Les spécialistes en développement social et en genre de l'UGP et les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet. En outre, les comités locaux de gestion des plaintes seront mis à contribution pour la prise en charge des différents commentaires, surtout les commentaires complexes.

Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet au niveau des directions régionales du projet et de l'UGP, et feront l'objet d'examen et de retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, les réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par les spécialistes en développement social et en genre seront partagés avec les directions régionales, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Projet, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Par ailleurs, les feedbacks reçus seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre efficiente du Projet, et de mieux répondre aux attentes des parties prenantes. En gros, tout le processus sera documenté point par point et fera l'objet d'un rapportage bien élaboré.

5.8 Phases ultérieures

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et OSC seront régulièrement informées de l'évolution du Projet, notamment sur la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de participation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux et les mairies.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Conformément aux dispositions de la SO 10, le projet devra proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et répondre aux griefs des parties prenantes (bénéficiaires du PROSER 2) de manière systématisée, doit être mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes impactées (ou d'autres) en lien avec le PROSER 2.

Le mécanisme de gestion des plaintes qui sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert est également contenu dans le Plan de Participation de Parties prenantes (P3P) du Projet. Dans la mesure du possible, ce dispositif devra s'appuyer sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres (bénéficiaires ou PAP du projet pour exemple) soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

6.1 Typologie des plaintes

Outre les plaintes, les parties prenantes du projet peuvent avoir besoin d'adresser des doléances ou des demandes d'informations sur le projet et/ou ses activités. En tous les cas, les activités prévues dans le cadre du Projet feront l'objet d'une large communication aux différentes parties prenantes, et les champs d'intervention du MGP seront clairement définis, afin d'éviter les sollicitations qui dépassent le cadre même du Projet.

6.1.1 Plaintes non sensibles

6.1.1.1 Demande d'informations, de clarification et doléances

Les demandes d'informations et de clarifications, les doléances ainsi que les préoccupations des diverses parties prenantes, relatives au processus de réinstallation et/ou aux activités du projet peuvent être enregistrées dans le cadre du MGP. Les différents comités devront adresser ces questions et faire un retour approprié aux personnes concernées.

6.1.1.2 Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet

Ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants :

- Le non-respect des mesures convenues dans les PAR, les PGES chantier et les PHQSE ;
- La destruction de biens sans compensation préalable ;
- La non compréhension/acceptation des critères d'éligibilité ;
- Des erreurs/désaccords dans l'identification des personnes ;
- Des conflits sur la propriété d'un bien ;
- Des désaccords sur l'évaluation des biens et le montant des compensations ;
- Des problèmes familiaux ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts d'un bien donné ;

- Étendue et durée des travaux excédant les délais prévus avec pour conséquences la perturbation des activités économiques et la perturbation de la circulation ;
- Dommages matériels (impacts sur des biens privés) ;
- Augmentation des risques d'accidents du fait de la circulation des engins de chantier et impliquant des hommes ou des animaux ;
- Nuisances de toutes sortes, pollutions ;
- Non-paiement des salaires des employés quel que soit le type d'engagement (formel, informel ou tacite) ;
- Non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Manquements des entreprises à l'égard des populations ;
- Conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons.

6.1.1.3 Plaintes dans la gestion des relations de travail

Une procédure spécifique est proposée pour la gestion des plaintes liées aux relations de travail, qui peuvent survenir pour les raisons suivantes :

- Absence de contrat de travail ;
- Exposition des travailleurs à des conditions de travail dangereuses ;
- Non mise à disposition d'équipement de protection individuelle adapté ;
- Embauche de mineur-e-s sur les chantiers ;
- Violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés ;
- Non compensation des heures supplémentaires ;
- Non-paiement des salaires des employés, aussi bien pour les travailleurs permanents que pour les travailleurs temporaires ;
- Retards / non-paiement des salaires des travailleurs du Projet ;
- Harcèlement moral, intimidation, discrimination.

6.1.2 Plaintes sensibles

6.1.2.1 Plaintes liées aux aspects fiduciaires

Il s'agit spécifiquement des cas suivants :

- Corruption ;
- Conflits d'intérêt ;
- Vols ;
- Détournements ;
- Fraude

6.1.2.2 Plaintes liées aux VBG/EAS/HS, VCE ou tout autre abus ou violation de droits

Il s'agit notamment :

- Agressions verbales ou physique ;
- Harcèlement moral ;
- Harcèlement sexuel ;
- Exploitation et abus sexuels y compris les viols et tentatives de viol ;
- Restriction d'accès aux opportunités et services offerts ;
- Emploi des mineurs sur les chantiers ou dans les entreprises (personnels de chantier...).

Les plaintes sensibles sont des plaintes pour lesquelles des procédures particulières de gestion doivent être mises en place. Ainsi, le traitement de ces plaintes se fera de manière confidentielle, de sorte à protéger les plaignants contre d'éventuelles représailles et à éviter d'exposer les personnes mises en cause.

Par ailleurs, le Projet veillera à l'identification des structures offrant des services de prise en charge des survivant-e-s de VBG/EAS/HS en vue de les impliquer dans le fonctionnement du MGP.

6.2 Niveaux de traitement des plaintes

Le MGP comprend deux types de résolution que sont la résolution à l'amiable et la voie judiciaire. Ils englobent les niveaux de résolution des plaintes, la composition et les rôles des membres des différents organes ainsi que l'organigramme d'implémentation du MGP et des VBG/EAS/HS.

6.2.1 Résolution à l'amiable

Afin d'assurer l'accessibilité du mécanisme aux différentes parties prenantes, trois (03) niveaux de règlement des plaintes sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2. La composition des comités aux différents niveaux et les étapes à suivre dans le processus de soumission et de règlement des plaintes est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Processus de règlement des plaintes

Niveau	Organe	Composition	Rôles/responsabilités des organes du MGP
Village	Comité Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP)	- Le chef du village ou son représentant qui assure la présidence, - Deux notables, - Un représentant des associations jeunes - Une représentante des associations des femmes ; - Un représentant de CI-ENERGIES (agence d'exécution bénéficiaire du projet ; - Un représentant des PAP - Un représentant de l'ONG.	- Première instance de recueil et de traitement des plaintes/ réclamations - Information/sensibilisation sur le MGP ; - Réception des plaintes par le point focal de l'ONG - Examen et traitement des plaintes ; - Suivi et supervision de la mise en œuvre ; - Transmission des plaintes vers le CSGP
Sous-préfectoral	Comité Sous-préfectoral Gestion des Plaintes (CSGP)	- Le Sous-préfet qui assure la présidence ; - Un représentant de l'agence d'exécution bénéficiaire du projet (CI-ENERGIES) ; - Un représentant de la mairie (Point focal du Projet) - Deux représentants de l'UCP (les experts en sauvegarde environnementale et sociale) ; - Deux représentants du Comité de Gestion des Plaintes du village concerné - Un représentant des PAP - Un représentant de l'ONG.	- Réception des plaintes par le point focal de l'ONG - Examens approfondis des plaintes reçues ; - Traitement des plaintes non résolues transmises par le CVGP ; - Suivi et supervision de la mise en œuvre ; - Transmission des plaintes vers CDGP

Départemental	Comité départemental de gestion des plaintes (CDGP)	- Le Préfet et ou le Secrétaire Général qui assure la présidence ; - Un représentant de l'agence d'exécution bénéficiaire du projet (CI-ENERGIES) en occurrence le chef de projet ; - Un représentant de la mairie (le maire ou un des adjoints) ; - Un représentant de l'UCP (le coordonnateur ou son représentant). - Trois représentants du Comité de Gestion des Plaintes du niveau Sous-préfectoral - (ONG, un des experts en sauvegarde environnementale et sociale ; et - Président du comité de gestion des plaintes du village concerné). - Un représentant de l'ONG.	- Réception des plaintes par le point focal de l'ONG - Appuis aux comités communaux de gestion des plaintes et à l'UCP du projet dans la gestion de certaines plaintes sensibles et/ou qui dépassent leurs compétences ; - Examens approfondis des plaintes reçues ; - Traitement des plaintes non résolues transmises par le CSGP.
Comité de gestion des plaintes sensibles	ONG ou ONG VBG	- Le Spécialiste E&S du projet - Le superviseur de l'ONG - Un point focal VBG dans les sous-préfectures ; - Un point focal VBG dans les centres de santé ; - Un point focal VBG au sein des forces de sécurité (Police, Gendarmerie) ; - Un point focal au sein des Directions de la Protection Sociale.	- Les points focaux ont la charge de réceptionner les plaintes au niveau local ; - Le superviseur de l'ONG aura directement la charge de collecter et de transmettre au Spécialiste E&S du projet - Le Spécialiste E&S du projet fera intervenir les structures compétentes pour la résolution de la plainte.

Source : ISD, mai 2025

Les comités agissent de manière indépendante. Au cas où les plaintes sont résolues et archivées au niveau village, elles ne remonteront pas au niveau sous-préfectoral. Seules les plaintes non résolues au niveau village seront acheminées vers le comité sous-préfectoral qui les transmettra au niveau départemental que dans le cas où la solution n'est pas trouvée.

6.2.2. Règlement judiciaire

Si en dépit des efforts déployés par le projet pour procéder à un règlement à l'amiable des différentes plaintes, aucun accord n'est trouvé entre les plaignants et CI-ENERGIES, ceux-ci pourront saisir l'instance judiciaire territorialement compétente. Toutefois, les parties prenantes peuvent engager directement la procédure judiciaire si elles le souhaitent, mais les dispositions seront prises pour sensibiliser ces dernières sur les avantages du règlement à l'amiable, exception faite des plaintes sensibles.

6.3. Canaux de transmission

Toutes les plaintes seront réceptionnées et enregistrées auprès de la personne dédiée à cette tâche au niveau des différentes instances ou comités de gestion des plaintes pour faciliter leur

archivage et suivront les différentes étapes pour leur traitement. Les personnes dédiées délivreront immédiatement un accusé de réception au plaignant.

Le dépôt des plaintes et réclamations s'effectue de manières diverses et variées. Celles-ci comprennent des approches traditionnelles ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies, allant de la boîte à réclamations, cahier d'enregistrement des plaintes, jusqu'aux réseaux sociaux. Les différents plaignants peuvent utiliser une combinaison de ces différentes approches notamment :

- Des appels reçus sur les numéros de téléphone permettant de contacter les points focaux de l'ONG ;
- Des registres de plaintes déposées au niveau des points focaux (village, sous-préfecture, Département) ;
- Des registres de plaintes tenues par les entreprises de travaux ;
- Des appels sur le numéro vert dédié permettant de contacter l'ONG en charge de la gestion des plaintes ;
- Des plaintes déposées dans la boîte à suggestions au niveau des sous-préfectures ;
- Des courriers électroniques (e-mail) et/ou physiques postés ou portés en mains-propres adressés à CI-ENERGIES.
- Des réseaux sociaux : collecter toutes informations susceptibles d'avoir trait à des doléances, réclamations ou dénonciations à travers le WhatsApp des points focaux de l'ONG des différents niveaux du MGP ;
- Des courriers p anonyme selon la sensibilité de la plainte
- Un numéro vert pour le projet ;
- Des plaignants peuvent se faire représenter.

Lorsqu'une plainte, une réclamation, une doléance ou un grief est reçu, la requête est gérée à travers une série d'étapes successives et complémentaires prédéterminées. Les délais de traitement des plaintes dépendront de leur complexité ou de la nature du problème soulevé. Toutefois, un délai minimal d'une semaine et maximal d'un mois est fixé à compter de la date de réception de ladite plainte.

Le document du MGP du PROSER 2 contient plus de détail sur ce sujet.

7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

7.1 Ressources et budget

La cellule d'exécution du projet veillera à mobiliser les ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2, les ressources humaines responsables de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), sont le (la) spécialiste en développement social, le (la) spécialiste en genre et inclusion sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation et en gestion financière.

Plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du P3P. Il s'agit entre autres de réunions, d'ateliers, de consultations publiques périodiques, de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports.

Enfin il est bon de notifier que les activités de mobilisation des parties prenantes sont prises en compte dans le système de gestion de ce projet.

Les coûts nécessaires pour la mise en œuvre desdites activités sont présentés dans la matrice ci-après (Tableau suivant) faisant office de budget prévisionnel. Ces coûts qui s'élèvent à **cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent mille (579 700 000) Francs CFA** () seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre du P3P sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Budget de la mise en œuvre du P3P

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Source de financement
Divulgence du P3P	Atelier de présentation du P3P auprès des parties prenantes	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités du projet	200 000 000	BAD/CI-ENERGIES
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication et Conception des supports de communication	Spécialiste en communication de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités du projet	60 000 000	BAD/CI-ENERGIES
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêt des parties prenantes	Unité de Coordination du Projet	Pendant la mise en œuvre du P3P	100 000 000	BAD/CI-ENERGIES
Mise en œuvre de la communication	Publicité dans le journal/radio/TV/ presses écrites	Spécialiste en communication de l'UCP	Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités du projet	30 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP		70 000 000	
Suivi évaluation du P3P	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social, Spécialiste en suivi et évaluation de l'UCP	Pendant la mise en œuvre du Projet	12 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Mise à jour P3P et Suivi de la mobilisation des PP		En mi-parcours du projet	20 000 000	BAD/CI-ENERGIES
	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P		Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans toutes les localités	10 000 000	BAD/CI-ENERGIES

	Evaluation de la performance du P3P		Fin de projet	25 000 000	BAD/CI-ENERGIES
TOTAL				527 000 000	
IMPREVUS (10%)				52 700 000	
TOTAL Général				579 700 000	

Source : ISD, mai 2025

7.2 Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre du P3P exigera la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau suivant :

Tableau 25 : Equipe de gestion du P3P au niveau national

N°	PERSONNE DE CONTACT	ROLES ET RESPONSABILITES
1	Unité de Coordination du Projet	- Coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ; - Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet) ; - S'assurer de la disponibilité des ressources financières pour la mise en œuvre du P3P.
2	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP	- Charger de la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP - Faire le suivi du P3P en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation. - Avoir une surveillance sur les consultants externes qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre du P3P pour le projet ; - Assurer la gestion des relations entre le projet et ses différentes parties prenantes - Coordonner les activités relatives à la gestion des plaintes ; - Faire le suivi de la gestion des plaintes au niveau des différents comités ; - S'assurer de la documentation de toutes les activités de plaintes - Élaborer les Rapports de mise en œuvre du P3P.
3	Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes.
4	Spécialiste en Passation des Marchés	S'assurer que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement de prendre en charge tous les aspects du projet sont intégrées dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs.
5	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au P3P
6	Spécialiste en suivi et évaluation	- Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau central et de registres des engagements au niveau sous-préfectoral et local ; - Faire le suivi du P3P et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.

Source : ISD, mai 2025

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU P3P

8.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le Service Etudes Environnementales et Sociales de la Direction Gestion Foncière (DGF) de CI-ENERGIES, sera chargé de la coordination des activités environnementales et sociales liées au PROSER 2 pendant toute la durée de sa préparation et de sa mise en œuvre. Il sera assisté par un Spécialiste en Développement Social et un chargé de la liaison avec les communautés locales. Dans le cadre de la mise en œuvre du PROSER 2, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront lors des réunions et campagnes de sensibilisations aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (P3P, EIES) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises prestataires et le PROSER 2.

Ces parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi au sein desquels les entreprises et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) :

- Restitueront l'état d'avancement des activités du projet ;
- Feront l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale y compris la situation de gestion des plaintes ;
- Exposeront les difficultés rencontrées et échangeront sur les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- Échangeront avec les parties prenantes sur les préoccupations et attentes des populations locales ;
- Définiront les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet. Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions par semestre des différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de femmes et de jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des plaintes ;
- Nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du MGP ;
- Nombre de solutions (décisions rendues) à la satisfaction des parties prenantes objets de PV ;
- Nombre de griefs y compris les plaintes résolus ;
- Nombre de solutions mises en œuvre.

Le P3P sera mis à jour chaque semestre pendant la phase de construction.

8.2 Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et

selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur différentes sources de communication selon le niveau d'influence et d'intérêt des parties prenantes. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

8.3 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des points focaux et des comités au niveau villageois, communal et sous-préfectoral est nécessaire pour permettre une meilleure efficacité du MGP.

Le PROSER 2 formera les membres des comités de gestion des plaintes à chaque niveau (Local, communal, sous-préfectoral et central) comprenant :

- ❖ Tenue d'un journal de bord pour s'assurer que les plaignants reçoivent une fiche de dépôt comprenant :
 - Le numéro de référence de leur plainte ;
 - La date de dépôt de la réclamation ;
 - La personne (niveau) qui a reçu la réclamation et/ou la réclamation est imputée pour examen.
 - Installation des points focaux et élaboration d'un répertoire renfermant toutes les informations utiles ;
- ❖ Formation des parties prenantes aussi bien au niveau central qu'au niveau local sur les plaintes sensibles ; Dans le cadre de la formation, il est nécessaire de prévoir des outils, tel qu'un guide résumant les procédures du MGP et l'acquisition et distribution de kits (registre, modèle de PV, carnets, fiche d'ouverture, fiche d'évaluation, fiche de clôture, documentation, stylos, etc.)

8.4 Suivi et rapports

Le suivi du P3P permet de s'assurer que :

- Les actions et engagements décrits dans le P3P sont tenus par les parties prenantes et CI-ENERIES et dans les délais prévus ;
- Les plaintes et les griefs exprimés / soumis par les personnes affectées seront suivis et résolus et, si nécessaire, des mesures correctives seront mises en œuvre ;
- Des modifications seront apportées aux procédures du P3P pour améliorer la délivrance de l'indemnisation / l'assistance aux personnes impactées.

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés par l'UGP :

- Un rapport mensuel de suivi interne des activités de consultation, pouvant être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à préparer en début d'exécution, et incluant les indicateurs sous forme de tableau ;
- Un rapport mensuel sur les mesures E&S comportant une section sur la mise en œuvre du P3P doit être soumis à la Banque ;
- Un rapport semestriel de suivi interne des activités de consultation, consolidant les informations données dans les rapports mensuels et en présentant une analyse en

termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

8.5 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Une stratégie de communication permanente sera établie pour le processus de gestion de la crise. Elle intégrera des porte-paroles officiels chargés de la diffusion de l'information au public. Outre les campagnes d'information et de communication visant la prévention, les parties concernées disposeront d'un processus de suivi permanent des activités menées.

9. CONCLUSION

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Selon les nouvelles dispositions du Système de Sauvegarde Intégré Révisé de la Banque Africaine de Développement (BAD), ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans la cadre du projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité, dénommé PROSER 2. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer selon les circonstances pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

La mise en œuvre du P3P nécessitera un budget estimatif de ***cinq cent soixante-dix-neuf millions sept cent mille (579 700 000) francs CFA.***

.

10. ANNEXES

Annexe 1: Termes de référence (TDR)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

MINISTRE DES MINES, DU PETROLE ET DE
L'ENERGIE



PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME
ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE – Phase 2 (PROSER 2)

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES
PRENANTES (P3P)

Termes de référence

Mars 2025

1. CONTEXTE DU PROJET ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1 Contexte du projet

Dans le cadre de son soutien au développement du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire, la Banque Africaine de Développement (BAD) assure déjà le financement de plusieurs projets. Dans la poursuite de cet engagement, elle a engagé des discussions avec le Ministère des

Mines, du Pétrole et de l’Energie (MMPE) à travers Côte d’Ivoire Energies (CI-ENERGIES) pour le financement de la seconde phase du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d’accès à l’électricité, dénommé PROSER 2.

Ce projet qui s’inscrit dans le Programme National d’Electrification Rurale (PRONER) vise, entre autres, le renforcement des capacités énergétiques du pays et l’amélioration des conditions de vie des populations, à travers la réalisation de l’électrification rurale ainsi que du renforcement et d’extension de réseaux électriques pour le raccordement à l’électricité de nouveaux ménages.

Le PROSER 2 vise la fourniture d’une énergie de qualité et le renforcement de l’accès à l’électricité des populations en vue de l’amélioration des conditions de vie des populations, notamment en zones rurales, à travers l’amélioration du taux de réussite scolaire dans les localités concernées, le recul de l’exode rural et de l’insécurité et le développement des activités génératrices de revenus.

Le coût total du PROSER 2 est de 156,03 millions d’euros, la contribution de la Banque au financement se situant à hauteur de 62,35 millions à travers un prêt souverain du guichet BAD accordé à l’Etat de Côte d’Ivoire.

1.2 Justification du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

Conformément à la Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l’Environnement et au décret n°2024-695 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales constitue un préalable à tout processus de conception, de développement et de mise en œuvre des programmes et projets de développement susceptibles de porter atteinte à l’Environnement.

Par ailleurs, la Sauvegarde Opérationnelle 10 – engagement des parties prenantes et diffusion de l’information de la Banque Africaine de Développement (BAD), reconnaît l’importance d’une collaboration ouverte et transparente entre l’emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l’acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

Ainsi, conformément aux exigences légales et réglementaires nationales, et au Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD, la mise en vigueur du PROSER 2 nécessite la préparation préalable par CI-ENERGIES d’un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) qui sera soumis à l’approbation de la BAD avant publication selon la procédure en vigueur.

Pour ce faire, Côte d’Ivoire Energies (CI-ENERGIES) envisage de recourir aux services d’un Consultant individuel, en vue de la préparation d’un Plan de Participation des Parties

Prenantes (P3P) du PROSER 2, conformément aux exigences légales et réglementaires nationales, et au Système de Sauvegardes Intégré révisé en 2023 (SSI) de la BAD.

Les présents termes de référence visent à définir le cadre général d'exécution de la mission du Consultant.

Ils situent le profil et le mandat du Consultant à recruter en vue de la préparation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du PROSER 2, conformément aux exigences légales et réglementaires nationales, et au Système de Sauvegardes Intégré révisé en 2023 (SSI) de la BAD.

2. CONSISTANCE DU PROSER 2

2.1 Localisation de la zone d'intervention du PROSER 2

Le PROSER 2 s'étend dans les trente-deux (32) régions que compte la Côte d'Ivoire.

2.2 Consistance des travaux

Les travaux envisagés dans le cadre du PROSER 2 consisteront en :

- (i) L'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) régions ;
- (ii) Les travaux de création de départs HTA (3 issus du poste source de Yopougon 1 à savoir Anyama, Abobo, Azaguié, un sur le poste Daloa), de renforcement de l'artère principale du départ HTA Toupah issu du poste source de Dabou et d'installation de régulateurs de tension sur le départ 30 kV Tortiya ;
- (iii) L'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans le Grand Abidjan (Abobo, Ahoué et Azaguié), dans 12 Chefs-lieux de département (Kouto, Ouangolodougou, Kong, Madinani, Séguélon, Kaniasso, Samatiguila, Gbéléban, M'Bengué, Sinématiali, Sandégué et Lakota) ainsi que la réhabilitation des réseaux de distribution vandalisés dans sept (7) localités dans les départements de Duékoué et Bangolo en zone Ouest ;
- (iv) Le passage en triphasé du réseau monophasé de 40 villages des départements de Séguéla (23 villages) et d'Odienné (17 villages) ;
- (v) L'extension de réseaux dans les villes de Ferkessédougou, Katiola et Tengréla (22 quartiers au total) ; et
- (vi) Le remplacement de dix mille (10 000) lanternes à lampes mixtes ou à lampes vapeur de mercure d'éclairage public par des lampes efficaces (en LED 80 MW) dans neuf (09) communes du Grand Abidjan et 28 villes de l'intérieur du pays.

3. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

3.1 Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer un P3P conforme aux exigences nationales et à celles de la Banque Africaine de Développement.

Elle vise à garantir qu'une approche cohérente et coordonnée soit adoptée pour l'engagement de toutes les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet. Il s'agit en outre de démontrer l'engagement du Gouvernement à adopter une approche participative tout au long du cycle de vie du projet en créant les conditions d'une collaboration ouverte et transparente avec les parties prenantes (PP).

Les objectifs spécifiques de ce Plan de participation des parties prenantes peuvent être résumés comme suit

:

- Décrire le projet, ainsi que les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation ;
- Cartographier (identifier, hiérarchiser & analyser) toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence directe et/ou indirecte et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités ;
- Permettre aux parties prenantes de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- Donner l'opportunité aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
- Comprendre les craintes et les recommandations des parties prenantes et les prendre en compte en vue de leur engagement au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager les informations sur le projet et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées par le projet tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui pourraient subir des Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) ;
- Donner aux populations concernées par le projet les moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive et de pouvoir s'exprimer librement y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles ;
- Fournir aux populations les moyens de revendiquer leurs droits tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation ;

- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques, les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiqués à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Définir des mesures de reportage et de suivi pour garantir l'efficacité du P3P ;
- Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du P3P ;
- Indiquer comment la communication avec les parties prenantes sera gérée pendant la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant.

3.2 Résultats attendus de la mission

Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet. Le P3P sera un outil de référence très utile pour mieux gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et ses parties prenantes.

Cette étude devra aboutir aux résultats suivants :

- Le projet, ainsi que les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation sont décrits ;
- La cartographie des parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence directe et/ou indirecte et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités est réalisée ;
 - Les PP au projet ont une bonne compréhension de leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
 - L'opportunité est offerte aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
 - Les craintes et les recommandations des parties prenantes sont appréhendées et prises en compte en vue de leur engagement au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;
 - Les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces sont identifiés pour partager les informations sur le projet et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées ;
 - L'inclusion sociale est assurée en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

- Le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes est évalué et facilite la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet, ainsi que sa performance environnementale et sociale ;
- L'implication effective de toutes les parties concernées par le projet est favorisée tout au long de son cycle de vie autour des problématiques susceptibles d'affecter leur quotidien et leur donner les moyens de le faire ;
- Un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, est assuré dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui pourraient subir des Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) est mis en place ;
- Les moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive et de pouvoir s'exprimer librement y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, sont donnés aux populations concernées par le projet ;
- Les moyens de revendiquer leurs droits tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation sont fournis aux populations ;
- Les informations appropriées sur les risques, les impacts environnementaux et sociaux du projet sont communiqués à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Des mesures de reportage et de suivi pour garantir l'efficacité du P3P sont définies ;
- Les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du P3P sont définis ;
- La manière dont la communication avec les parties prenantes sera gérée pendant la préparation et la mise en œuvre du projet est indiquée ;
- Un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant est établi et maintenu.

4. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant travaillera sous la coordination du Chef de Service Etudes Environnementales et Sociales. Le Consultant devra développer un plan de travail afin de mettre en œuvre un robuste programme de dialogue avec tous ces différents groupes de parties prenantes, concrètement, le consultant devra prendre en charge les questions suivantes :

- (i) **Identification des Parties Prenantes** : identifier toutes les parties prenantes concernées par la préparation, la consultation et la divulgation de l'information relative aux activités envisagées dans le cadre du PROSER 2. Il s'agit aussi bien des acteurs publics que privés.

(ii) Analyse du cadre de préparation, consultation et divulgation : procéder à une analyse du cadre de mobilisation des parties prenantes qui doit être effectuée au niveau national en le comparant avec celui de la BAD.

(iii) Contenu de l'information sociale à divulguer ainsi que les mécanismes de divulgation de l'information : s'assurer que les parties prenantes puissent comprendre les risques et les impacts du projet et devra décrire les mesures différenciées à prendre pour éviter et minimiser ou atténuer les effets.

L'information qui sera diffusée dans une langue adaptée comprendra au moins les points suivants : • l'objet, la nature et l'envergure du projet ; • La durée des activités du projet proposé ;

- les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;
- le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci ;
- les différentes phases du processus de consultation ;
- les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ; et le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes.
- prévoir les modalités de divulgation des informations pertinentes, en précisant notamment la langue à utiliser et le format.

(iv) Examen du type, portée et niveau de détail de la mobilisation des parties prenantes

Déterminer pour chaque activité, sa nature, sa portée et le niveau de détail par rapport à la mobilisation des parties prenantes.

(v) Alternatives dans la mise en œuvre des activités du Projet

Proposer les mécanismes de consultation à propos des alternatives pour l'installation des activités du programme. Les populations concernées par les activités ou des Communautés locales traditionnelles ou les populations concernées par le Projet pouvant être particulièrement vulnérables à la perte de leurs biens, ou l'exploitation de leurs terres et de leurs ressources naturelles et culturelles, ainsi qu'à la perte d'accès à leurs terres et ressources, il est nécessaire pour le Consultant de déterminer les modalités d'implication dans la mise en œuvre des activités du projet.

(vi) Condition de Participation et d'adhésion du Public

En se basant sur la législation nationale et les procédures de la BAD, le consultant devra proposer dans son plan d'action un mécanisme adéquat de participation du public et préciser comment les personnes défavorisées ou vulnérables seront prises en charge en tenant

compte de leur besoin d'informations spécifiques (notamment un handicap, l'alphabétisation, le sexe, les différences de langue ou l'accessibilité) et en soulignant les risques et impacts potentiels qui pourraient les affecter de manière disproportionnée.

(vii) Elaboration du P3P

Le Consultant devra préparer un Plan d'action de Participation des Parties Prenantes qui sera mis en œuvre par le projet et proportionné à la nature et à l'envergure des activités, ainsi qu'à ses risques et effets potentiels (calendrier du plan de participation des parties prenantes, les stratégies de consultation, de diffusion des informations, de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables etc...).

5. CONTENU DU P3P

Le P3P devra présenter les éléments ci-après :

- i) Le résumé analytique (ES) complet et cohérent est inclus, dans la langue officielle du pays et en anglais ou en français ;
- ii) le contexte d'élaboration du P3P ; iii) la démarche méthodologique ;
- iv) une brève description du projet (objectifs du projet, composantes et sous composantes, résumé des risques/impacts environnementaux et sociaux du projet) ;
- v) le cadre légal et réglementaire de la consultation des parties prenantes et les exigences de la BAD en la matière ; vi) la cartographie approfondie des parties prenantes, y compris leurs zones d'influence spécifiques sur le projet tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités qu'elles pourraient/devraient jouer pour contribuer au succès du projet pour leur propre bénéfice ;
- vii) le plan d'engagement complet, sur les trois phases pertinentes du projet (préparation, mise en œuvre, achèvement), comprenant les détails tels que : (i) la question E&S prioritaire sur laquelle s'engager ; (ii) une information/communication préalable à la partie prenante cible d'une manière culturellement appropriée et accessible (forums physiques ou numériques, publicité à la radio ; groupe de discussion, etc.) ; (iii) la planification participative des activités (mesures E&S) qui nécessitent l'engagement du groupe cible ; (iv) les résultats attendus/ICP de chaque activité ; (v) processus de résolution des conflits (dans le cadre du MGP projet) ; (vi) les coûts individuels et globaux estimés ; (vii) etc.
- viii) les modalités de suivi de la mise en œuvre du P3P (participation des différents acteurs ou parties prenantes concernés au comité de suivi, le rapport aux groupes de parties prenantes)
- ix) les parties prenantes et les communautés affectées par le projet ;
- x) les activités de consultation et d'information déjà réalisées pour le projet ;

- xi) les dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du projet) ;
- xii) le budget de la mise en œuvre du P3P.

6. DUREE DE L'ETUDE

La durée totale de l'étude est de quarante-cinq (45) jours pour la réalisation de la mission de terrain, les consultations et la rédaction des rapports d'orientation méthodologique, provisoire et final. Le consultant proposera un planning de préparation du PGDD comportant les éléments ci-dessous :

Activités	Durée
Réunion de cadrage avec CI-ENERGIES	1 jour
Préparation méthodologique	4 jours
Rédaction du Rapport d'Orientation Méthodologique (ROM)	5 jours
Mission de terrain (Consultations et enquêtes)	20 jours
Rédaction du rapport provisoire	10 jours
Rédaction du rapport final après les commentaires de CI-ENERGIES et de la BAD	5 jours
Grand Total	45 jours

La durée calendaire entre le démarrage effectif de l'étude et le dépôt du rapport final n'excèdera pas soixante (60) jours.

7. PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera assurée par un Consultant individuel. Il sera un Environnementaliste ou un Sociologue, Spécialistes en Evaluations Environnementales et Sociales. Il devra disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans en Evaluations Environnementales et Sociales de projets de développement financés par des Bailleurs de fonds tels que la Banque Africaine de Développement (BAD) ou la Banque mondiale.

De façon spécifique, le consultant doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Titulaire d'un diplôme Bac+5 au moins en Sciences de l'Environnement ou en Sciences Sociales (Economie, Droit, Sociologie) ;
- Avoir conduit avec succès au moins trois (03) missions de préparation de P3P/PMPP/PEPP de projet de développement financés par des institutions financières internationales telles que la Banque Africaine de Développement (BAD) ou la Banque mondiale ;
- Avoir une connaissance approfondie des exigences légales et réglementaires nationales, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes dans la conduite d'un projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du Système de

Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD ; ■ Justifier d'une bonne connaissance de la Côte d'Ivoire.

NB. : Outre ces profils de base, le Consultant peut s'adjoindre, le cas échéant, d'autres consultants spécialisés et devra le justifier dans la méthodologie présentée dans l'offre.

8. LIVRABLES

Les livrables attendus de la réalisation des prestations du Consultant dans le cadre de cette mission sont les suivants :

- Livrable 1 - Rapport d'orientation méthodologique (ROM) : Ce rapport doit être produit dix (10) jours après la réunion de démarrage de la mission et détailler la compréhension de la mission par le consultant et indiquer comment chaque question de l'étude obtiendra une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données. Ce rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, les différentes étapes de la mission, activités et prestations etc. ;
- Livrable 2 - Rapport provisoire du P3P devra être transmis trente (30) jours après la réception du ROM ;
- Livrable 3 - Rapport définitif du P3P à soumettre cinq (5) jours après réception des commentaires de CI-ENERGIES et de la BAD.

Le rapport provisoire sera fourni en version électronique sur une (1) Clé USB (sous formats MS WORD (Office 360 ou version récente) et PDF) et en deux (2) copies physiques.

Le Consultant devra intégrer les commentaires et suggestions qui seront effectués par CI-ENERGIES et par les Spécialistes de la BAD dans un rapport final qui sera transmis sous les formats suivants : - Trois (3) copies physiques avec les pages de garde, cartes, images et figures en couleur ; - Trois (3) clés USB sous formats MS WORD (Office 360 ou version ultérieure) et PDF.

NB : Il est notamment attendu du consultant la production de documents de qualité.

9. INFORMATIONS A FOURNIR AU CONSULTANT ET CONFIDENTIALITE

9.1 Informations à fournir au Consultant

Pour l'exécution de sa mission, le consultant aura pour interlocuteur principal le Service Etudes Environnementales et Sociales de CI-ENERGIES. Cette équipe mettra tout en œuvre pour lui fournir tous renseignements ou documentations disponibles à son niveau pour l'exécution de sa mission, notamment :

- Le rapport d'évaluation de la banque contenant les informations sur la catégorie du projet ;

□ Tous les rapports des Etudes Environnementales et Sociales réalisées dans le cadre du projet y compris les informations relatives aux parties prenantes impliquées dans le projet à tous les niveaux si disponibles.

La production de ces documents ne dispense pas le consultant de rechercher les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

Par ailleurs, CI-ENERGIES appuiera le consultant à prendre contact avec les autres partenaires du projet (administrations, prestataires de services, bénéficiaires, etc.) concernés par l'étude.

9.2 Confidentialité

Le rapport de P3P ainsi que les documents et autres informations ayant servi à sa rédaction demeurent la propriété exclusive de CI-ENERGIES. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés à d'autres fins sans autorisation préalable.

10. ANNEXES

Annexe 1 : Contenu minimal d'un rapport de P3P selon le standard BAD

- 1. Introduction/description du projet**
- 2. Résumé des activités antérieures de participation des parties prenantes**
- 3. Identification et cartographie des parties prenantes**
 - 3.1. Parties affectées
 - 3.2. Autres parties intéressées
 - 3.3. Individus/groupes vulnérables
- 4. Définition des approches de participation et outils appropriés**
- 5. Cadres législatifs et réglementaires**
- 6. Programme de participation des parties prenantes**
 - 6.1. Objectifs et calendrier du plan de participation des PP
 - 6.2. Stratégie et plan pour la diffusion des informations
 - 6.3. Stratégie et plan pour les consultations
 - 6.4. Stratégie et plan proposés pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables
 - 6.5. Calendriers d'exécution du P3P
- 7. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre les activités**
 - 7.1. Ressources
 - 7.2. Fonctions de gestion et responsabilités
- 8. Mécanisme de gestion des plaintes**
- 10. Suivi et production des rapports de mise en œuvre du P3P**
- 11. Annexes**



PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE, DE PRESENTATION ET DE RECUEIL DES PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET DE PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE – PHASE 2 (PROSER 2) – VOLET ELECTRIFICATION RURALE DE 181

L'an deux mille vingt-cinq et lundi 12 mai, de neuf heures trente-six minutes à onze heures deux minutes, a eu lieu à la salle de réunion de la Préfecture de Madinani, une séance de consultation publique, de présentation de projet relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de renforcement des Ouvrages du Système électrique et d'accès à l'électricité – Phase 2 (PROSER 2) – Volet Electrification rurale de 181 localités.

Placée sous la présidence de Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ Sous-préfet de Madinani, cette réunion avait pour objet d'informer, de présenter le projet et de recueillir les préoccupations et attentes des parties prenantes conviées à cette réunion.

Etaient présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe.

La table de séance était composée de :

- Monsieur KOUAKOU Michel Kouakou, Préfet de Madinani;
- Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ, Sous-Préfet de Madinani;
- Monsieur Hugues Hermann N'dri N'guessan, Sous-Préfet de N'goloblasso
- Monsieur KOUASSI N'Guessan Stephane, Environnementaliste Envima Consulting.

Le secrétariat de séance était assuré par Madame N'GUETTA Adjoua Charlotte, Sociologue Envima Consulting.

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation du Projet EIES-A et PAR ;
- échanges et discussions.

Introduisant la séance, Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ Sous-Préfet de Madinani, a remercié l'assistance pour avoir répondu à l'appel, il a souligné dans son intervention l'importance du projet vue les nombreux soucis que rencontre la population face aux coupures intempestives d'électricité et les baisses de tension. Il a par la suite précisé aux participants qu'il s'agit d'une consultation publique dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social dudit projet. Après son intervention, Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ Diane Sous-Préfet de Madinani, a donné la parole à Monsieur KOUASSI N'Guessan Stephane, Environnementaliste et Chargé d'étude au cabinet ENVIMA pour présenter le projet.

Monsieur KOUASSI N'Guessan Stephane, avant d'aborder l'ordre du jour, a expliqué l'importance de la séance de consultation publique dans le processus de l'EIES-A et du PAR. Dans son propos, il a souligné le but de la consultation publique qui vise à :

- créer un cadre d'échanges avec les populations bénéficiaires;
- informer officiellement les populations ;
- présenter le projet de façon générale et la méthode de collecte des données auprès des parties prenantes dans le cadre de l'EIES-A et du PAR ;
- recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des populations ;
- faciliter l'adhésion des populations à toutes les phases du projet.

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présentation s'est articulée autour des points suivants :

- contexte du projet
- objectif de l'étude
- consistance du projet
- zone du projet
- enjeux du projet
- attentes du cabinet ENVIMA-Consulting

Monsieur KOUASSI N'Guessan Stephane a mentionné que ce travail technique vise à faire l'état des lieux sur le site du projet et par la suite relever les enjeux environnementaux et sociaux. Pour plus de précisions, il s'est attardé sur les impacts tant positifs que négatifs possibles du projet qui sont entre autres :

- **Impacts positifs probables**
 - Création d'emplois ;
 - Amélioration de la desserte en énergie électrique dans la zone du projet ;
 - Opportunités d'affaires pour les entreprises ;
 - Amélioration de la qualité du service de l'électricité ;
 - Augmentation du nombre d'abonnés ;
 - Développement d'activités économiques.
- **Impacts négatifs**
 - Destruction de cultures (Perte de revenus) ;
 - Contestations des propriétaires de biens sur l'emprise ;
 - Sentiment de frustration lié à l'accès aux emplois ;
 - Risque d'accident Etc.

Après l'intervention de Monsieur KOUASSI N'Guessan Stephane, Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ Sous-Préfet de Madinani a invité l'assistance à exprimer son avis et ses préoccupations suite à la présentation.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

Les interventions sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

QUESTIONS	REPONSES
Mme COULIBALY DJENEBA Epse KONATE, 2 ^{ème} Adjoint au Maire : Est-ce que tous les nouveaux quartiers et tous les villages sont concernés par l'extension de l'électricité ?	Aucun branchement et raccordement des villages n'est concernées par le projet. Pour le moment les travaux au niveau de Madinani concernent les extensions de la ville.
FOFANA LASSINA, Encaisseur CIE : La ligne de Madinani quitte à Odiénné passe par Timé en suite Séguelon avant d'arriver à Madinani. Je souhaite que CI-Energie installe un poste de 90 KV à Madinani et pour le Département en plus de ce que CI-Energie à proposer.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : On n'a compris votre préoccupation. Notre travail consiste aussi à relever ces genres de problème, nous allons remonter cette situation au promoteur du projet pour que quelque chose soit fait

Monsieur Ahoissi Charles Max DIANÉ, Sous-Préfet de Madinani : Nous avons une coupure intense de courant à Madinani. Selon vous, est ce que le projet remédiera-t-il au problème de coupure intense de courant ?	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Nous pensons qu'après la réalisation de ce projet la qualité de déserte sera améliorée. Le projet va contribuer à l'amélioration et au renforcement de la capacité du réseau électrique.
Monsieur KONE Mamadou, Proviseur du lycée de Madinani : Nous souhaitons avoir une dizaine de poteau pour alimenter notre lycée.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Nous ferons de notre possible dans la rédaction du rapport pour insister sur vos problèmes.
Koné YAYA, Chef du village de Madinani : Nous avons besoins de plus de poteaux de renforcement pour que la ville soit éclairée. Aussi, il faut un poste de 90 Kv pour renforcer la ville de N'Goloblasso.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Merci chef pour votre intervention nous avons pris note. nous allons remonter cette situation au promoteur du projet pour que quelque chose soit fait.
BRAGAH AHikpa Aurelien, DD Agriculture : Quels sont les sites des 4 postes ?	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Il y a un poste qui est situé à proximité de l'hôtel zara, l'autre au niveau du barage, le 3^{ème} vers la voie d'Odienné et le 4^{ème} dans la zone de l'extension du quartier Djoullasso.
KOUASSI Koffi Armand, DD construction : Souhaite que CI-Energies prenne en compte les lotissements de la ville. Le projet doit s'adapter au lotissement existant.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Les tracés suivent les voies de lotissement de la ville selon les plans réalisés par CI-Energies. Nous avons demandé à la direction technique de nous aider à faire une superposition du plan de la ville au plan du projet mis à notre disposition. Si une ligne survole un lot ou un bâti, nous allons proposer une alternative de déviation.
Mme COULIBALY, 2^{ème} adjoint au Maire : Nous avons des coupures de courant, es que le faite de venir faire une extension va pas aggraver la situation.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : L'extension ne va pas aggraver la situation. Plutôt le projet va améliorer la qualité de l'électricité dans la ville.
KONATE BROUHILAYE, Chef de terre de Kebiko : Nous souhaitons que les porteurs de projet soient sincères envers la population.	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Je vous remercie, avant de commencer cette réunion, nous avons dire que c'est un projet d'Etat. Je vous rassure que tout le monde sera associé au projet du début jusqu'à la fin. Les impactés seront identifiés et dédommagés.
Monsieur KREKOU MOU Jean Claude, DD Eaux et Forêt,	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Cela fait partie de notre mission. Dans la présentation j'ai mentionné que l'objectif de la réunion était de présenter le projet et recueillir

Nous demandons que le cabinet se rende dans les services pour collecter les informations pour les directions qui sont absents.	les avis des parties prenantes. Après la consultation, on va se rendre dans tous les services afin de leurs soumettre nos questionnaires et avoir leurs avis sur le projet.
Monsieur OUATTARA Sénéssou, Conseiller d'inspection : Je voulais savoir si les écoles primaires et préscolaires sont concernées par le projet ?	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : Pour le moment le projet consiste à faire l'extension de la ville. Aucun branchement et raccordement des villages n'est concerné par le projet.
Mme COULIBALY DJENEBA Epse KONATE, 2^{ème} Adjoint au Maire : Nous souhaitons avoir 10 postes dans la ville de Madinani. Nous voulons que Madinani soit raccordé sur la ligne de Boundiali. Aussi nous avons une insuffisance en alimentation en eau potable	KOUASSI N'guessan, Envima Consulting : nous vous remercions pour cette proposition. Nous vous rassurons que votre préoccupation sera bien évidemment inscrite dans le rapport et soumettre au promoteur du projet.

Avant de lever la séance à Onze heure deux minutes, Monsieur Ahossi Charles Max DIANÉ Sous-Préfet de Madinani, a demandé à la population et aux parties prenantes de s'associer au projet pour son bon déroulement. Aussi, il a demandé à ce que le cabinet prenne en compte les avis et préoccupations des populations et des parties prenantes. Il a par la suite remercié les Chefs de service, la Chefferie et l'équipe du cabinet ENVIMA Consulting pour sa présentation.

Fait à Madinani, le Lundi 12, MAI, 2025

Sous-Préfet de Madinani

Pour le Cabinet ENVIMA

N'guetta Adjoua
Charlotte
Sociologue



DIANÉ Ahossi Charles Max
Sous-Préfet

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE, DE PRESENTATION ET DE RECUEIL
DES PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET DE RENFORCEMENT DES
OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE – PHASE 2
(PROSER 2) – VOLET ELECTRIFICATION RURALE DE 181 LOCALITES.**

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi huit mai, de onze heures deux minutes à douze heures cinq minutes, a eu lieu à la salle de réunion de la Préfecture de Daloa, une séance de consultation publique, de présentation relative au projet d'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de renforcement des Ouvrages du Système électrique et d'accès à l'électricité – Phase 2 (PROSER 2) – Volet Electrification rurale de 181 localités.

Présidée par Monsieur GBEI Kepo Emmanuel, Secrétaire General 1 de la Préfecture de Daloa, représentant le Préfet de la Région du Haut-Sassandra, Préfet du Département de Daloa, cette réunion avait pour objet d'informer, de présenter le projet et de recueillir les préoccupations et attentes des parties prenantes conviées à cette réunion.

Etaient présentes les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe.

La table de séance était composée de :

- Monsieur GBEI Kepo Emmanuel Secrétaire General 1 de la Préfecture de Daloa ;
- Madame Naminata épouse TRAORE, 2^{ème} Adjoint au Maire, représentant le Maire de la Commune de Daloa;
- Madame BOGATS Lucie, Conseiller Régional, représentant le Président du Conseil Régional du Haut-Sassandra;
- Dr KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste chargé d'étude au cabinet ENVIMA Consulting.

Le secrétariat de séance était assuré par Madame AHOUE Yolande, Sociologue chargée d'étude au cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation du Projet de l'EIES-A et PAR ;
- échanges et discussions.

Introduisant la séance, Monsieur GBEI Kepo Emmanuel, Secrétaire General 1 de la préfecture de Daloa, a remercié l'assistance pour avoir répondu à l'appel. Il a souligné dans son intervention l'importance du projet vu les nombreuses difficultés que rencontre la population face aux coupures intempestives d'électricité et les baisses de tension. Il a par la suite précisé aux participants qu'il s'agit d'une consultation publique dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social dudit projet. Après son intervention, le Secrétaire General 1 de la préfecture de Daloa a donné la parole à Dr KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et Chargé d'étude au cabinet ENVIMA pour présenter le projet. Celui-ci, avant d'aborder l'ordre du jour, a expliqué l'importance de la séance de consultation publique dans le processus de l'EIES-A et du PAR. Dans son propos, il a souligné le but de la consultation publique qui vise à :

- créer un cadre d'échanges avec les populations bénéficiaires;
- informer officiellement les populations ;

- présenter le projet de façon générale et la méthode de collecte des données auprès des parties prenantes dans le cadre de l'EIES-A et du PAR ;
- recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des populations ;
- faciliter l'adhésion des populations à toutes les phases du projet.

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présentation s'est articulée autour des points suivants :

- contexte du projet
- objectif de l'étude
- consistance du projet
- zone du projet
- enjeux du projet
- attentes du cabinet ENVIMA-Consulting

Dr KOFFI a mentionné que ce travail technique vise à faire l'état des lieux sur le site du projet et par la suite relever les enjeux environnementaux et sociaux. Pour plus de précisions, il s'est attardé sur les impacts tant positifs que négatifs possibles du projet qui sont entre autres :

- **Impacts positifs probables**
 - Création d'emplois ;
 - Amélioration de la desserte en énergie électrique dans la zone du projet ;
 - Opportunités d'affaires pour les entreprises ;
 - Amélioration de la qualité du service de l'électricité ;
 - Augmentation du nombre d'abonnés ;
 - Développement d'activités économiques.
- **Impacts négatifs**
 - Destruction de Bâties ;
 - Contestations des propriétaires de biens sur l'emprise ;
 - Sentiment de frustration lié à l'accès aux emplois ;
 - Risque d'accident Etc.

Après l'intervention de Dr KOFFI, le Secrétaire Général 1 de la Préfecture de Daloa a invité l'assistance à exprimer son avis et ses préoccupations suite à la présentation.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

Les interventions sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

QUESTIONS	REPONSES
M. KONATE Lassina, Président des jeunes de Kennedy 1 ; Est-ce que les biens impactés seront dédommagés ?	Dr KOFFI ; Oui, le PAR s'occupera de ce volet et les personnes impactées seront dédommagées.
M. TRAORE Dokoulo, Délégué Régional du Conseil National des Jeunes ; Quelle est la durée du projet en ce qui concerne la ville de Daloa ?	Dr KOFFI ; Le projet global durera 18 mois. Nous n'avons pas pour l'instant la durée du volet concernant Daloa.
Est-ce que tous les participants ont reçu les fiches d'enquête d'opinion ?	Les guides d'entretien sont disponibles, je vous rassure que toutes les personnes présentes en auront.

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'Extension et renforcement des réseaux de distribution de dix (10) chefs-lieux de
Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de Ouangolodougou

L'An deux mil vingt-cinq et le jeudi huit mai de dix heures trente à onze heures quarante- quatre minutes dans la salle de conférences de la Préfecture de Ouangolodougou, s'est tenue une séance d'information et de présentation du projet relatif à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'extension et renforcement des ouvrages du système électriques et d'accès à l'électricité. Placée sous la présidence de M.TOURE Djamatigui, Préfet du Département de Ouangolodougou, Président de la séance, cette rencontre avait pour objectif d'informer, de présenter le projet, objet de la réalisation de l' EIESA et du PAR.

Etaient présents à la table de séance, les personnes dont les noms, prénoms et qualités sont les suivants :

- M.TOURE Djamatigui, Préfet du Département de Ouangolodougou;
- M.NIAMKE Eba Assonan, Secrétaire General de Préfecture de Ouangolodougou
- OUATTARA Karim, 1^{er}Adjoint au maire,
- SERY G. Yves, Chef de cabinet du Préfet
- GUEI Guei Maurice, Représentant du Sous-Préfet
- Docteur TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting

Le secrétariat de séance était assuré par Mademoiselle TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour se décline comme suit :

- Présentation du projet ;
- Échanges et Discussions.

M.TOURE Djamatigui, Préfet du Département de Ouangolodougou, Président de la séance a d'abord adressé ses salutations distinguées puis a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. En outre, il a précisé l'objectif de la rencontre, à savoir une consultation publique organisée par le Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES pour mener l'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Il a ensuite invité le cabinet d'étude à prendre la parole pour fournir des précisions sur le sujet.

En réponse, Docteur TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting, a pris la parole pour présenter les détails du projet. Les points clés de son exposé sont les suivants.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Description du Projet

1. Extension et Renforcement des infrastructures électriques :

- renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages.
- fourniture d'une énergie de qualité et renforcement de l'accès à l'électricité des populations.

2. Construction de 12 postes transformation ;

3. Construction de 11 km de ligne HTA ;

4. Construction de 137.8 Km de BT.

3. Méthodologie des Études.

Mobilisation des équipes techniques et matérielles.

- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires.
 - Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires).
 - Engagement des parties prenantes : consultations publiques de Ouangolodougou et discussions avec des chefferies locales, jeunes, femmes et autorités.
 - Études techniques et environnementales :
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales.
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.).
 - Cartographie du tracé à l'aide de drones.
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
 - Recensement socio-économique et identification des impacts :
 - Compilation et analyse des données collectées.
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'examens techniques.
4. Collecte des données environnementales, sociales, et économiques.
- Recensement des biens impactés et des personnes affectées.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La présentation ainsi faite, les échanges n'ont pas tardé à se faire entre l'équipe en mission et l'assistance. L'économie de ces échanges est contenue dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. DON Sun sunda	Ministère des eaux et forêt	Directeur départemental	Est-ce qu'il y aura de nouvelles ouvertures ou ce sont les anciennes qui seront considérées ? Trouver un compromis pour résoudre l'impact du projet sur la faune et la flore. Propose que les mesures prises se réalisent dans la zone du projet concerné et non ailleurs.	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting. Des mesures sont prises pour résoudre le problème lié à la destruction de la faune et de la flore et ces mesures seront prises par des experts en faune et flore selon le code de l'environnement et le code forestier.
M. BENIN Tizie	Gendarmerie	Adjudant-chef	Quelles sont les localités concernées par le projet dans le département de Ouangolodougou ?	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting. Selon le plan reçu par le cabinet, le projet concerne tout le département de Ouangolodougou.
M. TANOI Kouadio	Inspection Primaire	Instituteur	Le PROSER est un bon projet dans le sens où il renforcera la capacité en électricité du Département de Ouangolodougou	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting. Remercie pour sa contribution
M. SIAGA Ouattara	Village	Chef du village	Contribution : Le projet va contribuer au renforcement de la qualité en électricité donc c'est une bonne initiative de l'Etat de Côte d'Ivoire.	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting. Merci pour votre avis.
M. ARDJOUAN Ouattara	Village	Notable	Contribution : -Le projet va développer certaines activités économiques et mettre fin à certains problèmes tels que : -freiner l'exode rural, -installation anarchique, -freiner les chutes de poteaux électriques.	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting. Merci pour vos contributions apportées.
M. FAYAMA Amadou	Ministère des Transports	Agent	Quel serait l'apport du ministère des transports dans la réalisation du projet	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting La collaboration du ministère des transports sera un acquis pour le bon déroulement et la réussite du projet.
M. SORO Issa	Bureau jeunesse	Membre	Mise en place d'un comité de gestion de plainte et le recrutement des entreprises locales pour le projet (soutien)	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting Le recrutement se fait au niveau de CI-Energie. Nous allons tenir compte de votre préoccupation dans le rapport.
M. Ouattara abou	Enseignement technique et formation professionnel	Censeur	L'accent du projet soit mis sur la ville de Ouangolodougou pour pallier les difficultés intertemporelles des coupures électriques	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting Au cours de la réalisation des travaux l'accent est mis d'abord sur la ville avant de s'étendre sur les autres localités donc vos difficultés seront résolues dans cette phase du PROSER.
M. OUATTARA Karim	Mairie	1 ^{er} Adjoint au maire	Souhaite que les travaux se déroulent pendant la saison sèche pour éviter la perturbation des activités agricoles	DR TANOI, Cabinet ENVIMA Consulting Ok la proposition sera inscrite dans le rapport

À l'issue de ces échanges, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, M.TOURE Djamatigui, Préfet du Département de Ouangolodougou, Président de la séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants. Il a également demandé aux structures et les chefs présents, d'accueillir chaleureusement le Cabinet lors de ses visites dans leur structure respective, afin de permettre des échanges constructifs et de prendre en compte leurs observations et suggestions pour améliorer l'étude en cours. Après ces quelques mots, il a clôturé la consultation publique à 11 heures 44 minutes.

Fait à Ouangolodougou le, Jeudi 08 mai 2025

Le Secrétaire de séance
Consultant Assistant Sociologue, Cabinet
ENVIMA Consulting



Mademoiselle TANOI Thérèse,

Le Président de séance
Le Préfet du Département de Ouangolodougou



Grade I

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'Extension et renforcement des réseaux de distribution de dix (10) chefs-lieux de
Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de Sinématiali

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 07 mai, de neuf heures quarante à onze heures quarante-cinq minutes, s'est tenue - dans le cadre du projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité de cent quatre-vingt et une (181) localités rurales - dans la salle de réunion de la Préfecture de Sinématiali, sur convocation en date du 02 mai 2025 de Monsieur le Préfet du Département de Sinématiali et sous la présidence de celui-ci, une consultation publique y afférente dans le Département de Sinématiali.

Le secrétariat de séance était assuré par mademoiselle TANOI Thérèse, Sociologue, représentant le Cabinet ENVIMA Consulting.

Etaient présents à la table de séance :

- M. GUEU Gilbert, Préfet du Département de Sinématiali ;
- M.YAO Kouakou Firmin, Secrétaire Général de Préfecture ;
- COULIBALY Vally, Sous-Préfet de Sinématiali ;
- TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour se décline comme suit :

- Présentation du projet ;
- Échanges et Discussions.

M. GUEU Gilbert, Préfet du Département de Sinématiali, Président de la séance a d'abord adressé ses salutations distinguées puis a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. En outre, il a précisé l'objectif de la rencontre, à savoir une consultation publique organisée par le Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES pour mener l'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). IL a ensuite invité le cabinet d'étude à prendre la parole pour fournir des précisions sur le sujet.

En réponse, TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting, a pris la parole pour présenter les détails du projet. Les points clés de son exposé sont les suivants.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Description du Projet

- 1. Extension et Renforcement des infrastructures électriques :**
 - renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages.
 - fourniture d'une énergie de qualité et le renforcement de l'accès à l'électricité des populations.
- 2. Construction de 12 postes transformation**
- 3. Construction de 11 km de ligne HTA**
- 4. Construction de 137.8 Km de BT**

3. Méthodologie des Études

- Mobilisation des équipes techniques et matérielles.
- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires.
- Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires).
- Engagement des parties prenantes : consultations publiques à Sinématiali et discussions avec des chefferies locales, jeunes, femmes et autorités.

- Études techniques et environnementales :
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales.
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.).
 - Cartographie du tracé à l'aide de drones.
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
 - Recensement socio-économique et identification des impacts :
 - Compilation et analyse des données collectées.
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'exams techniques.
4. Collecte des données environnementales, sociales, et économiques.
- Recensement des biens impactés et des personnes affectées.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La présentation ainsi fait, les échanges n'ont pas tardé à se faire entre l'équipe en mission et l'assistance. La primeur de ces échanges est contenue dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
Dr Simon TABITA	Santé	Représentant le Directeur départemental	Que signifie l'abréviation HTA et BT ? Quels sont les mesures proposées pour atténuer les impacts négatifs du projet ?	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting, HTA signifie moyenne tension ou haute tension et les BT sont les petites lignes du réseau. Concernant les mesures, le cabinet propose des sensibilisations sur les risques liés à l'installation des activités économiques dans l'emprise du projet
M. YEO Tchoniña	Environnement	Directeur régional	Quelles sont les impacts négatifs sur le milieu humain ?	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting, Concernant les impacts, nous avons les accidents, électrocution, perte d'activités économiques,
M. LAKPA Frédéric	Cantonnement des eaux et forêts	Capitaine	Quelles sont les mesures prises pour la destruction de la faune et de la flore ?	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting, -reboisement compensatoire, - éviter la destruction des espèces rares, - la sensibilisation des ouvriers, les sous-traitants sur les dangers liés à la destruction des espèces rares
M. KADJANE Lennack	Gendarmerie	CB adjoint	Par quelle moyenne éviter les accidents de circulations ?	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting, La sensibilisation sera organisée par une ONG comme mesure
M YEO Diarandha	ONG Wopilé Sanga	Chef de projet	Est-ce qu'il aura un recrutement concernant les ONG	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting Dans ce cas de projet, il y a un recrutement pour sélectionner une ONG compétente pour la sensibilisation des populations.
M. YEO Djilori	Centre de protection civile	Agent	Propose une formation sur le risque des accidents pour le personnel de l'entreprise	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting Proposition acceptée favorablement en envisageant de l'insérer dans le rapport
M. YAO Kouakou Firmin,	préfecture	Secrétaire General	Pourquoi le promoteur n'est pas présent à cette rencontre	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting le ministère des mines, de l'énergie et du pétrole étant le ministère de tutelle du promoteur brida sa présence et le projet a été lancé sur tout l'étendue du territoire raison pour laquelle, ils ne sont pas la présent à cette rencontre
M KIEKIE Lida	Agriculture	Chief de service représentant DD	Est-ce que le plan du tracé sera disponible pour identifier les personnes impactées par le projet	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting Pour l'heure, le projet est en phase d'information et pour ce qui concerne les personnes impactées, lors du plan d'action de la réinstallation, tous ces éléments seront disponibles
M VAL Y Coulibaly	Sous-préfecture	Sous-préfet	Est-ce qu'il y a des villages concernés par le projet dans ma circonscription	DR TANOCH, Cabinet ENVIMA Consulting Selon la délimitation du plan de la zone d'intentions, c'est surtout le département donc il y aura des villages concernés

À l'issue de ces échanges, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, M. GUEU Gilbert, Préfet du Département de Sinématiali, Président de la séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants. Il a également demandé aux structures et aux chefs présents, d'accueillir chaleureusement le Cabinet lors de ses visites dans leurs locaux, afin de permettre des échanges constructifs et de prendre en compte leurs observations et suggestions pour améliorer l'étude en cours. Après ces quelques mots, il a clôturé la consultation publique à 11 heures 45 minutes.

Fait à Sinématiali le, mercredi 07 mai 2025

Le Secrétaire de séance



Mademoiselle TANOI Thérèse,

Consultant Assistant Sociologue, Cabinet
ENVIMA Consulting

Le Président de séance



M. GUEU Gilbert,

Préfet du Département de Sinématiali

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'Extension et renforcement des réseaux de distribution de dix (10) chefs-lieux de
Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de KONG

L'An deux mil vingt-cinq et le vendredi neuf mai de onze heures trente à douze heures trente minutes dans la salle de conférences de la Préfecture de Kong, s'est tenue une séance d'information et de présentation du projet relatif à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'extension et renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité. Placée sous la présidence de Monsieur OUATTARA Yacouba, Préfet du Département de Kong, Président de ladite séance qui avait pour objectif d'informer, de présenter le projet, objet de la réalisation de l'EIESA et du PAR.

Etaient présents à la table de séance, les personnes dont les noms, prénoms et qualités sont les suivants :

- M OUATTARA Yacouba, Préfet du Département de Kong;
- M.GOUA Bi Lézié Benedict, Secrétaire Général de Préfecture de Kong ;
- M. Tchessakanan TRAORE, Sous-Préfet de Kong ;
- Docteur TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting ;

Le secrétariat de séance était assuré par Docteur TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour se décline comme suit :

- Présentation du projet ;
- Echanges et Discussions.

M. OUATTARA Yacouba, Préfet du Département de Kong, Président de la séance a d'abord adressé ses salutations distinguées, puis a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. En outre, il a précisé l'objectif de la rencontre, à savoir une consultation publique organisée par le Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES pour mener l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Il a ensuite invité le cabinet d'étude à prendre la parole pour fournir des précisions sur le sujet.

En réponse, Docteur TANOI Thérèse, Sociologue, Assistante du Professeur KADJO Arsène, Consultante pour le Cabinet ENVIMA Consulting, a pris la parole pour présenter les détails du projet. Les points clés de son exposé sont les suivants.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Description du Projet

1. Extension et Renforcement des infrastructures électriques :

- renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages.
- fourniture d'une énergie de qualité et renforcement de l'accès à l'électricité des populations.

2. Construction de 12 postes de transformation ;

3. Construction de 11 km de ligne HTA ;

4. Construction de 137.8 Km de BT.

3. Méthodologie des Études.

Mobilisation des équipes techniques et matérielles.

- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires.
 - Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires).
 - Engagement des parties prenantes : consultations publiques de Kong et discussions avec des chefferies locales, jeunes, femmes et autorités.
 - Études techniques et environnementales :
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales.
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.).
 - Cartographie du tracé à l'aide de drones.
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
 - Recensement socio-économique et identification des impacts :
 - Compilation et analyse des données collectées.
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'examens techniques.
4. Collecte des données environnementales, sociales, et économiques.
- Recensement des biens impactés et des personnes affectées.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La présentation ainsi faite, les échanges n'ont pas tardé à se faire entre l'équipe en mission et l'assistance. L'économie de ces échanges est contenue dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. OUATTARA Bassoma	Mairie	Agent technique	Il y a des lotissements dans la zone du projet, qu'est ce qui se passera au car ou ces lots seront impactés.	DR TANO, Cabinet ENVIMA Consulting. Des mesures sont prises pour résoudre le problème des impacts à travers un plan d'action et de réinstallation concernant les lots, les biens agricoles et les activités socioéconomiques.
M. BARA Moussa	Construction	Chef de service	Est-ce que les lotissements existant seront impactés par le projet? Quels sont les mesures pour résoudre ces impacts ?	DR TANO, Cabinet ENVIMA Consulting. Les lots impactés situés dans la zone de l'emprise seront dédommagés si et seulement si sont approuvés.
M. TCHESAKA NAN Traore	Sous-Préfecture	Sous-Préfet	Recommande que le cabinet se réfère au plan directeur de l'urbanisation de Kong, effectué par le BNETD en cette année pour une vérification de plan concernant projet.	DR TANO, Cabinet ENVIMA Consulting. Remercie pour sa recommandation
M. GOUA BI Lézié Benedict	Préfecture	Secrétaire Générale	Contribution : Le projet va contribuer au renforcement de la qualité en électricité donc c'est une bonne initiative de l'Etat de Côte d'Ivoire.	DR TANO, Cabinet ENVIMA Consulting, Merci pour votre avis.

À l'issue de ces échanges, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur OUATTARA Yacouba, Préfet du Département de Kong, Président de la séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants. Il a également demandé aux structures et aux chefs présents, d'accueillir chaleureusement le Cabinet lors de ses visites dans leur structure respective, afin de permettre des échanges constructifs et de prendre en compte leurs observations et suggestions pour améliorer l'étude en cours. Après ces quelques mots, il a clôturé la consultation publique à douze heures cinquante minutes.

Fait à Kong les jour, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance



Mademoiselle TANOHI Thérèse,
Consultante Sociologue, Cabinet ENVIMA
Consulting

Le Président de séance



OUATTARA Yacouba
Grade I, 3eme échelon

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'extension et de renforcement des réseaux de distribution de dix (10)
Chefs-lieux de Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de GBELEBAN

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi quinze mai, à partir de dix (10) heures quarante-huit (48) minutes, s'est tenue, dans la salle de réunion de la Préfecture de Gbéléban, sous la présidence effective de Monsieur ZEZE Tétiali Bertin, Préfet du Département de Gbéléban, une séance d'information sur la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'extension et de renforcement des lignes électriques.

Le secrétariat de séance était assuré par Docteur ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'Etudes Socio-environnementales, Chef de Mission du Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES.

Etaient présentes, les personnes dont la liste de présente figure en annexe.

Outre Monsieur le Préfet, se trouvaient sur la table de séance, les personnes ci-après désignées :

- Monsieur OKOU Ziki Emmanuel, Secrétaire Général de la Préfecture de Gbéléban ;
- Monsieur COULIBALY Toumono Théophile, Sous-Préfet de Gbéléban ;
- Monsieur TRAORE Vacaba, Maire Résident de la Commune Gbéléban ;
- Docteur ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'Etudes Socio-environnementales, Chef de Mission du Cabinet ENVIMA Consulting.

Un (01) seul point était à l'ordre du jour:

- Consultation publique dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet.

Monsieur le Préfet, après les civilités d'usage, situe le cadre de la rencontre et invite le représentant du Cabinet ENVIMA Consulting, Docteur ASSIE, à prendre la parole pour plus de précisions sur la séance de travail.

A l'entame de ses propos, Docteur ASSIE précise la raison de la tenue de cette consultation publique ; informer l'assistance de la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre de la mise en œuvre dudit Projet et recueillir les avis des parties prenantes.

En outre, il présente le Projet comme suit :

Description du Projet

- Renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages ;
- Fourniture d'une énergie de qualité et renforcement de l'accès à l'électricité des populations.

Méthodologie des Études

- Mobilisation des équipes techniques et matérielles ;
- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires ;
- Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires) ;
- Engagement des parties prenantes (consultations publiques de Gbéléban et discussions avec des

- Etudes techniques et environnementales ;
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales ;
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.) ;
 - Cartographie de l'itinéraire des lignes ;
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
- Recensement socio-économique et identification des impacts ;
- Compilation et analyse des données collectées ;
- Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'examen techniques.

Collecte des données environnementales, sociales et économiques

- Recensement des activités économiques, des biens immobiliers et de divers autres biens impactés.

La présentation finie, les échanges commencent entre le représentant du Cabinet et les participants.

Les tableaux ci-après en indiquent la teneur.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. COULIBALY Toumou Théophile	Sous-préfecture de Gbéléban	Sous-préfet de Gbéléban	Etant donné que le Projet concerne le périmètre communal selon vos dires, est-ce possible que Gbanhanla, village communal, en bénéficie ?	Dr ASSIE Attobia Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Concernant Gbanhanla, je ne peux, sans vérification, dire que ce village bénéficiera ou pas de l'extension des lignes de moyenne tension. Ce n'est qu'après la visite de terrain et la superposition des tracés au plan de la ville, qu'il serait possible de situer clairement si l'extension arrive jusqu'à cette localité. Mais, je tiens encore à préciser que les itinéraires définis ne concernent que le secteur communal de Gbéléban.
M. PEHE Alex Badisson	Direction Régionale des Mines et de la Géologie du Kabadougou	Chef de service carrière	Dans votre exposé, vous avez évoqué l'accès à l'électricité, mais pas des branchements sociaux, est-ce que le Projet en prévoit ? Si oui, au niveau de Gbéléban, quel est le nombre de compteurs qui est prévu ? Concernant le renforcement et l'extension des lignes HTA, si toutes ces infrastructures doivent s'ajouter au seul départ existant d'Odienné qui alimente Gbéléban, cela ne risquerait-il pas de créer une perturbation du réseau ? Autrement dit, est-il prévu un autre départ au niveau de ce poste source pour renforcer la qualité de la desserte à Gbéléban ?	Dr ASSIE Attobia Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Le Projet, pour lequel le Cabinet a été mandaté, concerne l'extension et le renforcement des lignes de moyenne tension, qui permettra à terme de pouvoir connecter plusieurs ménages. Pour ce qui est de savoir le nombre de branchements sociaux à réaliser, je ne pourrais vous donner une réponse claire à ce sujet. En ce qui concerne le second volet de votre question, les termes utilisés dans le cadre du sous-projet sont assez clairs, il s'agit du renforcement et de l'extension. De plus, étant donné que l'un des objectifs vise à l'amélioration de la qualité des services liés à l'électricité, je pense que toutes les dispositions seront prises pour assurer un standard de qualité. M. ZEZE Tétéli Bertin, Préfet du Département de Gbéléban : Logiquement, le Projet devrait avoir un volet qui prend en compte la gestion du problème que vous évoquez, de sorte à éviter d'éventuelles perturbations. Pour ce qui est des branchements sociaux, ils interviennent généralement à la suite de l'étape d'extension et de renforcement. Ainsi, la ville ayant réalisé un nouveau lotissement de 1853 lots, l'équipe mandatée par CI-ENERGIES, aura l'occasion de voir que la demande potentielle est grande.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. N'GUESSAN Bogui	Direction Départementale de l'Agriculture	Directeur Départemental	Dans votre présentation, vous avez parlé de l'électrification de 181 localités et dans notre Département, seulement quatre (04) sont concernées par ce renforcement. A ce niveau, si les quatre (04) extensions prévues se feront uniquement au Chef-lieu de Sous-préfecture, qu'en est-il des autres localités ? Ma seconde préoccupation est relative aux autres rencontres après celle-ci que vous avez évoquées. Je voudrais savoir à quel moment elles auront lieu ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Je tiens à souligner le fait que le PROSER 2 dans ces six (06) composantes intègre effectivement une composante liée à l'électrification de 181 localités. Il est revenu à CI-ENERGIES de faire des allotissements en fonction des sous-projets et par la suite mandater les cabinets pour la réalisation des études. Partant de là, notre cabinet a eu la tâche de réaliser les études qui concernent le renforcement et l'extension des lignes de moyennes tensions dans dix (10) chefs-lieux de Département dans le District de Denguélé et des Savanes. Il est donc tout à fait possible que d'autres cabinets viennent après nous pour traiter les points relatifs à l'électrification rurale. M. ZEZE Tétéall Bertin, Préfet du Département de Gbéléban : Tous les villages du Département étant électrifiés, ce dont il s'agit actuellement, c'est la consolidation des ouvrages au niveau de la commune de Gbéléban au sens juridique du terme. Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Concernant le second volet de votre question, l'organisation des autres réunions, les instructions reçues de la part de CI-ENERGIES c'est de s'intéresser prioritairement aux activités économiques susceptibles d'être impactées. En ce qui concerne les biens du domaine privé comme les lots, terrains, îlots et les cultures qui risqueraient d'être impactés tout sera mis en œuvre à notre niveau pour essayer de minimiser autant que possible ces impacts, en proposant des alternatives. C'est donc à la suite du recensement des activités économiques que des réunions seront tenues pour informer les personnes affectées par le projet sur la continuité du processus.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. ZEZE Tétiali Bertin	Préfecture de Gbéléban	Préfet du Département de Gbéléban	Comment les lignes de moyennes et de basses tensions se renforcent-elles ? Dans mon entendement, ce renforcement se fait par le changement de ces lignes. Pouvez-vous apporter plus de clarté à ce sujet ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Effectivement c'est exact, cela correspond aux changements de câbles. M. ZEZE Tétiali Bertin, Préfet du Département de Gbéléban : Dans cette logique, puisqu'il s'agit de lignes existantes sur le domaine public, il n'y a pas tellement d'impact en tant que tel. C'est donc l'occasion de se rappeler des zones de domanialité publique qui demeurent la propriété de l'État.
M. TRAORE Vacaba	Mairie de Gbéléban	Maire résident de la Commune de Gbéléban	Déjà avec les lignes existantes, nous avons des coupures intempestives, si on vient encore faire des prolongements sur celles-ci, je ne vois aucun changement. S'il s'agissait du renforcement des structures existantes, on pouvait se réjouir en ce sens qu'il faut relever le fait que beaucoup d'infrastructures en construction dans la commune ne sont pas encore alimentées.	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Vos observations sont bien notées et seront retranscrites dans le rapport.
M. COULIBALY Toumono Théophile	Sous-préfecture de Gbéléban	Sous-Préfet de Gbéléban	J'aimerais apporter un additif à l'intervention de Monsieur le Maire, concernant la qualité de l'électricité dans la ville de Gbéléban. En effet, nous souffrons des coupures intempestives, à la moindre intempérie, même lorsque le ciel est dégagé. Cette mauvaise qualité de l'électricité endommage les appareils et impacte également les réseaux de téléphonie mobile. Il est donc nécessaire que vous releviez ce point pour le faire remonter à CI-ENERGIES.	Comme je l'avais indiqué plus tôt, l'un des points des termes de référence de ce sous-projet est le renforcement, donc soyez-en rassurés, qu'on ne peut pas faire de l'extension du réseau sans s'assurer en amont de la capacité qu'a le réseau actuel de supporter les prolongements.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. TOURE Ousmane	Direction Départementale de la Construction	Directeur Départemental	Est-ce que la réalisation des itinéraires des lignes HTA s'est faite en tenant compte du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) ? Le décret relatif aux emprises des lignes parle de 7,5 m de part et d'autre de la ligne, mais dans votre présentation vous avez parlé de 07 m. J'aimerais savoir qu'est ce qui a motivé le choix de ces 07 m ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : Les itinéraires des lignes de moyenne tension à réaliser ont été faits en se basant sur le plan existant de la ville. Surement plus tard d'autres projets de CI-ENERGIES prenant en compte le PUD verront le jour. Concernant les emprises, d'après la documentation technique existante à ce sujet, pour des lignes supportant des intensités de 15 à 33 kV, l'emprise maximale admise est de 07m de part et d'autre de la ligne.
M. TRAORE Vacaba	Mairie de Gbéléban	Maire résident de la Commune de Gbéléban	Quelle est la capacité en termes de kilowatt des lignes qui seront construites ? Je le demande parce qu'il est prévu l'implantation des unités industrielles dans la ville de Gbéléban.	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : La capacité des lignes qui seront construites est de 33kV soit 33 000 volts. Aussi, faudrait-il savoir que le Projet est destiné à l'amélioration de la desserte en énergie et permettre à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de l'accès à l'électricité.
M. N'GUESSAN Bogui	Direction Départementale de l'Agriculture	Directeur Départemental	J'aimerais savoir si l'indemnisation des biens potentiellement impactés se fera avant ou après les travaux ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting : L'indemnisation se fera après la destruction ou l'expropriation, une fois le préjudice subi est effectivement constaté. Ce qui se fait obligatoirement avant les travaux c'est le recensement des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet.

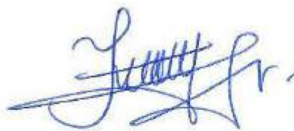
Au terme de ces échanges, Monsieur le Préfet salue les avis pertinents des participants et également le Projet qui vise la fourniture de l'énergie de qualité et le renforcement à l'accès à l'électricité des populations en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

En outre, il demande d'une part, au Cabinet, dans l'approche sociologique avec les parties prenantes, d'insister sur le respect des emprises des bases ou hautes tensions, en vue d'éviter d'éventuels accidents et d'autre part, aux parties prenantes de réserver un bon accueil à l'équipe du Cabinet lors des visites dans leurs locaux pour des entretiens dans l'optique d'améliorer le Projet.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Préfet, en sa qualité de Président de séance, remercie les participants pour la qualité des échanges, pour leur présence et clôture cette consultation publique à onze (11) heures cinquante (50) minutes.

Fait à Gbéléban, les jour, mois et an ci-dessus indiqués

Le Secrétaire de séance



Dr. ASSIE Attobla Fulbert

Le Président de séance

P/Le Préfet et P. O. ;
Le Secrétaire Général



KOU Ziki Emmanuel
Grade I

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'Extension et renforcement des réseaux de distribution de dix (10) chefs-
lieux de Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de SEGUELON

L'An deux mil vingt et cinq, le mercredi quatorze mai de dix heures treize à onze heures vingt-sept dans la salle de réunions de la Préfecture de SEGUELON, s'est tenue une séance d'information et de présentation du projet relatif à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'extension et de renforcement des lignes électriques. Placée sous la présidence de M. Guy Norbert BOABLE, Préfet du Département de SEGUELON. Cette rencontre a pour objectif d'informer, de présenter le projet qui vise la réalisation de l'EIESA et du PAR.

Etaient présents à la table de séance, les personnes dont les noms, prénoms et qualités sont les suivants :

- M. Guy Norbert BOABLE, Préfet du Département de SEGUELON ;
- M. KOUADIO Konan Bertin, Secrétaire Général de la Préfecture de SEGUELON ;
- Dr ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'études Socio-environnementales, Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting ;
- Dr AMANI Kouakou Alex Smith, Sociologue, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting ;
- Mlle AMANI Ahou Ella Charlene, Environnementaliste du Cabinet ENVIMA Consulting ;

Le secrétariat de séance est assuré par Dr ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'études Socio-environnementales, Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour se décline comme suit :

- Présentation du projet ;
- Échanges et Discussions.

M. Guy Norbert BOABLE, Préfet du Département de SEGUELON, Président de la séance a d'abord adressé ses salutations distinguées puis a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. En outre, il a précisé l'objectif de la rencontre, à savoir une consultation publique organisée par le Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES pour mener l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Il a ensuite invité le cabinet d'étude à prendre la parole pour fournir des précisions sur le sujet.

En réponse, Dr ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'études Socio-environnementales, Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting, a pris la parole pour présenter les détails du projet. Les points clés de son exposé sont les suivants.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Description du Projet

- Renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages.
- Fournir une énergie de qualité et Renforcer l'accès à l'électricité des populations

Méthodologie des Études

- Mobilisation des équipes techniques et matérielles.
- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires.

- Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires).
- Engagement des parties prenantes : consultations publiques de SEGUELON et discussions avec des chefferies locales, jeunes, femmes et autorités.
- Études techniques et environnementales :
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales.
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.).
 - Cartographie de l'itinéraire des lignes.
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
- Recensement socio-économique et identification des impacts :
- Compilation et analyse des données collectées.
- Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'exams techniques.

Collecte des données environnementales, sociales, et économiques.

- Recensement des biens impactés et des activités économiques et des biens immobiliers impactés.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La présentation ainsi faite, les échanges n'ont pas tardé à se faire entre l'équipe en mission et l'assistance. La primeur de ces échanges est contenue dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
Lt Colonel KOUAME K. Raphaël	Direction Départementale des Eaux et Forêts	Chef de cantonnement des eaux et forêts de Séguélon	Quelle est l'envergure sécuritaire des lignes de moyennes tensions et basses tensions ? ma seconde préoccupation est de savoir quel est le processus de dédommagement envisagé pour les personnes impactées ? le dédommagement se fera-t-il avant ou après l'impact ?	M. BOABLE Guy Norbert, Préfet de Séguélon a souhaité rebondir sur l'aspect concernant le dédommagement, en s'appuyant sur ses expériences antérieures concernant un projet similaire dans la localité de Betté. Il a souligné qu'on ne pouvait procéder au dédommagement d'une personne sans avoir causé en amont un préjudice. Cependant le promoteur du projet a l'obligation de réaliser toutes les études préalables et de procéder au recensement des impacts. Par ailleurs, même quand celles-ci ont déjà été réalisées, au cours de l'exécution de l'ouvrage ces impacts pourraient augmenter ou diminuer. Cela justifie le fait que les dédommagements ne soient pas réalisés avant les travaux. En outre en complément de l'expertise réalisée en amont, une contre-expertise est réalisée pour avoir l'indemnisation définitive. Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, L'emprise, des lignes dépend de la capacité de transport de courant. Pour les lignes Moyenne Tension, généralement de 15 à 33 KV, l'emprise de sécurité peut atteindre 7 mètres de part et d'autre de la ligne, en particulier lorsque l'infrastructure traverse des zones boisées ou non urbanisées. En milieu urbain ou aggloméré, cette largeur peut être réduite en fonction des contraintes physiques et réglementaires locales.
M. DJAN Konan	Direction des Hydrocarbures	Représentant du Directeur Régional des Mines de l'Energie et du Pétrole d'Odienne	J'aimerais savoir si ma direction sera impliquée dans la faisabilité du projet jusqu'à son achèvement, parce que nous constatons que nos services sont exclus des projets d'électrification.	M. BOABLE Guy Norbert, Préfet de Séguélon a saisi cette question pour formuler une recommandation importante à l'attention du maître d'ouvrage, CI-ENERGIES. Il a déploré que les entreprises sous-traitantes mandatées pour l'exécution des travaux n'impliquent généralement les autorités préfectorales que lorsqu'elles rencontrent des blocages ou des différends avec les populations locales. Il a ainsi insisté sur le fait que le corps

3

				préfectoral et les autorités locales doivent être associés à toutes les phases du projet, de la planification jusqu'à la finalisation, afin de garantir une meilleure coordination sur le terrain et d'éviter les conflits. Dr AMANI Alex, Expert sociologue (Cabinet ENVIMA Consulting) a rassuré M. le Préfet sur le fait que ces recommandations seront intégrées dans le rapport d'étude, afin de les faire remonter de manière formelle à CI-ENERGIES.
Dr YAO Sahoure Guy	Etablissement Public Hospitalier Départemental (EPHD) de Séguélon	Directeur	Ma préoccupation est de savoir si l'extension et le renforcement des lignes tiennent compte du PUD (Plan Urbanisme Directeur) qui est aussi en projet.	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, Les tracés des lignes à construire ont été définis en se basant sur les plans existants de la ville, disponibles au moment de l'étude.
M. ACCOUP Ange Patrick	Direction Régionale des Mines et de la Géologie d'Odienne	Représentant du Directeur Régional	J'ai deux préoccupations. Premièrement, vous avez évoqué l'indemnisation des plantations et des constructions ; qu'en est-il des terres elles-mêmes lorsqu'elles sont impactées ? Deuxièmement, je recommande que CI-ENERGIES ou ses sous-traitants se rapprochent de la Direction Régionale pour être correctement orientés sur le choix des matériaux à utiliser pour les ouvrages.	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, Les terres ne sont pas directement indemnisées dans le cadre de ce projet, car elles demeurent la propriété de l'Etat ou des communautés. Ce sont les cultures ou constructions situées sur ces terres autrement dit les investissements des occupants qui font l'objet d'une évaluation et d'une indemnisation.
M. DIARRASSOUBA Vassirama		Chef de village de Sienso-Koroni	Est-ce que les autres villages seront électrifiés ?	M. Kouadio Bertin KOUADIO, Secrétaire Générale de la Préfecture de Séguélon Pour le moment c'est la ville de Séguélon qui est concerné, si cela devrait arriver, le Préfet vous enverra une note afin de vous informer

4

À l'issue de ces échanges, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, M. Guy Norbert BOABLE, Préfet du Département de SEGUELON, Président de séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants.

Il a également demandé aux structures et aux chefs de communautés présents, d'accueillir chaleureusement le Cabinet lors de ses visites dans leurs locaux, afin de permettre des échanges constructifs et de prendre en compte leurs observations et suggestions pour améliorer le projet en cours.

Après ces quelques mots, il a clôturé la consultation publique à 11 heures 27 minutes.

Fait à SEGUELON, le Mercredi 14 mai 2025

Le Secrétaire de séance



Dr. ASSIE Attobla Fulbert,
Chargé d'études Socio-environnementales,
Cabinet ENVIMA Consulting

Le Président de séance



M. Guy Norbert BOABLE,
Préfet Hors Grade

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE (PROSER)**

**Phase 2 : Projet d'Extension et renforcement des réseaux de distribution de dix (10) chefs-lieux de
Départements dans le District des Savanes et du Denguélé.**

Département de SAMATIGUILA

L'An deux mil vingt et cinq, le jeudi huit mai de dix heure quatre à treize heure cinq minute dans la salle de réunion de la Sous-Préfecture de SAMATIGUILA, s'est tenue une séance d'information et de présentation du projet relatif à la réalisation de l'Etude d'impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'extension et renforcement. Placée sous la présidence de M. KOUADJO Ekré Richmond, Préfet du Département de SAMATIGUILA, Président de la séance. Cette rencontre avait pour objectif d'informer, de présenter le projet qui vise la réalisation de l' EIESA et du PAR. Etaient présents à la table de séance, les personnes dont les noms, prénoms et qualités sont les suivants :

- M. KOUADJO Ekré Richmond, Préfet du Département de SAMATIGUILA, ;
- Dr ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'études Socio-environnementales, Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting ;
- Dr AMANI Kouakou Alex Smith, Sociologue, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting ;
- Mlle AMANI Ahou Ella Charlene, Environnementaliste du Cabinet ENVIMA Consulting ;

Le secrétariat de séance était assuré par Dr AMANI Kouakou Alex Smith, Sociologue, Consultant pour le Cabinet ENVIMA Consulting.

L'ordre du jour se décline comme suit :

- Présentation du projet ;
- Echanges et Discussions.

M. KOUADJO Ekré Richmond, Préfet du Département de SAMATIGUILA, Président de la séance a d'abord adressé ses salutations distinguées puis a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. En outre, il a précisé l'objectif de la rencontre, à savoir une consultation publique organisée par le Cabinet ENVIMA Consulting, mandaté par CI-ENERGIES pour mener l'Etude d'impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) ainsi que l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR). IL a ensuite invité le cabinet d'étude à prendre la parole pour fournir des précisions sur le sujet.

En réponse, Dr ASSIE Attobla Fulbert, Chargé d'études Socio-environnementales, Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting, a pris la parole pour présenter les détails du projet. Les points clés de son exposé sont les suivants.

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Description du Projet

- renforcement et extension du réseau électrique pour le raccordement de nouveaux ménages.
- fourniture d'une énergie de qualité et le renforcement de l'accès à l'électricité des populations

Méthodologie des Études

- Mobilisation des équipes techniques et matérielles.
- Collecte de données documentaires, y compris des rapports techniques et des études similaires.
- Préparation des outils de collecte (fiches d'enquêtes, guides d'entretiens, questionnaires).

- Engagement des parties prenantes : consultations publiques de Samatiguila et discussions avec des chefferies locales, jeunes, femmes et autorités.
- Études techniques et environnementales :
 - Inventaire des espèces floristiques et fauniques locales.
 - Analyse des données hydrogéologiques (zones inondables, etc.).
 - Cartographie de l'itinéraire des lignes.
 - Analyse des paramètres environnementaux (pollution de l'air, niveaux sonores).
- Recensement socio-économique et identification des impacts ;
- Compilation et analyse des données collectées.
- Rédaction des rapports provisoires et définitifs, suivie de restitutions publiques et d'examens techniques.

Collecte des données environnementales, sociales, et économiques.

- Recensement des biens impactés et des activités économiques et des biens immobiliers impactés.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La présentation ainsi fait, les échanges n'ont pas tardé à se faire entre l'équipe en mission et l'assistance. La primeur de ces échanges est contenue dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
M. SEKONGO		Chef de communauté Senoufo	Je vous remercie pour votre exposé, - Je souhaiterais que sur la diapositive, vous me situez exactement le passage de l'ancienne ligne qui sera renforcé et de la nouvelle ligne qui côtoie la voie » - Quel pourrait être les impacts pendant les travaux sur les populations ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, Plus de précision dans l'itinéraire des lignes à renforcer et celles à construire ont été apporté à l'aide de la diapositive concernée. Pour les impacts sur la population, elles concernent entre autres : la perturbation des activités économiques, une perte potentielle des biens et cultures situées dans l'emprise des lignes électriques.
M. DIALLO Aboulaye		Représentant du chef de village Kéniwara	Je remercie toute la délégation - Le projet se limite-t-il seulement à la ville et ne concerne pas aussi les villages ?	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, Le projet PROSER a dans ses composantes une partie consacrée à l'électrification rurale et une autre qui concerne l'extension et le renforcement des lignes électriques dans des chefs-lieux de département. Ce qui motive notre présence de ce jour, c'est la composante qui est liée à l'extension et au renforcement des lignes électriques. Il serait donc tout à fait possible qu'un autre cabinet en charge des études d'impacts environnementales liées à la composante Electrification Rurale fasse des consultations publiques au sein du département de Samatiguila.
M. DIABY Mamadou		Président de la CNJCI (Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire)	- Mon magazine est situé dans l'emprise du projet, est-il possible pour moi de mener à bien mes activités, lors des travaux ? - Si non qu'est-ce que le cabinet prévoit pour moi par rapport à ma situation ?	Dr AMANI Kouakou Alex Smith, Cabinet ENVIMA Consulting, Dans votre cas, s'il s'avère que votre magasin se trouve effectivement dans l'emprise de la ligne, lors des travaux vous serez dans l'obligation de suspendre momentanément votre activité. Par ailleurs, bien avant le début des travaux une équipe sillonnera les différents itinéraires prévus pour le passage des lignes afin de recenser toutes les activités économiques qui seront impactées. Durant cette phase, toutes les informations concernant le bien ou l'activité impacté seront recueillies. Dans votre cas par exemple après les informations relatives à votre identité, on collectera des informations sur le rendement de votre activité économiques à savoir votre gain journalier, hebdomadaire ou mensuelle afin d'envisager un dédommagement.

M. Abou DIABY		Maire résident	J'aimerais savoir s'il existerait une possibilité lors des travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique que les quartiers pas encore électrifiés soient pris en compte et électrifiés par la même occasion.	Dr ASSIE Attobla Fulbert, Cabinet ENVIMA Consulting, Oui, cela est tout à fait possible. Dans ce cas, il s'agit d'une extension du réseau électrique afin de connecter les quartiers qui jusque-là ne bénéficiaient pas de l'électricité.
------------------	--	-------------------	--	---



À l'issue de ces échanges, aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, M. KOUADJO Ekré Richmond, Préfet du Département de SAMATIGUILA, Président de la table de séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants.

Il a également demandé aux structures et les chefs de villages présents, d'accueillir chaleureusement le Cabinet lors de ses visites dans leurs locaux, afin de permettre des échanges constructifs et de prendre en compte leurs observations et suggestions pour améliorer le projet en cours.

Après ces quelques mots, il a clôturé la consultation publique à 13 heures 05 minutes.

Fait à SAMATIGUILA, le, jeudi 08 mai 2025

Le Secrétaire de séance

Dr ASSIE Attobla Fulbert,

Chargé d'études Socio-environnementales,
Chef de Mission, Cabinet ENVIMA Consulting

Le Président de séance



M. KOUADJO Ekré Richmond,

Préfet du Département de SAMATIGUILA

Ekré Richmond KOUADJO
Préfet Hors Grade

financiers d'être suffisamment éclairés dans sa phase pratique. Il a procédé à la présentation du projet dont les points clés se présentent comme suit :

I. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – Phase 2 (PROSER 2) sera réalisé dans les quatorze (14) districts et trente-deux (32) régions que compte la Côte d'Ivoire. Il concerne l'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) régions. Au niveau du District du Goh Djiboua, l'électrification rurale prendra en compte 32 localités, l'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans les Départements de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guitry.

Les localités concernées par ce projet sont situées dans les Sous-préfectures de **Divo** (Claironkro, Akabroukro), **Didoko** (Koffikankro et Amanikro 1), **Ogoudou** (Bema Kouassikro) et **Zego** (Yaokankro et Ipoukouadiokro).

Concrètement, il s'agira de :

1. Procéder à l'extension de réseaux de distribution électrique à des localités qui n'en disposent pas encore ;
2. Renforcer des réseaux de distribution électrique existante ;
3. Méthodologie des Études :
 - Investigation de terrain
 - **Engagement des parties prenantes** (Consultation publique d'information à la préfecture et consultation communautaire dans les villages de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guitry) :
 - Consultation publique d'information à la préfecture,
 - Transmission de fiches de consultation au Ministère techniques,
 - Consultations communautaires des villages concernés
 - **Étude socio-économique** : identification des établissements humains, recensement des sites culturels, mode de vie des populations, économie locale, composition du tissu local, démographie, etc.
 - **Collecte des données floristiques terrestres** : relevés de terrain sur des parcelles définies, identification des espèces rencontrées, enquêtes ethnobotaniques,
 - **Collecte des données fauniques terrestres** : inventaires des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et des mammifères et enquêtes ethnozoologiques dans la zone du projet,
 - **Analyse des paramètres environnementaux** : PM2,5 ; PM10 ; niveau sonore,
 - **Consultation des Personnes Affectées par le Projet (PAP)** : les PAP seront identifiées par un autre cabinet avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, et les consultations se feront après réception des données
 - **Négociations et signature des fiches individuelles d'entente**
 - Traitement des données recueillies et rédaction des rapports
 - Traitement et analyse des données
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs de l'EIESA : restitution, enquête publique, séance d'examen technique
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs du PAR : restitution, validation en séance d'examen technique

Après l'intervention du Docteur N'DRI Kouadio Patrice, Monsieur Adama DOUMBIA, Secrétaire Général de Préfecture du Département de Divo, a invité les participants à exprimer leurs avis et préoccupations suite aux différents propos.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La synthèse des interventions et des échanges est présentée dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
BROU Kouadio Daniel	Chefferie de Akabroukro	Représentant du Chef de village	Est-ce que nos tuteurs Dida sont informés de ce projet, car ils ont empêché la réalisation de deux projets dans notre village ? D'ailleurs, pour ce projet de Ci-Energie, les piqués fixés ont été enlevés, on ne sait par qui.	KONE Pitou, Sous-préfet de Didioko, répondant à cette question a affirmé qu'il ne faut pas se laisser de sensibiliser. Pour lui, régler une telle situation requiert la tenue d'une autre réunion impliquant les propriétaires terriens (Dida), les chefs de villages et les autorités administratifs que constituent le corps préfectoral et les responsables techniques. Adama DOUMBIA, Secrétaire Général de Préfecture de Divo, a renchérit qu'il faut impliquer les propriétaires terriens à la réalisation de ce projet.
KOBON Kobon Simplicie	Direction Régionale des Eaux et Forêts	Directeur régional	Puisque la présentation a été brève et ne contient pas de cartes, est-ce qu'on peut avoir la cartographie des villages à électrifier pour savoir si les parcs et réserves seront impactés ?	Pour répondre à cette question, Dr NDRI Kouadio Patrice, Sociologue du cabinet H&B Consulting, a indiqué que les cartes des zones du projet sont disponibles et leurs seront mises à disposition.
YOHOU Romain	Direction Régionale de la Santé	Représentant du Directeur Régional	Je tiens à remercier les promoteurs de ce projet. Je souhaille que vous insistiez sur l'emprise réelle des HTA ? À quel moment l'emprise est de 18m et à quel moment elle est de 15m ?	Dr NDRI Kouadio Patrice, Sociologue du cabinet H&B Consulting, a précisé que l'emprise des HTA est de 15m. Dr NDRI Kouadio Patrice, Sociologue du cabinet H&B Consulting, répondant à cette question a dit que l'emprise de 18m concerne les Hautes Tensions (HT) et elle est de 15m lorsqu'il s'agit de la Moyenne Tension (HTA).
Adama DOUMBIA	Préfecture de Divo	Secrétaire Général	S'adressant aux chefs de village, le Secrétaire Général de Préfecture de Divo a dit ceci « lorsque l'emprise des poteaux sera déterminée, il ne faudrait pas qu'elle soit recolonisée pour votre sécurité et votre bien-être ».	
			Pour les prochains projets il faudrait sensibiliser en faisant la différence entre chef de village, propriétaires terriens et surtout éviter de créer des problèmes lors de leur réalisation. Il faut que les TDR soient étoffés et suffisamment claires. Il faut associer pleinement les autorités villageoises dans la réalisation de ce projet afin d'éviter les éventuelles tensions	
OUATTARA Y. Daouda	Direction Régionale de Pétrole, Mine et Énergie	Représentant de la Direction Régionale		

À l'issue de ces échanges, le Secrétaire Général de Préfecture a invité les parties prenantes à s'approprier le projet, d'être plus réceptives pour contribuer effectivement à la réalisation de cette étude en vue de la mise en œuvre effective dudit projet. Il a demandé aux chefs de villages de faire remonter toutes sortes de difficultés que pourraient susciter la mise en œuvre de ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture a réitéré ses remerciements aux participants et a levé la séance.

Fait à Divo, les jours, mois et ans que dessus

Le Secrétaire de séance
Dr N'DRI KOUADIO PATRICE
Consultant Sociologue
Cel: 07 08 35 28 85 / 05 65 83 76 36
kouadiopatricendri@gmail.com

Dr N'DRI Kouadio Patrice
Consultant Sociologue, Cabinet H&B Consulting

Le Secrétaire Général de Préfecture de Divo

DOUMBIA Adama
Grade I

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET D'ACCÈS À
L'ÉLECTRICITÉ – PHASE 2 (PROSER 2)
ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
RÉINSTALLATION (PAR)
DISTRICT DU GOH - DJIBOUA**

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi vingt-neuf Avril, de onze heures vingt minutes à douze heures trente-cinq minutes, s'est tenue à la salle de Conférences de la Préfecture de Guitry, une réunion d'information et de consultation dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le District du Goh – Djiboua relatif au Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2). Placée sous la Présidence de Madame IDA Épouse CAMARA, Préfet du Département de Guitry, cette réunion a pour objet d'informer et présenter le projet qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'EIESA et du PAR aux parties prenantes afin de recueillir leurs préoccupations et attentes.

Étaient présents, outre Madame IDA Épouse CAMARA, Préfet de Département de Guitry, Monsieur Amara BAMBA, Secrétaire Général de Préfecture de Guitry, Monsieur N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue, Consultant du Cabinet H&B Consulting, les participants dont les noms suivent, ci-joint la liste émergée de présence.

Le secrétariat de séance était assuré par M. N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue, Consultant pour le Cabinet H&B.

L'ordre du jour était le suivant :

- Description du projet ;
- Échanges et Discussions.

Madame IDA Épouse CAMARA, Préfet du département de Guitry, en sa qualité de Présidente de séance situe le contexte de la rencontre en souhaitant la cordiale bienvenue à l'assistance. Poursuivant, elle indique l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2). Elle invite le représentant du cabinet H&B à faire la présentation du projet.

Au nom du cabinet H&B consulting, Dr N'DRI Kouadio Patrice, sociologue, dans sa prise de parole salue la présence de tous. Il indique que la rencontre de ce jour s'inscrit dans la présentation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2). Il rappelle que l'étude environnementale et sociale permet au promoteur du projet et ses appuis financiers d'être suffisamment éclairés dans la phase pratique dudit projet. Il procède à la présentation du projet dont les points clés se présentent comme suit :

I. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2) sera réalisé dans les quatorze (14) Districts et trente-deux (32) Régions que compte la Côte

d'Ivoire. Il concerne l'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux (32) Régions. Au niveau du district du Gôh - Djiboua, l'électrification rurale prendra en compte 32 localités, l'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans les Départements de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guirya. Les localités concernées par ce projet sont situées dans les Sous-préfectures de Guirya, Dairo-Didizo et Lauzoua : Kofesso Dioulabougou, Kpetre Kouakoukro (Behiri Oussoukro) et Agnikro.

Concrètement, il s'agira de :

1. Procéder à l'extension de réseaux de distribution électrique à des localités qui n'en disposent pas encore ;
2. Renforcer des réseaux de distribution électrique existante ;
3. Méthodologie des Études :
 - Investigation de terrain
 - Engagement des parties prenantes (Consultation publique d'information à la préfecture de Guirya et consultation communautaire dans les villages de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guirya) :
 - Consultation publique d'information à la préfecture,
 - Transmission de fiches de consultation aux Ministères techniques,
 - Consultations communautaires des villages concernés
 - Étude socio-économique : identification des établissements humains, recensement des sites culturels, mode de vie des populations, économie locale, composition du tissu local, démographie, etc.
 - Collecte des données floristiques terrestres : relevés de terrain sur des parcelles définies, identification des espèces rencontrées, enquêtes ethnobotaniques,
 - Collecte des données fauniques terrestres : inventaires des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et des mammifères et enquêtes ethnozoologiques dans la zone du projet,
 - Analyse des paramètres environnementaux : PM2,5 ; PM10 ; niveau sonore,
 - Consultation des personnes affectées/ impactées par le Projet (PAP) : les PAP seront identifiées par un autre cabinet avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, et les consultations se feront après réception des données
 - Négociations et signature des fiches individuelles d'entente
 - Traitement des données recueillies et rédaction des rapports
 - Traitement et analyse des données
 - Rédaction des rapports provisoires et définitifs de l'EIESA : restitution, enquête publique, séance d'examen technique
 - Rédaction des rapports provisoire et définitif du PAR : restitution, validation en séance d'examen technique

Après l'intervention du Docteur N'DRI Kouadio Patrice, Madame IDA Épouse CAMARA, Préfet du Département de Guirya, invite les participants à exprimer leurs avis et préoccupations.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La synthèse des interventions et des échanges est présentée dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
KOUADIO Konan Vincent	Jeunesse du village d'Agnikro (Lauzoua)	Président des jeunes	Dans notre secteur, il existe deux Agnikro, le premier se trouve dans la Sous-préfecture de Lauzoua et le second est situé dans la Sous-préfecture de Guirry, lequel des deux parlez-vous dans ce projet ?	À cette question, Dr N'DRI Kouadio Patrice a répondu qu'il s'agit du village de Agnikro qui est situé dans la sous-préfecture de Lauzoua.
ALLOU Adou Bertrand	Jeunesse du village d'Agnikro (Guirry)	Président des jeunes	Je souhaite que le deuxième village de Agnikro soit pris en compte dans le projet d'électrification	
YAO Koffi	Jeunesse du village de N'Gokro	Président des jeunes	Je voudrais que notre village bénéficie de ce projet d'électrification rurale	
TRAORE Anas	Jeunesse du village de Kofesso Dioulabougou	Vice-président des jeunes	Nous disons grand merci à Madame le Préfet, au Chef de l'État et à toute la Côte d'Ivoire d'avoir pensé à nous. Cette électrification facilitera le fonctionnement de notre maternité. Cela va beaucoup aider la population à mener des activités économiques	
KOUADIO Yao Jean	Jeunesse du village de Bathiéniékro	Président des jeunes	Nous demandons au gouvernement et à Côte d'Ivoire Énergie de penser à nous.	
MAMADOU Touré	Chefferie du village de Brabéri	Chef de village	Je salue Côte d'Ivoire Énergie pour ce bon projet. Comme le projet traverse des champs, qu'est-ce qui est prévu pour les propriétaires de ces champs ?	Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a répondu qu'il aura un Plan d'Action de Réinstallation (PLAN) qui consistera à identifier les personnes impactées et leurs biens. Ensuite la Direction Départementale de l'agriculture se chargera de l'évaluation de ces cultures en vue de leur indemnisation. M. KASSI Tanoh, Directeur Départementale de l'Agriculture a renchérit que l'évaluation des cultures se fera selon les spéculations et leur âge. Il a ajouté que les chefs de village seront fortement impliqués dans cette opération d'évaluation. Il a clos ses propos en précisant que tous ceux qui seront

					impacts seront indemnisés. Cependant, il souhaiterait que le bailleur paye les impacts dans un délai raisonnable.
Capitaine KOUASSI Stéphane Olivier	Cantonement nt des Eaux et Forêt	Chef de cantonement des Eaux et Forêt de Guity	Qu'en sera-t-il des réserves et forêts classées qui seront traversées par le projet ?		Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a souligné qu'il va interagir avec lui pour avoir leurs propositions dans ce sens. Toutefois, il a ajouté que des recommandations seront faites par rapport aux espaces classés.
YAPI Adou Roger	Direction Département ale de la Construction	Directeur Départemental	Est-ce que vous avez les plans des villages ? Si oui, est-ce que vous les utiliser ?	La ville de Guity est confrontée aux problèmes réguliers d'électricité dus aux coupures intempestives et les baisses de tension, est-ce que le raccordement à ces villages ne va pas aggraver la situation au niveau de Guity ?	Répondant à ces deux préoccupations, Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a dit ne pas avoir le plan de ces villages. Par conséquent, il ne les utilise pas. Pour ce qui relève du problème lié au raccordement à ces villages, Dr N'DRI a rassuré que le projet consistera au renforcement des ouvrages du système électrique. Ce qui suppose que l'électricité sera de qualité, avec une capacité plus grande, conforme à la demande des ménages.



À l'issue des échanges, le Préfet invite les parties prenantes à s'approprier le projet, d'être plus réceptives pour contribuer à la réalisation de cette étude en vue de la mise en œuvre effective du projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Préfet réitère ses remerciements aux participants et lève la séance.

Fait à Guirya, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Dr N'DRI KOUADIO PATRICE
Consultant Sociologue
07 08 35 76 35 / 05 65 83 76 36
ndriopatricendri@gmail.com

Dr N'DRI Kouadio Patrice

Consultant Sociologue, Cabinet H&B Consulting



La Présidente de séance

IDA Épouse CAMARA A. Grâce

Préfet

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET D'ACCÈS À
L'ÉLECTRICITÉ – PHASE 2 (PROSER 2)
ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
RÉINSTALLATION (PAR)
DISTRICT DU GOH - DJIBOUA**

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi vingt-neuf avril, de quinze heures quarante-cinq minutes à dix-sept heures sept minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de Lakota, une réunion d'information et de consultation dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le District du Goh – Djiboua relatif au Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2). Placée sous la présidence de Monsieur Lassina BINATE, Préfet du Département de Lakota, cette réunion avait pour objet d'informer et présenter le projet qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'Etude de (EIESA) et (PAR) aux parties prenantes afin de recueillir leur préoccupations et attentes.

Etaient présents à la table de séance, les personnes dont les noms, prénoms et qualités sont ci-dessous indiqués:

- Monsieur BINATE Lassina, Préfet de Département de Lakota ;
- Monsieur KOUAKOU Bah Yves Rolind, Expert Environnementaliste du Cabinet H&B Consulting
- Monsieur N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue, consultant du Cabinet H&B Consulting

Le secrétariat de séance était assuré par M. N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue, Consultant pour le Cabinet H&B.

L'ordre du jour était le suivant :

- Description du projet ;
- Échanges et Discussions.

Monsieur Lassina BINATE, Préfet du Département de Lakota, en sa qualité de Président de la séance a donné le ton de la rencontre en souhaitant la bienvenue à l'assistance. Poursuivant, il a indiqué l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIESA) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2).

Il a ensuite invité le représentant du cabinet H&B à faire la présentation du projet.

Au nom du cabinet H&B consulting, Dr N'DRI Kouadio Patrice, sociologue, dans sa prise de parole a salué la présence de tous. Il a indiqué que la rencontre de ce jour s'inscrit dans la présentation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2). Il a rappelé que l'étude environnementale et sociale permet au promoteur du projet et ses appuis financiers d'être suffisamment éclairés dans la phase pratique du projet. Suite à ces propos, il a procédé à la présentation du projet dont les points clés se présentent comme suit :

I. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (PROSER 2) sera réalisé dans les quatorze (14) districts et trente-deux (32) régions que compte la Côte d'Ivoire. Il concerne l'électrification de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux

(32) régions. Au niveau du District du Goh Djiboua, l'électrification rurale prendra en compte 32 localités, l'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans les Départements de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guitry. Les villages concernés par ce projet dans le Département de Lakota sont : Adoukro, Djatchillie, Kripoko Gaspardkro et les quartiers de Lakota.

Concrètement, il s'agira de :

1. Procéder à l'extension de réseaux de distribution électrique à des localités qui n'en disposent pas encore ;
2. Renforcer des réseaux de distribution électrique existante ;
3. Méthodologie des Études :
 - Investigation de terrain
 - Engagement des parties prenantes (Consultation publique d'information à la Préfecture de Guitry et consultation communautaire dans les villages de Gagnoa, Oumé, Divo, Lakota et Guitry) :
 - Consultation publique d'information à la préfecture,
 - Transmission de fiches de consultation au Ministères techniques,
 - Consultations communautaires des villages concernés
 - Étude socio-économique : identification des établissements humains, recensement des sites culturels, mode de vie des populations, économie locale, composition du tissu local, démographie, etc.
 - Collecte des données floristiques terrestres : relevés de terrain sur des parcelles définies, identification des espèces rencontrées, enquêtes ethnobotaniques,
 - Collecte des données fauniques terrestres : inventaires des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et des mammifères et enquêtes ethnozoologiques dans la zone du projet,
 - Analyse des paramètres environnementaux : PM2,5 ; PM10 ; niveau sonore,
 - Consultation des Personnes Affectées par le Projet (PAP) : les PAP seront identifiées par un autre cabinet avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, et les consultations se feront après réception des données
 - Négociations et signature des fiches individuelles d'entente
 - Traitement des données recueillies et rédaction des rapports
 - Traitement et analyse des données
 - Rédaction des rapports provisoire et définitif de l'EIESA : restitution, enquête publique, séance d'examen technique
 - Rédaction des rapports provisoire et définitif du PAR : restitution, validation en séance d'examen technique

Après l'intervention du Docteur N'DRI Kouadio Patrice, Monsieur BINATE Lassina, Préfet de Département de Lakota, a invité les participants à exprimer leurs avis et préoccupations suite aux différents propos.

II. ECHANGES ET DISCUSSIONS

La synthèse des interventions et des échanges est présentée dans le tableau ci-dessous.

Intervenants	Structure	Fonction	Questions/Contributions/attentes	Réponses
BINATE Lassina	Préfecture de Lakota	Préfet de département	Je remercie le Chef de l'Etat, son Excellence le Président Alassane Ouattara pour ses efforts consentis dans l'électrification de la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui nous sommes à environ 85% d'électrification de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, j'encourage les chefs de villages et les experts locaux à favoriser la réussite de ce projet. Toutefois, j'attire l'attention de CI-Energie sur la faible intensité du courant dans le Département de Lakota. Nous sommes victime de coupures régulières surtout en saison pluvieuse. Cela endommage les appareils électroménagers des populations, sans les impacts socio-économiques. Je remercie les agents de la CIE qui nuit et jour font des efforts pour assurer la réparation des éventuelles pannes électriques.	
KOUAME Guy Roland Serge	Directeur Départemental	Direction Départementale de la Construction et du logement	Dans la ville de Lakota, il y a plusieurs quartiers qui ne sont pas électrifiés. Est-ce que ces quartiers sont concernés par le projet ?	A cette question, Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a répondu que les quartiers non électrifiés de Lakota sont concernés. Toutefois, les choix ont été faits par CI-Energie.
BEHIRA Marius	Sous-préfet	Sous-préfecture de Niambézarla	Kripoko Gaspardro est déjà électrifié, mais pourquoi son choix dans ce projet, alors qu'il y a d'autres villages qui attendent d'être électrifiés ? Je voudrais rappeler qu'il existe des PAPs des projets d'électrification antérieurs de ma circonscription qui n'ont pas été indemnisés jusqu'à présent par CI-Energie. Je souhaite que CI-Energie se penche sur leur cas. Pour ce projet, il faut que CI-Energie soit assez claire dans les indemnisations des éventuelles impacts.	Le Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a répondu que les choix des villages à électrifier relèvent de la compétence de CI-Energie. Ces choix s'effectuent selon des critères qui lui sont propres. Pour renchérir cette réponse, M. KOUAME Guys Roland, DD de MCLU a précisé que ce choix de CI-Energie peut se justifier par le fait qu'il y ait de nouvelle construction dans le village.
TOGBA Gouet Saint Joseph	Sous-préfet	Sous-préfecture de	Je voudrais porter à votre connaissance que la localité de Djidji, chef-lieu de Sous-préfecture a été électrifié par ses habitants.	

BROU Konan	Directeur Départemental	MINADER	Pour électrifier un village, les raccordements sont parfois faits à partir d'une localité électrifiée la plus proche. Pour ce projet, est-ce que les vergés traversés seront pris en compte ? Pour ce projet, je voudrais que les impacts soient indemnisés avant le début des travaux.	Le Dr N'DRI Kouadio Patrice, Sociologue a précisé qu'une étude PAR sera effectuée en vue de l'indemnisation des PAFs.
ROUGOU Lucien	Directeur Départemental	Direction Départemental de la Santé et de la Couverture Maladie Universelle	Nous sommes les consommateurs de ces infrastructures parce que l'électricité nous permet d'alimenter nos frigos pour la conservation des vaccins. Donc nous recevons ce projet de CI-Energie avec plaisir. Cependant la qualité du courant est à renforcer	
DJAKALE Dago Gabriel	Chef des chefs	Chefferie de la commune de Lakota	Le quartier Zega n'est pas éclairé et c'est l'insécurité qui y règne à partir de 19 heures. Est-ce que les quartiers dont le lotissement est approuvé sont pris en compte par CI-Energie dans ce projet ? Je propose que ceux qui vont réaliser le PAR travaillent en étroite collaboration avec les chefs de villages	Pour le Dr N'DRI Kouadio Patrice, CI-Energie a déjà effectué la sélection des quartiers dans lesquelles il réalisera l'extension et le renforcement du réseau électrique au niveau de la ville de Lakota. Donc si ces quartiers font partie de ces choix, alors ils seront bénéficiaires de ce projet.

À l'issue de ces échanges, le Préfet a invité les parties prenantes de Lakota plus réceptive au projet à contribuer effectivement à la réalisation de cette étude en vue de la réalisation dudit projet. Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Lassina BINATE, Préfet de Lakota, par ailleurs Présidente de la séance, a réitéré ses remerciements à l'ensemble des participants avant de lever la séance à dix-sept heures sept minutes.

Fait à Lakota, le Mardi 29 Avril 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Dr N'DRI KOUADIO PATRICE
Consultant Sociologue
Cel: 07 08 35 26 85 / 05 65 83 76 36
kouadiopatricendri@gmail.com

Dr N'DRI Kouadio Patrice
Consultant Sociologue

LE PRESIDENT DE SEANCE

Lassina BINATE
Préfet Hors Grade



(+225) 01 01 83 60 42
(+225) 05 45 55 55 53

contact@handbconsulting.com
www.handbconsulting.com

**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION
DE REINSTALLATION (PAR)
DISTRICT DU GOH - DJIBOUA
DU PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE – PHASE 2 (PROSER 2)**

CONSULTATION PUBLIQUE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation publique	Lieu : Préfecture d'GAGNOA
Étaient présents : voir liste en annexe	Date / heure : 08/05/2025 11 h 05 à 12h 17

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi huit mai, de onze heures cinq et cinq minutes à douze heures dix-sept minutes, s'est tenue à la salle de réunion de la Préfecture de Gagnoa, une réunion d'information et de consultation dans le cadre de l'étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR) District du Goh – Djiboua du projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité – phase 2 (proser 2).

Placée sous la présidence de M. KOUADIO N'Dri Alexandre, le Secrétaire Général de la Préfecture de Gagnoa, représentant M. FOFANA Lancina, le préfet de Région de Gagnoa. Cette réunion avait pour objet d'informer les parties prenantes sur le projet en maturation, de recueillir des préoccupations et attentes des parties prenantes conviées à cette réunion.

Étaient présentes les personnes dont le nom figure sur la liste jointe en annexe.
Le secrétariat de séance était assuré par M. KAKOU Dominique Ariel, Sociologue.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation générale des éléments du projet en conception ;
- Échanges et discussions.

M. KOUADIO N'Dri Alexandre, Secrétaire Général de la Préfecture de Gagnoa a donné le ton de la rencontre en souhaitant la bienvenue à l'assistance. Poursuivant, il a présenté l'équipe en mission et a indiqué l'objet de la rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'une Etude de cadrage Environnementale et Sociale. Il a indiqué que le PROSER 2 vient pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Monsieur le Secrétaire Général a invité le représentant du cabinet H&B à effectuer la présentation du projet.

Prenant la parole, M. KAKOU Dominique Ariel, Sociologue pour le Cabinet H & B Consulting à présenté le projet qui se présente comme suit

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1. Contexte et objectifs

Le projet PROSER 2 (Phase 2 du Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'Accès à l'Électricité) s'inscrit dans le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER), avec un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) via un prêt souverain de 62,35 M €, sur un coût total de 156,03 M €. Piloté par le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) à travers CI-Énergies, il vise à renforcer les capacités énergétiques nationales, à améliorer l'accès à l'électricité et, in fine, à soutenir la réussite scolaire, freiner l'exode rural, réduire l'insécurité et développer les activités génératrices de revenus dans les zones rurales.

2. Description du projet

- **Couverture géographique** : 14 districts et 32 régions de Côte d'Ivoire.
- **Rural** : Électrification de 244 nouvelles localités réparties dans 20 régions intérieures.
- **HTA & Distribution** :
 - Création de quatre départs HTA (dont trois depuis Yopougon 1 et un depuis Daloa), renforcement de l'artère Toupah-Dabou, installation de régulateurs de tension (30 kV Tortiya).
 - Extension/renforcement des réseaux dans Grand Abidjan (Abobo, Ahoué, Azaguié), dans 12 chefs-lieux de département, et réhabilitation des lignes vandalisées dans 7 localités de l'Ouest.
 - Passage en triphasé de 40 villages (23 à Séguéla, 17 à Odienné).
 - Extension dans 22 quartiers de Ferkessédougou, Katiola et Tengréla.
 - Remplacement de 10 000 lanternes publiques par des lampes LED (80 MW) dans 9 communes d'Abidjan et 28 villes de l'intérieur.
- **Focus Goh-Djiboua** : Électrification rurale de **32 villages** (listés) et extension/renforcement du réseau de distribution de la ville de Lakota. Les villages de la localité de Gagnoa concerné par l'électrification sont les suivant : Atto Kouassikro, Brunokro, Gbanakro, Kouamekro, Petit Bouaké, Sproa, Yao Koffikro, Belleville, Bonikro, Koffiyaokro

3. Méthodologie des études

Tâche 1 – Investigations de terrain

- **Engagement des parties prenantes** : consultation publique à la préfecture, fiches de consultation pour les ministères techniques, réunions communautaires.
- **Études socio-économiques** : recensement des établissements humains, sites culturels, mode de vie, économie locale, démographie.
- **Inventaires naturels** : relevés floristiques, enquêtes ethnobotaniques, inventaires fauniques (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères), analyse des PM_{2.5}, PM₁₀ et niveaux sonores.

(+225) 01 01 83 60 42
(+225) 05 45 55 55 53

contact@handbiconsulting.com
www.handbiconsulting.com
Page 2 sur 5

Il Plateaux Vallon, Derrière l'ambassade du Ghana
06 BP 1954 Abidjan 06 – Côte d'Ivoire

- **Consultation des personnes affectées (PAP)** : identification par un cabinet externe appuyé par le Ministère de l'Agriculture, avec négociations et signature de fiches d'entente individuelles.

Tâche 2 – Traitement et rapport

- Analyse des données collectées.
- Rédaction des rapports provisoire et définitif de l'EIESA (restitution, enquête publique, examen technique).
- Rédaction des rapports provisoire et définitif du PAR (restitution, validation en comité technique).

4. Calendrier des investigations

- **Début** : accueil et disponibilité des experts sur le terrain.
- **Phase 1** : consultations des parties prenantes et accès aux zones impactées.
- **Phase 2** : suivi des inventaires et consolidation des données.

5. Attentes du consultant

- **Qualité technique** : livrer une EIESA et un PAR conformes aux exigences de la Loi n° 2023-900 (Code de l'Environnement), du Décret n° 2024-595, et du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.
- **Participation** : garantir l'inclusion effective de toutes les parties prenantes, en particulier les populations locales et les personnes affectées.
- **Transparence et rigueur** : documenter toutes les étapes, assurer la traçabilité des consultations et des engagements pris.

Après l'intervention de M. KAKOU Dominique Ariel, M. KOUADIO N'Dri Alexandre le Secrétaire Général de la Préfecture de Gagnoa, a invité les participants à exprimer leurs avis et ses préoccupations suite aux différents propos.

La synthèse des interventions et des échanges est présentée dans le tableau ci-dessous.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES AVEC LES POPULATIONS

Les échanges avec les populations ont été très constructifs avec des questions, des préoccupations et attentes précises. Ils sont présentés dans le tableau ci-après ainsi que le résumé des différentes interventions :

INTERVENANTS	RESUME DE L'INTERVENTION	REPONSES
M. DJEDJE Christian, le Président de la fédération des ONG de la région du Goh	Sa préoccupation portait sur l'identification du cabinet chargé de réaliser le recensement des personnes affectées par le projet.	En réponse, M. KAKOU Dominique Ariel, sociologue pour le Cabinet H & B Consulting, a précisé que CI-ENERGIES désignera un cabinet d'étude chargé de conduire le recensement des personnes affectées par le projet. Il a également indiqué que le Ministère de l'Agriculture assurera le suivi de l'expertise agricole dans le cadre de cette opération.
M. KIMOU Olivier, le Président régional de la jeunesse du Goh	Il a proposé que les jeunes des villages concernés par le projet soient prioritairement recrutés lors de la phase de construction.	M. KAKOU Dominique Ariel, Sociologue pour le Cabinet H & B Consulting a affirmé que le plaidoyer de l'intervenant sera transmis à CI-ENERGIE.
M. SOUMAHORO Moussa, le Sous-préfet de Gagnoa	Il a exhorté les populations à collaborer pleinement avec l'ensemble des parties prenantes du projet. Il a également invité les autorités villageoises à relayer les informations auprès des communautés et à assurer efficacement les actions de sensibilisation.	
M. GNAORE Lambert, le Chef adjoint du village d'Ahizabré	Sa doléance portait sur l'extension de l'électricité dans son village.	M. KOUADIO N'Dri Alexandre le Secrétaire Général de la Préfecture a affirmé que la faisabilité de sa doléance sera étudiée par CI-ENERGIES.
M. KOUAKOU Lucien, le Sous-préfet de Serihio	Il a indiqué que, de manière générale, les populations de sa circonscription ont déjà été sensibilisées, et que plusieurs localités sont déjà loties. Il a également exhorté l'auditoire à ne pas constituer un obstacle au développement de leur communauté.	
M. KOUADIO N'Dri Alexandre le Secrétaire Général de la Préfecture	Il a interpellé les populations sur la nécessité de respecter les emprises réservées à la ligne moyenne tension lors de l'aménagement de leurs champs.	

M. NAGNOU François le Chef du village de Lokobia	Sa préoccupation portait sur la possibilité, pour les propriétaires de champs de son village, de proposer un schéma de contournement du tracé de la ligne électrique.	M. SOUMAHORO Moussa, Sous-préfet de Gagnoa, a répondu par la négative, précisant que le tracé de la ligne est déterminé sur la base d'études techniques préalablement réalisées.
M. NASSE Simon, le Chef du village de Lélébrekoua	Il a affirmé qu'il existe d'un conflit entre le village le Lélébrekoua et un le campement de Yaokoffikro.	M. GNAORE Lambert, chef adjoint du village d'Ahizabré, a estimé que cette situation ne devrait en aucun cas constituer un obstacle à la réalisation du projet. Pour sa part, M. KOUAKOU Lucien, Sous-préfet de Sérhiho, a encouragé les propriétaires terriens à soutenir le développement des campements, soulignant que cela contribuerait également à leur propre progrès.
M. DJEDJE Christian, le Président de la fédération des ONG de la région du Goh	Sa question portait sur l'identité de la partie à indemniser : le propriétaire terrien ou l'exploitant. Qui des deux devrait bénéficier de l'indemnisation ?	M. KWAMIN Kouamé Daniel, Directeur Régional du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, a précisé qu'il existe deux types d'indemnisation : l'une concerne le foncier, l'autre les cultures. De son côté, M. KAKOU Dominique Ariel, sociologue pour le Cabinet H & B Consulting a indiqué que, pour la construction des lignes à moyenne tension, l'emprise est de 15 mètres. Les destructions de cultures observées se situent généralement dans ce périmètre.
M. KOUAME Kouakou Fulgence, le Directeur Régional du Ministère des Mines du Pétrole et de l'Energie	Il a souhaité que sa Direction soit associée pour les interventions et la planification dans le cadre du projet	

LE SECRETAIRE DE SEANCE



KAKOU Dominique Ariel
Sociologue pour le Cabinet H & B Consulting

LE PRESIDENT DE SEANCE



M. KOUADIO N'Dri Alexandre Secrétaire
Général de Préfecture de Gagnoa,
représentant M. FOFANA Lancina, le Préfet
de Région de Gagnoa.

	République de Côte d'Ivoire Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
CI-ENERGIES SOCIÉTÉ DES ÉNERGIES DE CÔTE D'IVOIRE	PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES POPULATIONS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GABIADJI	

Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 (PROSER 2)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES DU DEPARTEMENT DE GABIADJI

Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique	Lieu : Salle de réunion de la Sous-préfecture de Gabiadji
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date et durée : 07 mai 2025, de 11 heures 40 minutes à 12 Heures 25 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi sept mai, s'est tenue, à la salle de réunion de la Sous-préfecture de Gabiadji, de 11 heures 40minutes à 12 heures 25minutes, sous la présidence de **Monsieur BAMBA N'Golo Fatogma**, Sous-préfet de Gabiadji, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

A l'ordre du jour :

- Présentation du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ;
- Description des impacts potentiels engendrés par le projet ;
- Mesures d'atténuations des impacts ;
- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges.

1. Présentation du projet du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Avant d'aborder l'ordre du jour susmentionné, le Sous-préfet de Gabiadiji dit des mots de bienvenue à toute la délégation du Cabinet NATRA Consultant et a, par la même occasion, transmis ses remerciements aux parties prenantes qui se sont déplacées pour participer à la réunion de consultation publique.

Il a ensuite laissé le soin au Chef de mission du Cabinet d'étude NATRA Consultant, de présenter de manière exhaustive, le Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ainsi que la mission d'expertise.

Vu l'importance de ce projet, Monsieur le Sous-préfet de Gabiadiji exhorté ses administrés à suivre attentivement la réunion et de poser toutes les préoccupations pour une meilleure compréhension du projet.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Chef de mission a présenté le sommaire général de la séance, avant de rappeler le contexte et la justification du projet.

Le Chef de mission a poursuivi pour indiquer le cadre légal, réglementaire et institutionnel du projet, l'importance du respect de ces textes pour la réussite dudit projet. Ensuite, il a présenté le projet, la consistance des travaux de raccordement, l'état initial de l'environnement récepteur, ainsi que les principaux impacts et risques susceptibles d'être générés par le projet.

2- Description des impacts potentiels liés au projet

Au nombre des impacts potentiels susceptibles de se produire, on peut citer entre autres :

a) Les impacts négatifs

- La destruction partielle des exploitations agricoles ;
- La dégradation du couvert végétal existant ;
- La production de déchets solides et liquides pendant les travaux d'implantation des poteaux électriques ;
- La dégradation des voies de communication.

b) Les impacts positifs

- L'électricité est une opportunité de prolonger le jour la nuit ;
- L'amélioration de vos conditions de vie à travers la conservation des aliments et des produits pharmaceutiques ; la création d'activités génératrices de revenus ; le rechargement des appareils ; l'amélioration des rendements scolaires ; l'équipement en télévision pour s'informer et se divertir ; l'amélioration du système sanitaire ; l'approvisionnement des villages en eau potable et la réduction du taux de maladie.

L'étude permettra d'évaluer l'importance des impacts et la criticité des risques afin de proposer des mesures de bonification pour les impacts positifs, des mesures d'atténuation et de maîtrise des risques pour les impacts négatifs et les risques potentiels.

3- Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Face à la destruction des exploitations agricoles, du couvert végétal et de la production des déchets, l'expert a fait une série de proposition de mesures. Ce sont :

- L'indemnisation des personnes impactées par le projet ;
- Le choix du couvert végétal sur le site pour l'implantation et le stockage des équipements électriques et l'enlèvement quotidien des déchets après les travaux.

4- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges

Abordant la question du principe de participation des populations à un projet d'une telle envergure, le chef de mission a rappelé les échanges fructueux déjà réalisés avec les différentes parties prenantes et appelé à la disponibilité et à l'engagement de tous pour la réussite du projet. Il a conclu sa présentation en insistant sur l'importance de la mise en œuvre effective des mesures préconisées et la prise en compte des diverses préoccupations pour garantir la faisabilité de ces mesures environnementales et sociales du projet.

Suite à cet exposé, Monsieur le Sous-préfet de Gabiadjé a donné la parole au public pour le recueil des avis, attentes et préoccupations afin d'y apporter d'éventuelles réponses.

Les échanges entre les différentes parties prenantes ont été consignés dans le tableau suivant :

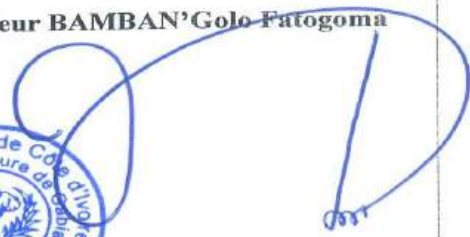
Discussions		
Intervenants (Nom, Prénoms, fonction)	Préoccupations/Attentes	Réponses
M.KONAN N'Guessan Bertin Chef du village de Raymonkro	Nous sommes ravis de ce projet et des avantages pour notre population.	<u>Sous-préfet de Gabiadj</u> Tout ce qui se fait, est conforme à la réglementation et par un arrêté ministériel. L'indemnisation dépend de la culture, de la superficie, son âge et du prix d'argent. Le barème avec une structure privée est différent du barème des structures publiques.
Madame KOUASSI Amenan Sabine Présidente des femmes de Raymonkro	Très bonne initiative de l'Etat qui contribuera au développement de notre village. Nous allons la transmettre aux membres du village.	<u>Sous-préfet de Gabiadj</u> Si vous avez été choisis, c'est que vous remplissez les conditions et soyez rassurés que vous aurez l'électricité. Je vous mandate de relayer l'information auprès des femmes de votre village.
Dr Traoré Expert Environnementaliste	Il faudrait que les différents villages soient lotis ou qu'il ait des ouvertures de voies afin de recevoir l'installation des poteaux électriques.	
M. YAO Kouakou Michel Président des jeunes de Raymonkro	L'électrification va améliorer notre condition de vie, construire des hôtels, pouvoir se divertir.	<u>Sous-préfet de Gabiadj</u> L'électricité permettra au centre de santé rural de bien fonctionner.
M.DIGUE Dja Crépin Représentant du Sous-préfet de Doba	L'électrification fera sortir nos communautés de l'obscurité et va développer plusieurs activités génératrices de revenus.	
M.M. KONAN N'Guessan Bertin Chef du village de Raymonkro	Le chef d'Adamakro se plaint du fait qu'ils ne font pas partir du projet PROSER2.	<u>Sous-préfet de Gabiadj</u> Un autre projet viendra et Adamakro en bénéficiera forcément. <u>Dr Traoré</u> Des villages ont bénéficié de l'électrification par le biais du projet PROSER 1. Cette fois-ci avec les projet PROSE2, certains campements vont bénéficier de l'électricité. Adamakro sera forcément électrifié dans un autre projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-préfet de Gabiadjì donn  la parole au chef de mission pour ces mots de remerciements. Monsieur le Sous-pr fet de Gabiadjì f licite ensuite de la tenue de cette rencontre et invite l' quipe de NATRA Consultant    uvrer pour la r alisation du projet dans les meilleurs d lais pour le bien- tre de la population. Il rassure l' quipe de consultants de l'adh sion des populations et de son accompagnement pour la r ussite de ce projet dans la Sous-pr fecture de Gabiadjì.

Il a rassur  aussi les villageois que PROSER 2 est un projet de l'Etat qui est tr s ambitieux et d'ici deux ans, tous nos villages et campements seront  lectrifi s selon la vision du Pr sident de la r publique. Il les a encourag s   sensibiliser tout le village pour la bonne compr hension et la r alisation du projet.

Fait   Gabiadjì les jour, mois et an que dessus

Signatures :

<u>Le Chef de d�l�gation</u> Monsieur TRAORE Zoumana  Expert Environnementaliste	<u>Le Pr�sident de s�ance</u> Monsieur BAMBAN'Golo Fatogoma   Sous-pr�fet de Gabiadjì
--	---

	République de Côte d'Ivoire Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
	PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES POPULATIONS DANS LA REGION DE SOUBRE	

Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 (PROSER 2)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES DE LA REGION DE SOUBRE

Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique	Lieu : Salle de réunion de la Préfecture de Soubré
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date et durée : 03Mai 2025, de 10 heures 25minutes à 11Heures 30 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi trois mai, s'est tenue, à la salle de réunion de la Préfecture de Soubré, de 10 heures 25minutes à 11heures 30 minutes, sous la présidence de **Monsieur KONAN Kouadio Ambroise**, Secrétaire Général, représentant le Préfet de région de Soubré, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

A l'ordre du jour :

- Présentation du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ;
- Description des impacts potentiels engendrés par le projet ;
- Mesures d'atténuations des impacts ;
- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges.

1. Présentation du projet du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Avant d'aborder l'ordre du jour susmentionné, le Secrétaire Général 1 de la Préfecture de Soubré a dit des mots de bienvenue à toute la délégation du Cabinet NATRA Consultant et a, par la même occasion, transmis ses remerciements aux parties prenantes qui se sont déplacées pour participer à la réunion de consultation publique. Il a ensuite laissé le soin au Chef de mission du Cabinet d'étude NATRA Consultant, de présenter de manière exhaustive, le Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ainsi que la mission d'expertise.

Vu l'importance de ce projet, Monsieur le Secrétaire Général 1 de la Préfecture de Soubré a exhorté ses administrés à suivre attentivement la réunion et de poser toutes les préoccupations pour une meilleure compréhension du projet.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Chef de mission a présenté le sommaire général de la séance, avant de rappeler le contexte et la justification du projet.

Le Chef de mission a poursuivi pour indiquer le cadre légal, réglementaire et institutionnel du projet, l'importance du respect de ces textes pour la réussite dudit projet. Ensuite, il a présenté le projet, la consistance des travaux de raccordement, l'état initial de l'environnement récepteur, ainsi que les principaux impacts et risques susceptibles d'être générés par le projet.

2- Description des impacts potentiels liés au projet

Au nombre des impacts potentiels susceptibles de se produire, on peut citer entre autres :

a) Les impacts négatifs

- La destruction partielle des exploitations agricoles ;
- La dégradation du couvert végétal existant ;
- La production de déchets solides et liquides pendant les travaux d'implantation des poteaux électriques ;
- La dégradation des voies de communication.

b) Les impacts positifs

- L'électricité est une opportunité de prolonger le jour la nuit ;

- L'amélioration de vos conditions de vie à travers la conservation des aliments et des produits pharmaceutiques ; la création d'activités génératrices de revenus ; le rechargement des appareils ; l'amélioration des rendements scolaires ; l'équipement en télévision pour s'informer et se divertir ; l'amélioration du système sanitaire ; l'approvisionnement des villages en eau potable et la réduction du taux de maladie.

L'étude permettra d'évaluer l'importance des impacts et la criticité des risques afin de proposer des mesures de bonification pour les impacts positifs, des mesures d'atténuation et de maîtrise des risques pour les impacts négatifs et les risques potentiels.

3- Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Face à la destruction des exploitations agricoles, du couvert végétal et de la production des déchets, l'expert a fait une série de proposition de mesures. Ce sont :

- L'indemnisation des personnes impactées par le projet ;
- Le choix du couvert végétal sur le site pour l'implantation et le stockage des équipements électriques et l'enlèvement quotidien des déchets après les travaux.

4- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges

Abordant la question du principe de participation des populations à un projet d'une telle envergure, le chef de mission a rappelé les échanges fructueux déjà réalisés avec les différentes parties prenantes et appelé à la disponibilité et à l'engagement de tous pour la réussite du projet. Il a conclu sa présentation en insistant sur l'importance de la mise en œuvre effective des mesures préconisées et la prise en compte des diverses préoccupations pour garantir la faisabilité de ces mesures environnementales et sociales du projet.

Suite à cet exposé, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Soubre a donné la parole au public pour le recueil des avis, attentes et préoccupations afin d'y apporter d'éventuelles réponses.

Les échanges entre les différentes parties prenantes ont été consignés dans le tableau suivant :

Discussions		
Intervenants (Nom, Prénoms, fonction)	Préoccupations/Attentes	Réponses
M. N'GUESSAN Kouassi Ylaire Planteur Petit Yamoussoukro	Nous sommes ravis de la venue du courant étant donné que cela permettra le maintien de nos enseignants dans notre village. L'électricité améliorera aussi nos conditions de vie.	
M. BAGODOU Seri Emile Chef du village d'Obrouayo	L'électricité nous sera très bénéfique car en dehors de l'électrification des villages et campements, cela améliorera l'accès à notre localité.	<u>Dr Traoré</u> Côte d'Ivoire Energie trouvera une solution pour la route avant le début des travaux.
M. GORAH Jean de Succes Secrétaire du chef du village de Djoutougbo 1	Ballodougou est un campement de Djoutougbo 1, quel est l'apport du chef du village de Djoutougbo 1 dans le projet ? Est-ce que le propriétaire terrien sera indemnisé ?	<u>Secrétaire Général 1 de la Préfecture de Soubré</u> Seul les plans sont indemnisés dans ce projet. Le rôle du chef du village est d'encourager et de faciliter le dialogue avec ceux qui sont impactés directement par le projet. Vous devez mobiliser les campements pour l'implantation des poteaux d'électricité. <u>Coulibaly Zana, Sous-préfet de Soubré</u> Les campements sont sur votre territoire et vous êtes l'administration villageoise. C'est de la manière dont vous dirigez votre village, que vous devez faire de même pour les campements. Vous devez coordonner les actions des chefs de campements, représentants des jeunes et des femmes et les exploitants agricoles. Vous êtes nos premiers interlocuteurs dans la zone du projet.
M. KONAN Yao Noël Secrétaire à Bénianssou	La venue de l'électricité nous créera de la joie et nous sommes prêts à accepter tous dommages	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général de la région a donné la parole au chef de mission pour ces mots de remerciements. Monsieur le Préfet se félicite ensuite de la tenue de cette rencontre et invite l'équipe de NATRA Consultant à œuvrer pour la réalisation du projet dans les meilleurs délais pour le bien-être de la population. Il rassure aussi l'équipe de consultants de l'adhésion des populations et de son accompagnement pour la réussite de ce projet dans la région de Soubré. Toutefois, il a fait savoir que le succès du projet dépend du rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) et a demandé la prise en compte de la doléance des propriétaires terriens.

Fait à Soubré les jour, mois et an que dessus

Signatures:

<u>Le Chef de délégation</u>	<u>Le Président de séance</u>
Monsieur TRAORE Zoumana  Expert Environnementaliste	Monsieur KONAN Kouadio Ambroise  Secrétaire Général1 de la Préfecture de Soubré

	République de Côte d'Ivoire Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
	PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DE BUYO	

**Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et
d'accès à l'électricité-Phase 2 (PROSER 2)**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES
PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES DU
DEPARTEMENT DE BUYO**

Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique	Lieu : Salle de conférence de la Sous-Préfecture de Buyo
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date et durée : 30 Avril 2025, de 10heures 10 minutes à 11Heures 00 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt-cinq et le Mercredi trente avril, s'est tenue à la salle de conférence de la Sous-préfecture de Buyo, de 10 heures 10 minutes à 11heures 00 minutes, sous la présidence de **Monsieur POKOU Kouakou Guillaume**, Sous-Préfet du Département, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

A l'ordre du jour :

- Présentation du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ;
- Description des impacts potentiels engendrés par le projet ;
- Mesures d'atténuations des impacts ;
- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges.



1. Présentation du projet du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Avant d'aborder l'ordre du jour susmentionné, le Sous-Préfet du Département de Buyo a dit des mots de bienvenue à toute la délégation du Cabinet NATRA Consultant et a, par la même occasion, transmis ses remerciements aux parties prenantes qui se sont déplacées pour participer à la réunion de consultation publique. Il a ensuite laissé le soin au Chef de mission du Cabinet d'étude NATRA Consultant, de présenter de manière exhaustive, le Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ainsi que la mission d'expertise.

Vu l'importance de ce projet, Monsieur le Sous-Préfet exhorte ses administrés à suivre attentivement la réunion et de poser toutes les préoccupations pour une meilleure compréhension du projet.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Chef de mission a présenté le sommaire général de la séance, avant de rappeler le contexte et la justification du projet.

Le Chef de mission a poursuivi pour indiquer le cadre légal, réglementaire et institutionnel du projet, l'importance du respect de ces textes pour la réussite dudit projet. Ensuite, il a présenté le projet, la consistance des travaux de raccordement, l'état initial de l'environnement récepteur, ainsi que les principaux impacts et risques susceptibles d'être générés par le projet.

2- Description des impacts potentiels liés au projet

Au nombre des impacts potentiels susceptibles de se produire, on peut citer entre autres :

a) Les impacts négatifs

- La destruction partielle des exploitations agricoles ;
- La dégradation du couvert végétal existant ;
- La production de déchets solides et liquides pendant les travaux d'implantation des poteaux électriques ;
- La dégradation des voies de communication.

b) Les impacts positifs

- L'électricité est une opportunité de prolonger le jour la nuit ;

- L'amélioration de vos conditions de vie à travers la conservation des aliments et des produits pharmaceutiques ; la création d'activités génératrices de revenus ; le rechargement de vos appareils ; l'augmentation du niveau d'étude de vos enfants ; l'équipement en télévision pour s'informer et se divertir ; l'amélioration du système de santé ; l'approvisionnement de vos villages en eau potable et la diminution des maladies.

L'étude permettra d'évaluer l'importance des impacts et la criticité des risques afin de proposer des mesures de bonification pour les impacts positifs, des mesures d'atténuation et de maîtrise des risques pour les impacts négatifs et les risques potentiels.

3- Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Face à la destruction des exploitations agricoles et du couvert végétal et de la production des déchets, l'expert a fait une série de proposition de mesures. Ce sont :

L'indemnisation des personnes impactées par le projet ; le choix du couvert végétal pour l'implantation des équipements électriques au lieu des champs et l'enlèvement quotidien des déchets après les travaux.

4- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges

Abordant la question du principe de participation des populations à un projet d'une telle envergure, le chef de mission a rappelé les échanges fructueux déjà réalisés avec les différentes parties prenantes et appelé à la disponibilité et à l'engagement de tous pour la réussite du projet. Il a conclu sa présentation en insistant sur l'importance de la mise en œuvre effective des mesures préconisées et la prise des diverses préoccupations pour garantir la faisabilité environnementale et sociale du projet.

Suite à cet exposé, Monsieur le Sous-Préfet de Département a donné la parole au public pour le recueil des avis, attentes et préoccupations afin d'y apporter d'éventuelles réponses.

Les échanges entre les différentes parties prenantes ont été consignés dans le tableau suivant :

Discussions		
Intervenants (Nom, Prénoms, fonction)	Préoccupations/Attentes	Réponses
M. Pokou Kouakou Sous-Préfet	Est-ce que toutes les cultures sont prises en compte dans le dédommagement ?	<u>Behi Florent (Agent foncier du MEMINADER)</u> Toutes les cultures sont prises en compte y compris les pieds de manioc et piments.
M. Kouadio N'Da Président des jeunes de Zadikro	On aimerait que le projet commence par notre village.	<u>Sous-Préfet de Buyo</u> Le programme ne dépend pas du cabinet mais des sociétés qui seront sélectionnée lors de l'appel d'offre. Ces entreprises seront chargées de l'ordre d'exécution des travaux.
M. Lago Guy Florent Chef de terre d'Alexandrekro	Je n'ai jamais été informé de l'électrification de notre village.	<u>Sous-Préfet de Buyo</u> La question de l'électrification vient de l'état et cela fait partir des objectifs à atteindre par l'état. Tous les gros campements qui ont des infrastructures seront électrifiés. On vous a fait venir pour que vous soyez tous au même niveau d'information afin de la relayer aux autres membres de la communauté. <u>Dr Traoré</u> Le choix du village dépend des critères de sélection par le gouvernement.
M. Kobehe Gboh Bernard Chef de terre de Dapéoua	J'aimerais remercier le gouvernement pour l'électrification de notre premier campement qui était notre grande préoccupation.	
M. Gnonko Guéï Maturin Matin Chef du village de Gliglo	Je suis ravi de cette nouvelle d'électrification dans notre zone.	

M. Bobo Polo Sylvain Représentant du Conseil Régional	Nous nous réjouissons et encourageons le projet qui prend en compte une partie des charges du Conseil Régional.	
M. Dago Abale Chef d'arrondissement de la CIE	La largeur des dimension (20 m) n'est souvent pas respectée par Côte d'Ivoire Energie qui nous oblige lors de l'exécution des travaux à couper certains pieds de cultures qui sont source de conflit avec les populations communautaires.	<u>Dr Traoré</u> La largeur du linéaire est de 7,5 m de part et d'autre de l'axe. Pour la servitude des travaux, 2,5 m ont été ajouté de part et d'autre de l'axe pour un total de 20 m.
Koffi Alain Contrôleur électrique	Les pieds d'Hévéa parfois pose problème. La largeur peut être respecté mais le vent amène les pieds à se tordent vers les lignes électriques qui oblige la CIE a les couper.	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet donne la parole au chef de mission pour ces mots de remerciements. Monsieur le Sous-Préfet se félicite ensuite de la tenue de cette rencontre et invite l'équipe de NATRA Consultant à œuvrer pour la réalisation du projet dans les meilleurs délais pour le bien-être de la population. Il rassure aussi l'équipe de consultants de l'adhésion des populations et de son accompagnement pour la réussite de ce projet dans le département de Buyo. Toutefois, il recommande que toutes les indemnisations soient effectuées avant le début des travaux, que la servitude soit respectée et qu'il existe une bonne collaboration entre Côte d'Ivoire Energie et la Compagnie Ivoirienne d'électricité avant de lever la séance à onze heures cinquante-cinq minutes.

Fait à Buyo les jour, mois et an que dessus

Signatures :

<u>Le Chef de délégation</u>	<u>Le Président de séance</u>
Monsieur TRAORE Zoumana  Expert Environnementaliste	Monsieur POKOU Kouakou Guillaume   Sous-Préfet de Buyo

	République de Côte d'Ivoire Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	
	PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES POPULATIONS DE LA SOUS- PREFECTURE DE GRAND BEREBY	

**Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et
d'accès à l'électricité-Phase 2 (PROSER 2)**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE DES
PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES ET COMMUNAUTAIRES DE LA
SOUS-PREFECTURE DE GRAND BEREBY**

Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique	Lieu : Salle de réunion de la Sous-Préfecture de Grand Béréby
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date et durée : 07 mai 2025, de 11 heures 02 minutes à 12 Heures 30 minutes

Introduction

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi neuf mai, s'est tenue, à la salle de réunion de la Sous-Préfecture de Grand Béréby, de 11 heures 02 minutes à 12 heures 30 minutes, sous la présidence de **Madame SIENI Marie-Laure Epouse TIA**, Sous-Préfet de Grand Béréby, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

A l'ordre du jour :

- Présentation du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ;
- Description des impacts potentiels engendrés par le projet ;
- Mesures d'atténuations des impacts ;
- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges.

1. Présentation du projet du Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2.

Avant d'aborder l'ordre du jour susmentionné, le Sous-Préfet de Grand Béréby a dit des mots de bienvenue à toute la délégation du Cabinet NATRA Consultant et a, par la même occasion, transmis ses remerciements aux parties prenantes qui se sont déplacées pour participer à la réunion de consultation publique.

Il a ensuite laissé le soin au Chef de mission du Cabinet d'étude NATRA Consultant, de présenter de manière exhaustive, le Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité-Phase 2 ainsi que la mission d'expertise.

Vu l'importance de ce projet, Madame le Sous-Préfet de Grand Béréby a exhorté ses administrés à suivre attentivement la réunion et de poser toutes les préoccupations pour une meilleure compréhension du projet.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le Chef de mission a présenté le sommaire général de la séance, avant de rappeler le contexte et la justification du projet.

Le Chef de mission a poursuivi pour indiquer le cadre légal, réglementaire et institutionnel du projet, l'importance du respect de ces textes pour la réussite dudit projet. Ensuite, il a présenté le projet, la consistance des travaux de raccordement, l'état initial de l'environnement récepteur, ainsi que les principaux impacts et risques susceptibles d'être générés par le projet.

2- Description des impacts potentiels liés au projet

Au nombre des impacts potentiels susceptibles de se produire, on peut citer entre autres :

a) Les impacts négatifs

- La destruction partielle des exploitations agricoles ;
- La dégradation du couvert végétal existant ;
- La production de déchets solides et liquides pendant les travaux d'implantation des poteaux électriques ;
- La dégradation des voies de communication.

b) Les impacts positifs

- L'électricité est une opportunité de prolonger le jour la nuit ;
- L'amélioration de vos conditions de vie à travers la conservation des aliments et des produits pharmaceutiques ; la création d'activités génératrices de revenus ; le rechargement des appareils ; l'amélioration des rendements scolaires ; l'équipement en télévision pour s'informer et se divertir ; l'amélioration du système sanitaire ; l'approvisionnement des villages en eau potable et la réduction du taux de maladie.

L'étude permettra d'évaluer l'importance des impacts et la criticité des risques afin de proposer des mesures de bonification pour les impacts positifs, des mesures d'atténuation et de maîtrise des risques pour les impacts négatifs et les risques potentiels.

3- Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Face à la destruction des exploitations agricoles, du couvert végétal et de la production des déchets, l'expert a fait une série de proposition de mesures. Ce sont :

- L'indemnisation des personnes impactées par le projet ;
- Le choix du couvert végétal sur le site pour l'implantation et le stockage des équipements électriques et l'enlèvement quotidien des déchets après les travaux.

4- Avis, attentes, préoccupations des parties prenantes et échanges

Abordant la question du principe de participation des populations à un projet d'une telle envergure, le chef de mission a rappelé les échanges fructueux déjà réalisés avec les différentes parties prenantes et appelé à la disponibilité et à l'engagement de tous pour la réussite du projet. Il a conclu sa présentation en insistant sur l'importance de la mise en œuvre effective des mesures préconisées et la prise en compte des diverses préoccupations pour garantir la faisabilité de ces mesures environnementales et sociales du projet.

Suite à cet exposé, Madame le Sous-Préfet de Grand Béréby a donné la parole au public pour le recueil des avis, attentes et préoccupations afin d'y apporter d'éventuelles réponses.

Les échanges entre les différentes parties prenantes ont été consignés dans le tableau suivant

Intervenants (Nom, Prénoms, fonction)	Discussions	
	Préoccupations/Attentes	Réponses
M. AHI Serge Président des jeunes de Dofé 3	Est-ce que je dois fournir des documents pour le dédommagement ? J'aimerais qu'on augmente la puissance de l'électricité pour éviter les coupures. J'aimerais un suivi après l'installation des poteaux afin de remplacer les lampes défectueuses.	<u>Dr Traoré</u> Seuls les experts en agriculture vous diront les documents à fournir. La coupure de l'électricité est liée à des facteurs naturels (un arbre tombe sur la moyenne tension etc.) et techniques. Les 30 mètres de largeur de la part de la CIE, permettront d'éviter les coupures mais les 5m de plus de part et d'autre, seront indemnisés par la CIE et non par CI-Energies. <u>M. Koffi</u> Concernant les facteurs techniques des coupures de l'électricité, il y a deux types de coupures : une volontaire pour des travaux de maintenance et une autre pour incident soit au niveau du poste ou sur la ligne. Il faut noter que lorsque CI-Energies installe les lampadaires, elle cède son entretien à la CIE qui exploite l'énergie en Côte d'Ivoire.
M. INO Youkou ALPHONS Président des jeunes de Nané	Est-ce que le dédommagement ne va pas créer de conflit étant donné qu'auparavant les impactés de l'électrification de notre village n'ont pas été indemnisés ?	<u>Dr Traoré</u> Le projet PROSER 2 prend en compte seulement ceux qui sont concernés par ce projet financé par la BAD et non ceux impactés par un autre projet d'électrification dans le même village. <u>Sous-préfet de Grand Béréby</u> Ce projet PROSER 2 ne peut indemniser les impactés d'un autre projet. Pour ce genre de situation, il serait mieux de faire un courrier à la Sous-préfecture pour dénoncer cette situation en joignant une liste des personnes impactées non indemnisées, afin que nous entrions en contact avec CI-Energies pour trouver une solution.
Madame. KAMARA Kétcho Présidente des femmes	Lors de notre déconnection du groupe électrogène qui alimente notre village, est-ce que nous serons privés d'eau ? Si c'est le cas, nous serons dans l'obligation de faire recours à l'eau du marigot, ce faisant la venue de l'électricité n'améliora pas nos conditions de vies.	<u>Dr N'Tamon</u> Le village sera déconnecté au groupe électrogène mais le chef de division de Koto 3 nous a rassuré que le château d'eau du village qui est alimenté par le groupe, sera relié au réseau électrique de la CIE. <u>Sous-préfet de Grand Béréby</u> L'adduction d'eau n'est pas dans le projet PROSER 2. Cette préoccupation peut-être soumise soit à la SODECI ou l'ONEP afin de vous apporter un appui au niveau du

		renforcement du système à l'eau potable.
M. GUIRO Frédéric Secrétaire du chef de Pahisso	Comment peut-on avoir accès à un géomètre agréé par l'Etat pour notre lotissement ?	<u>Dr Traoré</u> Il faudrait prendre attache avec les services de Madame le Sous-Préfet de Grand Béréby afin d'être en contact avec un géomètre de la localité. <u>Sous-préfet de Grand Béréby</u> Dans le temps, juste avec un topographe ou quelqu'un qui a une connaissance dans le domaine, on pouvait faire un lotissement. Maintenant, l'Etat a assaini le milieu car il faut un géomètre expert pour faire le lotissement. Au niveau de la région, il y a actuellement six (06) cabinets de géomètres experts agréés par l'Etat avec qui vous pouvez prendre attache pour vous aider. Le lotissement suit une certaine procédure qui impose une autorisation de lotir. Le service habilité à vous orienter, est le service de la construction.
M. BAMBA Mégnan Secrétaire du chef malinké de Pahisso	Le lotissement n'était pas dans notre plan d'action. Est-ce que la CIE va s'occuper du lotissement ? Aurons-nous assez de temps avant l'installation des poteaux ?	<u>Dr Traoré</u> CI-Energies, la CIE et le cabinet NATRA ne sont pas autorisés à faire le lotissement d'un village. <u>Sous-préfet de Grand Béréby</u> Le lotissement est supporté par les populations elles-mêmes afin d'accueillir les infrastructures et les différents projets. Il n'y a pas de programme, ni de budget administratif ou d'une structure pour faire le lotissement. Tous les campements relèvent d'un village et c'est ensemble qu'il faut prendre les décisions concernant le lotissement pour éviter des conflits.
M. M. AHI Serge Président des jeunes de Dolé 3	Le coût de l'abonnement amène certaines personnes à ne pas avoir accès à l'électricité. Ma doléance est de réduire ce coût pour le bien-être des populations.	<u>Dr Traoré</u> Le coût de l'électricité fait partir des impacts négatifs et maintenant permet à la population d'avoir un compteur à carte à crédit. <u>M. Koffi</u> Le programme d'électricité pour tous (pour les villages) permet de s'abonner avec un montant de 1000f, de payer le reliquat sur 20 ans et cela est prélevé sur chaque rechargement
M. NOUFE Amidou Assistant du Sous-préfet	Où se fera le raccordement par village ?	<u>Dr Clauvis</u> Pahikro dépend de la ligne de moyenne tension de Kako village ; Dolé 3 et Koto 3 dépendent de la ligne de moyenne tension qui est à 1 km des villages et Nané 2 dépend de la ligne de moyenne tension située au niveau du bitume. <u>Sous-préfet</u> Les villages de rattachement ont le droit d'être informé et invité à la consultation publique prochainement pour éviter des conflits.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Sous-Préfet de Grand Béréby a donné la parole au chef de mission pour ces mots de remerciements. Madame le Sous-Préfet de Grand Béréby se félicite ensuite de la tenue de cette rencontre et invite l'équipe de NATRA Consultant à œuvrer pour la réalisation du projet dans les meilleurs délais pour le bien-être de la population. Elle rassure l'équipe de NATRA consultant de l'adhésion des populations et de son accompagnement pour la réussite de ce projet dans la Sous-Préfecture de Grand Béréby. Toutefois, elle aimerait que les villages de rattachement soient informés et prochainement invités à la consultation publique pour éviter des conflits. Elle a rassuré aussi les villageois que PROSER 2 est un projet de l'Etat et les a encouragés à sensibiliser tout le village pour la bonne compréhension et la réalisation du projet. Elle a recommandé aux chefs du village d'être en contact avec les autorités compétentes pour toutes préoccupations.

Fait à Grand Béréby les jour, mois et an que dessus

Signatures :

<u>Le Chef de délégation</u>	<u>Le Président de séance</u>
Monsieur TRAORE Zoumana	Madame SIENI Marie-Laure Epouse TIA
	
Expert Environnementaliste	Sous-Préfet de Grand Béréby

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSEPA 2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL APPROXIME (EIESA) ET PLAN
D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) (AKOTA)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES
PARTIES PARENTES (COMMUNAUTE-ADOUKAO)
L'an deux mille vingt-cinq et le premier mai,
s'est tenue à ADOUKAO de 17h14 à 19h02
à la chefferie de ADOUKAO une réunion d'information
et de consultation des populations du/des dudit
village sur le projet de renforcement des
ouvrages et du système électrique et d'accès à
l'électricité phase 2 (PROSEPA 2).
Etaient présents à cette réunion, le chef du
village et sa notabilité, les jeunes et les
femmes (voir listes de présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique dans les quatorze (14)
districts et trente-deux (32) régions que compte
la Côte d'Ivoire. Ce projet concerne l'électrification
de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur
du pays et réparties sur vingt (20) des
trente-deux (32) régions. Au niveau du District

du Gôh-Diboua. Ce projet prendra en compte 32 localités dont le village ABOUKRO dans le Département de Lohoua.

Le Cabinet H&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social Approuvé (EIESA) dans les localités retenues par CI-Energie. Pour la participation des communautés parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée.

2. Echange avec la communauté, partie prenante du projet sur :

- Expérience dans la réalisation de projets similaires
La communauté a connaissance de type de projet toutefois elle souhaite que les jeunes soient impliqués dans la réalisation du projet en qualité de main d'œuvre.

- Historique du village

Ce village a été en Avril 1989 par monsieur ADON. En effet, la communauté était composée de deux campements (N'guesantou et Konadikou) et localisés au départ dans la forêt classée de Sangoué. Après leur délocalisation, ils ont été relocalisés sur le site actuel. Cette relocalisation a été le fruit des démarches de monsieur Adon. Pour honorer sa mémoire nous avons décidé que ce village porte son nom.

- La gestion foncière
Il n'existe pas de communauté de gestion foncière dans le village. Toutefois, chaque ménage a payé sa parcelle avec ses Rubens Bida.
- La disponibilité de ressources foncières
Il n'existe plus de ressources foncières à cause des cultures jérénres.
- Existence de site sacré
La communauté ne dispose pas de site sacré et culturel.
- Nécessité de libération pour d'autres travaux
L'ensemble des habitants étant chrétien, la chefferie exige la prière d'un guide religieux chrétien avant le début des activités.
- Préoccupations et attentes

Préoccupations

Problèmes d'indemnisation des PAP

Problème de parcelle cultivable

Attentes et doléances

- Indemnisation avant les travaux
- sollicitation pour le déclassement d'au moins 100 hectares pour les cultures vivrières
- Le chef de village Alou Babakro
Alou Babakro souhaite que le projet s'étende à village situé à 500 m de Adoukro.
- Les habitants de Katiakro sollicitent

d'extension du réseau électrique à son village
qui se trouve à 700 m d'Adoukro.

- Construction de trois (3) pannes villageois.
- Reprofilage lourd de la route reliant Adoukro
Godou long de 5 km
- Construction d'une école primaire
- Construction d'un centre de santé

Mécanisme de gestion des plaintes

Il existe trois instances de gestion des plaintes

- 1- la chefferie du village d'Adoukro
- 2- la chefferie Baoulé de Agisys
- 3- les autorités étatiques

- Interdits socioculturels

Il est interdit de :

- voler dans le village
- jeter les ordures aux abords du village
- coucher avec la femme d'autrui
- se bagarrer avec d'autre personne
- ~~Il~~ Interdit de mettre fin à la vie d'autrui

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du
jour, Docteur N'Dri Konadio Patrice, Sociologue
a indiqué que les préoccupations, attentes et
doléances intégrées au rapport et transmises à qui
est chargé pour la prise de compte décision.

Il a toutefois précisé que les doléances exprimées
ne sont nullement des acquis voire des
engagements et/ou promesses; ni des accords.

Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Pour la communauté
villagère de Adouko
le chef de village

~~_____~~

KONAN N'GUESSAN
NESTOR

Pour le cabinet
H2B Consulting
consultant sociologue

~~_____~~

Dr N'DRI Kouadio
Patrice.

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE - PHASE 2 (PROSEA2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN
D'ACTION DE REINSTALLATION

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES
PARTIES PRENANTE (COMMUNAUTAIRE)

Le 21 au 22 mai 2012, s'est
tenue de 08h30 à 10h20 à la chefferie de
AGNIKRO une réunion d'information et de consultation
des populations dudit village sur le projet de renforcement
des ouvrages du système électrique et d'accès à
l'électricité - phase 2 (PROSEA2).

étaient présents, à cette rencontre, le représentant
du chef, les notables, les jeunes et les femmes.

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique dans les quatorze (14)
districts et trente-deux (32) régions qui composent la
Côte d'Ivoire. Le projet concerne l'électrification de
244 nouvelles localités rurales de l'intérieur du
pays et réparties sur (20) des trente-deux (32)
régions. Au niveau du district du Côte-d'Ivoire,
le projet prendra en compte 32 localités dont le
village de AGNIKRO dans le Département de Comté

Le Cabinet A&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social Approfondi (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire - Énergie. Pour la participation des communautés, parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée.

2. Echange avec la communauté, partie prenante du projet sur :

- Expérience dans la réalisation de projet similaire
La communauté n'a aucune expérience dans ce type de projet.
- Historique

Créé en 1974 par Monsieur Amami Kouassi Nanket, le village d'Agnikro était un campement. Monsieur Amami ayant deux plantations (une à Biss et l'autre ici) était indisponible pour assurer le leadership du campement. C'est alors qu'il va établir son jeune frère Yao Kouan comme chef de campement. Cependant l'arrivée de monsieur Atta, un jeune Agni et comptable de profession va bouleverser l'ordre établi. Ce dernier a conféré une plaque en son nom en désignant le campement sous le nom de Attakro. Le comportement des pui a créé des tensions vivantes et conduit à des plaintes multiples devant les autorités de Guirya suite à des échanges. Les parties ont convenues de donner le nom Agnikro à ce campement des villages. Le village repose sur une organisation à la tête

dans lequel se trouve le chef et sa notabilité,²⁵
le bureau des jeunes et celui des femmes.

- La gestion du foncier

Il n'existe pas de comité de gestion du foncier.
Chaque chef de ménage est directement rattaché
à son tuteur qui lui a cédé la parcelle de
culture à partir d'un don symbolique à
savoir trois (03) bouteilles de liqueur. Ses
acquéreurs n'ayant pas payés les parcelles,
chaque tuteur exigeant à ses administrés de
lui verser 10.000 Fr par an. Ainsi, une collecte
est prélevée chaque année par ménage pour les
tuteurs.

- La disponibilité des ressources foncières

La chefferie estime avoir assez de ressources foncières
pour tous les travaux agricoles.

- Existence de rite sacrés, culturels à proximité du village

Il n'existe pas de rite sacré à proximité du village

- Nécessité de libation pour de tels travaux

Il y a une libation à faire avant les travaux.

Cependant les éléments à fournir doivent être
déterminés par nos tuteurs les Bida, propriétaires
du terroir.

- Les préoccupations

L'état impraticable de la voie reliant Agnifera
Dagobou Dongodou

La connexion des villages périphériques de Agnifera

Au futur réseau électrique.

des Traitement des personnes impraticables.

26

✓ Attentes et doléances

Dotation du village en deux pompes hydrauliques.

Construction d'un dispensaire,

construction d'une école primaire,

reprofilage de la voie

le prolongement du réseau du village voisin

(N'guerrankro et petit-pissito situé à environ 500 m de Agnikro)

✓ Le mécanisme de gestion des plaintes

Il existe deux instances de gestion des plaintes.

1- la chefferie

2- l'instance étatique (sous-préfecture)

✓ Les interdictions socioculturelles

- Dans le village, il est strictement interdit de voler

- la non utilisation d'un pouvoir fétichiste,

- le vagabondage sexuels,

- Interdit de sortir avec une femme mariée

- Interdit de faire des bagarres dans le village.

suite à ce propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour,

Docteur N'Dri Romuald Patrick, Sociologue a indiqué

que les préoccupations, attentes et doléances ^{seront} intégrées

au rapport et transmis à qui de droit pour la prise de

décision. Il a toutefois précisé que les doléances

exprimées ne sont nullement des acquis mais des

engagements et/ou promesses, ni des accords.

Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Don la communauté
villageoise de Agnibou
le chef de village

~~Koung~~

KOUASSI KOUAKOU Germain
représentant du Chef

Don le cabinet
HAB Consulting
Consultant Sociologue

~~Jay~~

Dr NDI KOUAKOU
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSER)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN
D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES
PARTIES PRENANTES (COMMUNAUTE AKABADUKA)

L'an deux mille vingt cinq et le quatre mai, s'est
tenue à AKABADUKA de 15h30 à 17h00
une réunion d'information et de consultation
des populations du dit village sur le projet de
renforcement des ouvrages du système électrique
et d'accès à l'électricité-phase 2 (PROSER).
Etaient présents, à cette réunion le représentant
du chef, la notabilité, les jeunes et les femmes.

Ordre du jour

1. Présentation du projet
Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique dans les quatorze (14)
District et trent-deux (32) régions que compte
la Côte d'Ivoire. Ce projet concerne l'électrification
de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur
du pays et ~~est~~ réparties sur 20 des trent-deux
(32) régions. Au niveau du District de
Gôh. Didioua. Ce projet prendra en compte

- 32 localités dont 6 de AKABAOUKAO dans le département de Divo. Le cabinet H&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et social approfondie (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire-Energie. Sous la participation des communautés, parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée.
- 2. Echange avec la communauté, parties prenantes du projet sur :
 - 1- Expérience dans la réalisation de projet similaire.
La population a connaissance de ce type de projet.
 - 1- Historique du village
Le village a été créé par Ronnin AKO BAOU en 1957. Celui-ci venait en tant que planteur a créé son campement. Au fil du temps ses fils du centre de la Côte d'Ivoire l'ont rejoint pour constituer le village d'AKABAOUKAO.
 - 1- La gestion du foncier
Chaque chef de famille a acquis sa parcelle par achat. De ce fait, la gestion foncière fait partie des attributions de la chefferie du village. Toutefois, les tuteurs Dida sont sollicités pour des cas exceptionnels.
 - 1- La disponibilité de ressource foncière
Il y a une bonne ressource foncière disponible

pour d'éventuelle activités agricoles.

V - Existence de site sacrés

En dehors du cimetière et n'existe pas de site sacré à proximité du village.

V - Nécessité de libation pour de tel travaux.

La communauté étant en majorité chrétienne, excepté la prière d'un guide religieux chrétien avant le début des activités. Toutefois, les propriétaires terriens Bida demandent l'exécution d'une libation faite avec de la bière forte "liqueur" avant le début des travaux.

V - Préoccupations

- La crainte des tuteurs Bida qui ont toujours fait obstacle à la réalisation de projets de développement dans ce village d'AKABROUKA.
- La crainte de la destruction de maison par le projet

V - Attentes et obstacles

- Construction d'une école primaire et de logement d'instituteurs.
- Reprofilage longitudinal de la voie Bata, AKABROUKA qui fait 3km.
- Construction de trois (03) pompes hydrauliques

V - Le mécanisme de gestion des plaintes

Nous avons quatre instances de gestion des plaintes au niveau de AKABROUKA. à savoir :

- Le chef de famille

- La chefferie villageoise
- La chefferie centrale (Diola)
- Les autorités étatiques.

V. Les interdits socioculturels

Dans le village, il est interdit de :

- voler
- tuer autrui
- coucher avec la femme d'autrui
- Coucher avec une femme dans la nature.

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour, Docteur N'Dri Kouadio Gakou, sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront intégrées au rapport et transmis à qui de droit pour la prise de décision. Il a toutefois précisé que les doléances exprimées ne sont nullement des acquies voire des engagements et/ou promesses ni des accords. Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Pour la communauté
villageoise d'AKABROUKRO
représentant du chef

Signature

BR00 Kouadio Daniel

Pour le cabinet
H.B Consulting
consultant sociologue

Signature

DR N'DRI Kouadio
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE - PHASE 2 (PROSEA 2)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAA)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES (COMMUNAUTE DE ANAMIBO)

Le ^{mille} deux, vingt-cinq et le huit mai, s'est tenu
de 07h52 à 09h45 à la chefferie de Anamibou
une réunion d'information et de consultation des
populations sur le projet de renforcement
des ouvrages du système électrique et d'accès à
l'électricité - phase 2 (PROSEA 2). Etaient présents,
à cette réunion, le chef et sa notabilité, les jeunes
et les femmes (voir liste de présence).

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique afin de faciliter l'accès à
l'électricité dans les quatorze (14) districts et
trente-deux (32) régions que compte la Côte d'Ivoire.
Ce projet concerne l'électrification de 244 nouvelles
localités rurales de l'intérieur du pays réparties
sur vingt (20) des Trente-deux (32) régions. Au
niveau du district du Gôh-Syiboua, le projet
prendra en compte 32 localités dans le village

Se yao Kanda de Amankro 1 dans le
Département de Bono. Le cabinet H&B Consulting
a été mandaté pour mener une Etude d'Impact
Environnemental et Social approfondie (EIESA)
dans les localités retenues par Côte d'Ivoire-
Energie. Sous la participation des communautés,
parties prenantes de ce projet, cette séance a
été organisée.

2- Echange avec la communauté, parties prenantes.
Après la présentation du projet par l'équipe des
sociologues, le chef ayant pris la parole, a
remercié la délégation pour son déplacement
jusqu'à son village. Suite à cela, les points
suivants ont été abordés:

✓ Expériences dans la réalisation d'un projet
similaire de Côte d'Ivoire-Energie.

La communauté n'a aucune expérience dans
la réalisation d'un projet similaire

✓ L'histoire du village

Ce village a été créé en 1949 par mon
oncle Anan Joseph. En effet, il a obtenu cette
parcelle des mains de nos tuteurs Bida.

✓ La gestion foncière

La gestion foncière de notre village est détenue
par nos tuteurs Bida.

✓ La disponibilité des ressources foncières.

Il n'y a plus de ressources foncières disponibles
dans la communauté.

✓ Existe-t-il un site sacré à proximité du village
En dehors du cimetière, il n'y a pas de site sacré à proximité du village.

✓ Nécessité d'une libation

Pour la réalisation d'une telle activité, une libation est nécessaire. Pour ce faire, il faut de la liqueur forte (ginger).

✓ Préoccupations et attentes dans le cadre de la réalisation du projet

- Préoccupations.

Les différentes préoccupations exprimées sont:

- Implantation des poteaux dans le village non bâti
- L'information des tuteurs locaux du projet
- Attentes et doléances

Elles sont exprimées de la manière suivante:

- Construction de trois pompes hydrauliques,
- Construction d'un centre de santé
- Reprofilage longitudinal de la route Guelon - Aménikro d'une longueur de 3 km.

✓ Le mécanisme de gestion des plaintes

Il y a quatre niveaux de gestion des plaintes dans la communauté à savoir:

- la famille,
- la chefferie du village,
- la chefferie centrale des Bida,
- la sous-préfecture

✓ Les interdits socioculturels

Dans la communauté, il est interdit de:

- voler

- se bagarrer

- coucher avec la femme d'autrui

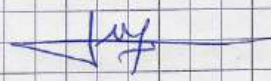
23

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour, Docteur N'ari Konadio Patrice, sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront intégrés au rapport et transmis à qui de droit pour la prise de décision. Il a toutefois précisé que les doléances exprimées ne sont nullement des acquis, vains engagements et/ou promesses, ni accords. Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Pour la communauté
villagère de Amankoro 1
chef du village

Mr Kouame Julien

Pour le cabinet
Hd B Consulting
consultant sociologue


Mr N'ARI Konadio
Patrice.

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A 11
L'ELECTRICITE - PHASE 2 (PROSER 2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION
DE REINSTALLATION (PARI) (DIVO)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES
PRENANTES (COMMUNAUTAIRE, BETH KOUASSIKRO)

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mai, s'est
tenue de 12h 20 à 13h 55 à la chefferie de
BETH KOUASSIKRO, une réunion d'information et
de consultation des populations dudit village sur
le projet de renforcement des ouvrages du système
électrique et d'accès à l'électricité - phase 2 (PROSER 2)
étaient présents à cette réunion, le chef et sa
notabilité, les jeunes et les femmes (voir liste de
présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages du
système électrique afin de faciliter l'accès à
l'électricité dans les paroisses (14) districts et
trouée-douze (32) régions que compte la Côte d'Ivoire.
Ce projet concerne l'électrification de 244 nouvelles
localités rurales de l'intérieur du pays réparties
sur vingt (20) des trente-deux (32) régions. Au
niveau du district du Gôh Gyiboua, ce projet

prendra en compte 32 localités dans le village de Bema Kouassikro dans le Département de Niyo. Le Cabinet HAB Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social APPROPRIÉE (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire - Énergie. Sous la participation des communautés, parties prenantes, cette séance d'échange a été organisée.

2. Échange avec la communauté, partie prenante.

Après la présentation du projet par l'équipe des sociologues, le chef ayant pris la parole, a remercié la délégation pour son déplacement jusqu'à son village. Suite à cela, les points suivants ont été abordés :

- expérience dans la réalisation d'un projet similaire de CI-Énergie.

La communauté de BEMA KOUASSIKRO a une expérience dans la réalisation d'un projet de Côte d'Ivoire Énergie.

- L'histoire du village

Ce village a été créé dans les années 1950 par Monsieur Bema Kouassi. En effet, il a obtenu cette parcelle de la part de nos tuteurs Bida de la sous-préfecture de Oroubaon village de pays.

- La gestion du foncier

Initialement, ce sont les tuteurs Bida qui gèrent mais avec la progression des relations, ils ont donné autorité à Monsieur Bema Kouassi pour

En effet, monsieur Bera a reçu l'information qu'il faut pour les prises de décisions concernant le foncier.

✓ La disponibilité du foncier
Dans le village Bema Kouassilano, il n'y a pas de ressources foncières disponibles

- Existence de site sacré

En dehors du cimetière il n'y a pas de site sacré à proximité du village.

✓ Nécessité d'une libation

Pour la réalisation de tel travaux, des libations sont faites. Cette libation se situe à plusieurs niveaux

- Pour les chrétiens, une prière est exécutée par un guide religieux.

- Pour les non croyants une libation est faite avec de l'eau et/ou de la liqueur (ngine).

✓ Les préoccupations

- Les maisons situées dans les ruelles du village

- Le raccordement des campements périphériques.

✓ Attentes et doléances

- Construction d'un château d'eau

- Construction d'une école primaire de six (06) classes.

- Reprofilage Reprofilage band de la voie menant à Bema Kouassilano.

- Construction d'un centre de santé et logement du personnel

- Construction d'une maternelle

1- Le mécanisme de gestion des plaintes
Dans le village de Bema Kouassikro, nous notons
quatre instances de gestion des plaintes à savoir :

- Au niveau familial
- Au niveau de la chefferie du village
- Au niveau de la chefferie centrale
- enfin, les autorités étatiques.

2- Les interdits socioculturels.

Les interdits socioculturels de Bema Kouassikro
sont :

- On ne cherche pas la femme d'autrui
- On ne vole pas
- On ne tue pas
- On ne commet pas de sexualité dans la nature

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du
jour, Docteur N'Dri Kouadio Patrice, Sociologue
a indiqué que les préoccupations, attentes et
suggestions seront intégrées au rapport et transmises à
qui de droit pour la prise de décision. Il a toutefois
précisé que les doléances exprimées ne sont nullement
des acquis voire engagements et/ou des promesses,
ni accords. Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Don la communauté villageoise

de BEMA KOUASSIKRO

chef du village

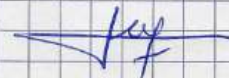
+

Kouassi NAFFIASSOU

Don le cabinet

H&B Consulting Consultant

Sociologue



Dr N'DRI Kouadio
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES
A L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSEAR)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROPRIÉE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION (PAR) LAKOTA

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES
PARTIES PRENANTES (COMMUNAUTAIRE)

L'an deux mille vingt-cinq et le trente avril,
s'est tenue de 17h20 à 18h01 à la chefferie
de Ayatchilibé une réunion d'information et
de consultation des populations dudit village
sur le projet de renforcement des ouvrages et du
système électrique et d'accès à l'électricité-
phase 2 (PROSEAR)

étaient présents, à cette réunion, le chef du
village et sa notabilité, les femmes et les
jeunes (voir listes de présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique dans les quatorze (14)
districts et trente-deux (32) régions que compte
la Côte d'Ivoire. Le projet concerne l'électrification
de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur
du pays et réparties sur vingt (20) des

Trente-deux (32) régions. Au niveau du District du Gôh-Dyibonou, le projet prendra en compte 32 localités dont le village de Dyatchilibé dans le Département de Lakota.

Le Cabinet H & B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'impact environnemental et social approfondie (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire - Énergie. Pour la participation des communautés parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée.

2- Échange avec la communauté, partie prenante
Les échanges ont commencé par l'intervention de la chefferie de Dyatchilibé par l'entremise d'un porte-parole. Il a tenu au nom du chef et de la notabilité à remercier la délégation pour son déplacement jusqu'à son village.

Suite à son intervention, les points suivants ont été discutés :

- Expérience dans la réalisation d'un projet de CI - Énergie.

La communauté n'a aucune connaissance de ce type de projet

- Histoire du village

Le village de Dyatchilibé a été créé dans les années 1970 par Monsieur Dyatchin un Bida qui avait érigé son campement dans ce lieu.

Au fil des années d'autres Bida l'ont rejoint progressivement pour former un village.

Son honorer la mémoire l'ensemble des habitants ont décidé d'appeler ce village *Ayatchi'ali'* qui signifie, les descendants de *Ayatchi'*.

- La gestion du foncier

Il n'existe pas de comité de gestion foncière dans ce village. Cependant autochtones *Bida* représente un auteur pour ceux à qui il octroie son espace selon les clauses de plants partagés. Le contenu de ces clauses varient selon les types de cultures. Ainsi, pour les cultures vivrières la durée se limite à un an d'utilisation. Ce qui n'est pas le cas pour les cultures pérenne dont l'exploitation varie de 25 ans et plus.

- La disponibilité des ressources foncières
À *Ayatchili'*, les ressources foncières se font de plus en plus rares. Cette rareté par l'absence s'explique par l'utilisation des terres pour les cultures pérenne au détriment des cultures vivrières.

- Existence des sites sacrés.

Ce village ne dispose de site sacré, ni de site culturel.

- Nécessité de libation

À *Ayatchili'*, les travaux de développement sont précédés d'une libation exécutée par le chef de terre. Ce rituel se fait avec une bouteille de liqueur, un vin et un animal à sacrer.

un poulet, un cabri, un boeuf selon l'importance du projet.

16

* Préoccupations et attentes

- Préoccupations

Destruction des cultures, les coupures régulières du courant dans la zone de Lakota, les voies difficile d'accès.

- Attentes et soléances.

- Lotissement du village

- Le titrage de l'axe Lakota
Datchilili

- Construction du centre de santé et du

- logement des agents de santé

- construction d'une école et du logement des enseignants

- construction des quatre pannes typologiques villageoise

- Construction d'un foyer de jeune

- construction des antennes de téléphonie des trois réseaux.

- Mécanisme de gestion des plaintes.

nous avons deux instances des plaintes les chefferies et les autorités étatiques.

- Les interdits

on ne cherche pas la d'autrui, on ne vole pas dans le village, pas de violence, on ne tue pas, on habite pas dans le village sans se

sans se faire identifier auprès de la chefferie,
pas de respect dans la nature, pas injures
grossières.

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre
du jour, Docteur N'zi Kouadio Patrice,
sociologue a indiqué que les préoccupations,
attentes et doléances seront intégrées au rapport
et transmises au sein du droit par la prise de
compte de celui-ci. Il a toutefois précisé que les
doléances exprimées ne sont nullement des
accusés voire des engagements et/ou des promesses,
ni des accords. Le cabinet n'a pas compétence
pour le faire.

Pour la communauté
villagère de Azatchilibie
le chef de village

~~Kadi~~

Kadi Lohoré A.

Pour le cabinet
HAB Consulting
consultant sociologue

~~Jul~~

Dr N'zi Kouadio
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSEA2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION (PAA) DIVO

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES
PRENANTES (COMMUNAUTAIRE IPOUKOUAKAO)

L'an deux mille vingt-cinq le huit mai, s'est tenue
de 15h30 à 17h45 à la chefferie de Ipo-
ukouakao une réunion d'information et de
consultation des populations dudit village sur le
projet de renforcement des ouvrages du système
électrique et d'accès à l'électricité-phase 2 (PROSEA2)
étaient présents à cette réunion, le chef et sa
notabilité, les jeunes et les femmes. (voir liste de
présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique afin de faciliter l'accès à
l'électricité dans les quatorze (14) districts et
trente-deux (32) régions qui composent la Côte d'Ivoire.
Ce projet concerne l'électrification de 244
nouvelles localités rurales de l'intérieur du
pays réparties sur vingt (20) des trente-deux
(32) régions. Au niveau du district de

Côte - D'Ivoire, le projet prendra en compte (32) localités dans le village de Ipon Konadiokro²⁹ dans la localité département de Bivo.

Le Cabinet H&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'impact Environnemental et Social approfondie (EIESA) dans les localités retenues par CI-Energie. Pour la participation des Communautés, parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée.

2- Echange avec la Communauté, partie prenante
Le chef prenant la parole, a remercié la délégation pour son déplacement jusqu'à son village. Suite à cela, les points suivants ont été abordés:

1- Expérience dans la réalisation d'un projet de Côte d'Ivoire - Energie.

La communauté n'a pas grande expérience dans réalisation d'un projet de CI-Energie. Néanmoins, une personne dans le village a vécu l'expérience d'électrification du village Zego Konanbro.

2- L'histoire du village

Chacun vivant dans son campement depuis 1970. Mais en 1975 N. Konem Konadio a motivé ses frères à se regrouper, suite à la crise du Guebo. C'est alors qu'ils se sont réunis sur ce site pour créer Ipon Konadiokro. Précisons que Ipon Konadio était l'un des chefs de campement. Pour honorer sa mémoire tous ont convenus que le village porte son nom.

La gestion du foncier
La gestion du foncier est au main des Intérêts
Bola. Mais la procédure commence ici avec le
chef du village.

I- La disponibilité du foncier

Il y a des ressources foncières disponibles dans la
communauté.

II- Existence de site sacré à proximité du village

Il n'y a pas de site sacré à proximité du
village.

III- Nécessité d'une libation pour de tels travaux.

Pour de tels travaux, une libation est nécessaire.

- Premièrement une liqueur est utilisée pour la libation.
En plus de la libation, le chef désigne une personne
pour exécuter une prière avant le début des
activités.

IV- Préoccupations et attentes

- Préoccupations

La destruction des maisons qui sont dans les rues
du village non ouverte.

- La rélocalisation des personnes impraticables dans
le village

- La réouverture des rues dans l'ancien village.

V- Attentes et doléances

- Les attentes et doléances de la communauté sont :

- Construction d'un centre de santé

- Construction de logement des instituteurs.

- Construction d'une cantine

- Construction d'un foyer des jeunes.

- Reprofilage bord de la voie.

31

✓ Le mécanisme de gestion des plaintes

Les instances de gestion des plaintes dans la communauté nous en avons quatre à savoir;

- chef de famille,

- chef de quartier,

- chef de village,

- autorité civile.

✓ Les interdits socioculturels

Dans la communauté il est interdit de :

- voler

- coucher avec la femme d'autrui

- pratiquer de la sexualité dans la nature

- faire du mal en utilisant du fétiche.

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour, Docteur N'Dri Kouadio Patrice, sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront intégrées au rapport et transmises à qui de droit pour la prise de décision.

Il a toutefois précisé que les doléances exprimées ne sont nullement des acquis voire engagements et/ou promesse, ni accords.

Le cabinet n'a pas compétence pour ce faire.

Sous la communauté villageoise
de Ipon Kouadiolano chef

Kouadio F. J. Z.
Kouadio Frédéric

Sous le cabinet

H&B Consulting consultant

Dr A. B. Kouadio P.

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE - PHASE 2 (PROSEA2)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SOCIAL
APPROPRIEE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION (PAR) KLAADOMKRO (DIVO)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES
PRENANTES (COMMUNAUTAIRE)

L'an deux mille vingt-cinq et le sept mai, s'est
tenue de 8h07 à 9h30 à la chefferie de
Klaadomkro, une réunion d'information et de consultation
des populations dudit village sur le projet de
renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès
à l'électricité - Phase 2 (PROSEA2).
Etaient présents à cette réunion, le chef et sa
notabilité, les jeunes et les femmes (voir de présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique afin de faciliter l'accès
à l'électricité dans les quatorze (14) districts et
trente-deux (32) régions que compte la côte
d'Ivoire. Ce projet concerne l'électrification de 244
nouvelles localités rurales de l'intérieur du
pays et réparties sur vingt (20) des trente-deux
(32) régions. Au niveau du district du Cœl-
Nigbona, le projet prendra en compte 32 localités

dont le village de Klaironbro dans le département de Divo.

08

Le cabinet H&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social (EE APPROFONDIE (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire-Energie. Pour la partie des communautés, parties prenantes de ce projet, cette séance ^{d'échange} a été organisée.

2. échange avec la communauté, partie prenante
Après la présentation du projet par l'équipe des sociologues, le chef prenant la parole, a remercié la délégation pour son déplacement jusqu'à son village. Suite à cela, les points suivants ont été abordés:

- Expérience dans la réalisation d'un projet de Côte d'Ivoire-Energie.

La communauté n'a aucune expérience dans la réalisation d'un tel projet.

- L'historique du village

Le village Klaironbro a été en 1920 par monsieur Brun Kouassi. En effet, monsieur Brun était un militaire et joueur de clairon. Après son installation ici par ses tuteurs Bida, il a décidé d'appeler son village du nom de clairon, c'est-à-dire le village du joueur de clairon.

- La gestion du foncier

La gestion du foncier se fait en accord avec nos tuteurs Bida.

- La disponibilité du foncier

La communauté ne dispose plus de ressources foncières disponibles pour les cultures agricoles.

- Existence de site sacré

Excepté le cimetière, la communauté ne dispose pas de site sacré.

- Nécessité d'une libation

Pour la réalisation d'un tel projet, une libation est nécessaire. En effet, pour la libation il faut un cabri, une bouteille de liqueur. Cette libation se fait en accord avec nos tuteurs bida.

✓ Les préoccupations

- Délai de réalisation du projet

- Le traitement des personnes qui ont des biens sur l'emprise des lignes électriques dans le village.

✓ Attentes et doléances

Les attentes et doléances exprimées par la communauté de Mlainakur sont formulées comme suit:

- Construction d'une crèche maternelle, d'une cantine et des toilettes pour l'école primaire publique.

- Construction d'un centre de santé

✓ Le mécanisme de gestion des plaintes.

nous énumérons trois niveaux de gestion des plaintes à savoir:

- la famille

- Le chef du village

- Le chef central de Diro

1. Les interdits socioculturels.

10

Dans notre communauté il est interdit de:

- voler
- coucher avec la femme d'autrui
- fumer de la drogue
- manquer de respect à une aîné.

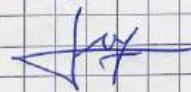
Suite à ces pages, plus rien n'étant à l'ordre du jour, Docteur N'Ani Konradio Patrice, Sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront pris en compte au rapport et transmis à qui de droit pour la prise de décisions. Il a toutefois précisé que les doléances seront exprimées ne sont nullement des acquis voire engagements et/ou des promesses, ni des accords.

Le cabinet n'a pas compétence pour ce faire.

Pour la communauté
villagère de Kikinkiro
chef du village


Konradio Konradio
François

Pour le cabinet HdB
Consulting Consultant
Sociologue


Dr N'Ani Konradio
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEMES ELECTRIQUE ET D'ACCES
A L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSEQ2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN
D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) GRUIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES
PARTIES PRENANTES (COMMUNAUTAIRE)

L'an deux mille vingt cinq et le trois mai, s'est
tenue à Kofeso Bioulabougou de 10h00 à 12h00
à la chefferie de Kofeso Bioulabougou une
réunion d'information et de consultation des
populations dudit village sur le projet de
renforcement des ouvrages du système électrique
et d'accès à l'électricité-phase 2 (PROSEQ2).
Etaient présents, à cette rencontre, le ~~le~~ chef,
les notables, les jeunes et les femmes.

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer les ouvrages
du système électrique dans les quatorze (14)
districts et trente-deux (32) régions qui couvrent
la Côte d'Ivoire. Le projet concerne l'électrification
de 244 nouvelles localités rurales de l'intérieur
du pays et rurales sur 20 des trente-deux (32)
régions. Au niveau du district du Côté-Nyiboua

Ce projet prendra en compte 32 localités dont le village de Kofesso Bioulabougon dans le Département de Guiré. Le Cabinet H&B Consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire-Energie. Pour la participation des communautés, parties prenantes de ce projet, cette séance a été organisée

2. Echange avec la communauté, partie prenante du projet sur :

✓ Expérience dans la réalisation de projet similaire.
La population a connaissance de ce type de projet.

✓ Historique du village

Le village a été créé en 1960 par monsieur Ouattara salia. Le village compte cinq (5) quartiers

1. Bioulabougon

2. Saliabougon

3. Bayogôal Bayogôabougon

4. Sambabougon

5. Nafagabougon

✓ La gestion foncière

Chaque chef de ménage a acheté sa parcelle par les autochtones Biola. Ainsi, la chefferie du village gère la question foncière, notamment les litiges fonciers.

✓ La disponibilité du foncier

Il n'y a pas assez de ressources foncières disponibles

- Sites sacrés, culturels à proximité du village
Il n'y a pas de sites sacrés à proximité du village excepté le cimetière.

- Libation pour de bel travail

La communauté étant en majorité musulmane, elle exige la prière de l'imam et la lecture du Coran avant le début des travaux. En outre, les propriétaires terriens font une libation avant les activités.

V. Préoccupations

- La limite de l'espace d'accueil des visiteurs
- L'ouverture des voies des quartiers lotis.
- Le délai de la réalisation des projets

V. Attentes et doléances

- Construction des logements des enseignants du primaire
- Construction et équipement de trois salles de classe
- Construction d'un foyer des jeunes
- Reprofilage longitudinal de la route menant à Kpessa - Doulabougou
- Construction d'un château d'eau
- Construction d'un marché
- Dotations en une ambulance
- Construction de réseau de télécommunication.

V. Le mécanisme de gestion des plaintes.

Nous avons trois instances de gestion des plaintes à savoir :

1. Chef communautaire

2- chef de quartier

3- chef central

V- Les interdits

Les interdits dans le village sont :

- on ne vole pas
- on ne couche pas avec la femme d'autrui
- pas de vagabondage sexuel
- on ne tue pas

Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour, Docteur N'ARI Kouadio Patrice, Sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront intégrées au rapport et transmises à qui de droit pour la prise de décision. Il a toutefois précisé que les doléances exprimées ne sont nullement des acquis voire des engagements et/ou promesses, ni des accords. Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Pour la communauté
villgeoise de Kofesso-
Moulabougou le chef
de village

nn
coordonnateur
BRISSA

Pour le cabinet HAB
Consulting Consulting
sociologue

Ar N'ARI Kouadio
Patrice

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES
DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A²⁴
L'ELECTRICITE-PHASE 2 (PROSEA2)
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROFONDIE (EIESA) ET PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION (PRA)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES
PRENANTES COMMUNAUTAIRE DE KOFFI KANKAO

L'an deux mille vingt-cinq le huit mai, s'est tenue
de 10h 07 à 11h 45 à l'issue de l'école dudit
village, une réunion d'information et de consultation
des populations sur le projet de renforcement des
ouvrages du système électrique et d'accès à
l'électricité-phase 2 (PROSEA2). Etaient présents:
à cette réunion, le chef, sa notabilité, les femmes et
les jeunes. (voir la liste de présence)

Ordre du jour

1. Présentation du projet

Le présent projet consiste à renforcer des ouvrages
du système électrique afin de faciliter l'accès
à l'électricité dans les quatorze (14) Districts et
trente-deux (32) régions que compte la Côte d'Ivoire.
Ce projet concerne l'électrification de 244 nouvelles
localités rurales de l'intérieur du pays réparties
sur vingt (20) des trente-deux (32) régions. Au
niveau du District du Gbêh-Guibena, le projet
prendra en compte (32) localités dans le village

de Koffi Kando dans le département de Aïra.
Le cabinet HAB consulting a été mandaté pour mener une étude d'Impact Environnemental et Social approfondi (EIESA) dans les localités retenues par Côte d'Ivoire - Energie. Sous la participation des communautés, parties prenantes de ce projet projet, cette séance a été organisée.

2- échange avec la communauté, parties prenantes.

Après la présentation du projet par l'équipe des sociologues, le chef ayant pris la parole, a remercié la délégation pour son déplacement jusqu'à son village. Suite à cela, les points suivants ont été abordés:

✓ Expérience dans la réalisation d'un projet similaire de CI-Energie.

La communauté a connaissance d'un projet de Côte d'Ivoire - Energie.

✓ L'histoire du village

Le village a été créé par monsieur I'bi Koffi Kando dans les années 1952. En effet, il a obtenu le parcelle de la part de nos tuteurs Aïda.

✓ La gestion du foncier

- La gestion du foncier est au main des Aïda propriétaires terriens. Mais la procédure commence chez le chef du village.

✓ La disponibilité de ressource foncière

- Il y a une ressource foncière disponible mais pas suffisante.

✓ Existence de site sacré à proximité du village en dehors du cimetière, il n'y a pas de site²⁶ sacré à proximité du village.

✓ Nécessité d'une libation pour de tels travaux.

Pour la réelle réalisation de tels travaux, une prière de la part d'un guide religieux du village est faite. En effet, la communauté étant en majorité chrétienne, un guide religieux fait une prière pour le bon déroulement des travaux.

✓ Les préoccupations et attentes

- Les préoccupations
conflit éleveur planteur. En effet, les éleveurs laissent leurs animaux détruire les plantations des agriculteurs.

- Les attentes et doléances

Les attentes sont

- Reprofilage bord de voie Guelion - Proff Kraubro
- Construction de deux pompes villageoises
- Construction d'un bâtiment de trois classes et logement des enseignants
- Construction d'un pont situé à 500m du village permettant d'accéder aux différentes plantations.

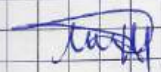
✓ Le mécanisme de gestion des conflits ou plaintes
Dans le village, nous retenons six (06) instances de gestion des plaintes à savoir:

- Le chef de famille
- Le président des jeunes
- Le chef du village
- Le chef central de Guelion

- ~ 27
- la sous-préfecture,
 - la Gendarmerie
 - Les interdits socioculturels
- Dans la communauté il est interdit de :
- voler
 - coucher avec la femme d'autrui
 - prendre du fétiche pour commettre des atrocités
 - se bagarrer

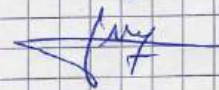
Suite à ces propos, plus rien n'étant à l'ordre du jour, le docteur N'ARI Kouadio Patrice, sociologue a indiqué que les préoccupations, attentes et doléances seront intégrées au rapport et transmises à qui de droit pour la prise de décision. Il a toutefois précisé que les doléances exprimées ne sont nullement des acquies, voire engagements et/ou promesse, ni accords. Le cabinet n'a pas compétence pour le faire.

Pour la communauté
villageoise de Koffi Kankwa
chef du village



Konan Konan Norbert

Pour le cabinet
H&B consulting consultant
sociologue.



Mr N'ARI Kouadio
Patrice

Annexe 3 : Listes de présence

CI-ENERGIES
SOLUTIONS ENERGÉTIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE-phase 2 (PROSER 2)

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025
Localité : Bouafle (direction régionale de la construction)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	KOUACOU KOFFI	Direction Régionale Construction	DR	07 43 93 48	
02	DIDIER BOGOM	Agent	Agent	07 08 03 108	
03	KANOUSSOU BRICE	DE construction Bouafle	chef pôle construction	07 59 91 1123	
04	Kouman Djirabou	ISD	Ensembleur	07 57 44 92 41	
05	KONDO PRADO SITA	ISD	Sociologue	07 58 58 62 16	
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

CI-ENERGIES
SOLUTIONS ENERGÉTIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE-phase 2 (PROSER 2)

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025
Localité : MIRAH Bouafle

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	Lt-Colonel SILWE LACINA	MIRAH-Bouafle	DIRECTEUR REGIONAL	07 07 04 36 28	
02	KOFFI KOFFI DIEUDONNE	MIRAH-Bouafle	AGENT	07 57 31 00 72	
03	DJAGATE ABDOULAYE	MIRAH-Bouafle	CHEF DE SERVICE VETERINAIRE	07 07 92 57 52	
04	Kouman Akoua Djirabou	ISD	Ensembleur	07 57 44 92 41	
05	KONDO PRADO SITA	ISD	Sociologue	07 58 58 62 16	
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025

Localité : *Séoué (Direction Régionale de l'Environnement)*

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	TANOU Kouassi Jean	DR Environnement	DR	0747175090	<i>[Signature]</i>
02	Kouman Djindou	ISD	Environnementaliste	0757449241	<i>[Signature]</i>
03	KONDO ACKO SITA	ISD	Soudageuse	0755566242	<i>[Signature]</i>
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025

Localité : *Bouafle (Direction des Régions, Départements et Collectivités Locales)*

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	KOUASSI Kouakou Pierre	MEER / Marabout	Directeur Rég.	0709295526	<i>[Signature]</i>
02	KOUASSI AHOUTOU ANDERSON	MEER / Marabout	Superviseur des Travaux	0748421837	<i>[Signature]</i>
03	Kouman Djindou	ISD	Environnementaliste	0757449241	<i>[Signature]</i>
04	Kondo Acko Sita	ISD	Soudageuse	0755566242	<i>[Signature]</i>
05					
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025

Localité : Bouaké (Direction Régionale de l'Énergie et de l'Électricité)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	BAKAYO Adama	DD Pétrole et Énergie	Ad	0707443122	
02	TANO ASSOUMOU	DD Pétrole et Énergie	Chef Service Énergie	0777334269	
03	Kouman Ognabou	ISD - CI Énergie	Environnementaliste	0757669141	
04	KONDO AKOKE SITA	ISD / CI-Énergies	Sociologue	0758586210	
05					
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025

Localité : Bouaké (Direction Régionale de l'Énergie et de l'Électricité)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	KOUANÉ YAO SOUARD BAYO	DR Agriculture	Chef de Service	0708136513	
02	NBORAN DONATIEN	DR Agriculture	Agent de Communication	0743463930	
03	KOUAKOU NBORAN ALEXANDRE	DR Agriculture	Chef des Services	0707518832	
04	Koné Bona	DR Agriculture	Agent Foncier	0949802648	
05	Guei Landry Franck	DR Agriculture	Agent Foncier	0799583354	
06	COULIMY NIKOUA ANASTAS	DR Agriculture	INFORMATICIEN	0707121526	
07	KOUADIO ELOI DAVID	"	AGENT	073967626	
08	Kouman Ognabou	ISD	ENVIRONNEMENTALISTE	0757669141	
09	KONDO A. Sita	ISD	Sociologue	0758586210	
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 16/05/2025

Localité : Bouafle / sous-préfecture

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	KOFFI KABLAN MATIAS	Sous-préfecture Bouafle	Sous-préfet	0707531236	
02	Kouamou D. Nankou	ISD	chef de service technique	07 57 46 31 41	
03	KONDO KOUASSI TO	ISD	commissaire	07 57 46 31 41	
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 17/05/2025

Localité : Bouaké / sous-préfecture

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	OULAI MATHEU	Chiffre	chef de service	053472288	
02	Kouamou Kouakou German		PAT des jeunes	02 40 62 78	
03	YOBANE Kouakou Serge	Chiffre	chef de service	05 57 52 31 30	
04	Kouakou Kouamou		PAT des jeunes	05 40 65 53 13	
05	N'Guessan Herve monique		PAT des jeunes	0530713112	
06	IRIE MARIE PAULE	CAHIER CSI	ENQUETEUR	0708161225	
07					
08					
09					
10					

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 15/05/2025

Localité : Dacrou (préfecture)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	FOFANA SINDOU	Gendarmerie	Commandant Engabo	0707573387	
02	DIARASSOUBA MOUSSE	MEMINADERPV	DR MEMINADERPV	0505009611	
03	Kango Alexis	Cond. part	Président	0708737849	
04	TRAORE A. KABER	Captaine de Police	Officier de Police Judiciaire	0708020495	
05	GOGUI KABER	OFFICIER DE POLICE	COMMANDEMENT COMPAGNIE CAS 7	0575907002	
06	TANO KELABENI ROGER	CHEFERI	CHEF de Village C HAMBOROUYO	0552714470	
07	SAVADOGO HAMBOUO	PRESIDENCE	Président de justice	0798858594	
08	SANGO LOUA ALBERT		CHEF de TERRE	0545319310	
09	THANI LYDIE		Présidente des femmes		
10	BEU ZOUMANA	CHEFERI	XIOTABLE	0516693836	

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 15/05/2025

Localité : Dacrou (préfecture)

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	EKISSI YAVO	DREDDTE	DR Environnement	0707424393	
02	YEO NALOUROUO JUSTIN	DREDDTE	TSE	0759522807	
03	Camam Zia	D.R. Min. et Géologie	Chargé d'étude	0546672248	
04	DIARASSOUBA MOUSSE	D.R. MEMINADERPV	ME DR MEMINADERPV	0505009611	
05	OUTARDA CHARLES	DR. MCLU	Chef de service	0718044165	
06	WOBON Hervé	DR FFE	Agent Représentant	0747523337	
07	DASSET MAC-GUIL	BRENTA	SERCOM	0748013553	
08	Loumba YACOUBA	CAT FACI	MILITAIRE	0775755534	
09	ATSE Ate' Serge Paléme	AREF Eau et Forêt	Chargé de service infractions	0707199821	
10	Kouabi Abo Pierre	Gendarmerie	Cat Compagnie	0708367664	

Scanné avec CamScanner

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) / MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

LISTE DE PRESENCE

Date : 15 /05/2025

Localité : *Sanvige (préfecture)*

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	EMMARGEMENT
01	<i>COULIBALY N. D.</i>	<i>Préfecture</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>0701111111</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>SANVIGE DHOUM</i>	<i>SI Préfecture</i>	<i>SI Préfet</i>	<i>0701111111</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>COULIBALY Nenebou</i>	<i>SA Chapelle</i>	<i>Secr. Préfet</i>	<i>0702233111</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Glas Nenebou</i>	<i>Conseil Régional</i>	<i>Coordinateur Technique</i>	<i>0749334822</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>Kouman Nenebou</i>	<i>ISA</i>	<i>Administrateur</i>	<i>0756663241</i>	<i>[Signature]</i>
06					
07					
08					
09					
10					

N°	NOM & PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	ADRESSE E-MAIL	ENGAGEMENT
13	Alia Kouadja	Ministère de l'Énergie	Chargé de mission	01 73 82 3 3 11		
14	Zongo Kassam	Ministère de l'Énergie	Chargé de mission	07 07 08 83 57		
15	Kouadio S. Epe Koffi	Préfecture	Chargé de mission	07 07 12 29 18		
16	YED. F. Epe BAKARA	Préfecture	Chargé de mission	07 08 04 08 53		
17	MADYE Bane	Préfecture	Chargé de mission	07 14 47 31 19		
18	YAO Anselme Alexandre	Énergie Forêt	Assistant des P.V.A	07 48 80 82 40		
19	MARALIE Sammaïla	Préfecture	Préfecture	07 47 44 47 00		
20	Silva Ebambali Senufoleko	Préfecture	Chargé de mission	01 72 40 04 50		
21	TRAZIE Bi Kouassi Tété GODIN	Préfecture	Préfecture	07 08 82 82 84		
22	Sauvageo MARRA Oeoulla	Préfecture	Préfecture	07 44 23 60 02		
23	Baudouin Georges SÉRIF	Préfecture	Préfecture	07 49 24 03 23		
24	Yogo Adia	Préfecture	Chargé de mission	07 59 28 68 70		
25	Bankara Djouli	Préfecture	Chargé de mission	07 08 14 50 52		
26	Kabane Abel	Préfecture	Chargé de mission	07 58 55 72 61		
27	Boua YAO JULIES	Préfecture	Chargé de mission	07 59 35 40 83		
28						
29						
30						

LISTE DE PRESENCE

Réunion du : Mardi 21 mai 2013

Lieu : Salle de réunion Préfecture Heures : 14h00

Objet :

N°	NOM & PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACT	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
01	AKETONGBU L. Lydie Eusebe	Préfecture	SG Préfecture	0781521122	matheoskato@gmail.com	
02	KOFFI KARABU NATHANAS	SP Bouafle	Sous-préfet	0707531336		
03	VIME DIETANDE Jacques	SP N'douloukoko	Sous-préfet	0141473454	jelebi@orange.cm	
04	D'ALMEIDA EPOU TIAKPA Audrée Kamuelia	DRS H3CTU Bouafle	Redacteur / Rupte Secteur DR	0708378390	audrekeadmi@gmail.com	
05	KOUACOU KOFFI	Direction Régionale Bouafle	DR	0155887102	houacoukoffi29@gmail.com	
06	DAN JOEL	TS TS Bâtiment de l'Université N'GUESSAN	Telérécenseur	0704595689	joeldan.200@gmail.com	
07	HOUBOYE ABDOUS VICTOIRE	DR Environnement	DR Environnement (Le présentement)	075811445	enverto@orange.cm	
08	KOFFI N'DI L. ARESSE	TSB	Technicien agricole (Agent fonctionnaire TSB)	0142111643	offi.ndi@orange.cm	
09	KONE BOUE	DR MÉTROPOLITAIN	Agent fonctionnaire (Agent fonctionnaire)	0749802648	koneboue200@gmail.com	
10	COULIBALY SYLVERE	CIÉ	RT	07031570	siemouibaly@orange.cm	
11	KABRE' SOULAMANE	SARINA	CHEF DE SARINA	0140343885		
12	KOUASSI VIOUFOLU	DR Kouassi	CHEF DE VIOUFOLU	07-57-350544		

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ELECTRIQUE ET
D'ACCES A L'ELECTRICITE-Phase 2 (PROSER 2)**

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Date : 07/05/25

Lieu : Sous-préfecture de Gabiadi

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact/Email	Sexe	Emplacement
1	N'golo Fatozma Bamba	Sous-préf	MIS	0708863241	H	
2	HOTO Fallay Roul	Adjoint Ad.	MIS	0758474094	H	
3	Siguo Dja Amougou Clépin	Adjoint Ad.	MIS	07-59-09-0467	H	
4	Konan N'Guessa Bamba	Plaqueur Chef	Raymonero	0747000135	H	
5	M'Tamon Alexis	Consultant	NATRA	0772248447	M	
6	GOGON'GUESSE ALI	Consultant	NATRA	0788940022	M	
7	KOUASSO Kouakou Kennedy	Consultant	NATRA	0708275989	M	

8	ASSO Franky	IAE	CSU GABIADJE	0748031070	H	
9	EBA AKA CHARLES	CPI	IEPP GABIADJE	0505975502	H	
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ELECTRIQUE ET
D'ACCES A L'ELECTRICITE-Phase 2 (PROSER 2)**

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date : 03 Mai 2025

Lieu : Préfecture de Soubré

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact/Email	Sexe	Emargement
1	KONAN KOUADIO <i>Ambroise</i>	SGM P	Préfecture <i>Soubré</i>	078558290	M	<i>[Signature]</i>
2	SEGBE TIENE	Sous-Préfet	Likio	0708196422	M	<i>[Signature]</i>
3	COULIBALY ZANDI VOYE	Sous-préfet	Soubré	0759420082	M	<i>[Signature]</i>
4	GOGON'GUESSAN AB	chargé d'étude	NATRA consultant	0788940022	M	<i>[Signature]</i>
5	KOUADIO KOUAKOU KENNEDY	Consultant	NATRA Consultant	0708175989	M	<i>[Signature]</i>
6	N'TAMON EKISSI ALEXIS	Consultant	NATRA consultant	0777248447	M	<i>[Signature]</i>
7						

8	OUATTARA SEAKA	Planteur		0506008354	M	Spr
9	KEITA ZONGA ^{OUARA}	PLANTEUR		0707672450	M	CA
10	GNEZERE ZEAGA E.	chef de terre		0748782519	M	DB
11	KOUAKOU KOUASSI	Planteur			M	A
12	KOUAMEAFFOUE CATHERINE	Agriculteur		0778313756	F	DB
13	N'GUESSAN KOUASSI Hilaire	Planteur		0748669154	M	Nyff
14	KOUAKOU KOUAME MARC	Planteur		0556582431	M	CA
15	N'DRI ROGER	DR Santé	Direction Reg. Santé	0749208636	M	Renaud
16	KOUTOUAN HENRI PIERRE CLAVER	DR MIRAH	D.R. Soubre	0709451236	M	Kabie
17	BODI N'Guetta Gérard	DR	D.R. Soubre	0707343769	M	DB
18	Amani Alain	DICAB	Conseil Régional	0707993707	M	DB
19	Miessan Arsène	Colonel des Eaux & Forêts	Direction Régionale E.F. Soubre	0748845751	M	Renard
20	Bogodou sen Emile	chef de village BROU	DB Brou	0707156119	M	DB

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ELECTRIQUE ET
D'ACCES A L'ELECTRICITE-Phase 2 (PROSER 2)**

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date: 20/04/2025...

Lieu: S. Buyo.....

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact /Email	Sexe	Emargement
1	POKOU Koukou Guil	Sous-préfet	Sous-préfecture Buyo	0777555526 pokou1974@gmail.com	M	DB
2	SILTBOUE D. ANNE	Adjoint birot Département	Eaux et Forêts	0779994912 dehibouet@gmail.com	M	DB
3	ADAYE ANGE-MICHAEL	Adjoint de chef de service	MIRAH	0749211847 michaymichel@gmail.com	M	DB
4	BEH FLORENT	Agent Foncier	MEMINADER	0777716752 behflorent@gmail.com	M	DB
5	DAGO ABALÉ	chef d'arrondissement	C.I.E	0707008025	M	DB
6	BOBO POLO SYLVA	Conseiller Régional	Conseil Régional	0709110269	M	DB
7	BOURKAID / KAO Hyacinthe	Gestionnaire en Pharmacie	District Sanitaire de Buyo	0759309112	M	DB
DR	KODJO ANDRÉ	chef de Centre	SODECI	0707685445	M	DB

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ELECTRIQUE ET
D'ACCES A L'ELECTRICITE-Phase 2 (PROSER 2)**

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Date : 29/04/2025

Lieu : BP Dapouma

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact /Email	Sexe	Emargement
1	YAO KOUIAKOU R.	Adjoint Administratif	Sous-préfecture Dapouma	07-07-82-88-66 01-02-85-24-82	M	
2	N'DRI Korian Jean Luc	Chargé de Sous-préfecture	Sous-préfecture de Dapouma	01-02-82-81-29	M	
3	Kouassi Koufessou GREGOIRE	Agent contractuel	SP de Dapouma	07-07-82-88-52 02-02-56-81-51	M	
4	PISITO TOUSSANT DIEJE	Contractuel	Sous-préfecture Dapouma	81-40-63-14-31 07-59-03-82-58	M	
5	KOUADIO Yao Jean-C	Expert biologie	NATRA	07-08-05-08-92	M	
6	TRAORE Zoumana	Expert Environ	NATRA	07-07-05-36-66	M	
7	ROTHOUFFRE Kouakou Hilaire	Expert faune	NATRA	07-08-46-38-60	M	

**PROJET DE RENFORCEMENT DES OUVRAGES DU SYSTÈME ELECTRIQUE ET
D'ACCES A L'ELECTRICITE-Phase 2 (PROSER 2)**

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Date : 09/05/2015

Lieu : Sans... Préfecture... de Grand
Béréby

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact/Email	Sexe	Emargement
1	SIENI Marie-Louise Espace TIA	Sous-Préfet	Sous-Préfecture de Grand-Béréby	072324418	F	
2	KOUADIO KOUAKOU Kennedy	Consultant	NATRA	0708175989	M	
3	N'TAMON Alexis	Consultant	NATRA	0777248447	M	
4	BAMBA GUEU Z. SAVRES	ASSISTANT CHARGÉ	PLAN TOURNEMENT DES EAUX ET FORÊTS	0707-22-85-34	M	
5	Sidibe' Adama	sergent Sid	EAUX-Forêt	0703-52-9166	M	
6	GUERO Bahi Narcisse	Chef Central	Pahisso	0779865826	M	
7	COULIBALY Manzan	Chef de pahisso	Pahisso	0506228845	M	

8	BAMBA Magnan	secrétaire communauté malinké	Pahisso	0506692568	M	
9	KOAME YAO	Président des jeunes	Pahisso	0709920220	M	+
10	Ahi Serge N'la	Président des jeunes	Dole'3	0702825950	M	
11	GUT Jacques Thomas	secrétaire du Chef	Nané	0747383230	M	
12	KRA Sidonie	Présidente des femmes	Nané	0742902306	F	
13	ENO Yocou Alphonse	Président des jeunes	Nané	0707054901	M	
14	LALOGO Pascal	Président des jeunes (communauté malinké)	Nané	0749120483	M	+
15	GUIRO Frédéric	secrétaire du Chef	Pahisso	0709235466	M	
16	KONAN Kan Kanga	Chef communauté baoulé	Pahisso	0555393448	M	R
17	GUEU Gnom Pou	Présidente des femmes	Dole'3	077702420	F	
18	LIDAI Gabriel	Chef du Village	Koto 3	0758885359	M	
19	Camara KETCHO	Présidente des femmes	Koto 3	0708759333	F	
20	GUEI Inas Rodrigue	Président des jeunes	Dole'3	0771021009	M	

Annexe 4 : Photos des consultations



Photos des consultations de Duékoué (EIESA, PAR, P3P, MGP)



Photos de la consultation de Bouaflé (EIESA, PAR)



Photos de la consultation de Bouaflé (P3P, MGP)



Photos de la consultation de Ferkessédougou (P3P, MGP)